

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 06829971 2



**The New York
Public Library**
ASTOR, LENOX AND TILDEN FOUNDATIONS



ANNEX

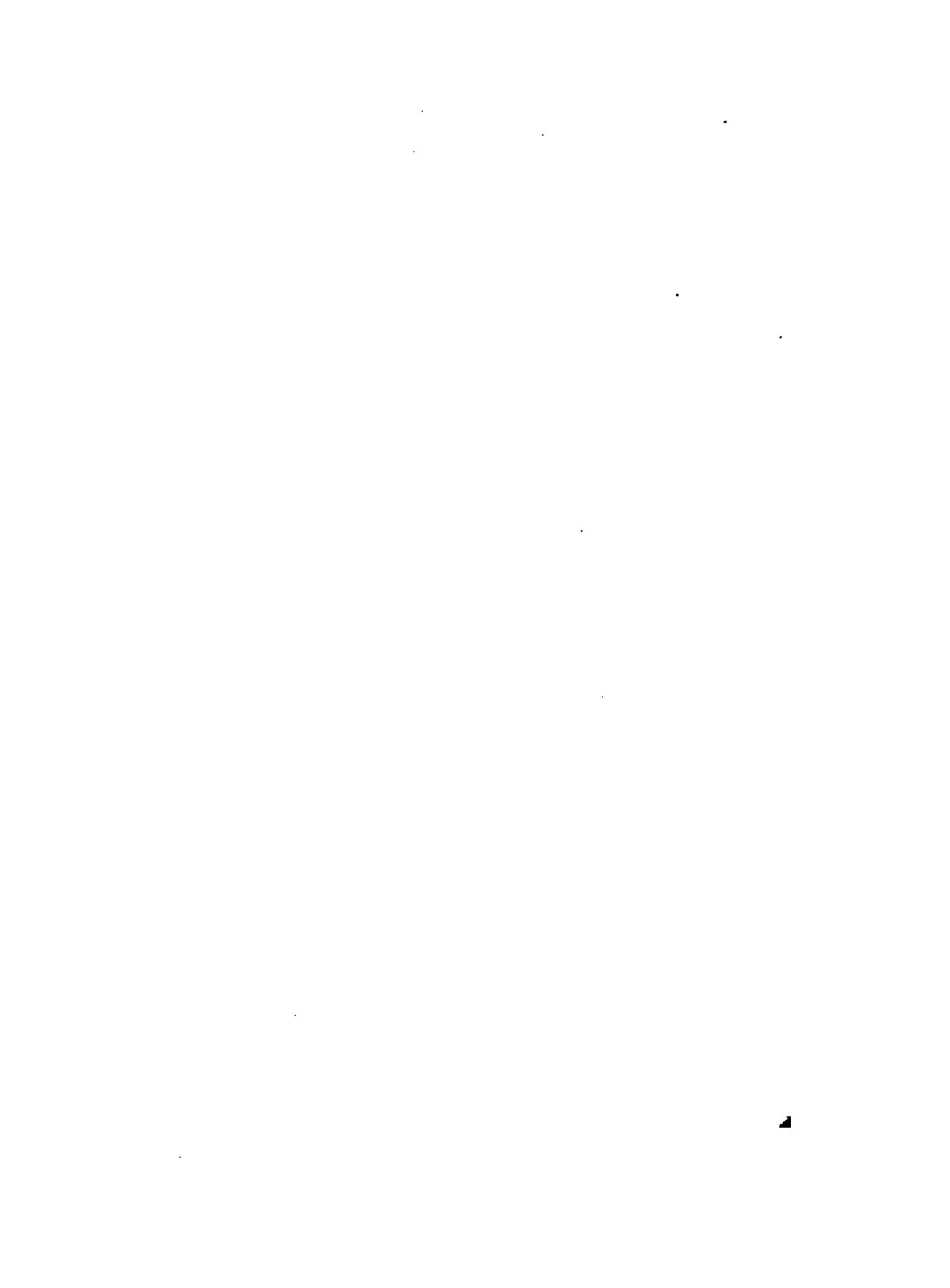




HISTOIRE
DE
L'INQUISITION

DES JÉSUITES, DES FRANCS-MAÇONS, ETC.

1852. — Imprimerie de E. De Sève, rue de Seine, 36. — Paris.





James M. Smith
1840

HISTOIRE
DE
L'INQUISITION
DES JÉSUITES
ET DES FRANCS-MAÇONS

RECIT DE

*l'Histoire des Sociétés politiques et religieuses,
des Francs-Juges, des Templiers, du Conseil des dix, des Carbonari,
des Étrangleurs, etc., etc..*

PAR

PIERRE ZACCONE

TERMINÉ PAR UN

PRÉCIS HISTORIQUE SUR LE COMPAGNONAGE

ET PAR

L'Histoire de la Révolution de Février

SUIVI

DU RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS DU 2 DÉCEMBRE 1851



V

PARIS

P. H. KRABBE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

12, RUE DE SAVOIE

1852



Portrait of Alexander von Humboldt,
after the original.

HISTOIRE
DE
L'INQUISITION
DES JÉSUITES
ET DES FRANCS-MAÇONS

SUIVIE DE

*l'histoire des Sociétés politiques et religieuses,
des Francs-Juges, des Templiers, du Conseil des dix, des Carbonari,
des Étrangleurs, etc., etc..*

PAR

PIERRE ZACCONE

TERMINÉE PAR UN

PRÉCIS HISTORIQUE SUR LE COMPAGNONAGE

ET PAR

L'histoire de la Révolution de Février

SUIVIE

DU RÉCIT DES ÉVÉNEMENTS DU 2 DÉCEMBRE 1851



V

PARIS

P. - H. KRABBE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

12, RUE DE SAVOIE

1852

HISTOIRE

DES

SOCIÉTÉS SECRÈTES.

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

La révolution de février qui a donné la République à la France, a été si inattendue, ce fait s'est présenté si inopinément dans l'histoire, qu'aujourd'hui on hésite involontairement dans la recherche des causes qui l'ont amenée. Il semblerait qu'un prestidigitateur habile a présidé à ce changement à vue, et qu'il n'a pas voulu laisser le temps aux spectateurs émerveillés de s'apercevoir de ce passage subit de la monarchie à la République !...

La Garde Nationale s'était endormie monarchie, elle se réveilla tout-à-coup républicaine. Elle accepta le nouveau gouvernement un peu malgré elle, sans doute, mais enfin, elle l'accepta !...

Du reste à ce moment, repousser la République eût été décréter la guerre civile, et la Garde Nationale sait ce que coûtent les guerres civiles.

Rien n'annonçait une révolution.... Les banquets réformistes avaient bien semé quelque agitation dans les départe-

vements, mais Paris était, jusqu'au 22 février, resté à peu près calme, attendant avec une certaine gravité, les événements qui allaient surgir ! Le ministère, entraîné par un esprit de vertige, sur la pente des réactions, résistait au mouvement qui s'opérait autour de lui, et rappelait, par des paroles imprudentes, les plus mauvais jours de la restauration.

Une agitation sourde circula dans le peuple à partir du 20 ; les députés de l'opposition, M. Odilon-Barrot, devaient se réunir dans un banquet solennel le 22 du même mois, et toute la population parisienne attendait impatiemment, l'issue du conflit élevé à ce sujet entre le ministère et l'opposition.

Dès le 20 février, la commission générale, chargée de l'organisation du banquet du 12^e arrondissement, avait fait publier dans les journaux le manifeste suivant :

« La commission générale, chargée d'organiser le banquet du 12^e arrondissement, croit devoir rappeler que la manifestation fixée à mardi prochain a pour objet l'exercice légal et pacifique d'un droit constitutionnel, le droit de réunion politique sans lequel le gouvernement représentatif ne serait qu'une dérision.

« Le ministère ayant déclaré et soutenu à la tribune que la pratique de ce droit était soumise au bon plaisir de la police, les députés de l'opposition, des pairs de France, d'anciens députés, des membres du conseil-général, des magistrats, des officiers, sous-officiers et soldats de la Garde Nationale, des membres du comité central des électeurs de l'opposition, des rédacteurs de journaux de Paris, ont accepté l'invitation qui leur était faite de prendre part à la manifestation, afin de protester, en vertu de la loi, contre une prétention illégale et arbitraire.

« Comme il est naturel de prévoir que cette protestation publique peut attirer un concours considérable de citoyens ; comme on doit présumer aussi que les Gardes Nationaux de Paris, fidèles à leur devise de *Liberté, ordre public*, voudront, en cette circonstance, accomplir ce double devoir ; qu'ils voudront défendre la liberté en se joignant à la manifestation, protéger l'ordre, et empêcher toute collision par leur présence ; que, dans la prévision d'une réunion nombreuse de Gardes Nationaux et de citoyens, il semble convenable de prendre des dispositions qui éloignent toute cause de trouble et de tumulte ;

« La commission a pensé que la manifestation devait avoir lieu dans le quartier de la capitale où la largeur des rues et des places permit à la population de s'agglomérer sans qu'il en résulte d'encombrement.

« A cet effet, les députés, les pairs de France et les autres personnes invitées au banquet, s'assembleront mardi prochain, à onze heures, au lieu ordinaire des réunions de l'opposition parlementaire, place de la Madeleine, n° 2.

« Les souscripteurs du banquet qui font partie de la Garde Nationale sont priés de se réunir devant l'église de la Madeleine, et de former deux haies parallèles, entre lesquelles se placeront les invités.

« Le cortège aura en tête des officiers supérieurs de la Garde Nationale, qui se présenteront pour se joindre à la manifestation.

« Immédiatement après les invités et les convives se placera un rang d'officiers de la Garde Nationale.

« Derrière ceux-ci, les Gardes Nationaux formés en colonnes suivant le numéro des légions.

« Entre la troisième et la quatrième colonnes, les jeunes

gens des Écoles, sous la conduite de commissaires désignés par eux.

« Puis les autres Gardes Nationaux de Paris et de la banlieue dans l'ordre désigné plus haut.

« Le cortège partira à onze heures et demie, et se dirigera par la place de la Concorde et les Champs-Élysées vers le lieu du banquet.

« La commission, convaincue que cette manifestation sera d'autant plus efficace qu'elle sera plus calme, d'autant plus imposante qu'elle évitera même tout prétexte de conflit, invite les citoyens à ne pousser aucun cri, à ne porter ni drapeau, ni signe extérieur ; elle invite les Gardes Nationaux qui prendront part à la manifestation, à se présenter sans armes ; il s'agit ici d'une protestation légale et pacifique, qui doit être surtout puissante par le nombre et l'attitude ferme et tranquille des citoyens.

« La commission espère que, dans cette occasion, tout homme présent se considérera comme un fonctionnaire chargé de faire respecter l'ordre ; elle se confie aux sentiments de la population parisienne, qui veut la paix publique avec la liberté, et qui sait que, pour assurer le maintien de ses droits, elle n'a besoin que d'une démonstration paisible, comme il convient à une nation intelligente, éclairée, qui a la conscience de l'autorité irrésistible de sa force morale, et qui est assurée de faire prévaloir ses vœux légitimes par l'expression légale et calme de son opinion. »

D'autre part, les Ecoles avaient fait publier aussi cette décision :

« Les Ecoles, fidèles à leurs traditions patriotiques, donneront leur concours à la protestation solennelle, organisée en faveur du droit de réunion méconnu par le pou-

voir. Les Ecoles sont décidées à apporter, dans cette manifestation, le calme, l'esprit d'ordre et la fermeté si nécessaires à l'accomplissement d'un si grand acte politique.

« La réunion générale a lieu mardi, place du Panthéon, à l'heure indiquée par les journaux. La colonne d'étudiants prendra place entre deux haies formées par les Gardes Nationaux de la 12^e légion, dont le concours est accepté avec reconnaissance. »

L'opinion publique, vivement émue, approuvait toutes ces démonstrations, et y prenait d'autant plus d'intérêt, que les bruits les plus sinistres couraient sur les détermination du ministère.

En effet, dans ses réparties à la Chambre aux interpellations de M. Odilon Barrot, M. Duchâtel, se prévalant du manifeste de la commission générale du banquet, fit afficher dans la soirée du 21, pour interdire le banquet : 1^o un arrêté de police basé sur l'article 111 n^o 3 du titre II de la loi des 16-24 août 1790 ; sur l'art. 46 du titre 1^{er} de la loi du 22 juillet 1791 ; sur l'article 1^{er} de l'arrêté du gouvernement du 3 brumaire an XI ; sur deux ordonnances de police du 30 novembre 1830, du 31 mai 1831, et enfin sur l'art. 471 n^o 15 du code pénal ; 2^o une ordonnance concernant les attroupements, rappelant les dispositions de l'ordonnance de police du 13 juillet 1831 ; et enfin la proclamation suivante, du préfet de police, M. Delessert :

« Habitants de Paris !

« Une inquiétude, qui nuit au travail et aux affaires, règne depuis quelques jours dans les esprits. Elle provient des manifestations qui se préparent. Le gouvernement,

1852. — Imprimerie de E. De Soyé, rue de Seine, 36. — Paris.



» Toutes délibérations prises par la Garde Nationale sur
 » les affaires de l'État, du département et de la commune;
 » est une atteinte à la liberté publique et un délit contre la
 » chose publique et la Constitution.

» Art. 7.—Les citoyens ne pourront ni prendre les armes,
 » ni se rassembler en état de Garde Nationale, sans l'ordre
 » des chefs immédiats, ni ceux-ci donner cet ordre sans une
 » réquisition de l'autorité civile, dont il sera donné con-
 » naissance à la tête de la troupe.

» Art. 93 —Tout chef de corps, poste ou détachement de
 » la Garde Nationale qui refusera d'obtempérer à une réqui-
 » sition des magistrats ou fonctionnaires investis du droit
 » de requérir la force publique, ou qui aura agi sans réqui-
 » sition, et hors des cas prévus par la loi, sera poursuivi
 » devant les tribunaux, et puni conformément aux articles
 » 234 et 258 du Code pénal.

» La poursuite entraînera la suspension, et, s'il y a con-
 » damnation, la perte du grade. »

» Vous le voyez, Gardes Nationaux du département de la
 Seine, la loi parle en termes trop clairs et trop précis, pour
 qu'il soit possible de vous abuser par une interprétation
 dont votre sagesse fera justice.

» Peu d'entre vous, sans doute, sont disposés à se laisser
 entraîner à une démarche coupable; mais je voudrais leur
 épargner et la faute et le regret de compter leur petit nom-
 bre au milieu des 85 mille Gardes Nationaux dont vos lé-
 gions se composent.

» C'est donc au nom de la loi que je vous adjure de ne
 pas tromper la confiance du pays, qui a remis à votre garde
 la défense de la royauté constitutionnelle et de l'ordre légal.

» Vous ne voudrez pas, non plus, méconnaître la voix de

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

voire commandant supérieur, parce qu'il ne vous a jamais abusés. Je compte sur votre sagesse et votre patriotisme, comme vous devez compter toujours sur ma loyauté et mon dévouement. »

En même temps, on annonçait que des troupes étaient dirigées de toutes parts sur Paris : des équipages militaires, partis de Vincennes, chargés de munitions de toute espèce, traversaient à toute heure les grandes voies de communication de la capitale.

Devant ces apprêts formidables, les députés de l'opposition ajournèrent le banquet, et la Commission générale elle-même, dans un but d'humanité, fit publier la déclaration suivante :

« La Commission générale chargée d'organiser le banquet du 12^e arrondissement, après avoir pris connaissance de la délibération des députés de l'opposition ;

» Considérant que le ministre de l'intérieur a déclaré à la tribune qu'il tolérait le banquet, pourvu qu'on s'y rendit individuellement ;

» Qu'on donnerait ainsi aux ministres l'occasion de constater une contravention, et de faire juger par un tribunal de simple police un droit politique qui est du ressort des chambres et du pays tout entier ;

» Qu'on servirait ainsi les désirs du ministère, et qu'on jouerait à son profit une sorte de comédie indigne de citoyens pénétrés de leur devoir ;

» Considérant, de plus, que la manifestation générale à laquelle la population de Paris devait concourir, donnait le véritable caractère au banquet projeté ;

« Que les mesures prises par l'autorité militaire exposeraient à des collisions certaines et sanglantes ceux qui persisteraient à faire contre la force une démonstration collective ;

» Que le patriotisme et l'humanité commandent également d'éviter de pareilles extrémités :

» Par ces motifs, la Commission a décidé que le banquet du 12^e arrondissement serait ajourné ; elle laisse au pouvoir la responsabilité des provocations et des violences ; elle a la pleine confiance que l'acte d'accusation d'un ministère, qui a conduit la population de Paris au seuil d'une guerre civile, sera déposé demain à la Chambre, et que la France, consultée ensuite, saura, par le poids de son opinion, faire justice d'une politique qui excite depuis longtemps le mépris et l'indignation du pays. »

Malgré tout cela, cependant, dès le matin du 22, des flots pressés de peuple descendaient le long des quais et des boulevards. Ces deux affluents se réunissaient à la Madeleine, à la place de la Concorde et aux Champs-Élysées. La foule affluait surtout près du lieu désigné pour le banquet, rue du Chemin-de-Versailles, à Chaillot.

Cette population parisienne qui, pendant les orageuses discussions des derniers jours, avait entendu l'opposition s'engager publiquement à résister à l'arbitraire, qui avait reçu depuis quelques jours la confiance des préparatifs d'une éclatante manifestation, tenait à prouver qu'elle était toujours prête à soutenir ceux dont la parole annonçait la résolution de défendre le droit de tous. Elle s'était rendue en nombre considérable au lieu de la réunion ; elle y attendait les députés ; elle y trouva des troupes.

A défaut de la manifestation annoncée, elle fit la sienne, entonna la *Marseillaise*, et aux cris de *Vive la Réforme ! A bas Guizot !* se dirigea vers le ministère des affaires étrangères, où quelques-uns des plus ardents cassèrent des vitres.

D'un autre côté, la population de la rive gauche, émue et inquiète des événements, et ne sachant pas encore la résolution des députés, s'était portée en grande partie sur le palais par la rue de Bourgogne. On poussait des cris confus pendant qu'une foule épaisse cherchait à déboucher par le pont de la Concorde. Un détachement qui le gardait croisa la baïonnette et fit mine de tirer ; mais trois ou quatre jeunes gens s'avançant et découvrant leurs poitrines : « Tirez, si vous voulez, sur vos frères ! » dirent-ils aux soldats. Et ceux-ci les laissèrent passer. Ils forcèrent la grille du péristyle de la Chambre. Quelques-uns même pénétrèrent jusque dans l'escalier qui conduit aux tribunes publiques. Les chefs d'huissiers accoururent avec quelques députés ; un escadron leur vint en aide, et tout rentra dans l'ordre.

Peu après, vers trois heures, des collisions eurent lieu sur la place de la Concorde, qui était disposée de manière à pouvoir résister, non pas à une foule indisciplinée, mais à une armée entière. La garde municipale à pied et à cheval fit des charges aux Champs-Élysées ; ils faisaient usage de leurs armes blanches ; le peuple se défendait à coups de pierre. Plusieurs citoyens furent forcés de se précipiter dans les fossés de la place de la Concorde, pour échapper à la brutalité des gardes municipaux. Des Gardes Nationaux sans armes et en uniforme s'avançaient entre les groupes et les charges, protestant hautement contre ces violences. La troupe de ligne assistait immobile et l'arme au bras à ce

triste spectacle. Plus de deux cents arrestations furent faites.

Dès ce moment, des groupes nombreux circulèrent dans tous les quartiers de la capitale, aux cris de *Vive la Réforme ! A bas Guizot !* Sur le passage des attroupements, les boutiques se fermaient. Le Palais-Royal, les Tuileries, étaient fermés ; les passages des rues Saint-Honoré, Montmartre, Montorgueil, étaient aussi fermés. Des engagements avaient lieu sur plusieurs points, et les combattants avaient successivement occupé les rues Tiquetonne, Bourg-l'Abbé, Grenétat et Transnonain. Trente à quarante, à peine, avaient des armes. Ils eurent bientôt épuisé leurs munitions. L'engagement le plus meurtrier eut lieu dans une maison de la rue Beaubourg, où cinq prisonniers avaient été enfermés. Leurs camarades avaient voulu les délivrer ; un combat avait eu lieu entre les gardes municipaux et les combattants. Il y avait eu des deux parts des blessés et des morts.

Des rassemblements plus considérables avaient lieu dans le quartier des Prouvaires et au Marais. Mais entre minuit et une heure tout était à peu près dispersé.

Pendant toute la journée, chacun avait pu être frappé de l'air morne et consterné des militaires. Ils accomplissaient avec une répugnance visible un pénible devoir. Leur attitude était triste et résignée : leur conduite envers la foule était pleine de ménagements et d'égards. Ils avaient remarqué avec un douloureux sentiment que la Garde Nationale n'avait pas été convoquée. Cette défiance du gouvernement envers la milice citoyenne jeta dans l'esprit des troupes de toute arme une anxiété et une incertitude dont la cause populaire devait avant tout profiter.

A la Chambre, cependant, au milieu de ces collisions sanglantes, on avait discuté avec un sang-froid philosophique

la question d'une banque provinciale. Pas un mot de ces luttes désolantes qui avaient eu lieu à quelques pas entre les troupes et ce peuple qui était venu là, appelé par l'opposition. Seulement, la pétition suivante des Écoles, revêtue d'un millier de signatures, avait été déposée sur le bureau de la Chambre :

» La manifestation empêchée par le gouvernement est la plus grande preuve qu'il craint un appel à la justice du pays.

» Il ne nous reste plus, pour arriver à la conservation des droits que 1830 a consacrés, que notre confiance dans les députés de l'opposition. Nous attendons d'eux la demande de la mise en accusation du ministère. Comme d'avance nous en sommes convaincus, elle sera repoussée par la majorité, vu les liens qui la retiennent, nous espérons que chaque député véritablement attaché à nos libertés saura prendre une résolution énergique qui répondra à l'attente générale. »

D'autre part, M. de Genoude, député de Toulouse, avait déposé une proposition pour mettre le ministère en accusation, et les députés de l'opposition en avaient fait une demande formelle, ainsi conçue :

« Nous proposons de mettre le ministère en accusation comme coupable :

1° D'avoir trahi au dehors l'honneur et les intérêts de la France ;

2° D'avoir faussé les principes de la Constitution, violé les garanties de la liberté et attenté aux droits des citoyens ;

3° D'avoir, par une corruption systématique, tenté de substituer à la libre expression de l'opinion publique les

calculs de l'intérêt privé, et de pervertir ainsi le gouvernement représentatif ;

» 4° D'avoir trafiqué, dans un intérêt ministériel, des fonctions publiques, ainsi que de tous les attributs et privilèges du pouvoir ;

» 5° D'avoir, dans le même intérêt, ruiné les finances de l'État et compromis ainsi les forces et la grandeur nationales ;

» 6° D'avoir violemment dépouillé les citoyens d'un droit inhérent à toute constitution libre, et dont l'exercice leur avait été garanti par la Charte, par les lois et par les précédents ;

» 7° D'avoir enfin, par une politique ouvertement contre-révolutionnaire, remis en question toutes les conquêtes de nos deux révolutions, et jeté dans le pays une perturbation profonde.

» Odillon Barrot, Duvergier de Hauranne, général Thiard, Dupont (de l'Eure), Isambert, Léon de Malleville, Garnier-Pagès, Chambolle, Bethmont, Lherbette, Pagès (Ariège), Baroche, Havin, Léon Faucher, Ferd. de Lasterye, de Courtais, Hort. de Saint-Albin, Crémieux, Gaultier de Rumilly, Rimbault, Boissel, de Beaumont (Somme), Lanneau, Baron, Georges de Lafayette, Marie, Carnot, Bureaux de Puzy, Dusollier, Mathieu (Saône-et-Loire), Drouyn de Lhuys, d'Aragon, Cambacérés, Drault, Marquis, Bigot, Quinette, Maichain, Le fort-Gonsollin, Tessié de la Motte, Demarçay, Bonnin, Larabit, Garnon, Maurat-Ballanche, Taillandier, Abbattucci, Creton, Lesseps, Mauguin, Vavin, Jouvencel. »

Cette proposition fut mise à l'ordre du jour pour la prochaine réunion des bureaux.

Ceci n'était que le prologue du drame qui allait se jouer le lendemain.

Le 23. — Le mouvement commença dans le quartier Saint-Denis. Vers huit heures du soir, la veille, une bande d'ouvrier en blouse avaient entouré la porte Saint-Denis; les uns portaient des pinces, les autres d'énormes bâtons; ils avaient tordu et descellé quelques barreaux de la grille qui protégeait la porte. Descendant ensuite par la rue Beauregard, en brandissant leurs bâtons et leurs barres, ils avaient essayé d'éteindre les becs de gaz et d'élever une barricade dans la rue Saint-Philippe. Par suite de cette tentative, une batterie desservie par des artilleurs à cheval avait été placée sur le boulevard Bonne-Nouvelle, au centre d'un détachement du 52^e régiment de ligne formé en carré, et qui, toute la nuit, avait bivouaqué l'arme au pied, sous une pluie battante. Trois voitures de foin et un caisson destinés à l'alimentation des chevaux de la cavalerie qui stationnait sur le boulevard et dans les rues environnantes, avaient été amenés en face de la porte Saint-Denis. L'attaque commença sur ce point, et cette lutte, qui allait devenir si sanglante, débuta par un incident assez burlesque.

En effet, ces voitures de foin avaient été longtemps protégées par de forts détachements du 52^e, mais, soit que la discipline se fût relâchée, soit toute autre cause, les soldats avaient perdu de leur sévérité : des ouvriers avaient pénétré dans les rangs et monté sur les caissons et sur les meules de foin. L'ordre étant arrivé peu après de faire disparaître ces voitures qui encombraient le boulevard et qui

avaient été l'occasion de rassemblements considérables depuis le matin, les voitures s'ébranlèrent chargées des nombreux envahisseurs qui s'étaient guindés sur ces étranges chars de triomphe. Les soldats du train, qui riaient eux-mêmes de l'aventure, traînèrent les héros de cette ovation inattendue jusqu'à la hauteur de la rue Saint-Etienne. Là, ces singuliers triomphateurs furent rejoints par une soixantaine d'hommes en blouse, précédés d'un tambour battant le rappel, et sous la conduite d'un individu à longue barbe qui agitait dans l'air un drapeau tricolore. Les deux bandes se joignirent ; elles parcoururent successivement plusieurs rues, où elles purent dresser des barricades pendant une heure environ.

Mais vers dix heures et demie, un piquet de gardes municipaux à pied, composé de cinquante hommes, ayant débouché par la rue de Cléry, débusqua successivement tous ceux qui s'étaient rangés derrière les barricades et en tua plusieurs. Pendant près d'une heure, des collisions se renouvelèrent aux barricades dressées entre le boulevard et les rues Saint-Denis, Montmartre et les halles.

Des forces considérables ne tardèrent pas à occuper ces divers points, et presque en même temps un déploiement de troupes non moins imposant eut lieu dans le quartier des Halles, où régnait depuis le matin une fort vive agitation. Des soldats, échelonnés de distance en distance, protégeaient les transactions relatives aux denrées ; d'autres, pour empêcher les attroupements, parcouraient les rues, et, après avoir franchi un espace donné, faisaient volte-face et revenaient sur leurs pas, en recommençant le même trajet. Des pièces de canon étaient braquées çà et là. Malgré tout cela, nos barricades s'élevaient sur un point à mesure que la troupe

les détruisait sur d'autres, et à une heure de l'après-midi, les plus fortes et les plus artistement construites, entre la rue du Temple et la rue Saint-Martin, restaient en la possession de quelques centaines de jeunes gens. Le centre de ce noyau de résistance était la rue Transnonain. Les barricades étaient rue Jean-Robert, rue du Cimetière-Saint-Nicolas, rues Montmorency, Chapon, des Gravilliers, Michel-le-Comte et Grenier-Saint-Lazare.

Sur tous ces points, l'enthousiasme des Citoyens avait donné lieu à des scènes de dévouement et de courage. Voici, entre mille, deux faits qui servirent à faire connaître l'irrésistible élan des combattants et cet admirable instinct d'initiative, éternel apanage du peuple parisien.

Une barricade avait été formée dans la rue Saint-Martin. Une compagnie de soldats de ligne voulait la prendre d'assaut. Un jeune enfant de quinze ans, sautant par dessus et s'enveloppant d'un drapeau rouge qu'il tenait à la main, se mit à genoux, et dit d'une voix résolue : « *Tirez, si vous voulez.* » L'exemple de cet intrépide gagne les Citoyens qui se trouvaient derrière : d'un commun accord, ils franchissent la barricade, viennent se placer au devant des fusils, et s'écrient : « *Si vous l'osez, frappez des frères, frappez des citoyens désarmés.* » Les soldats qui les avaient mis en joue relevèrent leurs armes, et refusèrent d'en faire usage. Des cris de *Vive la ligne!* éclatèrent aussitôt de tous côtés.

Voici l'autre fait :

Un jeune homme avait été arrêté dans un rassemblement sur le boulevard Bonne-Nouvelle, on l'avait conduit dans un poste établi en face du Gymnase. Ses camarades se réunirent en foule devant le poste, le redemandant à grands cris. Les soldats menacèrent de faire feu : — « Peu nous

importe ! s'écrièrent les jeunes gens ; faites votre devoir, nous ferons le nôtre ! » En dépit des baïonnettes ils escaladent la façade du poste, pénètrent par une lucarne, délivrent le prisonnier, désarment les soldats, tirent leurs fusils en l'air et les leur rendent en criant à tue-tête : *Vive la ligne!* La foule, émerveillée de cet acte de vaillance et de générosité, applaudit.

Quant aux sentiments qui animaient ce peuple héroïque, les faits suivants sont plus éloquents que tout ce qu'on pourrait dire :

A la prise des Tuileries, le Peuple trouva dans la chapelle un magnifique Christ sculpté. Le peuple, s'arrêta et salua. « Mes amis, dit un élève de l'École, voilà notre maître à tous ! »

Le Peuple prit le Christ et le porta solennellement à l'église Saint-Roch. « Citoyens, chapeau bas ! saluez le Christ ! » disait le Peuple ; et tout le monde s'inclinait dans un sentiment religieux.

Au Carrousel, au moment où les gardes municipaux venaient de cesser le feu, quelques hommes exaltés par le combat, voulaient faire main basse sur ces malheureux instruments du despotisme ; mais bientôt l'exaltation des vainqueurs fit place à des sentiments de concorde. « On a tué mon frère au Palais-Royal ! criait encore un citoyen ; il faut que je tue quelqu'un ! — Si tu tues quelqu'un, répond un garde national, ce sera ton frère aussi ! » Ce mot sublime anéantit tout sentiment de vengeance.

Pendant ce temps, un rassemblement de deux à trois cents personnes s'était formé sur la place du Panthéon, et était descendu vers la rue Saint-Martin, se recrutant dans sa marche, et élevant de nouvelles barricades, en grand nombre

dans le faubourg Saint-Antoine, le Marais et la Cité, où des barricades avaient été tour-à-tour élevées et déblayées. Ainsi le champ de bataille, au lieu de s'amoinrir, allait en s'agrandissant.

Vers une heure, cependant, sur beaucoup de points, la lutte cessa d'être acharnée; le bruit commençait à se répandre que le ministère était renversé, et la troupe de ligne criait que tout était fini. On attendait sous les armes.

A la chambre des députés, où chacun apportait le récit des scènes cruelles, patriotiques, qui agitaient Paris tout entier, régnait une émotion inexprimable. Des pétitions contre le ministère et pour la réforme arrivaient à chaque instant : on annonce tout-à-coup que cinq cents hommes de la 4^e légion, sans armes, avaient à remettre une pétition à MM. Crémieux et Marie, mais ne pouvaient dépasser le pont de la Concorde, où un détachement de la 10^e légion et les chasseurs à cheval leur barraient le passage. Les deux députés sortent pour recevoir la pétition, se placent au milieu du cercle qu'avaient formé les gardes nationaux, et reçoivent une pétition ainsi conçue :

« Messieurs les députés, nous soussignés, citoyens du
» 4^e arrondissement, déclarons, pour rendre hommage à
» la vérité et à nos convictions personnelles, être prêts à
» soutenir dans les rangs de la Garde Nationale sa devise :
» *Liberté, ordre public*, et, à cet effet, à prendre les armes
» sous les ordres de nos chefs, pour maintenir l'ordre et la
» tranquillité; mais nous entendons bien formellement, par
» cette manifestation, ne pas nous constituer les soutiens
» d'un ministère corrupteur et corrompu, et dont nous re-
» poussons de toute la force de nos convictions la politique

» et les actes, appelant de tous nos vœux sa mise en accusation et son renvoi immédiat. »

M. Crémieux reçut la pétition, en adressant aux Gardes Nationaux l'allocution suivante :

« Messieurs et chers concitoyens, vous êtes les protecteurs de l'ordre public et de la liberté. Sur tous les points où des collisions éclatent, c'est à vous à mettre un terme à l'effusion du sang de vos frères, citoyens ou soldats, car les soldats sont vos frères comme le Peuple. Vous étiez frappés de la crainte que votre concours ne semblât un acquiescement à une détestable politique ; je vous ai conseillé des pétitions à la Chambre, dans lesquelles vous feriez connaître votre opinion comme citoyens, en même temps que vous iriez dans les rangs comme Gardes Nationaux. Ces pétitions, je suis venu les recevoir, et je vais les déposer sur la tribune. Maintenant, allez où des collisions s'élèvent, rétablissez l'ordre et la paix ; le ministère est frappé de mort, la Garde Nationale a prononcé son arrêt !... »

Des acclamations unanimes accueillirent ces dernières paroles, qu'à ce moment même justifiait l'événement.

En effet, dans la Chambre, l'un des députés de Paris, M. Vavin, adressait au ministère les interpellations suivantes :

« Depuis plus de vingt-quatre heures, des troubles graves désolent la capitale. Hier, la population a remarqué avec un douloureux étonnement l'absence de la Garde Nationale. Cet étonnement était d'autant plus grand, d'autant plus pénible, qu'on savait que l'ordre de la convoquer avait été donné lundi dans la soirée. »

« Il serait donc vrai que, dans la nuit du lundi au mardi, cet ordre de réunir la Garde Nationale aurait été révoqué ? »

« Ce n'est qu'hier, à cinq heures, que le rappel a été battu
 « dans quelques quartiers pour réunir quelques Gardes
 « Nationaux. Dans la journée, la population de Paris a été
 « laissée au milieu des dangers qui l'entouraient, sans la
 « protection de sa milice citoyenne. Des collisions funestes
 « ont eu lieu ; nous n'aurions peut-être pas aujourd'hui à
 « les déplorer, si, dès le commencement des troubles, on
 « avait vu dans nos rues, sur nos places, cette Garde Na-
 « tionale, dont la devise est : *Ordre public, Liberté.*

« Sur un fait aussi grave, aussi malheureux, je prie
 « Messieurs les Ministres de nous donner quelques expli-
 « cations. »

Quelques voix de l'opposition applaudissent, les autres murmurent. M. Guizot, qui était au banc des ministres avec MM. Hébert, Salvandy, Jayr, Dumon et Cunin-Gridaine, se dirige vers la tribune : son attitude est morne, son regard n'a rien de ce feu et de cette assurance qui le caractérisaient :

« Messieurs, dit-il, je crois qu'il ne serait ni conforme à
 « l'intérêt public, ni à propos pour la Chambre, d'entrer en
 « ce moment dans aucun débat sur les interpellations que
 « vient de nous adresser l'honorable préopinant.

« Le roi fait appeler en ce moment M. le comte Molé... »

Des applaudissements partent simultanément de quelques bancs et d'une des tribunes. M. Guizot reprend d'une voix altérée :

« L'interruption qui vient de s'élever ne me fera rien
 « ajouter ni rien retrancher à mes paroles. Le roi fait ap-
 « peler en ce moment le comte Molé pour le charger de for-
 « mer un nouveau cabinet. »

A ces mots, les députés quittent leurs places ; des mem-

bres du centre s'approchent de M. Guizot et l'interpellent avec la plus grande vivacité. — « C'est impardonnable ! dit « l'un. » — « C'est livrer la monarchie ! ajoute un autre. »

Et ces hommes, si longtemps maîtres du pouvoir, qui n'ont su que l'exploiter sans rien faire pour l'honorer, le rendre populaire et l'affermir, sont plus atterrés encore que M. Guizot.

Quant aux membres de la gauche, ils adressent affectueusement la parole à ce ministre tombant devant l'explosion de la colère populaire, et semblent croire que la question est résolue parce que le ministère est renversé.

Au milieu de l'agitation produite par cette déclaration, M. Dupin s'est levé pour demander l'ajournement de la délibération qui avait été indiquée pour demain dans les bureaux, la discussion de la mise en accusation des ministres. M. Barrot a appuyé cette proposition.

Mais le cabinet et ses amis insistèrent dans le sens contraire, et l'ordre du jour fut maintenu.

Même agitation, même tumulte à la chambre des pairs. M. d'Alton-Shée et M. de Boissy renouvelèrent une demande d'interpellations faites hier sans succès ; mais elle fut l'occasion d'une de ces scènes violentes comme il ne s'en était jamais produit à cette chambre. En voici le détail :

M. le comte d'Alton-Shée. — Je supplie la chambre de m'autoriser à interpellier les ministres sur les graves événements qui ensanglantent depuis hier la capitale. (Sensation.)

M. le Président. — Déposez une proposition.

M. d'Alton-Shée rédige sa proposition, dont l'un de MM. les secrétaires donne lecture ; elle est ainsi conçue :

« Des événements graves se sont accomplis ; une émo-

tion générale s'est emparée de la population : hier et aujourd'hui des collisions déplorables ont eu lieu entre la troupe et les citoyens.

« De ces évènements, les uns font peser la responsabilité sur le gouvernement, les autres sur l'opposition. Je supplie la chambre, dans l'intérêt de la justice et de la vérité, de m'autoriser, dès qu'elle jugera le moment opportun, à interpellier MM. les ministres. Il importe d'établir dans un débat public et contradictoire, devant la chambre et devant le pays tout entier, la part de responsabilité qui doit revenir à chacun.

Le 23 février 1848,

Le comte d'ALTON SHÉE, pair de France.

M. le marquis de Boissy. — Peut-on appuyer la proposition avant le vote de la chambre ?

M. le Président. — Non ! Je consulte la chambre.

La chambre, à une très grande majorité, décide qu'elle n'entendra pas M. d'Alton-Shée.

M. de Boissy. — Je demande la parole. (A l'ordre ! à l'ordre !)

M. de Boissy. — Comment ! ne suis-je pas aussi libre que vous ? je dépose une proposition. (Interruption.)

Voix nombreuses. — Non, non ! à l'ordre !

M. de Boissy, avec force. — Comment, messieurs, est-ce que le règlement ne vous lie pas comme moi ? Je dépose une demande en interpellations. (Rumeurs.)

M. le Président. — Alors donnez-là.

M. de Boissy. — La voici. (Agitation.)

M. le vicomte de Flavigny, secrétaire, lisant :

« Attendu qu'aujourd'hui encore la population parisienne

est menacée de mort et d'incendie, de mort par soixante bouches à feu approvisionnées moitié à coups de mitraille, moitié à coups de boulets; qu'elle est menacée de dévastation et d'incendie par quatre cents pétards, le tout transporté d'urgence et en hâte de Vincennes à l'École-Militaire.»

M. le comte de Tascher, interrompant.—Ce n'est pas là une demande d'interpellations; on ne peut tolérer...

M. de Boissy. — Messieurs, je demande à lire, sans discuter... (Non! non! à l'ordre!)

Les pairs sont... (A l'ordre! à l'ordre!)

(Un tumulte extraordinaire s'élève dans toutes les parties de la Chambre; plusieurs pairs adressent à l'orateur des interpellations que nous ne pouvons saisir, et échangent entre eux des paroles empreintes d'une vivacité extrême. M. de Boissy continue à parler, mais sa voix est couverte par le bruit.)

M. le président.—Monsieur de Boissy, je vous rappelle à l'ordre. Vous n'avez pas la parole; asseyez-vous.

M. le marquis de Boissy.—Le règlement est fait pour moi comme pour vous... (Nouveaux cris.)

(Le tumulte éclate avec plus de force; tous les pairs apostrophent M. de Boissy. M. le président cherche à se faire entendre.)

M. le marquis de Boissy.—Si vous faites autant de bruit, force me sera de me taire; car je ne puis lutter contre tant de personnes qui crient toutes ensemble: je me tairai.

M. Laplagne-Barris.—Eh bien! taisez-vous!

M. le marquis de Boissy, se tournant vivement vers M. Laplagne-Barris.—Comment, que je me taise! (Le bruit redouble.) Vous n'avez pas, Monsieur, le droit de m'interpeller ainsi. C'est de la dernière inconvenance. (La voix de l'ora-

teur est couverte par de nouveaux cris : A l'ordre ! à l'ordre !)

M. le marquis de Boissy, avec force. — Non ! Je le dis à la Chambre, à la face de mon pays, je méprise les personnalités, et plus que les personnalités, ceux qui se les permettent à mon égard. J'en avertis ceux qui m'injurient.

M. de Mackau.—Vous ne devez pas parler.

M. le marquis de Boissy.—Je dirai à M. de Mackau qu'il ne préside pas, et que cela ne le regarde pas.

M. le président, au milieu d'une agitation impossible à décrire. — Il ne peut pas être permis à un seul homme de manquer de respect à la Chambre entière.

M. le marquis de Boissy.—Je respecte la Chambre, mais je ne respecte pas ceux qui se permettent des personnalités à mon égard.

J'ai l'honneur de demander à la Chambre..... (Non ! non ! vous n'avez pas la parole ! A l'ordre ! à l'ordre !)

M. le président.—Asseyez-vous, monsieur ; vous n'avez pas la parole.

M. de Flavigny.—Voici les conclusions de la demande de M. de Boissy :

« J'ai l'honneur de demander à la Chambre la permission d'adresser des interpellations au cabinet sur la situation de la capitale, et notamment pourquoi il n'a pas réuni plus tôt la Garde Nationale.

» Signé, marquis de Boissy,

» Pair de France.

» Paris, le 23 février 1848. »

M. le président. — La demande est-elle appuyée ?

M. d'Alton-Shée.—Oui !

M. le président. — Il faut qu'elle soit appuyée par deux membres. (Silence.)

La proposition n'étant pas appuyée par deux membres, il n'y a pas lieu de s'en occuper.

Après cet incident, la Chambre, dont l'émotion n'est pas encore calmée, passe à son ordre du jour, qui appelle la discussion du projet de loi relatif à l'expropriation forcée dans les colonies.

Au dehors cependant, même parmi les combattants, beaucoup de gens semblaient croire la question résolue par le renversement du ministère. En effet, l'annonce de la chute des ministres y répandit la joie dans tous les groupes. Toutes les classes de la société s'associèrent à cette allégresse, éclatante condamnation du système qui avait longtemps pesé sur la France. Sur les boulevards, dans les rues, partout la même nouvelle était dans toutes les bouches. L'autorité, commençant à sentir elle-même le besoin de mettre fin à l'agitation qui s'était emparée de la population parisienne, avait envoyé avec des détachements de troupes, des officiers d'état-major annonçant à haute voix, dans les groupes, le renversement du ministère.

Partout on applaudissait, et partout on se méprenait sur la portée d'un mouvement qui avait pris alors un développement incroyable. Tout cela, l'erreur des uns et l'intensité croissante de l'autre, était spécialement dû à l'attitude passive de la Garde Nationale sur quelques points, et à son intervention conciliatrice sur d'autres. Aussi, peut-elle revendiquer à bon droit, par son intelligente coopération dans cette journée, une partie de la gloire qui allait, en les dépassant peut-être, combler toutes ses espérances. On aurait une idée précise de la complication et du mécanisme de

cette force de résistance qui agissait contre l'autorité, en disant que le Peuple était l'épée qui frappait, la Garde Nationale le bras qui aidait au mouvement de l'épée, le tout appartenant à un corps qui se révélait partout et qui n'était visible nulle part.

Quelques faits pris au hasard rendront palpable la part qui revient à la Garde Nationale dans ce mouvement.

Quatre cents Gardes Nationaux environ de la 10^e légion s'étaient rassemblés rue du Dragon. Le colonel arriva à cheval, et dans une allocution leur dit qu'ils étaient convoqués pour rétablir la confiance. Un Garde National sortit des rangs et déclara qu'ils se réunissaient pour faire respecter les propriétés et pour établir en effet la paix et la confiance ; mais que, loin de faire en aucune façon acte de sympathie pour le ministère, ils avaient l'intention de réclamer la réforme. Le colonel descendit de cheval pour chercher à ébranler la résolution des autres ; mais un d'entre eux s'écria à ses côtés : *Vive la Réforme !* Le colonel fit le geste de s'emparer de lui ; les autres s'y opposèrent, faisant observer qu'ils ne pouvaient arrêter un citoyen pour avoir poussé un cri qu'ils étaient eux-mêmes disposés à répéter.

Ailleurs, un bataillon de la 2^e légion s'était réuni sous l'auvent de l'Opéra. Le commandant, s'adressant aux Gardes Nationaux, leur dit qu'il avait l'intention de contribuer, pour sa part, à faire respecter, avec leur aide, l'ordre et la propriété, mais qu'il ne voulait pas venir au secours du ministère. Un Garde National l'interrompit en disant : « Nous ne sommes pas ici pour faire de la politique. — Bien au contraire, répondit le commandant. » Tous les autres lui donnèrent immédiatement raison, et se mirent en marche au

cri de : *Vive la Réforme !* qui allait provisoirement devenir le mot de ralliement de la journée.

Ailleurs enfin, place des Petits-Pères, un demi-escadron de cuirassiers était de planton et se disposait à charger des citoyens, lorsqu'un capitaine de la 7^e légion, mettant le sabre à la main, s'interposa en disant : « Halte-là ! on ne passe pas ; nous sommes ici pour maintenir l'ordre, et tant que nous serons ici, vous n'avancerez pas. Nous répondons de tout sans votre intervention ; mais si vous faites un pas, nous résisterons. » A ces nobles paroles, l'escadron tourna bride.

Ainsi, partout mis en demeure de lutter contre la Garde Nationale, les corps de l'armée, infanterie, cavalerie, artillerie, ne pouvaient que passer, de l'abattement que leur causait cette lutte fratricide, à l'irrésolution. Aussi, canons, cavaliers, fantassins, tout allait être bientôt brisé par la colère du Peuple, et cet ouragan vengeur ne devait s'arrêter qu'après la prise des Tuileries.

Un évènement déplorable vint hâter une solution qui n'était dans les prévisions de personne. Quoique sur certains points on eût fait, en quelque sorte, une suspension d'armes, sur d'autres la fusillade continuait. Les curieux qui n'étaient pas dans la rue, étaient aux fenêtres, assistant parfois de là à de fort navrants spectacles. La nuit s'était faite, et pour remplacer les becs de gaz éteints, de nombreux rassemblements parcouraient les rues en criant : *Illuminez ! illuminez ! Vive la Réforme !* L'un d'eux s'était porté sur le boulevard des Capucines, et s'était amassé devant l'hôtel des affaires étrangères. Tout-à-coup, la porte de l'hôtel s'ouvre, des détachements de troupes de ligne se rangent en bataille, et l'un d'eux dirige un feu de peloton sur cette multitude. Un grand nombre de personnes tombèrent percées de balles :

on en remplit deux tombereaux ; on parcourut quelques quartiers avec cette triste dépouille, en criant : Vengeance ! on vient d'assassiner nos frères ! Et la lutte, qui était près de s'éteindre à peu près partout, se ranima rue Transnonain, rue Rambuteau, dans la Cité, dans le quartier des Halles et sur la place de Grève. A minuit, on entendait encore la fusillade sur ces divers points. Dans les rues, on battait la générale ; dans quelques églises, on sonnait le tocsin, et, au moment où tout semblait prêt de finir, tout venait de se préparer à recommencer avec une intensité nouvelle.

Le lendemain voici ce qui se passait :

Paris était couvert de barricades ; les troupes découragées ne savaient plus à quel chef obéir ; la Garde Nationale l'arme au bras se montrait disposée à soutenir la révolution qui commençait, on ignorait encore l'issue probable de la journée, mais le Roi pouvait déjà, à l'attitude de la population, concevoir des craintes sérieuses pour sa couronne.

Ce n'était pas en effet une simple insurrection, c'était une grande révolution qui se préparait.

Dès le matin 24, le Comité électoral démocratique avait répandu partout la communication suivante :

« Le ministère est renversé : c'est bien.

• Mais les derniers événements qui ont agité la capitale appellent, sur des mesures devenues désormais indispensables, l'attention de tous les bons citoyens.

• Une manifestation légale, depuis longtemps annoncée, est tombée tout-à-coup dans une menace libéricide, lancée par un ministre du haut de la tribune. On a déployé un immense appareil de guerre, comme si Paris eût eu l'étranger, non pas à ses portes, mais dans son sein. Le

Peuple, généreusement ému et sans armes, a vu ses rangs divisés par des soldats. Un sang héroïque a coulé.

« Dans cette circonstance, nous, membres du Comité électoral démocratique des arrondissements de la Seine, nous nous faisons un devoir de rappeler hautement que c'est sur le patriotisme de tous les Citoyens, organisés en Garde Nationale, que reposent, aux termes de la Charte, les garanties de la liberté.

« Nous avons vu, sur plusieurs points, les soldats s'arrêter, avec une noble tristesse, avec une émotion fraternelle, devant le Peuple désarmé. Et, en effet, combien n'est pas douloureuse pour des hommes d'honneur cette alternative de manquer aux lois de la discipline ou de tuer des concitoyens ! La ville de la science, des arts, de l'industrie, de la civilisation, Paris enfin, ne saurait être le champ de bataille rêvé par le courage des soldats français. Leur attitude l'a prouvé, et elle condamne le rôle qu'on leur impose.

« D'un autre côté, la Garde Nationale s'est énergiquement prononcée, comme elle le devait, en faveur du mouvement réformiste, et il est certain que le résultat obtenu aurait été atteint, sans effusion de sang, s'il n'y eût pas eu, de la part du ministère, provocation directe, provocation résultant d'un brutal étalage de troupes.

« Donc, les membres du Comité électoral démocratique proposent à la signature de tous les Citoyens la pétition suivante :

« Considérant.

« Que l'application de l'armée à la compression des troubles civils est attentatoire à la dignité d'un peuple libre et à la moralité de l'armée elle-même ;

« Qu'il y a là renversement de l'ordre véritable et négation permanente de la liberté;

« Que le recours à la force seule est un crime contre le droit;

• Qu'il est injuste et barbare de forcer des hommes de cœur à choisir entre le devoir du militaire et ceux du citoyen;

• Que la Garde Nationale a été instituée précisément pour garantir le repos de la cité et sauvegarder les libertés de la Nation;

« Qu'à elle seule il appartient de distinguer une révolution d'une émeute;

« Les Citoyens, soussignés, demandent que le Peuple tout entier soit incorporé dans la Garde Nationale;

« Ils demandent que la garde municipale soit dissoute;

« Ils demandent qu'il soit décidé législativement qu'à l'avenir l'armée ne pourra plus être employée à la compression des troubles civils. »

A. Grimard, électeur, délégué du 8^e arrondissement;

Louis Blanc, électeur, délégué du 2^e arrondissement;

David (d'Angers), électeur, délégué du 11^e arrondissement, membre de l'Institut;

Martin (de Strasbourg), électeur, délégué du 10^e arrondissement, ancien député;

Durand Saint-Amand, électeur, délégué du 1^{er} arrondissement;

Félix Pyat, délégué du 8^e arrondissement;

Grenheiser, capitaine, 3^e légion, délégué du 3^e arrondissement;

Vasnier, capitaine, 4^e légion, délégué du 4^e arrondissement;

Haguette, électeur municipal, délégué du 4^e arrondissement ;

Recurt, capitaine, 8^e légion, électeur, délégué du 8^e arrondissement ;

O. Gellée, électeur, délégué du 9^e arrondissement ;

Thaumier, électeur, délégué du 9^e arrondissement ;

L. Monduit, électeur, délégué du 11^e arrondissement ;

M. Goudchaux, électeur, délégué du 2^e arrondissement ;

Barbier, électeur, délégué du 10^e arrondissement ;

Lauveau, capitaine, 7^e légion, délégué du 7^e arrondissement ;

Dauphin, capitaine, 7^e légion, électeur, délégué du 7^e arrondissement ;

Destourbet, capitaine, 7^e légion, électeur, délégué du 7^e arrondissement ;

Jules Bastide, électeur, délégué du 7^e arrondissement ;

Hovyn, chef de bataillon, 3^e légion, électeur, délégué du 3^e arrondissement ;

Victor Masson, électeur, délégué du 11^e arrondissement.

De La Châtre, électeur, délégué du 1^{er} arrondissement ;

Cerceuil, capitaine, 8^e légion, délégué du 8^e arrondissement ;

D'autre part, la 4^e légion de la Garde Nationale faisait circuler la déclaration suivante :

DÉCLARATION.

« Nous soussignés, appartenant tous à la Garde Nationale, déclarons que, au milieu des troubles de la capitale, le rappel étant battu et réclamant notre réunion, nous, protecteurs de l'ordre, nous allons nous rendre partout où nous

serons dirigés, pour empêcher ou arrêter l'effusion de sang ; mais, en même temps, protecteurs de la Liberté, nous déclarons que notre réunion n'a aucunement pour objet d'approuver la politique ministérielle au dedans ou au dehors, ni de donner un appui quelconque à un ministère que nous blâmons, au contraire, avec toute l'énergie de bons citoyens.

« Nous ne délibérons pas sous les armes ; nous faisons connaître toute notre pensée avant de nous rendre à notre poste.

« Paris, le 23 février 1848. »

Ces communications répandues partout, commentées partout, au moment où se répandait aussi la relation de l'épouvantable boucherie de la nuit, devant le ministère des affaires étrangères, produisait parmi la foule une impression difficile à décrire ; la veille on se montrait disposée à se contenter du changement complet du système politique, de la dissolution de la chambre et des réformes demandées : tout ce qu'on apprenait, tout ce qui se révélait, rendait ces satisfactions insuffisantes. La lutte semblait devoir changer de face. Paris prenait le regard menaçant, la voix puissante d'une population soulevée par un même sentiment, et de tous les coins de la ville immense retentissaient des éclats de colère, signe précurseur d'une crise solennelle.

Au milieu de la nuit, M. Molé avait annoncé au roi qu'il ne pouvait réussir à composer un cabinet qui pût répondre aux exigences de la situation. M. Thiers s'était rendu au château des Tuileries, et avait accepté la présidence du conseil, avec M. Odilon Barrot pour collègue à l'intérieur. MM. Duvergier de Hauranne, de Rémusat, et le général

Lamoricière, faisaient partie de cette combinaison. En même temps, le *Moniteur* publiait deux ordonnances, aussitôt retirées que rendues, nommant le maréchal Bugeaud commandant supérieur des Gardes Nationales de la Seine, et commandant en chef des troupes de ligne de la 1^{re} division militaire. Mais à ce moment déjà l'heure des concessions était passée. Pendant la nuit entière d'immenses préparatifs d'attaque et de résistance avaient été faits. Paris présente un spectacle formidable. Toutes les rues sont barrées par des barricades énormes, construites de pavés, de voitures, depuis le boulevard des Italiens jusqu'à la porte Saint-Denis : tous les arbres des boulevards sont coupés, toutes les colonnes renversées, tous les bancs descellés. Les abords de toutes les rues aboutissantes sont gardés par les combattants.

Mais les préparatifs sont surtout imposants à partir de la rue Saint-Denis ; toute la largeur du boulevard y est barrée par une barricade solide comme un mur ; une barricade plus haute et plus impénétrable encore défend l'entrée de la rue ; des barricades s'échelonnent de distance en distance sur le boulevard jusqu'à la Bastille, et des deux côtés de la porte Saint-Denis, jusqu'à la Chapelle et au bord de l'eau.

Ces divers préparatifs ont été achevés sans empêchement de la part de la troupe de ligne, rangée le long du boulevard, l'arme au pied, regardant de loin sans agir. La physionomie des soldats est morne. L'incertitude et l'anxiété se peignent sur leurs visages. Aucune agression n'a lieu contre eux, et de leur côté ils paraissent peu disposés à entamer la lutte.

Cependant, sur d'autres points, des engagements ont lieu. On apprend que la lutte, depuis la catastrophe du boulevard

des Capucines, n'a pas un instant cessé dans les quartiers Saint-Denis et Saint-Martin. Bientôt des troupes débouchent sur le boulevard même, à la hauteur de la rue Montmartre. C'est un déploiement de force considérable. On voit paraître successivement des chasseurs de Vincennes, des dragons, des chasseurs et de la troupe de ligne. Celle-ci engage un feu de peloton contre les défenseurs de la barricade élevée à l'entrée du faubourg.

A huit heures, les troupes filent vers le boulevard Saint-Denis, où des engagements plus meurtriers ont lieu. Les barricades continuent à se construire. Le peuple se procure des armes et des munitions. Partout il lutte, partout il est sublime.

A neuf heures, le bruit se répand que des pourparlers ont lieu. De nombreux officiers d'ordonnance se croisent sur le chemin du château.

Bientôt on apprend d'une manière plus certaine que des propositions sont faites, que des nouvelles concessions sont arrêtées.

Ces nouvelles sont officiellement confirmées. L'ordre arrive sur les boulevards de suspendre les hostilités. Immédiatement la troupe de ligne renverse ses fusils sur les épaules. Toutes les troupes stationnées sur les boulevards défilent au pas devant le peuple, qui les accueille par des vivats. La Garde Nationale ferme la marche. Elle est saluée par des bravos enthousiastes.

En même temps, un autre cortège descend le boulevard en sens inverse. On distingue M. Odilon Barrot, l'un des chefs du ministère désigné; entouré de MM. Horace Vernet en costume d'officier de la Garde Nationale, Oscar Lafayette, Quinette, et quelques autres membres de la chambre des

députés. Des cris confus se font entendre. La foule se précipite sur les pas du cortège, qui prend la direction de la rue Saint-Denis, pour se diriger vers l'Hôtel-de-Ville. Il s'arrête au pied d'une barricade.

Les personnes qui accompagnent M. Odilon Barrot s'efforcent de lui frayer un chemin. La foule résiste.

M. Odilon Barrot veut parler, il ne peut proférer que ces paroles : « Mes bons amis, nos efforts communs l'ont emporté. Nous avons reconquis la liberté, et, ce qui vaut mieux, l'honnêteté. — Cela ne nous suffit pas ! Nous avons été trompés trop souvent ! répond-on de toutes parts. » Un homme s'avance dans une attitude énergique. Il fait entendre que les concessions arrivent trop tard. M. Odilon Barrot rebrousse chemin, et le caractère du mouvement est nettement dessiné par les cris qu'il entend sur son passage.

A dix heures et demie, la proclamation suivante est répandue et affichée :

« Citoyens de Paris !

« L'ordre est donné de suspendre le feu. Nous venons d'être chargés par le roi de composer un ministère. La chambre va être dissoute. Un appel est fait au pays. Le général Lamoricière est nommé commandant en chef de la Garde Nationale de Paris.

« MM. Odilon Barrot, Thiers, Lamoricière, Duvergier de Hauranne, sont ministres.

« *Liberté ! Ordre ! Réforme !*

« Signé : ODILON BARROT et THIERS. »

Cette proclamation est immédiatement lacérée, le mou-

vement se poursuit. On marche sur les Tuileries par le Palais-Royal et la place du Carrousel.

A midi, des députés arrivent aux Tuileries rendre compte de l'état de la capitale, escortés par le peuple ; ils sont introduits sur la place du Carrousel par des aides-de-camp de la Garde Nationale ; cette place est en ce moment occupée par des caissons de vivres et de munitions, par plusieurs escadrons de cuirassiers et par différentes troupes dont l'aspect est morne et abattu.

Au château, tout le monde est dans une véritable affliction. Nombre de généraux occupent les salons, demandent des nouvelles, mais ne proposent aucun moyen de sortir d'embarras ; plusieurs membres des deux chambres sont présents. MM. Thiers, de Lasteyrie, Dupin, Emile de Girardin, arrivent successivement ; celui-ci décide le roi à signer son abdication.

La proclamation suivante est affichée à une heure :

« Citoyens,

- « Abdication du roi.
- « Régence de Madame la duchesse d'Orléans.
- « Dissolution de la chambre.
- « Amnistie générale. »

Quelques instants après, la nouvelle de cette abdication se répand autour du Carrousel ; mais en ce moment, les gardes municipaux, postés sur la place du Palais-Royal, ont fait feu sur les groupes de citoyens et sur la Garde Nationale qui débouchait vers les Tuileries.

Dès lors, toute tentative de conciliation devenait inutile. Bientôt le peuple et la Garde Nationale se présentent sur la

place du Carrousel. Le roi s'avance vers eux, il veut parler ; des cris de colère l'interrompent ; il pâlit et se retire. Escorté par la cavalerie et l'artillerie , il traverse le jardin par la partie qui longe la rivière. A travers les arbres dépourvus de feuilles on pouvait voir de la rue de Rivoli ce morne cortège. Arrivé sur la place de la Concorde , le roi jeta un dernier regard sur ce château des Tuileries qu'il ne devait plus revoir. Une voiture bourgeoise l'attendait : il y monta et se dirigea vers Saint-Cloud , d'où il partit avec sa famille pour Versailles , de là pour le Tréport , et de là enfin pour l'Angleterre.

Il était alors deux heures de l'après-midi.

La troupe cependant s'était formée sur la place du Carrousel , le long des quais adjacents et autour de la chambre des députés. Mais , totalement démoralisée par ces événements prodigieux qui se succédaient avec une incroyable rapidité, elle se laissait envahir et pénétrer par de nombreux groupes de citoyens qui arrivaient drapeaux en tête ; bientôt même , sur l'ordre de ses généraux , elle abandonna le terrain , conservant l'attitude la plus régulière et la plus pacifique : elle rentra dans ses quartiers ou ses cantonnements , partout accueillie par les cris de *Vive la ligne ! Vive l'artillerie !*

A ce moment , la grille qui fait face à la rue de Castiglione avait été renversée , ainsi que deux de ses supports en pierre , et le flot populaire arrive presque en même temps aux Tuileries par la cour et par le jardin. Tout est envahi : rien n'est dévasté : les objets les plus faciles à cacher sont religieusement respectés : des bijoux , un écrin même trouvé dans les appartements de la reine , sont portés aux mairies ; ce peuple admirable sait qu'il est là pour un déni de justice et non

pour un vil intérêt : il est venu pour vaincre et non pour piller.

Cet incroyable désintéressement n'est pas la dernière vertu dont il donnera l'exemple. Au même instant que les Tuileries étaient emportés, avait lieu sur la place du Château-d'Eau, devant le Palais-Royal, un engagement où fut légèrement blessé à la main le général Lamoricière. Là, comme partout, le Peuple l'emporte : mais les vaincus sont des frères. Il le sait, et ceux d'entre eux qui avaient été blessés, sont portés immédiatement aux ambulances à travers les rangs des vainqueurs qui se rangent en silence et se découvrent respectueusement devant les civières où gisaient ces soldats victimes d'un devoir incompris.

Comme ceux des Tuileries, les appartements du Palais-Royal sont envahis à leur tour ; on jette des croisées les meubles dans la cour. On y joint les voitures royales qu'on avait amenées des écuries de la rue Saint-Thomas-du-Louvre. On livre le tout aux flammes, et pendant cet auto-dafé des hommes du Peuple portaient, au bout de leurs armes, des écriteaux ainsi conçus : *Mort aux voleurs!* et des factionnaires improvisés fouillaient toutes les personnes à leur sortie des appartements royaux.

Les tableaux de la galerie d'Orléans sont respectés ; mais les canapés, les fauteuils dorés, les meubles de prix du salon d'honneur sont impitoyablement brûlés, et les flammèches, les flocons de plumes emportées par un vent du sud-ouest, arrivaient jusqu'au quartier Poissonnière.

En même temps, au moment où la troupe de ligne, se retirant de toute part, défilait sur le boulevard, retournant à la Madeleine aux cris de *Vive la ligne!* poussés par le Peuple mêlé dans ses rangs, les soldats de garde de l'hôtel des

affaires étrangères, voyant cet accord, s'étaient décidés à évacuer l'hôtel. Deux officiers de la Garde Nationale, qui étaient présents, s'empressent de placer en faction une sentinelle de la Garde Nationale et une sentinelle prise parmi le Peuple pour en défendre l'entrée et protéger les archives si importantes de ce ministère. On écrit à la craie, en grandes lettres, sur un battant : *Hôtel du Peuple* ; sur l'autre : *Propriété Nationale*, et l'on place à gauche un écriteau portant : *Boutique à louer*.

Au même moment, le Peuple disait son dernier mot à la royauté dans une de ces inspirations grandioses et poétiques dont les Ouvriers de Paris ont toujours su tirer des effets d'une couleur si vive et si inattendue.

Le Peuple, après avoir enlevé le fauteuil doré de la salle du trône, l'avait pris et porté à bras jusqu'à la place de la Bastille. Rien de plus extraordinaire que cette marche triomphale le long des boulevards, à travers les barricades, au son d'un seul tambour battant la charge et de cymbales frappant obstinément sur le même rythme monotone, et accompagné d'une foule de combattants portant presque tous quelques oripeaux arrachés aux garde-robres ou aux tentures des appartements.

Arrivé au pied de la colonne, le cortège a fait, toujours dans le plus grand ordre, le tour de la grille. Ensuite les porteurs ont hissé le fauteuil sur le soubassement en marbre blanc, tandis que plusieurs des Citoyens qui accompagnaient se groupaient autour, et que les musiciens prenaient place sur le socle, immédiatement au-dessus du fauteuil de bois doré. Alors on mit le feu à la paille accumulée dessous, et bientôt, aux acclamations de la foule immense qui encombrait la place, au bruit des décharges de milliers de fusils

le dernier siège de la royauté éclairait de reflets rouges l'inscription qui consacre cette autre justice du peuple, si prompte et si forte, et pourtant sitôt oubliée.

Le combat avait cessé partout.

Le Peuple et la Garde Nationale, par un fraternel accord, avaient assuré la victoire.

L'École Polytechnique avait partagé tous les périls et toutes les gloires de la journée.

Trois mille Rouennais et Havrais conduisant un fort approvisionnement de guerre, et arrivés le matin par le chemin de fer de Rouen, avaient pris part aux combats et au triomphe de la population parisienne.

A deux heures, la victoire du peuple était dans la rue complète, et l'on pouvait lire sur tous les murs le placard suivant :

VOEUX DU PEUPLE.

Réforme pour tous.

Amnistie générale ; — les ministres exceptés et mis en accusation.

Droit de réunion consacré par une manifestation prochaine. Dissolution immédiate de la chambre et convocation des assemblées primaires.

Garde urbaine aux ordres de la municipalité. Abolition des lois de septembre. Liberté de la parole, liberté de la presse, liberté de pétition, liberté d'association, liberté d'élection.

Réforme électorale. Tout Garde National est électeur et éligible. — Réforme parlementaire. Rétribution aux députés : les fonctionnaires publics à leur poste. — Réforme de

la chambre des pairs. Pas plus de nomination royale que d'hérédité aristocratique. — Réforme administrative. Garanties pour tous les fonctionnaires et employés contre l'abus des faveurs et des influences. — La propriété respectée, mais le droit au travail garanti. Le travail assuré au peuple.

Union et association fraternelle entre les chefs d'industrie et les travailleurs. — Egalité de droits par l'éducation donnée à tous : Crèches, Salles d'Asyle, Ecoles rurales, Ecoles urbaines. Plus d'oppression et d'exploitation de l'enfance. — Liberté absolue des cultes. Indépendance absolue des consciences.

— Protection pour tous les faibles, femme et enfants. — Paix et Sainte-Alliance entre tous les peuples. — Abolition de la guerre, où le Peuple sert de chair à canon. — Indépendance pour toutes les nationalités. — La France gardienne des droits des peuples faibles. — L'ORDRE FONDÉ SUR LA LIBERTÉ.

FRATERNITÉ UNIVERSELLE !!

A la chambre des députés, cependant, le drame se continuait.

Malgré l'annonce faite d'une réunion en séance publique pour trois heures, dès une heure M. Sauzet présida au fauteuil.

Au dehors, les abords de la chambre sur la rive gauche étaient complètement libres. Le pont était interdit à la circulation, ainsi que la place de la Concorde. Un fort détachement de cavalerie occupe la tête du pont et l'angle du quai des Tuileries.

Dans l'intérieur du palais, la physionomie de l'assemblée est grave et solennelle. Les députés conservateurs, inquiets et troublés, interrogent les personnes qui arrivent du dehors, et semblent comprendre qu'ils ont perdu leur cause.

Vers une heure et demie, M. le président se tourne tout-à-coup vers les portes latérales, comme attendant l'arrivée de personnes qui vont venir du dehors. La nouvelle se répand aussitôt dans les tribunes que la duchesse d'Orléans va se présenter avec ses deux fils.

Les députés entrent en foule dans la salle des séances. Ils sont au nombre de 300 environ. Le banc des ministres est entièrement vide.

Un mouvement se manifeste vers la porte du couloir d'entrée. C'est en effet la duchesse d'Orléans qui, après le départ de Louis-Philippe, se rendait au sein de l'assemblée. Elle tenait par la main ses deux fils, le comte de Paris et le duc de Chartres, et accompagnée des ducs de Nemours, de Montpensier et de quelques officiers supérieurs. Elle est entièrement vêtue de noir, ses deux fils le sont aussi. Tous trois s'asseyent dans l'hémicycle, au pied de la tribune, en face de la chambre. Derrière eux, sont debout les ducs de Nemours et de Montpensier. Plusieurs citoyens entrés en même temps dans la salle se placent au pied de la tribune.

De toutes parts. — Faites silence ! faites silence !

M. Dupin monte à la tribune.

M. le Président, aux députés qui tous sont debout. — Messieurs asseyez-vous.

M. Dupin. — Messieurs, les manifestations qui ont lieu ont eu pour résultat l'abdication de S. M. Louis-Philippe, qui a déclaré en même temps qu'il déposait le pouvoir, et en laissait la libre transmission sur la tête de S. A. R. Mgr le

comte de Paris, avec régence de Madame la duchesse d'Orléans. (Acclamations sur quelques bancs).

Messieurs vos acclamations, témoignage si précieux pour le nouveau roi et pour madame la Régente, ne sont pas les premières que l'aient accueillie. Elle vient de traverser à pied les Tuileries, la place et le pont, accompagnée de ses fils, escortée par la Garde Nationale...

Une voix. — Il est trop tard.

M. Dupin. — La princesse comprend ce que cette mission lui impose, pénétrée comme elle l'est du sentiment profond de l'intérêt public, et confiante dans l'appui du vœu national.

Messieurs, il faut que le vœu solennel de la chambre et du pays se traduise par un acte...

En attendant l'acte d'abdication qui, sans doute, va être apporté par M. Odilon Barrot, je propose que la chambre donne acte des acclamations qui viennent de s'élever, et ordonne l'insertion au procès-verbal de la proclamation de M. le comte de Paris, comme roi des Français, avec la régence de madame la duchesse d'Orléans. (On regarde le duc de Nemours. Quelques acclamations se font entendre.)

Voix nombreuses. — Silence! Non! Non!

M. Dupin. — Messieurs, vos acclamations sont un témoignage précieux pour le nouveau roi et pour madame la régente. (Bruit et agitation).

La princesse comprendra ce que cette mission lui impose, pénétrée comme elle l'est du sentiment profond de l'intérêt public, et confiante dans l'appui du vœu national:

M. Emmanuel Arago, placé en bas de la tribune, adresse la parole aux députés avec vivacité, et discute avec M. Sauzet, qui lui refuse la parole.

M. le Président. — Avant de donner la parole à qui que ce soit, je rappelle qu'au nom de la chambre, et sur la proposition de **M. Dupin**, je dois déclarer : Qu'attendu l'abdication de **Louis-Philippe** et les acclamations de la chambre, la chambre proclame **M. le comte de Paris** roi des Français; avec la régence de son auguste mère.

M. Marie monte à la tribune.

M. de Lamartine y monte également, sur la demande d'un grand nombre de ses collègues et des tribunes.

M. le président, au milieu du bruit.—**M. de Lamartine** propose que la Chambre ne continue sa délibération qu'après le départ de la famille royale.

C'est un devoir que nous avons à remplir.

La duchesse d'Orléans et ses deux enfants, après quelque hésitation, montent vers les gradins supérieurs du centre, près de la porte du fond, où ils sont entourés par plusieurs Gardes Nationaux.

M. le général Oudinot prononce, au milieu du tumulte, quelques mots qui se perdent au milieu du bruit.

Un grand nombre de citoyens ont pénétré dans la Chambre, et quelques-uns vont s'asseoir, au bruit des bravos des tribunes, à côté des députés de l'opposition, qui les accueillent avec empressement.

M. le président. — L'hémicycle est obstrué. Je ne puis qu'inviter les personnes étrangères à la Chambre à sortir de l'enceinte. Veuillez respecter l'assemblée. Veuillez sortir, Messieurs; il est impossible que qui que ce soit ait la parole en ce moment.

M. Marie, avec force.—Je demande la parole! (Oui! oui! parlez!—Quelques membres : **M. Odilon Barrot!** **M. Odilon Barrot!**)

M. Crémieux.—**M. Barrot** viendra, mais écoutez **M. Marie**.

M. Marie.—Messieurs, dans la position où Paris se trouve, vous n'avez pas un moment à perdre pour prendre une mesure qui soit efficace sur la population. Depuis ce matin, l'agitation a fait d'immenses progrès, et, si vous tardez encore un instant, qui peut prévoir ce qui arrivera ! On vient tout à l'heure de proclamer Madame la duchesse d'Orléans, mais vous avez une loi qui nomme M. le duc Nemours régent. Vous ne pouvez pas aujourd'hui faire une loi. Cependant il faut aviser ; il faut à la tête du pays un gouvernement provisoire. (Acclamations.) Je demande qu'un gouvernement provisoire soit institué. (Nouvelles acclamations.) Quand il le sera, il avisera ; de concert avec la Chambre, il aura autorité sur le pays.

M. de Genoude.—Je demande la parole.

M. Crémieux.—Dans l'intérêt du salut public, une grande mesure est nécessaire. Il importe que tout le monde soit d'accord pour proclamer un grand principe et assurer au peuple vainqueur des garanties sérieuses. Ne faisons pas comme en 1830, puisque ce qui fut fait alors, il a fallu le recommencer en 1848. (Très bien ! — Applaudissements dans les tribunes.)

Instituons un gouvernement provisoire, non pour régler l'avenir, mais pour régler l'ordre. (Très bien ! très bien !)

Nous ne pouvons faire plus en ce moment. (Non ! non !) J'ai le plus grand respect pour madame la duchesse d'Orléans. (Bravo !) et j'ai conduit tout à l'heure la famille royale à la voiture qui l'a emportée.

Une voix : Bon voyage ! (Murmures.)

M. Crémieux. — La population de Paris a montré le respect le plus profond pour le malheur du roi ; mais nous, qui

avons été envoyés ici pour faire des lois, nous ne pouvons pas les abroger. Or, une loi déjà votée dispose de la régence ; et je n'admets pas qu'elle puisse être abrogée en ce moment.

Croyez-nous, puisque nous en sommes arrivés au point de subir une révolution, confions-nous au pays. Je propose un Gouvernement provisoire de cinq membres.

Des voix nombreuses dans les tribunes : Appuyé ! appuyé !

M. de Genoude. — Messieurs, il n'y a rien sans le concours du pays. En 1830, vous n'avez pas appelé le pays, et vous voyez ce qui vous arrive. Il en sera de même aujourd'hui.

M. Odilon Barrot. — Jamais, Messieurs, nous n'avons eu besoin de plus de sang-froid et de patriotisme. Pussions-nous tous rester unis dans le même sentiment, celui de sauver le pays du fléau d'une guerre civile !

Les nations, sans doute, ne meurent pas ; mais elles peuvent s'affaiblir par les dissensions intestines.

Jamais la France n'a eu plus besoin de toute sa grandeur et de toute sa force. Dans cette situation, notre devoir est tout tracé. Il nous invite à nous rallier à ce qu'il y a de plus généreux dans le cœur de la nation. La couronne de Juillet repose sur la tête d'un enfant et d'une femme. (Vive adhésion dans la plus grande partie de la Chambre. Protestations dans les tribunes.)

C'est un appel solennel...

La voix de l'orateur est interrompue. La duchesse d'Orléans s'apprête à prendre la parole ; on ne peut saisir que ces quelques mots : « J'ai ici mes enfants... » Le bruit couvre sa voix ; les personnes qui l'entourent l'obligent à se rasseoir. Le silence se rétablit peu à peu. M. Odilon Barrot, qui n'a pas quitté la tribune, poursuit ainsi :

C'est au nom de la liberté politique dans notre pays, c'est au nom des nécessités de l'ordre surtout, au nom de notre union et de notre accord dans des circonstances si difficiles, que je demande à tout mon pays de se rallier autour de ces représentants de la révolution de Juillet.

Plus il y a de grandeur et de générosité à maintenir, à relever ainsi la pureté de l'innocence, et plus mon pays s'y dévouera avec courage. Pour moi, je serai heureux de consacrer mon existence, tout ce que j'ai de facultés dans ce monde, à faire triompher cette cause qui est celle de la vraie liberté dans mon pays. (Bravos au centre.)

M. de La Rochejaquelin.— Je demande la parole.

M. Odilon Barrot.— Est-ce que par hasard on prétendrait remettre en question ce que nous avons décidé par la révolution de Juillet? (Très bien ! très bien !)

Messieurs, la circonstance est difficile, j'en conviens ; mais il y a dans ce pays de tels éléments de grandeur, de générosité et de bon sens, que je suis convaincu qu'il suffit de leur faire appel, pour que la population de Paris se lève autour de cet étendard. (Oui ! oui !)

Il y a là tous les moyens d'assurer toute la liberté à laquelle ce pays a le droit de prétendre, de la concilier avec toutes les nécessités de l'ordre qui lui sont si nécessaires, de rallier toutes les forces vives de ce pays, et de traverser les grandes épreuves qui lui sont peut-être réservées.

Ce devoir est simple, tracé par l'honneur, par les véritables intérêts du pays ; si nous ne savons pas le remplir avec fermeté, persévérance, courage, je ne sais quelles peuvent en être les conséquences ; mais soyez convaincus, comme je le disais en commençant, que celui qui a le courage de prendre la responsabilité d'une guerre civile au sein de notre

noble France, celui-là est coupable au premier chef. Celui-là est criminel envers son pays et envers la liberté de la France et du monde entier. (Très bien!) Quant à moi, je ne veux pas d'un pareil fardeau.

La régence de la duchesse d'Orléans ;

Un ministère pris dans les opinions les plus éprouvées ;

Et de plus l'appel au pays, qui prononcera avec toute sa liberté, dans un cadre légal,

Voilà ce qui convient à la situation. Telle est du moins mon opinion, et quant à moi je ne prendrais pas la responsabilité d'une autre situation.

M. de La Rochejaquelin, qui s'était assis avec M. Berryer, M. Crémieux et plusieurs députés sur un des bancs ordinairement occupés par les ministres, monte à la tribune, et dit : « Je respecte très profondément l'acte qu'on vient de vous communiquer ; moi, je veux montrer à l'honorable M. Odilon Barrot que je n'ai pas la folle prétention de venir élever ici une proposition contraire ; mais j'ai le droit de parler ici franchement.

A gauche : C'est un peu tard !

M. de La Rochejaquelin.—On vient de vous communiquer un acte sans autorité ; puisque le roi a abdiqué, il n'est plus rien ici.

La voix de l'honorable membre se perd au milieu du tumulte et des cris : A l'ordre !

(En ce moment, une foule d'hommes armés, Gardes Nationaux, étudiants, ouvriers, pénètre dans la salle des séances, et arrive jusqu'à l'hémicycle. Plusieurs sont porteurs de drapeaux. Un tumulte général se produit dans l'assemblée. La plupart des membres siégeant aux bancs des centres, refluent vers les banquettes supérieures. Les cris : Nous

voulons la déchéance du roi ! la déchéance ! la déchéance ! sont poussés par ceux qui paraissent marcher à la tête de la foule.)

M. de Mornay.—Monsieur le président, suspendez, mais ne levez pas la séance en ce moment.

M. le président, se couvrant.—Il n'y a point de séance en ce moment.

(Un orateur étranger à la Chambre, M. Chevallier, ancien rédacteur de la *Bibliothèque historique*, escalade la tribune. — Cris et confusion générale.)

Messieurs, dit cet orateur, croyez à la modération de mes paroles. (Bruit.) Je viens vous proposer le seul expédient qui puisse vous tirer d'embarras. Si vous voulez sauver la situation, vous n'avez qu'une chose à faire. Écoutez-moi!... Gardez-vous de proclamer sans droit le comte de Paris; mais que la duchesse d'Orléans et le comte de Paris aient le courage de se rendre sur les boulevards, au milieu du peuple et de la Garde Nationale, je réponds de leur salut. Si le peuple ne consent pas à lui déférer le pouvoir...

Voix dans la foule.—Vive la République ! (Assez ! assez !)

M. Chevallier. — La seule chose que vous ayez à faire dans ce moment, c'est de nous donner un gouvernement, c'est de le faire à l'instant même ; vous ne pouvez pas laisser toute une population sans magistrats, c'est là le premier besoin que vous ayez à satisfaire... (Le bruit couvre la voix de l'orateur.) Il faut que le comte de Paris soit porté sur les épaules aux Chambres.

Un membre de la chambre. — Il est venu ici tout à l'heure, il est ici.

Les regards se portent vers le sommet de l'amphithéâtre où s'étaient assis la duchesse d'Orléans et ses enfants. Au

moment de l'invasion de la salle par la multitude, la princesse, les princes et ceux qui les accompagnaient étaient sortis par la porte qui fait face à la tribune.

Le couloir était si obstrué, que la duchesse y avait été séparée de ses enfants, qu'avait recueillis momentanément un employé de la Chambre. Pour faciliter leur évasion, on leur mit une blouse sur leurs vêtements de deuil: Le comte de Paris pleurait. Ceux qui l'avaient recueilli essayèrent de le consoler. — « Je sais bien pourquoi je pleure, dit-il, mais je ne le dirai qu'à maman. » Enfin, ils purent rejoindre leur mère. Elle sortit avec eux par le jardin de l'hôtel du président, monta dans une voiture de place, et se rendit à Neuilly, d'où elle put gagner la frontière.

Pendant ce temps, à la Chambre, l'assemblée avait pris un de ces aspects qui rappelaient les séances orageuses de la Convention.

Le trouble et la confusion sont à leur comble.

Un citoyen en costume d'officier, qu'on nous dit être M. Dumoulin, commandant de l'Hôtel-de-Ville en juillet 1830, monte à la tribune et pose sur le marbre la hampe d'un drapeau tricolore.

Messieurs, s'écrie M. Dumoulin, le peuple a reconquis son indépendance et sa liberté aujourd'hui comme en 1830; vous savez que le trône vient d'être brisé aux Tuileries et jeté par la fenêtre.

(MM. Crémieux, Ledru-Rollin et de Lamartine paraissent en même temps à la tribune.)

Voix dans la foule. — Plus de Bourbons! A bas les traîtres! Un gouvernement provisoire immédiatement.

(Clameurs confuses. — Beaucoup de députés se retirent par la porte du fond.)

M. Ledru-Rollin, s'adressant aux hommes de la foule.— Au nom du Peuple que vous représentez, je vous demande le silence.

Voix du Peuple. — Au nom de M. Ledru-Rollin, silence.

M. Ledru-Rollin.—Messieurs, au nom du peuple, je vous demande un peu de silence.

Un homme du Peuple. — Un gouvernement provisoire !

M. Mauguin.—Soyez tranquilles, vous aurez un gouvernement provisoire.

M. Ledru-Rollin.— Au nom du peuple partout en armes, maître de Paris, quoi qu'on fasse (Oui, oui.) je viens protester contre l'espèce de gouvernement qu'on est venu proposer à cette tribune. (Très-bien, très-bien. — Bravos dans la foule.) Je ne fais pas comme vous une chose nouvelle ; car, en 1842, lors de la discussion de la loi de régence, seul dans cette enceinte, j'ai déclaré qu'elle ne pouvait point être faite sans un appel au pays. (C'est vrai. — Très-bien.)

M. de La Rochejaquelein. — Et moi donc !

Une voix. — Oui, La Rochejaquelein aussi.

M. Ledru-Rollin. — On vient tout-à-l'heure de vous parler de la glorieuse Révolution de 1789. Prenons bien garde que les hommes qui en parlent ainsi n'en connaissent pas le véritable esprit, et ne veuillent pas surtout en respecter la Constitution.

En 1791, dans le texte même de la constitution, on a déclaré que l'assemblée constituante, comprenez-le bien, avec des pouvoirs spéciaux, n'avait pas le droit de faire une loi de régence, et qu'il fallait un appel au pays pour la faire.

Voix nombreuses. — Oui, oui. — C'est évident.

M. Ledru-Rollin. — C'est le texte même de la constitution de 1791.

Or, Messieurs, depuis deux jours nous nous battons pour le droit. Eh bien, si vous prétendez qu'un gouvernement par acclamation, un gouvernement éphémère qu'emporte la colère révolutionnaire, si vous prétendez que ce gouvernement existe, nous nous battons encore au nom de la constitution de 1791 qui plane sur le pays, qui plane sur notre histoire, et qui veut qu'il y ait un appel fait à la nation pour qu'une régence soit possible.

Une voix. — Ce n'est pas possible autrement.

M. Ledru-Rollin. — Ainsi pas de régence possible.

Voix nombreuses. — Nous n'en voulons pas.

M. Ledru-Rollin. — Pas de régence possible, ainsi qu'on vient d'essayer de l'implanter d'une façon que je dirais véritablement singulière et usurpatrice.

Comment, tout-à-coup, sans nous laisser délibérer, vous-même majorité, venir briser la loi que vous avez faite contre nos efforts en 1842? Vous ne le voudriez pas. C'est un expédient qui n'a pas de racines dans le pays.

Au nom même du droit que, dans les révolutions même, il faut savoir respecter, car on n'est fort que par le droit, je proteste au nom du peuple contre votre nouvelle usurpation. (Bravo, bravo! — Vive Ledru-Rollin!)

Vous avez parlé d'ordre, d'effusion de sang. Ah! l'effusion de sang nous touche, car nous l'avons vue d'aussi près que personne. Eh bien, nous vous déclarons encore ceci : L'effusion de sang ne peut cesser que quand le principe et le droit seront satisfaits ; et ceux-là qui viennent de se battre se battront ce soir si l'on méconnaissait leurs droits. (Oui! Oui!)

Au nom de ce peuple qui est tout, je vous demande quelle espèce de garanties votre gouvernement, qu'on intronisait, qu'on essayait d'introniser tout-à-l'heure, quelles garanties il nous donne ? (Bravos dans la foule.)

Une personne qui s'est assise sur les bancs du centre, en face de la tribune, se lève et s'écrie : « Je déclare que les paroles qui sont proférées ici... » (Interruption.)

Les députés qui se trouvent placés auprès de cette personne l'invitent à se taire. — Non ! non ! s'écrie-t-elle, je proteste... (Bruit général.) — L'interrupteur est entraîné hors de la salle par les efforts mêmes des députés.

M. Berryer, s'adressant à M. Ledru-Rollin. — Pressez la question ! concluez ! un gouvernement provisoire !

M. Ledru-Rollin. — Messieurs, en parlant ainsi, au nom du peuple, j'ai la prétention, je le répète, de rester dans le droit, et j'invoque deux souvenirs. (Concluez ! concluez !)

En 1815, Napoléon a voulu abdiquer en faveur du roi de Rome. Le pays était debout, le pays s'y est refusé.

En 1830, Charles X a voulu abdiquer pour son petit-fils ; le pays était debout, le pays s'y est refusé.

M. Berryer. — Concluez ! nous connaissons l'histoire.

M. Ledru-Rollin. — Aujourd'hui, le pays est debout, et vous ne pouvez rien faire sans le consulter.

Je demande donc, pour me résumer, un gouvernement provisoire (Oui ! oui !), non pas nommé par la Chambre (Non ! non !), mais par le peuple. Un gouvernement provisoire, et un appel immédiat à une convention qui régularise les droits du peuple. (Bravo ! bravo !)

(M. de Lamartine, qui est resté à la tribune, s'avance pour prendre la parole.)

Plusieurs voix. — Lamartine! Lamartine! (Les applaudissements éclatent. — Écoutez! Ecoutez!)

M. de Lamartine. — Messieurs, je partage aussi profondément que qui que soit parmi vous le double sentiment qui a agité tout-à-l'heure cette enceinte, en voyant un des spectacles les plus touchants que puissent présenter les annales humaines, celui d'une princesse auguste se défendant avec son fils innocent, et venant se jeter du milieu d'un palais désert au milieu de la représentation du peuple. (Très-bien! très-bien! — Écoutez! écoutez! — On n'a pas entendu! répétez!)

Je demande à répéter ma phrase et je vous prie d'attendre celle qui va la suivre. Je disais, Messieurs, que j'avais partagé aussi profondément que qui ce soit dans cette enceinte le double sentiment qui l'avait agitée tout-à-l'heure. Et ici je ne fais aucune distinction, car le moment n'en veut pas, entre la représentation Nationale et la représentation des citoyens, de tout le peuple, et de plus, c'est le moment de l'égalité, et cette égalité ne servira, j'en suis sûr, qu'à faire reconnaître la hiérarchie de la mission que des hommes spéciaux ont reçue de leur pays, pour donner, non pas l'apaisement, mais le premier signal du rétablissement de la concorde et de la paix publique. (Bravo! bravo!)

Mais, Messieurs, si je partage cette émotion, qu'inspire ce spectacle attendrissant des grandes catastrophes humaines, si je partage le respect qui vous anime tous à quelque opinion que vous apparteniez dans cette enceinte, je n'ai pas partagé moins vivement le respect pour ce peuple glorieux qui combat depuis trois jours pour renverser un gouvernement perfide, et pour rétablir sur une base désormais

inébranlable l'empire de l'Ordre et l'empire de la Liberté.
(Applaudissements.)

Mais, Messieurs, je ne me fais pas l'illusion qu'on se faisait tout-à-l'heure à cette tribune ; je ne me figure pas qu'une acclamation spontanée arrachée à une émotion et à un sentiment public, puisse constituer un droit solide et inébranlable et un gouvernement de 35 millions d'hommes.

Je sais que ce qu'une acclamation proclame, une autre acclamation peut l'emporter ; et quel que soit le gouvernement qu'il plaise à la sagesse et aux intérêts de ce pays de se donner, dans la crise où nous sommes, il importe au peuple, à toutes les classes de la population, à ceux qui ont versé quelques gouttes de leur sang dans cette lutte, de cimenter un gouvernement populaire, solide, inébranlable enfin.
(Applaudissements.)

Eh bien ! Messieurs, comment le faire ? Comment le trouver parmi ces éléments flottants, dans cette tempête où nous sommes tous emportés, et où une vague vient surmonter à l'instant même la vague qui vous a apportés dans cette enceinte ! Comment trouver cette base inébranlable ? en descendant dans le fond même du pays, en allant extraire, pour ainsi dire, ce grand mystère du droit national, d'où sort tout ordre, toute vérité, toute liberté ! C'est pour cela que, loin d'avoir recours à ces subterfuges, à ces surprises, à ces émotions, dont un pays, vous le voyez, se repent tôt ou tard (oui ! oui !); lorsque ces fictions viennent à s'évanouir, en ne laissant rien de solide, de permanent, de véritablement populaire et d'inébranlable sous les pas du pays, c'est pour cela que je viens appuyer de toutes mes forces la double demande que j'aurais faite le premier à cette tribune, si on m'avait laissé monter au

commencement de la séance, la demande, d'abord d'un gouvernement, je le reconnais, d'ordre public, de circonstance, d'un gouvernement qui étanche le sang qui coule, d'un gouvernement qui arrête la guerre civile entre les citoyens... (Acclamations.)

(L'un des hommes de la foule, qui est debout dans l'hémicycle, remet son sabre dans le fourreau, en disant : (Bravo! bravo!))

M. de Lamartine. — D'un gouvernement qui suspend ce malentendu terrible qui existe depuis quelques années entre les différentes classes de citoyens, et qui, en nous empêchant de nous reconnaître pour un seul peuple, nous empêche de nous aimer et de nous embrasser. (Très-bien! très-bien!)

Je demande donc que l'on constitue à l'instant, du droit de la paix publique, du droit du sang qui coule, du droit du peuple qui peut être affamé du glorieux travail qu'il accomplit depuis trois jours, je demande que l'on constitue un gouvernement provisoire (bravo! bravo!...) un gouvernement qui ne préjuge rien, ni de nos droits, ni de nos ressentiments, ni de nos sympathies, ni de nos colères, sur le gouvernement définitif qu'il plaira au pays de se donner quand il aura été consulté. (C'est cela! c'est cela!) Je demande donc un gouvernement provisoire. (Oui! oui!)

De toutes parts. — Les noms des membres du gouvernement provisoire.

Plusieurs personnes présentent une liste à M. de Lamartine.

M. de Lamartine. — Attendez! Ce gouvernement provisoire aura pour mission, selon moi, pour première et grande mission; 1° d'établir la trêve indispensable, et la paix pu-

blique entre les citoyens; 2^o de préparer à l'instant les mesures nécessaires pour convoquer le pays tout entier, et pour le consulter, pour consulter la Garde Nationale toute entière (oui! oui!); le pays tout entier, tout ce qui porte dans son titre d'homme les droits du citoyen. (Applaudissements prolongés.)

Un dernier mot.

Les pouvoirs qui se sont succédés depuis quarante ans...

(A ce moment, on entend retentir au dehors des coups violents aux portes de l'une des tribunes publiques. Les portes cèdent bientôt sous des coups de crosses de fusil. Des hommes du Peuple, mêlés de Gardes Nationaux, y pénètrent en criant : « A bas la chambre! pas de députés! » Un de ces hommes a placé le canon de son fusil dans la direction du bureau. Les cris : « Ne tirez pas! ne tirez pas! c'est M. de Lamartine qui parle! » retentissent avec force. Sur les instances de ses camarades, l'homme relève son fusil.)

M. le président, qui est resté au fauteuil, réclame le silence en agitant violemment sa sonnette.

(Le bruit et le tumulte acquièrent la plus grande intensité.)

M. le président. — Puisque je ne puis obtenir le silence, je déclare la séance levée.

(M. Sauzet quitte le fauteuil après avoir prononcé ces paroles.)

Ici, l'assemblée de la chambre des députés cesse; mais le Peuple, armé de fusils, de sabres, mêlé aux Gardes Nationaux, et un certain nombre de députés de la gauche, restent dans la salle.

Après quelques instants de tumulte, M. Dupont (de l'Eure) monte au fauteuil. Il est entouré d'un grand nombre de personnes étrangères à la chambre.

M. de Lamartine est toujours à la tribune.

Voix nombreuses. — Les noms ! les noms des membres du gouvernement provisoire !

M. de Lamartine s'efforce de dominer le bruit que ses exhortations ne parviennent pas à calmer.

Quelques voix. — Dupont (de l'Eure) ! Dupont de l'Eure !

D'autres voix. — Il est au fauteuil. Silence ! écoutez-le !
(Oui ! oui !)

M. de Lamartine, au milieu du bruit. — Je vais lire les noms.

Voix nombreuses. — Silence ! silence !

M. de Lamartine. — Messieurs, je vais lire les noms. (Le bruit continue.)

MM. Arago, Carnot... (Le tumulte va toujours croissant.)

M. S... — M. Dupont (de l'Eure) va nommer le Gouvernement provisoire. (De longs bravos éclatent sur tous les bancs.)

M. Chevallier. — Si vous voulez faire quelque chose, laissez donc parler !

M. Marion, député, à M. de Lamartine. — Ne quittez pas la tribune !

Une voix. — Écoutez donc la proclamation des noms !

Un homme armé d'un fusil. — Nous ne demandons qu'un moment de silence ; nous voulons seulement entendre les noms des personnes qui composeront le Gouvernement.

Une autre personne. — Du silence dépend le salut de tous. Je le réclame pour qu'on puisse entendre M. Dupont (de l'Eure).

Une voix. — M. Dupont (de l'Eure) avant tout !

Une autre voix. — Vive la République !

(Beaucoup de personnes pressent et entourent M. de Lamartine, et l'engagent à attendre le rétablissement du silence pour parler.)

Au nom du Peuple, s'écrie l'une d'elles, du silence ! Laissons parler M. de Lamartine.

M. de Lamartine. — Un moment de silence, Messieurs, (Le silence se rétablit un instant.)

Messieurs, la proposition qui a été faite, que je suis venu soutenir et que vous avez consacrée par vos acclamations à cette tribune, est accomplie. Un Gouvernement provisoire va être proclamé nominativement. (Bravo ! bravo ! — Vive Lamartine !)

« Maintenant, Messieurs...

Voix nombreuses. — Nommez-les ! nommez-les !

M. de Lamartine. — On va les nommer.

(M. de Lamartine, après avoir attendu quelques instants que le calme se rétablisse, se retire sur le derrière de la tribune.)

M. Dumoulin monte à la tribune et cherche à se faire entendre, mais le bruit continuel empêche de saisir ses paroles.

M. Dumoulin, debout sur le bureau des secrétaires de la chambre. — Messieurs, on vous demande un peu de silence pour proclamer les noms du Gouvernement provisoire ; si vous ne faites silence, vous n'entendrez rien et nous n'aboutirons à rien. (Oui ! silence !)

M. Dupont (de l'Eure). — On vous propose de former le Gouvernement provisoire. (Oui ! oui ! silence !)

Les Sténographes. — Silence ! On répètera les noms.

M. Dupont (de l'Eure). — Voici les noms. (Silence.)

Voix nombreuses. — Nommez! nommez!

M. Dupont (de l'Eure). — Arago, Lamartine, Dupont (de l'Eure), Crémieux... (Bruit et agitation).

M. de Lamartine. — Silence, Messieurs! Si vous voulez que les membres du Gouvernement provisoire acceptent la mission que vous leur aviez confiée, il faut au moins que la proclamation en soit faite. Notre honorable ami ne peut se faire entendre au milieu de ce bruit.

Une voix. — Il faut qu'on sache que le Peuple ne veut pas de royauté. La république!

Plusieurs voix. — Délibérons immédiatement.

Une voix. — Assis, assis, allons nous asseoir. Prenons la place des vendus.

Une autre voix. — Plus de Bourbons, un Gouvernement provisoire, et ensuite la République.

M. de La Rochejacquelein. — Ils ne l'auront pas volé : c'est un prêté rendu.

Une voix. — Un moment de silence, sinon nous n'aboutissons à rien.

Une autre voix. — Nous demandons qu'on proclame la république.

M. Dupont (de l'Eure) lit successivement les noms suivants qui sont répétés à haute voix par plusieurs sténographes :

M. Lamartine. (Oui! oui!)

M. Ledru-Rollin (Oui! oui!)

M. Arago. (Oui! oui!)

M. Dupont (de l'Eure). (Oui, oui!)

Une voix. — M. Bureaux de Puzy.

M. Bureaux de Puzy fait un geste de refus.

M. Dupont (de l'Eure). — **M. Marie.** (Oui! oui! non!)

Quelques voix, — **Georges Lafayette.** (Oui! non! non!)

Voix nombreuses. — **La République! la République!**

Une voix. — Il faut que les membres du Gouvernement provisoire crient : **Vive la République! avant d'être nommés et acceptés.**

Une autre voix. — Je demande la destitution de tous les députés absents.

Une voix dans le peuple. — Il faut conduire le Gouvernement provisoire à l'Hôtel-de-Ville. Nous voulons un gouvernement sage, modéré; pas de sang, mais nous voulons la République!

M. Bocage. — **A l'Hôtel-de-Ville, Lamartine en tête!**

M. de Lamartine sort de la chambre, accompagné d'un grand nombre de citoyens.

Après son départ, le tumulte continue dans la portion de la foule qui reste disséminée sur les bancs de la chambre, dans l'hémicycle et dans les couloirs.

M. Ledru-Rollin. — Citoyens! vous comprenez que vous faites ici un acte grave en nommant un gouvernement provisoire.

Voix diverses. — Nous n'en voulons pas! — Si! si! il en faut un!

M. de Lamartine. — Dans des circonstances comme celles où nous sommes, ce que tous les citoyens doivent faire, c'est d'accorder silence et de prêter attention aux hommes qui veulent se constituer ses représentants. En conséquence, écoutez-moi :

Nous allons faire quelque chose de grave. Il y a eu des réclamations tout-à-l'heure. Un gouvernement provisoire ne peut pas se nommer d'une façon légère. Voulez-vous me

permettre de vous dire les noms qui semblent proclamés par la majorité (Silence! — Ecoutez! écoutez!)

A mesure que je lirais les noms, suivant qu'ils vous conviendront ou qu'ils ne vous conviendront pas, criez *oui* ou *non* (Très-bien! Ecoutez!); et, pour faire quelque chose d'officiel, je prie MM. les sténographes du *Moniteur* de prendre note des noms à mesure que je les prononcerai, parce que nous ne pouvons pas présenter à la France des noms qui n'auraient pas été approuvés par vous. (Parlez! parlez!)

Je lis :

Dupont (de l'Eure). (Oui! oui!)

Arago. (Oui! oui!)

Lamartine. (Oui! oui!)

Ledru-Rollin. (Oui! oui!)

Garnier-Pagès. (Oui! oui! — Non!)

Marie. (Oui! oui! — Non!)

Crémieux. (Oui! oui!)

Une voix dans la foule. — Crémieux! mais pas Garnier-Pagès. (Si! si! — Non!) Il est mort le bon!

D'autres voix. — Taisez-vous! — A l'ordre!

M. Ledru-Rollin. — Que ceux qui ne veulent pas lèvent la main. (Non! non! — Si!)

Je demande à ajouter un mot. Permettez, Messieurs.

Le Gouvernement qui vient d'être nommé a de grands, d'immenses devoirs à remplir. On va être obligé de lever la séance pour se rendre au sein du Gouvernement, et prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'effusion du sang cesse, afin que les droits du peuple soient consacrés.

Cris nombreux. — Oui! oui! à l'Hôtel-de-Ville!

Un élève de l'Ecole Polytechnique. — Vous voyez qu'aucun des membres de votre Gouvernement provisoire ne veut

la République ! Nous serons trompés comme en 1830.

Plusieurs voix. — Vive la République !

Autres voix. — Vive la République et M. Ledru-Rollin !

A l'Hôtel-de-Ville ! à l'Hôtel-de-Ville !

Un jeune homme. — Ce n'est pas à l'Hôtel-de-Ville qu'est le centre du Gouvernement, c'est ici !

M. Ledru-Rollin se retire suivi de plusieurs citoyens.

La foule qui avait envahi la salle commence à diminuer.

Un jeune homme qui paraît être un étudiant, s'efforce, sans pouvoir y parvenir, de se faire entendre à la tribune.

Un citoyen monte sur le marbre de la tribune en brandissant une arme, et crie : Vive la République ! Partons pour l'Hôtel-de-Ville !

Un jeune homme monte à la tribune. — Plus de liste civile !

Un autre. — Plus de royauté !

Quelqu'un appelle tout-à-coup l'attention sur le grand tableau placé au-dessus du bureau et derrière le fauteuil de la présidence, qui représente la prestation de serment de Louis-Philippe à la charte, et les cris : « Il faut le déchirer ! il faut le détruire ! » se font immédiatement entendre.

Des hommes qui sont montés sur le bureau se disposent à donner des coups de sabre et d'épée dans le tableau.

Un ouvrier, armé d'un fusil double, qui se trouve dans l'hémicycle, s'écrie : « Attendez je vais tirer sur Louis-Philippe ! » Au même instant deux coups de feu éclatent. (Cris divers.)

Un autre ouvrier s'élançe immédiatement à la tribune, et prononce ces mots :

« Respect aux monuments ! respect aux propriétés ! Pourquoi détruire ? Pourquoi tirer des coups de fusils sur ces

tableaux ? Nous avons montré qu'il ne faut pas mal mener le peuple ; montrons maintenant que le peuple sait respecter les monuments et honorer sa victoire ! »

Ces paroles , prononcées avec énergie et une véritable éloquence , sont couvertes d'applaudissements.

On s'empresse autour du brave ouvrier , et on lui demande son nom. Il déclare se nommer Théodore Six , ouvrier tapissier.

Tout le monde se retire.

La salle est bientôt complètement évacuée.

Il est quatre heures passées.

On se rend à l'Hôtel-de-Ville.

Des masses bien intentionnées , mais désordonnées , le Peuple encore inquiet de son triomphe et défiant de sa victoire , avaient inondé de leurs colonnes la place , les rues adjacentes , les escaliers , les salles de l'Hôtel-de-Ville.

Le cortège traversa cette foule ; mais le Gouvernement , sans cesse obsédé , interpellé , contredit , menacé , ne put de longtemps délibérer que sous la pression d'une multitude armée , et au bruit des portes qui cédaient à tout instant sous les efforts de ces masses toujours renaissantes. En vain MM. Crémieux , de Lamartine , Dupont (de l'Eure) , Marie , Louis Blanc avaient à plusieurs reprises harangué ces masses ; en vain M. de Lamartine , surtout , avait fait des efforts sur-naturels de force physique et de force morale contre le désordre. A peine un résultat était-il obtenu , qu'une autre colonne de peuple , armée de sabres , de fusils et de baïonnettes , se présentait de nouveau sur la place , au bruit des coups de fusil. Elle était encore teinte du sang et couverte des cadavres des chevaux ; il fallait , chaque demi heure , recommencer une résistance. Puis , à tout instant , la place

était traversée par des brancards , où le peuple apportait les corps morts des individus tués dans les combats des deux journées. Une salle de l'Hôtel-de-Ville était encombrée de ces cadavres, et ce spectacle était trop propre à exciter dans l'âme du peuple la vengeance et la sédition.

La séance, cependant, se poursuivait. Le Gouvernement républicain avait été proclamé, et le Gouvernement provisoire, précédé de M. de Lamartine, à qui M. Dupont (de l'Eure) avait cédé la présidence, épuisé par des efforts au-dessus de ses forces, descendit sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, en face de cette multitude. Les cris de : Vive Lamartine ! vive Dupont (de l'Eure) ! Vivent les membres du Gouvernement provisoire ! accueillent la présence de ces citoyens et de ces ministres. M. de Lamartine, après quelques mots dans lesquels il annonça au peuple le plus sublime décret qu'il soit jamais sorti de la bouche d'une nation encore toute palpitante des combats qu'elle venait de livrer, lut le décret qui abolissait la peine de mort en matière politique : « C'est là, » dit-il en terminant, « c'est là ce qui fera descendre du ciel la bénédiction dont les œuvres des hommes ont besoin pour être éternelles. »

Un violent coup de tonnerre qui, à ce moment même, éclata, sembla vouloir donner la sanction céleste à ces nobles paroles.

Après cette séance en plein air, le gouvernement provisoire remonta dans cette même grande salle de l'Hôtel-de-Ville, où se sont passés tant d'actes mémorables de nos grands drames révolutionnaires. Le gouvernement provisoire y vauqua pendant deux heures aux innombrables affaires dont il était assiégé. M. de Lamartine descendit ensuite seul pour s'échapper obscurément par un coin de la place; mais, bien-

tôt reconnu , à l'instant il fut reconduit en triomphe jusque chez lui, où il harangua pour la dernière fois la foule , en faisant appel à toutes ses vertus, et en lui disant que chaque fois qu'un gouvernement ou un homme saurait trouver l'ame du Peuple français ets'adresser directement et avec confiance à la vertu que Dieu a mise dans ses instincts, il n'y avait rien de grand, rien qu'on ne pût leur demander et en obtenir avec certitude , sans crainte de se voir jamais démenti de ce Peuple.

Telle fut cette journée du 24.

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Ce n'était pas tout d'avoir détruit, il fallait encore réédifier, et l'œuvre d'organisation s'opérait avec autant de rapidité que s'était opérée celle de destruction. Le Gouvernement provisoire semblait vouloir lutter, avec le peuple, d'énergie et d'activité. Ainsi, dès le 25, le Gouvernement provisoire publie les proclamations, décisions ou arrêtés suivants :

ACTES DU GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Au Peuple Français !

Un gouvernement rétrograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du Peuple de Paris.

Ce gouvernement s'est enfui en laissant derrière lui la trace de sang qui lui défend de revenir jamais sur ses pas.

Le sang du peuple a coulé comme en juillet ; mais, cette fois, ce généreux sang ne sera pas trompé : il a conquis un

Gouvernement national et populaire, en rapport avec les droits, les progrès et la volonté de ce généreux Peuple.

Un gouvernement provisoire sorti, d'acclamation et d'urgence, de la voix du peuple et des Députés des départements dans la séance du 24 février, est investi momentanément du soin d'organiser et d'assurer la victoire.

Il est composé de Messieurs :

Dupont (de l'Eure), Lamartine, Crémieux, Arago, (de l'Institut), Ledru-Rollin, Garnier-Pagès, Marie, Louis Blanc, Armand-Marrast, Flocon, Albert Bouvier, secrétaire des délibérations.

Dumon, Alexandre, de Montaigu et Maurin, sous-secrétaire des délibérations.

M. Dupont (de l'Eure) a été nommé Président du conseil des Ministres sans portefeuille.

MM. de Lamartine, Ministre des affaires étrangères.

Arago, à la marine.

Crémieux, à la justice.

Bedeau, à la guerre.

Marie, aux travaux publics.

Ledru-Rollin, à l'intérieur.

Bethmont, au commerce.

Carnot, à l'instruction publique.

Goudchaux, aux finances.

Sont aussi nommés :

Le général Cavaignac, gouverneur de l'Algérie.

Garnier-Pagès, maire de Paris.

Les autres maires sont maintenant provisoirement, ainsi que les adjoints, sous le nom de maires-adjoints d'arrondissement.

La préfecture de police est sous les ordres du maire de Paris. Elle sera constituée sous un autre titre.

La garde municipale est licenciée.

La garde de la ville de Paris est confiée à la garde nationale, sous les ordres de Courtais, commandant supérieur de la garde nationale de Paris.

M. Etienne Arago est nommé commissaire du Gouvernement provisoire près la direction générale des postes.

M. Guinard est nommé chef d'état-major général de la Garde Nationale de Paris.

M. Buchez est nommé adjoint au maire de Paris.

M. Recurt, adjoint au maire de Paris, est délégué du maire de Paris près la préfecture.

Les actes suivants furent immédiatement proclamés :

Citoyens !

Le gouvernement provisoire déclare que le gouvernement actuel de la France est le **GOUVERNEMENT RÉPUBLICAIN**, et que la nation sera appelée immédiatement à ratifier, par son vote, la résolution du gouvernement provisoire et du Peuple de Paris.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS !

Abolition de la royauté.

La royauté, sous quelque forme que ce soit, est abolie.

Plus de légitimisme, plus de bonapartisme, pas de régence.

Le gouvernement provisoire a pris toutes les mesures nécessaires pour rendre impossible le retour de l'ancienne dynastie et l'avènement d'une dynastie nouvelle.

La République est proclamée.

Le Peuple est uni.

Tous les forts qui environnent la capitale sont à nous.

La brave garnison de Vincennes est une garnison de frères.

Conservons avec respect ce vieux drapeau républicain, dont les trois couleurs ont fait avec nos pères le tour du monde.

Montrons que ce symbole d'égalité, de liberté, de fraternité, est en même temps le symbole de l'ordre et de l'ordre le plus réel, le plus durable, puisque la justice en est la base et le Peuple entier l'instrument.

Le Peuple a déjà compris que l'approvisionnement de Paris exigeait une plus libre circulation dans les rues de Paris, et les mains qui ont élevé les barricades ont, dans plusieurs endroits, fait dans ces barricades une ouverture assez large pour le libre passage des voitures de transport.

Que cet exemple soit suivi partout; que Paris reprenne son aspect accoutumé, le commerce son activité et sa confiance; que le Peuple veille à la fois au maintien de ses droits, et qu'il continue d'assurer, comme il l'a fait jusqu'ici, la tranquillité et la sécurité publiques.

Les membres du gouvernement provisoire de la République.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le gouvernement provisoire arrête :

La chambre des députés est dissoute.

Il est interdit à la chambre des pairs de se réunir.

Une Assemblée nationale sera convoquée aussitôt que le

gouvernement provisoire aura réglé les mesures d'ordre et de police nécessaires pour le vote de tous les citoyens.

Le gouvernement provisoire décrète :

Les fonctionnaires de l'ordre civil, militaire, judiciaire et administratif, sont déliés de leur serment.

Les Gardes nationales dissoutes par le précédent gouvernement sont réorganisées de droit. Elles reprendront immédiatement leur service dans toute l'étendue de la République.

Le Gouvernement provisoire déclare que le drapeau national est le drapeau tricolore, dont les couleurs seront rétablies dans l'ordre qu'avait adopté la République française; sur ce drapeau sont écrits ces mots: RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ, trois mots qui expliquent le sens le plus étendu des doctrines démocratiques, dont ce drapeau est le symbole, en même temps que ses couleurs en continuent les traditions.

Comme signe de ralliement, et comme souvenir de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire, les Membres du Gouvernement provisoire et les autres autorités porteront la rosette rouge, laquelle sera placée aussi à la hampe du drapeau.

Vingt-quatre bataillons de garde nationale mobile seront immédiatement recrutés dans la ville de Paris.

L'enrôlement commence dès aujourd'hui, à midi, dans

les douze mairies d'arrondissement où se trouvera son domicile.

Ces gardes nationaux recevront une solde de *un franc cinquante centimes* par jour, et seront habillés et armés aux frais de la patrie.

Le ministre de la guerre est chargé de se concerter avec le commandant général des gardes nationales de la Seine, pour l'organisation, la prompte instruction et l'armement des susdits bataillons.

Les enfants des citoyens morts en combattant sont adoptés par la patrie.

La République se charge de tous les secours à donner aux blessés et aux familles des victimes du gouvernement monarchique.

Le Gouvernement provisoire de la République française décrète :

Les Tuileries serviront désormais d'asile aux invalides du travail.

Le Gouvernement provisoire décrète l'établissement immédiat d'ateliers nationaux.

Le ministre des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret.

Le Gouvernement provisoire, convaincu que la grandeur d'ame est la suprême politique, et que chaque révolution

opérée par le Peuple français doit au monde la consécration d'une vérité philosophique de plus ;

Considérant qu'il n'y a pas de plus sublime principe que l'inviolabilité de la vie humaine ;

Considérant que dans les mémorables Journées où nous sommes, le Gouvernement provisoire a constaté avec orgueil que pas un cri de vengeance ou de mort n'est sorti de la bouche du peuple ;

Que, dans sa pensée, la peine de mort est abolie en matière politique, et qu'il présentera ce vœu à la ratification définitive de l'Assemblée nationale ;

Le Gouvernement provisoire a une si ferme conviction de la vérité qu'il proclame au nom du Peuple français, que si les hommes coupables qui viennent de faire couler le sang de la France étaient dans les mains du Peuple, il y aurait, à ses yeux, un châtement plus exemplaire à les dégrader qu'à les frapper.

DÉPARTEMENT DE LA POLICE.

Nous, délégués par la République française au département de la police,

Ordonnons aux boulangers, s'ils manquent du bois nécessaire pour la cuisson du pain, de se pourvoir auprès du premier marchand de bois à leur portée, et ordonnons, au nom de la République française, à tous les citoyens, d'y prêter main forte au besoin.

Paris, le 25 février 1848.

Signé CAUSSIDIÈRE et SOBRIER.

Les élèves de l'École Polytechnique et les citoyens de Bassano et de Solms sont chargés de veiller à l'exécution pleine et entière des arrêtés pris par le Gouvernement provisoire de la République, pour les subsistances de toute nature.

Ils tiendront la main à ce que les marchands de comestibles, notamment les boulangers, soient suffisamment approvisionnés. Tous pouvoirs leur sont donnés à cet égard, et, à cet effet, ils se rendront aux halles et entrepôts, et s'assureront de la mise en état complète des approvisionnements; ils sont autorisés à requérir la force armée pour en assurer les délivrances.

Ils devront aussi, et les citoyens gardiens des barricades devront les aider dans cette grande mission, faire en sorte que la circulation soit assez libre pour permettre les arrivages.

Aujourd'hui que Vincennes et les forts sont pris, il n'y a plus de nécessité aussi grande de se garder contre une invasion nouvelle.

ÉCHÉANCE DES EFFETS DE COMMERCE.

Attendu que, depuis le 22 février, la circulation des correspondances et effets de commerce dans la ville de Paris se trouve suspendue ;

Attendu que les citoyens occupés à la défense commune ont dû suspendre le cours de leurs paiements ;

Considérant l'urgence des circonstances, sur la proposition du ministre des finances ,

Décète :

Art. 1^{er}.—Les échéances des effets de commerce payables

à Paris, depuis le 22 février jusqu'au 15 mars prochain inclusivement, seront prorogées de dix jours, de manière à ce que les effets échus le 22 février ne soient payables que le 3 mars, et ainsi de suite.

Art. 2.—Tous protêts, recours en garantie et prescriptions mentionnés à l'article 1^{er}, sont également suspendus et prorogés pendant dix jours.

Art. 3.— Le ministre des finances est plus spécialement chargé de l'exécution du présent décret.

Au nom de la Patrie, le Gouvernement provisoire de la République témoigne hautement sa reconnaissance aux élèves de l'École Polytechnique et des autres Écoles, dont l'admirable dévouement ne s'est pas un seul instant démenti.

Tout ce qui concerne la direction des beaux-arts et des musées, autrefois dans les attributions de la Liste civile, constituera une division du ministère de l'intérieur.

Le jury chargé de recevoir les tableaux aux expositions annuelles, sera nommé par élection.

Les artistes seront convoqués à cet effet par un prochain arrêté.

Le salon de 1848 sera ouvert le 15 mars.

Les objets engagés au mont-de-piété depuis le 1^{er} février, et consistant en linge, vêtements, hardes, etc., dont le prêt ne dépassera pas dix francs, seront rendus aux déposants.

Le ministre des finances est chargé de pourvoir à la dépense qu'occasionnera l'exécution du présent décret.

Le Gouvernement provisoire de la République s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail ;

Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens ;

Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail.

Le gouvernement provisoire rend aux ouvriers, auxquels il appartient, le million qui va échoir de la Liste civile.

Dans la plupart des ministères, des mesures ont été prises pour qu'aucune branche du service n'éprouve d'interruption, et pour organiser sans délai tout ce qui est à organiser.

Le ministre de l'intérieur a adressé une circulaire aux préfets pour les inviter à faire proclamer immédiatement le Gouvernement républicain, et à l'informer des dispositions qu'ils auront prises.

Des ordres ont été nouvellement donnés pour que tous les condamnés politiques soient rendus à la liberté. On a donné l'ordre de remettre à chacun d'eux la somme nécessaire pour rentrer dans sa famille. Des ordres sont donnés pour l'armement régulier de toute la population de Paris. Les citoyens qui ne font pas partie de la Garde Nationale seront, en attendant une organisation définitive, formés en bataillons ; ils choisiront eux-mêmes leurs officiers.

On répandait des bruits alarmants pour les propriétés. Les auteurs de ces imputations mensongères ne pouvaient être

que des ennemis du Gouvernement républicain que le Peuple venait de conquérir par sa glorieuse victoire. Le Gouvernement provisoire prit un arrêté qui condamnait à mort tout voleur pris en flagrant délit.

Des hommes mal intentionnés dégradèrent des monuments; l'arrêté suivant fut publié :

« Point de dévastations ! point de désordres !

» Le pouvoir fait appel au patriotisme de tous les bons citoyens contre les déplorables tentatives de quelques hommes égarés ou malveillants. Cet appel sera entendu.

» Dévaster ou dégrader des édifices publics, propriétés de la Nation, c'est porter préjudice à la Nation. C'est de plus une impiété contre le Peuple dont les mains et le travail ont élevé ces monuments. Respectons le Peuple dans ses œuvres.

» Les Membres du Gouvernement provisoire. »

RÉSIDENCES QUI ONT APPARTENU A LA ROYAUTE DÉCHUE.

Le Maire de Paris, averti que des citoyens ont manifesté l'intention de détruire les résidences qui ont appartenu à la royauté déchue, afin de faire disparaître jusqu'aux derniers vestiges de la tyrannie ;

Leur rappelle que ces édifices appartiennent désormais à la nation ;

Que, d'après une résolution prise par le Gouvernement provisoire,

Ils doivent être vendus pour leur prix être affecté au soulagement des victimes de notre glorieuse Révolution ;

Et aux dédommagements que réclament le commerce et le travail ;

Il invite donc tous les bons citoyens à se souvenir que les

édifices nationaux sont placés sous la sauvegarde du Peuple.

Le Maire de Paris,
GARNIER-PAGÈS.

Paris, 25 février 1848.

Voici maintenant les diverses proclamations :

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

A la Garde nationale.

Citoyens !

Votre attitude dans ces dernières et grandes journées a été telle qu'on devait l'attendre d'hommes exercés depuis longtemps aux luttes de la liberté.

Grâce à votre fraternelle union avec le Peuple, avec les Écoles, la Révolution est accomplie !...

La Patrie vous en sera reconnaissante.

Aujourd'hui, tous les citoyens font partie de la Garde nationale ; tous doivent concourir activement avec le Gouvernement provisoire au triomphe régulier des libertés publiques.

Le Gouvernement provisoire compte sur votre zèle, sur votre dévouement à seconder ses efforts dans la mission difficile que le Peuple lui a conférée.

A LA GARDE NATIONALE.

L'ennemi n'a pu nous vaincre, il veut déshonorer notre victoire !

Des malfaiteurs sèment autour de Paris la dévastation et l'incendie.

Que le peuple armé se lève tout entier pour les faire disparaître.

L'union de la Garde Nationale et des héroïques citoyens qui étaient derrière les barricades à foudroyer la tyrannie, que cette union écrase l'anarchie.

Que les premiers jours de notre République soient aussi purs que son triomphe a été glorieux.

Citoyens, du calme, de l'énergie, de la confiance dans le Gouvernement provisoire, qui vient de proclamer la République française, et nous serons assez forts contre toutes les machinations des ennemis de la Patrie.

La Garde Nationale reçoit dans ses rangs tout le peuple armé.

La jeunesse des Écoles, qui a tout fait pour le triomphe, est organisée et sous les armes.

Nos héroïques et admirables jeunes gens de l'École Polytechnique sont à la tête de nos colonnes.

Leurs jeunes camarades de l'École de Saint-Cyr et de l'École d'État-Major sont venus se joindre à eux.

Que pourront contre le Peuple entier sous les armes, guidé par le Gouvernement provisoire, inspiré par le dévouement, l'intelligence et le courage de nos jeunes officiers du Peuple, les ennemis de l'intérieur et de l'extérieur ?

Citoyens, du calme, de l'union ; notre chère Patrie a repris son rang à la tête des Peuples de l'Europe. Les Belges, les Italiens nous imitent. Tous les autres peuples vont les suivre et se lever aux cris sacrés de Liberté, Égalité et
• Fraternité.

Le commandant-général,
COURTAIS.

Le chef d'état-major provisoire,
GUINARD

AUX CITOYENS DE PARIS.

Citoyens de Paris,

L'émotion qui agite Paris compromettrait, non la victoire, mais la prospérité du Peuple. Elle retarderait le bénéfice des conquêtes qu'il a faites dans ces deux immortelles journées.

Cette émotion se calmera dans peu de temps, car elle n'a plus de cause réelle dans les faits. Le Gouvernement renversé le 22 s'est enfui. L'armée revient d'heure en heure à son devoir envers le Peuple et à sa gloire : le dévouement à la Nation seule. La circulation, suspendue par les barricades, se rétablit prudemment, mais rapidement ; les subsistances sont assurées : les boulangers que nous avons entendus sont pourvus de farines pour trente-cinq jours.

Les généraux nous apportent les adhésions les plus spontanées et les plus complètes. Une seule chose retarde encore le sentiment de la sécurité publique : c'est l'agitation du Peuple qui manque d'ouvrage, et la défiance mal fondée qui fait fermer les boutiques et arrête les transactions.

Demain, l'agitation inquiète d'une partie souffrante de la population se calmera sous l'impression des travaux qui vont reprendre et des enrôlements soldés que le Gouvernement provisoire a décrétés aujourd'hui.

Ce ne sont plus des semaines que nous demandons à la capitale et au Peuple pour avoir réorganisé un pouvoir populaire et retrouvé le calme qui produit le travail. Encore deux jours et la paix publique sera complètement rétablie ! Encore deux jours, et la liberté sera inébranlablement assise ! Encore deux jours, et le peuple aura son Gouvernement.

25 février au soir.

(Les membres du Gouvernement provisoire.)

v.

G

PROCLAMATION A L'ARMÉE.

Généraux, officiers et soldats,

Le pouvoir, par ses attentats contre les libertés, le Peuple de Paris, par sa victoire, ont amené la chute du gouvernement auquel vous aviez prêté serment. Une fatale collision a ensanglanté la capitale. Le sang de la guerre civile est celui qui répugne le plus à la France. Le Peuple oublie tout en serrant les mains de ses frères qui portent l'épée de la France. Un Gouvernement provisoire a été créé ; il est sorti de l'impérieuse nécessité de préparer à la France des institutions populaires analogues à celles sous lesquelles la Révolution a tant grandi la France et son armée.

Vous saluerez, nous n'en doutons pas, ce drapeau de la patrie, remis dans les mains du même pouvoir qui l'avait arboré le premier. Vous sentirez que les nouvelles et fortes institutions populaires qui vont émaner de l'Assemblée Nationale ouvrent à l'armée une carrière de dévouement et de service que la Nation, libre, appréciera autant et mieux que les rois.

Il faut rétablir l'unité de l'armée et du peuple un moment altérée.

Jurez amour au Peuple où sont vos pères et vos frères ! Jurez fidélité à ses nouvelles institutions, et tout sera oublié ; excepté votre courage et votre discipline.

La Liberté ne vous demandera plus d'autres services que ceux dont vous aurez à vous réjouir devant elle et à vous glorifier devant ses ennemis.

(Les membres du Gouvernement provisoire.)

Les communistes et les socialistes faisaient en même



temps une grande manifestation pour rassurer les esprits sur leurs intentions et promettre leur concours au nouveau Gouvernement

Voici la relation de celle des Socialistes, empruntée à la *Démocratie*.

« Une manifestation solennelle, de nature à porter la sécurité et la confiance dans tous les esprits, a été faite aujourd'hui par des femmes, par des mères de famille, par des enfants.

Un imposant cortège, composé des dames inspectrices et patronesses des crèches, salles d'asile et ouvriers de Paris, auquel on avait adjoint un grand nombre d'enfants, a traversé lentement la ville dans ses quartiers les plus peuplés, et s'est rendu au siège du Gouvernement provisoire pour hâter l'organisation définitive des institutions qui assureront désormais à l'enfance les soins maternels et l'éducation.

Le cortège, entouré par des ouvriers en armes et des Gardes Nationaux, a été l'objet des démonstrations les plus éclatantes de respect et de sympathie. Partout la foule s'est rangée avec vénération en saluant le drapeau de la République et les bannières sur lesquelles on lisait les inscriptions suivantes :

Éducation pour tous les enfants du Peuple.

Crèches, salles d'asile, écoles, apprentissage.

Principe sacré de la famille.

Laissez venir à moi les petits enfants.

Sur une dernière bannière étaient inscrits ces mots :

UNION DES CULTES. — FRATERNITÉ UNIVERSELLE.

Puis marchaient ensemble des différents cultes : le grand rabbin israélite, des prêtres catholiques, un pasteur protestant.

Le Peuple, qui comprend si bien toutes les grandes idées, a accueilli avec une profonde sympathie cette généreuse manifestation, ce premier pas vers l'organisation de la famille sociale. »

Voici maintenant la déclaration des Communistes.

LE POPULAIRE.

AUX COMMUNISTES ICARIENS.

Travailleurs nos frères,

Nous avons toujours dit que nous étions, avant tout, Français, Patriotes démocrates, aussi intrépides qu'humains et modérés : vous venez de le prouver. L'horrible trahison qui a fait couler le sang des citoyens, mercredi soir 23 février, devant l'hôtel du ministère des affaires étrangères, a dû vous faire prendre les armes pour la commune défense ; et, dans l'immortelle journée du 24, vous avez partagé l'héroïque dévouement de la brave et généreuse population de Paris.

Aujourd'hui, c'est l'*Union* seule, l'*Ordre* et la *Discipline* qui peuvent assurer au Peuple le fruit de sa victoire, en garantissant ses droits et ses intérêts.

Rallions-nous donc autour du Gouvernement provisoire, présidé par Dupont (de l'Eure), remplaçant l'odieux gouvernement qui vient de se rougir du sang des citoyens.

Appuyons ce Gouvernement provisoire qui se déclare *Républicain et Démocratique* ; qui proclame la *Souveraineté Nationale* et l'unité de la nation ; qui adopte la *Fraternité*, l'*Égalité* et la *Liberté* pour principes, et le *Peuple* pour devise et mot d'ordre, et qui dissout les chambres pour convoquer l'*Assemblée Nationale*, qui donnera à la France la *Constitution* qu'elle demande.

Mais sachons nous-mêmes réclamer constamment *toutes les conséquences* de ces principes.

Demandons que tous les Français soient déclarés FRÈRES, égaux en devoirs et en droits, sans aucune espèce de privilège, tous membres de la Garde Nationale, tous électeurs et éligibles à toutes les fonctions publiques, sans aucune condition d'argent.

Demandons le droit naturel et imprescriptible d'*association*, de *réunion* et de discussion, la liberté individuelle, sans arbitraire d'aucun homme, la liberté de la presse, sans entrave, sans *cautionnement ni timbre*.

Demandons surtout la garantie de tous les droits et de tous les intérêts des travailleurs ; la reconnaissance formelle du droit de vivre en travaillant, afin que le père de famille ne soit plus réduit à l'affreuse nécessité d'abandonner sa femme et ses enfants pour aller mourir en combattant.

Demandons l'organisation du travail et l'assurance du bien-être par le travail.

Demandons la suppression de tous les impôts sur les objets de première nécessité.

Demandons l'abolition des humiliantes, vexatoires et iniques institutions de la Douane et de l'Octroi.

Demandons, pour le Peuple, l'instruction générale, gratuite, commune, réelle et complète.

Demandons des institutions et des garanties pour le bonheur des FEMMES et des ENFANTS, pour que chacun ait la possibilité de se marier, avec la certitude de pouvoir élever sa famille et la rendre heureuse.

Fidèles à nos principes de fraternité, d'humanité et de modération, de justice et de raison, crions toujours et partout : « Point de désordre, point de violences, point d'op-

pression pour personne! mais fermeté, clairvoyance et prudence, afin d'obtenir justice pour tous!

Point d'atteinte à la Propriété! mais inébranlable persévérance à demander tous les moyens que peut accepter la justice pour supprimer la MISÈRE; notamment, en adoptant un système démocratique d'inégalité successivement décroissante, et d'égalité successivement croissante.

Gardons-nous de demander l'application immédiate de nos doctrines communistes. Nous avons toujours dit que nous ne voulions leur triomphe que par la discussion, par la conviction, par la puissance de l'opinion publique, par le consentement individuel, et par la volonté nationale. Restons fidèles à nos paroles.

Mais beaucoup d'entre nous ont conquis de leur sang le droit d'association, de réunion et de discussions publiques; ayons donc aussi l'inébranlable constance de réclamer ces droits; et l'expérience, jointe à la discussion, suffira pour persuader et pour convaincre que notre système d'organisation sociale et politique est le seul remède à la misère, le seul qui puisse assurer le bonheur et le salut de l'humanité.

Encore un mot: le Gouvernement provisoire annonce l'armement de tous les citoyens et l'organisation générale de la Garde Nationale, tout en assurant l'existence du Peuple: ne déposez donc pas vos glorieuses et immortelles barricades! laissez, au contraire, toutes vos affaires, pour vous organiser et vous enrégimenter! Achevez, complétez et régularisez votre armement; demandez que les bastilles soient désarmées, que tous les canons, toutes les armes et toutes les munitions soient livrés au Peuple, et que le Peuple parisien soit tout entier sous les armes, organisé,



discipliné sous les chefs de son choix : c'est alors qu'on aura réellement la garantie de l'ordre comme de la liberté, et de la liberté comme de l'ordre; de même que, quand toute la Garde Nationale de France sera armée et organisée démocratiquement, c'est alors qu'on aura la garantie réelle de la paix universelle, de l'indépendance des Nations et de la fraternité des Peuples.

Paris, le 25 février 1848.

CABET.

Ainsi, toutes les sympathies accouraient à l'envi autour de ce gouvernement d'hier, pour le protéger et le défendre, et l'œuvre à laquelle il s'était voué, marchait à grands pas vers sa réalisation.

Toutefois, il faut le dire, de sourdes résistances commençaient déjà à s'organiser, et ce gouvernement né d'hier, placé entre tous les embarras d'une situation hérissée de dangers, allait bientôt se trouver aux prises avec deux partis opposés, également ardents, également intéressés à le renverser. L'un, qui rêvait la République de 93 et le drapeau rouge, et l'autre qui désirait la Régence ou une royauté quelconque, et qui s'effrayait des tendances révolutionnaires avouées par certains membres de ce gouvernement!...

D'une part, le gouvernement pressé par la partie audacieuse des révolutionnaires, avait été obligé de consentir à bon nombre d'institutions dangereuses. Ainsi un décret avait paru avec la teneur suivante :

Le Gouvernement provisoire :

Considérant que la Révolution, faite par le peuple, doit être faite pour lui ;

Qu'il est temps de mettre un terme aux longues et iniques souffrances des travailleurs ;

Que la question du travail est d'une importance suprême ;

Qu'il n'en est pas de plus haute, de plus digne des préoccupations d'un gouvernement républicain ;

Qu'il appartient surtout à la France d'étudier ardemment et de résoudre un problème posé aujourd'hui chez toutes les nations industrielles de l'Europe ;

Qu'il faut aviser sans le moindre retard à garantir au peuple les fruits légitimes de son travail ;

Le Gouvernement provisoire de la République arrête :

« Une commission permanente, qui sera intitulée : *Commission de Gouvernement pour les travailleurs*, va être nommée, avec mission expresse et spéciale de s'occuper de leur sort. »

Pour montrer quelle importance le Gouvernement provisoire de la République attache à la solution de ce grand problème, il nomme président de la Commission de Gouvernement pour les travailleurs, un de ses membres, M. Louis Blanc, et pour vice-président un autre de ses membres, M. Albert, ouvrier.

Des ouvriers seront appelés à faire partie de la Commission.

Le siège de la Commission sera au palais du Luxembourg.

LOUIS BLANC, ARMAND MARRAST,
GARNIER-PAGÈS.

Ce décret provenait sans doute d'une intention essentiellement louable, mais elle posait trop ouvertement ce dangereux problème de l'organisation du travail, dont les citoyens

Louis Blanc, Albert, etc., devaient faire plus tard leur arme la plus redoutable.

Cette Commission pour les travailleurs devait être, et devint bientôt, en effet, un véritable foyer d'insurrection, où certains agents des anciennes sociétés secrètes entretenaient à plaisir, dans l'esprit des ouvriers, ces idées d'hostilité contre les maîtres ou les riches, qui ne pouvaient que produire l'anarchie, pour aboutir en dernier lieu à la guerre civile.

Cette Commission fut donc installée, et elle fonctionna bientôt, malgré les répulsions qu'elle inspirait à une certaine fraction plus calme et plus sensée du Gouvernement provisoire !

Pendant que ces innovations sociales avaient lieu et allaient porter, chez l'ouvrier forcément désœuvré de la capitale, l'illusion d'une condition meilleure possible, on s'évertuait à plaisir, à froisser les sentiments les plus futiles de cette partie de la population que l'on désigne communément sous la dénomination de *bourgeoisie* !

Ainsi, d'une part, on donnait aux ouvriers, tandis que l'on retirait aux bourgeois.

Cette situation ne pouvait durer longtemps sans amener un conflit.

C'est ce qui eut lieu.

Disons d'abord ce qui se passait au Luxembourg, où était installée la Commission pour les travailleurs, sous la présidence de MM. Louis Blanc et Albert.

« Le mercredi, 1^{er} mars, eut lieu, au palais du Luxembourg, la première séance de la Commission de gouvernement pour les travailleurs.

« 150 à 200 ouvriers, délégués de diverses corporations, prennent place, à neuf heures du matin, sur les sièges pré-

cédemment occupés par les pairs de France. M. Louis Blanc, membre du Gouvernement provisoire, président de la Commission de gouvernement pour les travailleurs, est au fauteuil de la présidence. M. Albert, ouvrier, membre du Gouvernement provisoire, vice-président, est assis au bureau.

» M. Louis Blanc, dans une chaleureuse allocution, montre d'abord la nouveauté et la grandeur de ce spectacle : pour la première fois dans l'histoire, les ouvriers sont appelés à résoudre avec le gouvernement le grand problème de leur sort ; et cela dans la salle même des délibérations de l'ancienne aristocratie. De vives acclamations accueillent les paroles de l'honorable membre.

» M. Louis Blanc indique ensuite le but de la Commission, qui est d'étudier toutes les questions relatives au travail, d'en préparer la solution dans un projet qui sera soumis à l'Assemblée nationale, et provisoirement, d'entendre les demandes les plus urgentes des travailleurs, et de faire droit à celles qui seront reconnues justes.

» Plusieurs ouvriers, délégués de corporations diverses, montent successivement à la tribune et exposent les vœux des ateliers.

» Parmi les demandes faites au nom de la classe ouvrière, deux sont l'objet d'une insistance particulière de la part de l'Assemblée, qui en demande la solution immédiate.

» Ces deux demandes sont les suivantes :

» Réduction du nombre des heures de travail.

» Abolition du marchandage, c'est-à-dire l'exploitation des ouvriers par des sous-entrepreneurs de travaux.

» Ces vœux entendus, on procède à la nomination des délégués qui doivent représenter, au sein de la Commission, le peuple des travailleurs. Le président fait remarquer que



la Commission, pour qu'elle puisse fonctionner rapidement et sérieusement, doit être peu nombreuse. Elle appellera dans son sein, pour les entendre, tous les hommes qui, par leur situation et la spécialité de leurs études, pourront éclairer ses études, apporter d'utiles renseignements dans cette grande enquête du travail.

» Les membres permanents de la Commission peuvent donc être peu nombreux, et la prompt expédition des affaires exige ce petit nombre de membres. M. Louis Blanc propose, en conséquence, que chaque corporation d'ouvriers nomme trois délégués : l'un prendra part aux travaux intérieurs de la commission, les deux autres feront partie d'assemblées périodiques auxquelles la commission soumettra des rapports, et qui auront à les discuter.

» Mais, au moment de procéder à la nomination de ces délégués, il est constaté que toutes les industries n'ont pas de représentants dans la salle. De plus, des groupes nombreux se présentent dans les cours, et contestent les titres des délégués présents dans l'assemblée.

» M. Louis Blanc déclare alors qu'il y aurait danger à semer des divisions parmi le peuple, par des opérations irrégulières ; qu'il faut, avant tout, déterminer un procédé de convocation qui permette au peuple entier des ateliers, de nommer régulièrement des représentants acceptés de tous. Il annonce qu'une proclamation sera affichée dans ce but. Il engage, en conséquence, les assistants à se retirer avec ordre et à reprendre leurs travaux, en attendant la solution prochaine de cette question préalable.

» Sur la déclaration d'un grand nombre d'ouvriers, que les travaux ne reprendront pas tant que les deux questions les plus pressantes : celle de la réduction des heures de tra-

vail et de l'abolition du marchandage, ne seront pas résolues, M. Louis Blanc fait un appel énergique au patriotisme de la population ouvrière, démontrant la nécessité de la modération dans la force, et de la patience pour la justice même.

• M. Arago, membre du gouvernement provisoire, entre en ce moment dans la salle, et ajoute des paroles éloquentes à celles du président.

» M. Louis Blanc insiste de nouveau en termes pressants :

» Vous dites que vous êtes ici animés de très bons sentiments, et je le sais ; mais qu'il y a au dehors bien des ouvriers qui, peut-être, ne voudront pas reprendre leurs travaux si on ne leur donne pas une solution immédiate ? Eh bien ! voici la mission que je confie à votre patriotisme : répandez-vous dans tous les quartiers de Paris ; dites ce que vous avez vu ! Dites qu'on vous a parlé, pour la première fois dans le monde, de vos intérêts véritables ; dites qu'on vous a déclaré, pour la première fois, que la loi qui concerne les intérêts du peuple doit être faite par le peuple lui-même ! Dites si vous n'avez pas senti quelque chaleur dans nos paroles, et si notre langage ne vous a pas donné la certitude que notre conviction était sincère, inébranlable... Si j'osais, je vous dirais que nous sommes plus impatients que vous-mêmes de votre bonheur, car nous en sommes plus responsables.

• Les hommes qui sont parmi vous ne sont responsables que de leur propre famille. Nous, nous avons accepté la redoutable responsabilité de régler le bonheur de toutes les familles de France. Voilà une grande et difficile tâche, et il faut en savoir quelque gré aux hommes de courage qui n'ont pas craint de l'assumer sur leur tête.

» Mourir sur une barricade est héroïque, sans doute ;

combattre contre l'ennemi, c'est de l'héroïsme aussi ; mais, dans ces occasions, l'on ne répond que de sa vie. Il est des actes qui exigent plus de fermeté d'âme, c'est de s'engager à répondre de la vie de millions d'hommes.

» Quand nous avons accepté cette formidable responsabilité, c'est que nous sentions dans notre cœur une puissance de conviction, une chaleur de vouloir qui nous disait que nous ne resterions pas inférieurs à cette tâche immense. Mais ce ne saurait être qu'avec votre concours ; car notre force n'est qu'en vous : cette force, c'est votre confiance, et nous la réclamons en échange de notre dévouement. »

« L'assemblée se sépare au milieu des applaudissements et des cris de : Vive la République !

» Au sortir de cette réunion, des citoyens pleins de zèle furent immédiatement envoyés à cheval par le président de la Commission, afin de convoquer, pour le lendemain, à une assemblée générale, les patrons, représentants des principales industries de Paris.

» Le lendemain, à huit heures du matin, une réunion nombreuse de patrons, chefs d'industrie, a lieu, en effet, dans une des salles du palais.

» M. Louis Blanc expose que la Commission a voulu entendre et consulter les intérêts divers, afin d'arriver à la justice pour tous. Il fait connaître les deux demandes indiquées la veille par les ouvriers comme les plus urgentes : celle de la réduction du nombre des heures de travail, et celle de l'abolition du marchandage. Il réclame sur ces deux points les explications des patrons.

» Sur le *marchandage*, des détails précis sont donnés par divers membres ; il y a les *marchandeurs* ou *tâcherons*, qui sous-entreprennent certaines parties de travaux et les font

exécuter à la *journée* par des ouvriers sous leurs ordres directs. Ce genre de marchandage est oppressif pour l'ouvrier: L'abolition en est non seulement consentie, mais réclamée par l'assemblée. Il y a ensuite le *marchandage* individuel, qui consiste dans le travail à la *pièce* ou *piéçard*.

• Ce genre de travail est avantageux à l'ouvrier comme au patron ; car à l'un il assure un bénéfice proportionné à son activité, et à l'autre une livraison plus rapide. Le *piéçard* est à conserver. Il y a enfin un troisième genre de marchandage, qui consiste dans l'entreprise faite ensemble par plusieurs ouvriers, par association, avec partage des bénéfices dépassant le salaire de la journée de chacun, partage fait au prorata du taux de la journée de chaque associé. C'est là un germe d'association utile à conserver, à encourager.

» Sur le second point, celui de la réduction du nombre des heures de travail, de courtes et satisfaisantes explications sont échangées. A Paris, le nombre des heures de travail effectif est aujourd'hui, généralement de onze heures ; en province, il est de douze. Une réduction d'une heure par jour est acceptée sans difficulté. L'assemblée se sépare, animée d'un esprit de conciliation qui fait honneur à tous ses membres.

» En conséquence de ces explications, contradictoirement entendues des ouvriers et des patrons, le Gouvernement provisoire a immédiatement rendu un décret par lequel le *marchandage* oppressif est aboli, et le nombre des heures de travail diminué partout d'une heure, ce qui réduit à dix à Paris, et à onze, en province, le nombre des heures de travail effectif.

» Toute la journée, de nombreuses députations d'ouvriers de presque toutes les corporations se succèdent au Luxem-

bourg, demandant le résultat des réflexions de la commission du gouvernement pour les travailleurs. Les résolutions prises leur sont annoncées, et elles se retirent en témoignant hautement leur satisfaction par le cri de : Vive la République !

» La commission, forte de la confiance que va lui mériter le succès de ses premiers travaux, s'occupera maintenant de sa constitution régulière, puis de l'étude des autres questions soumises à son examen. »

Jusque là, la commission travaillait sérieusement à une œuvre digne de notre siècle, digne de la révolution de février, digne de la République conquise et fondée par le peuple. Heureux, si les membres actifs de cette commission eussent borné leurs vœux et leur action à faire le bonheur du peuple, qui venait à eux pleins de confiance et de bonne volonté, et n'eussent point cherché à embrigader toutes ces sympathies enthousiastes, toutes ces forces vives, pour opérer un changement dans le gouvernement.

Comme nous l'avons dit, l'attitude imprudemment menaçante de divers membres du gouvernement avait jeté dans le pays de sourds mécontentements qui se traduisaient déjà par des résistances, ici dissimulées avec art, là, ouvertement audacieuses.

Un décret survint qui abolit à ce moment, les compagnies d'élite de la garde nationale, et interdisait les bonnets à poils. On a fait beaucoup de plaisanteries plus ou moins spirituelles sur cette affaire, elle était cependant au fond plus sérieuse et plus grave qu'elle ne le paraissait !

Sans doute, il était puénil de se révolter avec l'apparence du dépit, contre l'abolition de distinctions fort insignifiantes, mais il y avait dans cette question futile à première vue, le

germe d'une hostilité entre la population ouvrière et la population bourgeoise, et cette dernière crut devoir faire acte d'énergie en protestant contre les membres du gouvernement qui paraissaient vouloir établir maladroitement entre les deux classes une sorte d'antagonisme.

Les compagnies d'élite se rendirent donc sans armes, bras dessus, bras dessous à l'Hôtel-de-Ville, et demandèrent le retrait du décret malencontreux.

Nous devons à la vérité de dire qu'ils furent fort mal reçus, tant par le général Courtais, que par MM. Ledru-Rollin, Louis Blanc et autres membres ; toutefois, le spectacle avait été imposant ; ils s'étaient présentés au nombre d'au moins trente à quarante mille gardes nationaux, cette unanimité dans la protestation parut significative à Louis Blanc, qui pensa opportun, pour détruire l'effet de cette manifestation, d'en convoquer une autre, aussi pacifique, mais autrement nombreuse et imposante. Cela était facile à M. Louis Blanc, qui avait les ouvriers dans sa main ; les ouvriers furent convoqués, et le lendemain même, la contre-manifestation avait lieu !

» Nous avons parlé hier, dit un journal, de la manifestation, faite auprès du Gouvernement provisoire de la République par un certain nombre de gardes nationaux appartenant aux compagnies de voltigeurs et de grenadiers. Nous avons dit le but de cette manifestation et la réponse du Gouvernement provisoire.

» Une profonde agitation s'était emparée de la capitale, à la suite de la protestation de ces compagnies. Les esprits sincèrement attachés à leur pays, à son repos, à la prospérité, à la consolidation d'un gouvernement ferme, national, démocratique et de nature à rallier autour de lui tous les

bons citoyens, craignaient qu'une telle protestation n'affaiblît l'autorité du gouvernement provisoire et ne provoquât de déplorables réactions. C'est, en effet, une chose grave que de voir même une minorité de la garde nationale placer les hommes chargés de veiller au salut de la patrie sous le coup d'une menace. C'est de l'anarchie.

» Aujourd'hui, Paris et le Gouvernement provisoire de la République sont rassurés. Une autre manifestation a eu lieu, et celle-là faite par plus de cent mille citoyens.

» Une immense promenade civique, composée de tous les corps d'états, de toutes les sociétés politiques, de députations des diverses classes de la population, ayant chacune leur drapeau, et au milieu desquelles nous avons remarqué tout le collège catholique irlandais, de vénérables prêtres que la foule saluait de ses acclamations, a défilé de 11 heures à 5 heures devant l'Hôtel-de-Ville. Haranguée plusieurs fois par les membres du Gouvernement provisoire, elle ne faisait entendre que ces deux cris, dans ses rangs : *Vive la République ! Vive le gouvernement provisoire !*

» Ce témoignage de confiance, cette adhésion si calme, si formelle, si spontanée, donnée par la population de Paris à la politique, aux actes, aux décrets du Gouvernement provisoire, doit désormais rassurer les plus timides, dissiper toutes les craintes, et si un pouvoir éminemment transitoire, rencontrant à chaque pas des difficultés, froissant inévitablement quelquefois certains intérêts, dans la confusion inséparable des premières heures d'un gouvernement; si un tel pouvoir rencontre une pareille unanimité de sentiments, sur quelle force, sur quelle puissance, sur quelle cohésion ne devons-nous pas compter, lorsque l'Assemblée

constituante aura fondé en France, sur des bases solides, le gouvernement de la République ?

« Nous le répétons, la journée d'aujourd'hui, si calme dans son énergique manifestation, doit ramener la confiance dans tous les esprits et faire disparaître jusqu'au dernier vestige de cette émotion dont nous étions tous saisis hier. Le commerce, l'industrie, les transactions financières s'en ressentiront indubitablement. »

Un autre journal ajoute :

« La manifestation *réactionnaire* contre l'égalité que la garde nationale des compagnies d'élite a tenté de faire hier contre les arrêtés du gouvernement, avait reçu immédiatement une réponse catégorique de la part des ouvriers qui se trouvaient sur la place de l'Hôtel-de-Ville; une nouvelle réponse a été donnée aujourd'hui par cent mille ouvriers de tous les corps d'états de Paris et de la banlieue.

« Dès neuf heures ce matin, toutes les corporations se réunissaient sur la contre-allée du sud de la grande avenue des Champs-Élysées.

« Une colonne, qui commençait aux chevaux de Marly et s'en allait jusque par delà la barrière de l'Étoile, s'est formée comme par enchantement et avec un ordre admirable.

« Chaque peloton d'ouvriers avait huit et dix hommes de front.

« Chaque corporation avait son drapeau ou son étendard à sa tête.

« A onze heures, cette immense colonne s'est ébranlée et s'est mise en marche, en chantant avec ensemble tous nos chants patriotiques, a traversé la place de la Révolution, est passée devant le pont et a enfilé les quais de la rive droite

pour se rendre devant l'Hôtel-de-Ville, siège du Gouvernement provisoire.

« Cette marche avait lieu avec un ordre tout militaire, et aucun ouvrier ne sortait des rangs.

« Une foule immense de curieux, conviés par un temps admirable, bordait les quais et couvrait les ponts et la place de l'Hôtel-de-Ville.

« Toutes les femmes et les enfans étaient aux croisées des maisons.

« A l'Hôtel-de-Ville on voyait des employés jusque sur les toits du grand hôtel.

« Lorsque la tête de la colonne est arrivée sur la place de l'Hôtel-de-Ville, et que la colonne s'est plusieurs fois repliée sur elle-même pour former un massif vivant et compact, devant l'hôtel, la queue de la colonne n'était encore qu'au Louvre, et de nouvelles corporations arrivant de tous les côtés, venaient former de nouvelles phalanges.

« Au-dessus de cette masse vivante on voyait flotter les drapeaux aux couleurs nationales et portant tous, avec le nom des corporations, ces mots : Vive la République ! Liberté ! Egalité ! Fraternité.

« Les ouvriers n'avaient qu'un but dans leur manifestation :

« Faire acte de leur concours absolu au gouvernement provisoire qui dirige la République pour la défense de l'égalité, et leur manifestation a été une, complète, magnifique.

« Les adresses des corporations ont été portées au Gouvernement provisoire par des délégués, lesquels ont été fraternellement reçus.

« Plusieurs membres du Gouvernement provisoire sont

descendus sur le perron de l'Hôtel-de-Ville, et ont harangué les ouvriers.

« Ensuite a eu lieu le défilé, qui a duré plus d'une heure.

« Les cris incessants et d'une énergie indicible de : Vive Ledru-Rollin! vive le Gouvernement provisoire! vive la République! vive l'égalité! ne cessaient d'éclater en chœur puissant.

« Après le défilé, la colonne s'est rompue, et les ouvriers se sont divisés par sections pour s'en aller chacun chez soi.

« Si la journée d'hier a été bonne pour la République, celle d'aujourd'hui a été excellente. »

Manifestation *réactionnaire*! le mot était lâché; il allait être habilement exploité!

C'est à peu près vers cette époque en effet, que parut dans la *Revue Rétrospective*, rédigée par M. Taschereau, un document qui tendait à jeter sur le caractère de l'un des anciens chefs des Sociétés Secrètes, un soupçon infamant. Ce document produisit beaucoup d'effet sur le public, et les anciens camarades de Blanqui, ceux surtout qui avaient conspiré avec lui contre la royauté, le sommèrent de s'expliquer sur cette accusation de trahison.

Après quelques jours d'attente, le citoyen Blanqui envoya aux journaux, et fit vendre par les rues, une note dans laquelle il s'efforce de répondre aux accusations formulées contre lui!

Comme nous avons accueilli l'attaque, il est de notre devoir de donner ici une place à la réponse.

La voici dans toute son étendue :

RÉPONSE

DU CITOYEN AUGUSTE BLANQUI.

« Surpris par une attaque inopinée, j'ai dû perdre plusieurs jours à recueillir des renseignements sur les manœuvres ténébreuses qui ont amené cette odieuse agression.

» L'altération de ma santé ne me permet pas un travail soutenu. Ces deux motifs ont seuls retardé ma réponse.

« Une pièce étrange paraît tout-à-coup dans le coin d'un recueil ignoré. Elle accuse la trahison du chef principal des sociétés secrètes, pendant la période de 1834 à 1839.

» D'où sort cette pièce ? — Du cabinet de M. Guizot. — Qui l'en a tirée ? — Des mains inconnues, pendant le combat. — Qui la publie ? — M. Taschereau, un dynastique, ami du *National*. — De qui la tient-il ? — C'est ce qu'il ne dit pas ; il se borne à déclarer que la pièce s'est beaucoup promenée avant de parvenir jusqu'à lui, vers le 10 mars. — Pourquoi ne la publier qu'au bout de trois semaines ? — Pas de motif.

» Blanqui, l'auteur prétendu, ne l'a point écrite, ne l'a point signée. Aucune marque n'en révèle l'origine, n'en garantit l'authenticité.

» Ceci est un coup de poignard donné par derrière, de la main d'un Bravo. Tout-à-l'heure, je traînerai au grand jour les ennemis dont la peur et la haine ont armé dans l'ombre un bras mercenaire.

» Quant à vous, citoyen Taschereau, vous mentez ! L'enlèvement du factum pendant le combat est une fable imaginée pour qu'on ne puisse vérifier son point de départ. Vous ne l'avez pas gardé trois semaines. On vous l'a remis

pour l'impression, et votre *Revue rétrospective* est ressuscitée tout exprès pour enregistrer une calomnie irresponsable.

» Il s'agissait de tuer un homme devenu un obstacle et bientôt un danger. Avec des notes de police et de greffe, peut-être même avec des souvenirs personnels, on fabrique une histoire des sociétés secrètes de 1834 à 1839. En tête on écrit : « Déclaration de Blanqui devant le ministre de l'intérieur ; » et me voilà revêtu de la chemise de Nessus !

» Quel a été le secret du faussaire ? L'emploi de la première personne. Comment résister à l'influence magique de ces mots *je, moi*, qui reviennent incessamment dans le récit, comme la personnification du même homme ? C'est lui ! s'écrie-t-on ; il parle, il raconte, il est en scène !

» On oublie que depuis trente ans, par la même méthode, et avec des notes de femmes de chambre, les faiseurs littéraires ont bâti des morceaux de mémoires soit-disant historiques, au nom de tous les personnages possibles. Je citerai ceux de Napoléon, publiés en 1820. L'illusion fut universelle ; c'est à peine si on voulut en croire le démenti donné par Napoléon lui-même, encore vivant. Quel avait été le procédé de l'abbé de Pradt, l'auteur de la mystification ? Un style nerveux et surtout le discours direct.

» Dans ce document de la *Revue rétrospective*, à la place des prénoms *je, moi*, mettez *Blanqui*, que restera-t-il ? Un aperçu incomplet, irrégulier des sociétés secrètes, d'une paternité parfaitement impénétrable.

» Mieux encore. A chacun des noms cités dans la pièce, substituez les mots *je et moi*, en supprimant le portrait de l'auteur que vous faites parler, et vous aurez la même révélation faite successivement par ces divers personnages.

» C'est mon style, dit-on. Prenez tout mon bagage littéraire; il est mince. Qu'un jury d'écrivains comparé avec le factum, et s'il trouve la moindre analogie de style, je passe condamnation.

» Si ce n'est pas mon style, c'est encore moins mon écriture. — Mais vous avez dicté! — Non! Il y a dans plusieurs parties de ce morceau une certaine recherche de la forme qui ne permet pas de supposer une improvisation au courant de la parole; j'ai dû rédiger. Où est le manuscrit? J'étais prisonnier; je ne pouvais le soustraire, et on avait à le posséder un intérêt capital.

» Pas de signature non plus! Est-ce croyable? Comment! voici un vieil ennemi des plus dangereux, rendu à merci, prosterné aux pieds du vainqueur, livrant à discrétion son passé, toute sa personne! et on ne prend contre lui aucune garantie! on ne lui demande aucun gage, pas même sa simple signature!

» Et dès le lendemain, ce lâche se redresse de toute sa hauteur devant le Cour des pairs! il brave ses juges de sa parole! il les brave de son silence! il justifie en plein prétoire l'insurrection! il humilie publiquement ceux dont la veille il embrassait, tremblant, les genoux! Comment accorder cet excès de lâcheté, le 22 Octobre, Join du péril, avec cet excès d'audace le 14 janvier, en présence même du péril!

» La calomnie est toujours la bienvenue! la haine et la crédulité la savourent avec délices. Elle n'a pas besoin de se mettre en frais; pourvu qu'elle tue, qu'importe la vraisemblance! l'absurdité même ne lui fait point de tort. Elle a un secret avocat dans chaque cœur, l'envie. Ce n'est jamais à elle, c'est à ses victimes qu'on tient rigueur et qu'on

demandes des preuves. Toute une vie de dévouement, d'austérité, de souffrances, s'abîme, en une seconde, sous un geste de sa main.

• Une trahison ! Mais pourquoi ? Pour sauver ma tête qui n'était point menacée, chacun le sait bien ? L'échafaud n'avait pu se dresser dans le paroxysme de la vengeance ; pouvait-il se relever, après huit mois d'apaisement et d'oubli ? Il eût fallu du moins attendre sa présence ; et si l'excès de la terreur me précipitait avec tant de hâte dans la délation, comment, je le demande encore, n'a-t-on pas arraché une signature à cet anéantissement moral ?

• Ai-je, du moins, stipulé l'allègement de mes fers ? Le mont Saint-Michel, le Pénitencier de Tours sont là pour répondre. Parmi mes compagnons, qui a bu aussi profondément que moi à la coupe d'angoisse ? Pendant un an, l'agonie d'une femme aimée s'éteignant loin de moi dans le désespoir ; et puis quatre années entières, un tête-à-tête éternel, dans la solitude de la cellule, avec le fantôme de celle qui n'était plus, tel a été mon supplice, à moi seul, dans cet enfer de Dante. J'en sors, les cheveux blanchis, le cœur et le corps brisés, et voici retentir à mon oreille le cri : Mort au traître ! Crucifions-le !

• Tu as vendu tes frères à prix d'or ! écrit la plume prostituée des coureurs d'orgie. De l'or pour aller mourir lentement dans un tombeau, entre le pain noir et la cruche d'angoisse ! Et qu'en ai-je fait de cet or ? Je vis dans un grenier avec 50 centimes par jour. J'ai pour fortune, à l'heure qu'il est, 60 francs. Et c'est moi, triste débris, qui traîne par les rues un corps meurtri sous des habits rapés, c'est moi qu'on foudroie du nom de vendu ! tandis que les valets de Louis-Philippe, métamorphosés en brillants papillons républicains,

voltigent sur les tapis de l'Hôtel-de-Ville, flétrissant du haut de leur vertu nourrie à quatre services, le pauvre Job échappé des prisons de leur maître !

» Ah ! Fils des hommes ! qui avez toujours une pierre en main pour lapider l'innocent, mépris sur vous !

» Les plus bienveillants disent : « Ce sera quelque lettre, » quelque note de Blanqui, perfidement transformée en dénonciation. » Ils soupçonnent vaguement une noirceur, sans révoquer en doute la paternité de la pièce. Deux choses les fascinent : l'emploi de la première personne, si puissant à faire illusion, et puis la brusque révélation de ce monde souterrain des sociétés secrètes.

» Braves gens, détrompez-vous ! pas un mot du libelle n'émane de ma plume. Il sort tout entier du laboratoire impur des faussaires.

» Ces faits, pour vous si nouveaux, si curieux, sont, depuis neuf ans, du domaine de la publicité, dans un cercle qui n'embrasse pas moins de quinze cents individus. Parmi les anciens membres des Familles et des Saisons, il n'y a eu qu'un seul cri : « Nous savons tout cela depuis longtemps ; nous sommes plus de cent qui aurions pu rédiger ce mémoire. » Il n'est, en effet, qu'un extrait bien court, bien incomplet des innombrables dossiers que la police possède sur la matière. Quant aux portraits ébauchés dans le factum, le metteur en œuvre n'a dû avoir que l'embarras du choix parmi les études de face, de trois-quarts et de profil, que les cartons lui ont, à coup sûr, fournies sur tous les personnages principaux ou secondaires. La police a eu du temps et des millions pour former sa collection, sans compter ce que lui portait *gratis* l'écho de nos querelles intestines.

» Du reste, cette prétendue révélation n'est pas une ré-

vélation, c'est une promenade vagabonde dans l'histoire des quatre années précédentes. Qu'avait à faire le ministre de la confiance de vieilles aventures mieux connues de lui que de personnes? A quoi bon ces détails tombés dès longtemps dans la poudre des greffes? Manuscrite, cette pièce se conçoit; dictée, elle est impossible. On accepte un manuscrit tel qu'il est! mais à un bavard fourvoyé dans le vide, on aurait dit : « Passons au déluge, et contez-nous autre chose. »

» Dans ce fatras sans fin, il n'y a pas vingt lignes de révélation. Elles portent sur le personnel de la société des Saisons, reconstituée après le 12 mai. Or, dans le nouveau comité, il se trouvait deux hommes, l'un chef direct de la moitié des sociétaires, lequel a été reconnu plus tard agent de police; l'autre, homme d'intelligence et de savoir, qui est devenu procureur du roi.

» N'oublions pas l'espion Teyssier, ami et confident de Lamyeussens, Delahodde, membre des Familles et des Saisons, vivant dans l'intimité des chefs principaux. Voilà des sources suffisantes de renseignements pour la rue de Jérusalem!

» En somme, le factum n'est aux neuf dixièmes qu'une série de divagations inutiles. Comme délation, il est une absurdité. Mais dans l'hypothèse du faux, cette grande exposition historique est indispensable pour mettre largement en scène l'homme qu'on veut perdre, et pour poser sa personnalité dans une série de détails saisissants.

» Autre observation. Il y a d'étranges disparates de langage entre les diverses parties de ce document. Ici, des développements animés; là, une nudité absolue. Pourquoi tant d'abondance tour-à-tour, et tant de sécheresse? D'où viennent ces brusques transitions du style pittoresque au

style d'inventaire? Ces contrastes, inexplicables chez un narrateur qui laisse courir au fil de la pensée sa plume ou sa parole, deviennent tout simples dans une œuvre fabriquée de pièces et de morceaux.

» Si la pièce est vraie, elle révèle un abandon sans réserve, un parti pris de tout dire. De plus, mes souvenirs étaient récents et complets. Donc, je ne pouvais pas me tromper, et je ne voulais pas tromper. Or, le document fourmille d'erreurs, de non-sens, de contradictions et d'absurdités. Comment dès-lors me l'attribuer?

» Ainsi, on me fait dire :

1° Que j'ai créé la Société des Familles en juin 1835.

» Elle a été fondée, dans le mois de juillet 1834, par Hadot-Désages. Je n'y suis entré que plus tard.

2° Que son effectif prescrit n'était que d'environ 750 hommes.

» Complètement faux. Le chiffre était illimité.

3° Qu'il n'a jamais existé de listes de sociétaires reçus, mais seulement de sociétaires présentés.

» Autre erreur. Il y avait des listes des uns et des autres.

4° Que le 12 mai, 650 sociétaires sont venus au rendez-vous, et quatre lignes plus bas, qu'il s'en est présenté 850.

» Contradiction grossière, impossible dans l'intervalle d'une demi-minute.

5° Que nous possédions, au jour du combat, trois mille cartouches.

» Nous en avions dix mille; j'en savais le compte exact.

6° Que la grande majorité des républicains à habit fait des journaux.

» C'est là une singulière statistique.

7° Que nous n'avions pas désigné d'avance les membres d'un gouvernement provisoire.

» La proclamation imprimée contenant les noms des membres de ce gouvernement, est la pièce principale de notre procès devant la Cour des pairs.

8°—Que Nettré a été tué en mai.

» Nettré est vivant ; je le savais en Angleterre et bien portant avant mon arrestation, etc.

On me fait parler de M. Emmanuel Arago que je n'avais jamais vu, que je ne connaissais nullement ; de Vilcoq sur lequel j'ai toujours eu une opinion diamétralement opposée à celle qu'on place dans ma bouche.

» Sans m'arrêter plus longtemps aux détails, je dirai que toutes ces erreurs, impossibles de ma part, ne sont explicables que dans la supposition d'un faux. L'arrangeur travaillait sur un monceau de dossiers et de rapports ; il aura suffi d'une note inexacte, mal comprise ou mal classée pour créer une erreur, une bévue, un non-sens. Toutes les faussetés que j'ai relevées plus haut ont certainement cette origine.

» Du reste, le misérable fabricant n'a pu aller jusqu'au bout sans se trahir. La troisième partie du document n'est qu'un pêle-mêle confus de lambeaux et de tronçons sans ordre et sans suite, une macédoine de notes cousues au hasard et dépourvues de sens. L'ouvrier trébuche à chaque pas et finit par se prendre au piège ; il oublie que je suis en scène, que je raconte, et au milieu de mon discours, il place tout à coup une note de police dirigée précisément contre moi.

« Voici quel était le projet de fuite de Blanqui, dit cette » note : « Il avait accepté de réorganiser la Société ; mais il » voulait s'en aller, une fois l'organisation faite. Il se pro- » posait d'aller en Suisse. Au bout de deux ou trois mois,

» il aurait perdu toute direction. On ne se serait plus sou-
» mis à lui demander le mot d'ordre. »

» C'est à moi que l'on fait tenir sur moi-même ce singulier langage. L'Homère de cette belle Iliade dormait sans doute au moment d'une si lourde chute. *Quandoque bonus dormitat Homerus*. Le malheureux n'a pas vu qu'il jetait précisément au travers de ma harangue, et comme partie intégrante de ma harangue, le rapport de l'espion qui m'a livré à l'ennemi, quand je partais pour la Suisse.

» Méprise étrange, providentielle, qui a cloué sur son crime la main du faussaire pour notre enseignement à tous !

» J'ai fini avec la calomnie ; passons aux calomniateurs. Il est temps de les asseoir sur la sellette. Ce libelle, leur coup de maître, n'a pas été leur coup d'essai ; car leur haine est vieille de quinze ans.

» L'heure est venue des explications publiques. Elle a sonné avec le tocsin de février. Il faut enfin vider au soleil ces querelles qui ont si longtemps bouillonné dans l'ombre.

» Mon portrait n'a pas l'honneur de figurer dans la galerie qu'une main charitable vient d'extraire des musées de la police. Pour remplir cette lacune, je le donne ici tel que je l'ai connu, tracé vingt fois par mes ennemis avoués d'aujourd'hui, mes ennemis cachés d'autrefois :

« Esprit sombre, altier, farouche, atrabilaire, sarcastique ;
» ambition immense, froide, inexorable, brisant les hom-
» mes sans pitié pour en paver sa route. Cœur de marbre,
» tête de fer. »

» Le profil n'est pas gracieux. Mais n'y a-t-il point d'ombres à ce tableau, et le cri de la haine est-il parole d'évangile ? J'en appelle à ceux qui ont connu mon foyer domestique. Ils savent si toute mon existence n'était pas concentrée

dans une affection vive, profonde, où mes forces se retrem-
paient sans cesse pour les luttes politiques.

La mort, en brisant cette affection, a frappé le ~~seul~~ coup, je l'atteste, qui ait pu atteindre mon ame. ~~Tout le reste~~, y compris la calomnie, glisse sur moi comme un tourbillon de poussière. Je secoue mon habit, et je passe.

» Sycophantes, qui voudriez me poser en monstre moral, ouvrez-donc aussi, vous, la porte de votre foyer; mettez à nu la vie de votre cœur. Sous vos dehors hypocrites, que trouverait-on? la brutalité des sens, la perversité de l'ame. Sépulcres blanchis, je lèverai la pierre qui cache aux yeux votre pourriture.

» Ce que vous poursuivez en moi, c'est l'inflexibilité révolutionnaire et le dévouement opiniâtre aux idées. Vous voulez abattre le lutteur infatigable. Qu'avez-vous fait depuis quatorze ans? de la défection. J'étais sur la brèche en 1831 avec vous; j'y étais sans vous en 1839 et 1847; en 1848, m'y voilà contre vous.

» Le 12 mai m'a légué votre haine. L'affront du 12 mai brûle encore sur vos joues! Se croire la République et ne pas savoir que la République livre bataille! Comment pardonner le *coup de queue* plein d'audace, qui livrait votre impuissance à la risée publique! Tout le parti se souvient de vos fureurs et de vos outrages contre l'insurrection vaincue. Le *National* pensait chaque matin nos blessures avec du fiel et de la boue, et de lâches insinuations prélevaient à la calomnie qui éclate enfin sur moi, déchaînée par la vengeance.

» Pendant mon agonie du mont Saint-Michel, ces ressentiments avaient sommeillé. Un mourant n'est plus redoutable; et sur les bruits de ma fin prochaine, bien des plumes peut-être s'étaient taillées pour une magnifique oraison fu-

nèbre. Mais la mort a reculé, et février vient de changer ces plumes en poignards.

» J'arrive le 24, tout éperdu de la joie du triomphe. Quel accueil glacial ! On dirait un spectre qui s'est dressé tout-à-coup devant les nouveaux maîtres ! Qui donc regardent-ils de cet oeil d'aversion et d'effroi ? Je comprends ! c'est l'auteur détesté du 12 mai, le patriote clairvoyant et ferme qu'on ne fera ni compère, ni dupe, qui ne laissera pas escamoter la révolution. Or, déjà le nouveau programme de l'Hôtel-de-Ville est arrêté : « Changement de forme, maintien du fond. L'édifice du privilège sans une pierre de moins, » avec des phrases et quelques banderolles de plus. » L'exil du Luxembourg attend ceux qui voudraient davantage.

» Aussi, dès le 25, le citoyen Recurt me dit : « Vous voulez nous renverser ! — Non ! mais vous barrer la route en arrière ! » Et la lutte s'engage aussitôt, loyale et modérée de mon côté ; de l'autre, perfide, implacable.

» Mille rumeurs sont lancées : il est fou ! les chagrins, puis la joie lui ont troublé le cerveau. — Il est malade ; il tombe en décomposition, il va mourir. — C'est un homme de sang ! il demande deux cent mille têtes !

» Ces bruits courent Paris et les départements. Mais jusques-là pas un mot encore de la grande calomnie ! M. de Lamartine, à l'Hôtel-de-Ville, m'adresse ces paroles : « C'est la persécution qui a fait votre martyre et votre gloire. » On ne tient pas un pareil langage à un délateur.

» Encore une fois donc, vous avez menti, sieur Tasche-reau, en disant que votre odieuse pièce, promenée dans la ville depuis le 24 février, était, le 10 mars, entre vos mains ; vos haines ne l'eussent pas laissée dormir si longtemps et

n'auraient pas attendu jusqu'au 22 pour en répandre les poisons.

» Non ! avant la journée du 17, vous n'alliez pas si loin ! l'effort se fait toujours en raison de l'obstacle. Je n'étais alors qu'une gêne, pas encore un danger ; l'heure des grandes extrémités n'avait pas sonné.

« Cependant la guerre s'envenime ; la société républicaine centrale attaque avec vivacité les tendances rétrogrades du pouvoir. Le rétablissement du timbre, le maintien de l'ancienne magistrature, les mauvais choix de commissaires, les décrets désastreux sur l'aliénation des domaines de l'État ; le paiement anticipé du semestre, deviennent tour à tour l'objet d'adresses énergiques, votées sur ma présentation. Mais nos plaintes se heurtent stériles contre le dédain du parti pris, et ne font qu'attiser les colères, tandis que la réaction, appuyée sur la majorité des gouvernants, s'avance d'une allure rapide. Il est temps de l'arrêter.

» L'ajournement des élections de l'assemblée constituante, réclamé deux fois par la société républicaine, avait été deux fois refusé.

» Du 12 au 16 mars, je propose à diverses assemblées des corps d'état de faire appuyer la demande par les ouvriers en masse ; la proposition est accueillie d'enthousiasme.

» Le 17 à midi, Paris s'ébranle, et deux cent mille hommes entourent l'Hôtel-de-Ville. A la vue de cette mer vivante qui ondule au loin sur les places et sur les quais, avec une clameur formidable, les résistances tombent, la faction rétrograde s'affaisse ; on promet tout, on accorde tout à la députation qui parle au nom du peuple.

» Une intrigue a voulu dénaturer le sens de cette grande

manifestation, et n'y voir qu'une réponse à l'échauffourée de la garde nationale. Rien de plus faux. Le mouvement populaire était arrêté avant le 16, et ses organisateurs ignoraient même le petit complot des bonnets à poil. Le hasard seul a rapproché dans l'exécution ces deux efforts contraires.

» La journée du 17 a frappé de terreur la majorité du Gouvernement provisoire ; elle a cru n'avoir échappé que par miracle à un grand danger. Des rapports absurdes, peut-être aussi la conscience de ses fautes, lui ont persuadé l'existence de projets de renversement de violence armée.

» Des soupçons tombaient sur moi. Le premier, et à peu près seul, j'avais soulevé la question de l'ajournement des élections ; je l'avais maintenue à l'ordre du jour, malgré des échecs répétés, et enfin cette question venait de jeter deux cent mille hommes sur la place publique.

» D'autres influences, qui avaient concouru plus que la mienne à ce grand mouvement, s'effaçaient devant des yeux prévenus, fixés sur un seul péril. J'étais donc l'hostilité du moment, celle qu'il fallait briser à tout prix. De là deux idées écloses presque à la même heure : l'une, de modifier le gouvernement par mon accession ; l'autre, née de l'effroi causé par la première, de m'écraser sous un coup de massue. A la seule menace que le pouvoir allait tomber aux mains de la Révolution, toute la faction réactionnaire avait frémi, et, dans ces antres du machiavélisme où le seul crime est de ne pas réussir, un plan désespéré s'était tramé pour conjurer le péril et ressaisir la victoire.

» L'audace a bien inspiré les machinateurs ! Sans ce coup déterminé, aujourd'hui le parti populaire serait triomphant, la réaction anéantie, et la République en pleine et vigoureuse marche vers la réalisation de l'avenir.

» Regardons autour de nous. La révolution chancelle ; le flot de ses ennemis grossit et monte d'heure en heure ; il a fait irruption par la brèche que je laisse ouverte. J'en ai la conscience, je portais son drapeau : s'il tombe, elle suivra.

» C'est bien moi qu'il importait de frapper le premier ; et déjà des traits nombreux avaient préludé à la grande attaque. Le 19 mars, le bruit se répand avec rapidité, dans le faubourg Saint-Antoine, que je suis un agent soldé du parti henriquinquiste. Informations prises, on reconnaît que ces propos viennent d'un meneur dévoué à la mairie de Paris. Trois jours plus tard, le moyen décisif était enfin trouvé.

» Ainsi, le plan de guerre à mort se développe. Du 17 au 22, l'autre idée, celle d'une négociation avec le chef présumé du mouvement, avait de même suivi son cours. Les deux combinaisons se déroulaient parallèlement.

» Le 19, M. Durrieu, rédacteur en chef du *Courrier Français*, me dit : « M. de Lamartine désire s'entendre avec vous. Il reconnaît que le gouvernement doit se modifier. » Il est décidé à mettre dehors la coterie du *National*, et à s'adjoindre vous et vos amis. Il fera ce que vous voudrez, » il ira aussi loin que vous. Je suis chargé de porter, de sa part, des paroles de réconciliation à Ledru-Rollin. »

« Je refusai d'abord cette entrevue, et ne cédaï que le surlendemain à des instances répétées. Rendez-vous fut pris pour le 22. Mais, au moment fixé, M. Durrieu me dit : « Il n'y faut plus penser. Lamartine a changé d'idée. C'est un revirement complet. Il trouve que tout va pour le mieux, » que le peuple est content, et qu'il faut poursuivre du même pas. Cet homme est la mobilité et l'inconstance même. — A la bonne heure ! n'en parlons plus ! »

« Or, voici le mot de l'énigme. C'est le 22, que la fameuse

pièce a fait sa première apparition. Elle passe de main en main. Surprise, exclamations! « Blanqui! répète chaque lecteur, Blanqui! mais ce n'est pas son écriture! » L'original doit se trouver au Luxembourg, » dit alors quelqu'un. — On a fouillé sans doute au Luxembourg. J'attends l'original.

« Revenons sur les dates; c'est là qu'est tout le procès. La pièce paraît pour la première fois à l'Hôtel-de-Ville, le 22, pas un jour plus tôt. Comment donc le sieur Taschereau peut-il prétendre qu'elle a été enlevée, le 24 février, du cabinet Guizot, colportée pendant une semaine, et mise à sa disposition vers le 10 mars? Quoi! un document de cette gravité aurait couru les rues, dès le 24 février, à l'insu de tout le monde! M. Taschereau, l'ami intime du *National*, l'aurait gardée 12 jours en portefeuille, sans en souffler mot à personne! et jusqu'au 22, pas un bruit, pas un écho n'en aurait trahi l'existence!

« Car, je le répète, avant le 22, pas de trace du libelle! Ce jour-là, il tombe, à l'improviste, au milieu de quelques membres du Gouvernement provisoire. C'est un coup de théâtre et un coup d'Etat. A l'instant même tout change de face. La réaction, presque vaincue, relève la tête. Il semble qu'une main providentielle vient de la sauver du naufrage. A l'abattement succède la confiance. M. de Lamartine rompt ses négociations avec l'agitateur populaire. On le craint moins, et dès-lors on n'hésite pas à fausser la parole donnée au Peuple. Les élections ne seront pas ajournées au 31 mai; on les diffère de quelques jours seulement, par nécessité matérielle.

» Quelle promptitude à exploiter ce factum! On le connaît du 22, et le 24, plusieurs journaux de province reprodui-

sent dans les mêmes termes la note suivante, partie des bureaux du *National* ; « Nous pourrions nommer tel président de club qui, démocrate fougueux, a été assez malheureux pour trahir les secrets de ses amis politiques, afin de sauver sa vie. *Le Gouvernement provisoire a beaucoup de pièces entre les mains*, et il en pourrait accabler ceux qui voudraient le saper en même temps que l'ordre social qui nous régit, pour y substituer un chaos sanglant sous prétexte de fraternité. Il sera dédaigneux et magnanime jusqu'au jour où on le forcera d'user de représailles. »

» Ainsi, de votre propre aveu, la publication de ce lâche libelle n'est qu'une représaille ! Ce n'est point un acte de justice, mais un acte de vengeance ! Votre but est d'accabler ceux qui essaient de vous saper, c'est-à-dire ceux qui vous font de l'opposition !

» Ainsi encore, ce n'est pas le sieur Taschereau, mais le *Gouvernement provisoire qui avait les pièces entre les mains* ! Qui a menti de lui ou de vous ? Il prétend posséder les pièces, vous aussi ; il dit les publier dans un but historique ; vous déclarez les employer comme moyen de représailles contre un ennemi. Prenez garde ! Vous semblez bien averti de représailles ! Vous en fallait-il, par hasard à tout prix ?

» Imposture et guet-à-pens ! Voilà donc les pivots de l'intrigue ourdie contre un homme qui vous trouble ! A merveille, Messieurs ! des misérables, accoutumés d'acheter par tous les crimes la faveur de tous les pouvoirs, forgent à votre haine une arme empoisonnée. Ce que vaut cette arme, d'où elle vient, vous le savez trop et n'osez la toucher. Mais il est avec l'honneur des accommodements. Cachés dans la coulisse, vous mettez le poignard aux mains d'un sicaire, en

riant par avance des coups inutiles que votre victime va perdre sur ce mannequin.

• Par malheur, l'iniquité s'est mentie à elle-même. Il fallait mettre d'accord vos deux officines de fraudes, et ne pas vous confondre vous-mêmes par vos propres œuvres.

» C'est que la peur trouble les calculs de la perfidie. Votre note semi-officielle voulait me réduire par cette menace de *représailles*, tempérée de l'offre insolente d'un recours à votre *magnanimité*, et vous n'étiez pas rassurés vous-mêmes. On ne marche pas à l'aise dans les tortueux sentiers de la calomnie.

• Ma réponse à l'intimidation a été nette et prompt; je pense. Pièces en main, à la face du public, j'ai montré que vous veniez de livrer à Léopold les réfugiés et les ouvriers belges.

• Un cri de vengeance avait accueilli les preuves de cette trahison froidement préméditée. Ce cri ramène la terreur à l'Hôtel-de-Ville; déjà on croit entendre l'émeute gronder aux portes, et l'on appelle toutes les impostures à la recousse. Des bruits semés par mille bouches me signalent comme l'auteur d'un complot qui a pour but l'assassinat des membres du Gouvernement provisoire. La nouvelle de mon arrestation circule dans tous les clubs.

• Le 30 mars, au soir, le citoyen Durrieu me dit : « Il faut
« jouer cartes sur table. Je viens du Gouvernement provi-
« soire. Voici ce que j'y ai appris : vous voulez le renverser
« et vous saisir de la dictature. Vous réussirez, sans nul
« doute, car le gouvernement est sans force; mais vous vous
« perdrez ensuite, vous et la France. Votre projet est une
« folie; renoncez-y, et adoptez celui que je vais vous expo-
« ser ; il réunit toutes les chances ; la coterie du *National*

« sera mise à la porte, et vous la remplacerez avec vos amis.

« Venez vous entendre avec Ledru-Rollin ; la chose sera facile, vous êtes d'anciens camarades de collège. »

» Certes, de telles ouvertures avaient lieu de me surprendre, en présence des rumeurs odieuses répandues dans Paris. Elles m'apportaient du moins la preuve qu'une partie du gouvernement repoussait du pied l'infâme calomnie tramée par les réactionnaires aux abois.

» Situation inouïe ! d'un côté on me tend la main pour monter au pouvoir ; de l'autre, on s'efforce de me précipiter dans l'abîme. Ici le Capitole, là la roche Tarpéienne. Huit jours entiers cette lutte étrange me promène de l'apothéose aux gémonies. Enfin, il semble que la justice et la vérité l'emportent. Rendez-vous est pris avec M. Ledru-Rollin pour le 31. Mais la réaction veille ; elle a compris l'imminence du péril. Le 31 même, la pièce fabriquée paraît dans la *Revue rétrospective*.

Le gant est donc jeté ! C'est une lutte à mort qu'on engage ! Républicains, vieux soldats de la vieille cause, demeurés fidèles au drapeau des principes, vous qui n'avez point vendu votre conscience aux nouveaux maîtres, pour des honneurs, de l'argent ou des places, prenez garde ! que mon exemple vous avertisse ! Aujourd'hui moi, demain vous. Malheur à ceux qui embarrassent ! On nous frappera tous ! à la tête, au cœur, par devant, par derrière, peu importe, on nous frappera. Quel est mon crime ? d'avoir fait face à la contre-révolution, d'avoir démasqué ses plans depuis six semaines, de montrer au peuple le danger qui grandit autour de lui et qui l'engloutira !

» Les misérables ! ils donnent l'ordre à leurs *bravi* de me traîner devant les tribunaux dont je demandais hier la

déchéance ! Et dans ce procès quels seront les accusateurs, les témoins, les juges ? des seïdes de la royauté, devenus les seïdes de la réaction. Ceux qui m'ont torturé vingt fois ; vont me tenailler encore. Naguère, ma liberté, ma vie ; aujourd'hui, mon honneur, il faut que tout leur soit livré, qu'ils dévorent toute leur proie ! Avec quelle volupté ils déchireront ce qui reste de ce vieil ennemi tant détesté ! Et tout ces sbires de Louis-Philippe, de quoi prétendent-ils me punir, moi blanchi, usé dans les cachots de Louis-Philippe ? Le croira-t-on ? d'avoir transigé avec leur maître Louis-Philippe ! ils se constituent contre moi les vengeurs de la Révolution !

» Les bourreaux des patriotes, les sicaires du juste-milieu sont maintenant les dévoués, les fidèles de l'Hôtel-de-Ville. Les arrhes sont données ! les voilà faisant leurs fonctions des *quarante-cinq* auprès de Messieurs du Gouvernement provisoire, et ils vont assassiner les républicains pour le compte de la République, comme ils les ont assassinés si longtemps pour le compte de la monarchie ! A eux bientôt les places, les honneurs, la fortune ! à nous toujours la prison, la misère, l'opprobre ! Tant d'audace, six semaines après les barricades ! qui l'eût deviné !

» Réacteurs de l'Hôtel-de-Ville, vous êtes des lâches ! Je vous gêne, et vous voulez me tuer ; mais vous n'osez pas m'attaquer en face, et vous me lancez aux jambes trois ou quatre bassets de la meute de Louis-Philippe, en quête d'un nouveau chenil ! Vous les excitez par derrière, hors de la portée des éclaboussures. Recevez mes sincères compliments.

» Il y a des royalistes parmi vous ! Je leur pardonne. Ils vengent sans doute la monarchie sur un de ses ennemis les

plus acharnés. Mais il y a aussi des républicains, et à ceux-là, je le demande, la main sur la conscience, est-ce bien ainsi qu'ils devaient traiter un vétéran qui a enterré la moitié de sa vie, sa famille, ses affections dans les culs de basse-fosse de la royauté?

« Si vous aviez une accusation à porter contre moi, il fallait la produire au grand jour, solennellement, et entourée de toutes les garanties de certitude, d'authenticité ; il fallait parler au nom de la justice, de la morale, sans rien décliner de la responsabilité d'une telle œuvre.

« Mais vous l'avez dit vous-mêmes, ce sont des *représailles* que vous exercez ! C'est la haine, la peur, l'intérêt qui vous inspirent ! Tous les moyens vous sont bons pour écraser une rivalité dangereuse. Le succès à tout prix, c'est votre doctrine, il paraît, comme celle de vos prédécesseurs. Ce document-Taschereau vous était nécessaire ; il s'est trouvé. *Is fecit cui prodest*. L'infamie de son origine se trahit dans les honteux détours de sa publication.

Réacteurs, vous êtes des lâches !

AUGUSTE BLANQUI.

DÉCLARATION.

Les soussignés, tous anciens membres des sociétés secrètes des *Familles* et des *Saisons*, déclarent hautement que la pièce publiée par la *Revue rétrospective* ne renferme que des faits, pour la plupart, connus d'eux tous depuis longtemps.

On pourrait relever un grand nombre de ces faits dans les dossiers des divers procès, dans les ouvrages historiques parus depuis 1840. Ces faits ont pu et dû arriver à la con-

naissance de la police par une multitude d'agents, démasqués plus tard, tels que Tessier, Geoffroi, David, Delahodde, Chenu, Dutertre, Davoust, etc., etc.

Ils protestent avec indignation contre l'usage qu'on a voulu faire d'une pièce de source inconnue, pour frapper un citoyen qu'ils ont vu constamment sur la brèche depuis dix-sept ans, dont les longues souffrances, la résignation, le courage dans les cachots, la pureté de mœurs, la vie sobre et austère, ont été un démenti perpétuel à de lâches accusations parties d'ennemis politiques sans pudeur.

12 avril 1848.

Jacquemin ; Vandenbrand ; Simard ; Leroué ; Béasse ; prisonnier de Doullens, Legré ; Javelot ; Gérard, prisonnier de Doullens ; Courtimault ; Flotte, prisonnier de Doullens et du mont Saint-Michel ; Alex. Thomas, prisonnier de Doullens et du mont Saint-Michel ; Pétremann, prisonnier de Doullens et du mont Saint-Michel ; Fomberteaux ; Wasmuth ; Dorme ; Brousse ; Parent ; Cullot, prisonnier de Doullens ; Boggio, prisonnier de Doullens ; Mathieu d'Épinal, prisonnier de Doullens et du mont Saint-Michel ; Lands ; Cousin ; Micheaud-Lagrange ; Gueutin ; Bouvet ; Auguste Jean ; Schlesinger ; Guibout ; Savari ; Duverger ; Buquet ; Couturat Magloire ; Mongereaud ; Gauthier Ledoux ; Herbulet, prisonnier du mont Saint-Michel ; Bonnay ; Dufour, prisonnier de Doullens ; Laurand ; Moffre ; Robineau ; Dezamy ; Collet ; Roux ; Béraud, prisonnier de Doullens et du mont Saint-Michel ; Hippolite.

Je déclare que toute la partie du document-Taschereau

qui me concerne est tirée des dossiers du procès Quenisset.

NAPOLEON BAZIN, prisonnier de Doullens.


Le citoyen Auguste Blanqui ne réfutait pas précisément les faits qui lui étaient imputés, et l'accusation laissa une certaine tâche sur sa réputation. On eût dit qu'il l'avait bien compris, car à partir de ce moment, il redoubla envers la *bourgeoisie* de sarcasmes et d'injures, et ne cessa de faire appel à la guerre civile dans le club qu'il présidait, à la salle du Conservatoire, (Faubourg Poissonnière).

Il y avait dans le Gouvernement provisoire, deux fractions bien tranchées, qui, chacune cherchait à tirer à soi le pouvoir révolutionnaire, la première se composait de MM. Lamartine, Arago, Crémieux, Garnier-Pagès, A. Marrast... L'autre de MM. Louis Blanc, Albert et Ledru-Rollin. — A ce moment pourtant, M. Ledru-Rollin hésitait à prendre une attitude franche, et se laissait volontiers absorber par l'énorme influence qu'exerçait sur tous, l'admirable talent de l'auteur des *Girondins!*..

Chaque jour c'était des luttes intestines dont le contre-coup se faisait naturellement sentir au dehors.

Toutefois dans le pays, le nom de Lamartine populaire et aimé, semblait sauvegarder la République naissante, et devoir la préserver de ces excès révolutionnaires dont on la menaçait incessamment.

Cinq fois, dans la journée du 25 février, M. de Lamartine avait pris la parole, et avait calmé le Peuple qui grondait sous les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, cinq fois ce jour là, il avait sauvé la France ; la France le savait, elle lui en était amoureusement reconnaissante : chacun avait retenu



les admirables paroles prononcées par l'illustre orateur, et chacun les répétait à l'envi :

« Aujourd'hui, avait dit Lamartine dans ce jour à jamais mémorable, les plus belles pages de son histoire, aujourd'hui vous nous demandez le drapeau rouge à la place du drapeau tricolore. Citoyens ! pour ma part, le drapeau rouge je ne l'adopterai jamais, et je vais vous dire dans un seul mot pourquoi je m'y oppose de toute la force de mon patriotisme.

» C'est que le drapeau tricolore, citoyens, a fait le tour du monde, avec la République et l'Empire, avec vos libertés et vos gloires, et que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champ-de-Mars, traîné dans les flots de sang du Peuple. »

Ce glorieux épisode était dans les souvenirs de tous, et tous étaient prêts à défendre courageusement l'opinion exprimée par les noms du Gouvernement provisoire inscrits plus haut, et qui représentaient, bien qu'à des degrés différents, le sentiment démocratique et modéré.

L'autre fraction dissidente n'avait donc derrière soi, que les ouvriers enrégimentés des *ateliers nationaux*, mais elle avait à sa tête des hommes profondément ambitieux, et d'une énergie depuis longtemps éprouvée.

Il était évident pour nous, qu'une lutte était imminente ; Louis Blanc ne le cachait pas, Blanqui le disait ouvertement ; on pouvait à chaque instant s'attendre à une collision sanglante. Les ateliers nationaux étaient sourdement travaillés par les anciens membres des sociétés secrètes qu'on y avait fait entrer ; la garde républicaine qui avait succédé à la garde municipale, était merveilleusement préparée ; un

corps bâtard, connu sous le nom de *Montagnards* se tenait prêt, à se mêler à la première affaire.

Heureusement pour la France, on s'y prit à temps, et l'affaire échoua.

Cette affaire du 16 avril, n'a pas été suffisamment éclaircie, puisque les principaux coupables sont maintenant à Vincennes ou à Londres. Toutefois, voici le récit de cet événement :

« Ce matin, la plupart des corps de métiers, convoqués, dit-on, par MM. Louis Blanc et Albert, se sont réunis au Champ-de-Mars, dans le but de proposer au Gouvernement provisoire quatorze d'entre eux comme officiers d'état-major de la Garde Nationale, et en même temps d'appeler de nouveau son attention sur la question de l'organisation du travail. Vers midi, une foule immense se trouvait au lieu du rendez-vous.

A deux heures, elle s'est mise en marche dans le plus grand ordre pour l'Hôtel-de-Ville. Le défilé de cette masse d'hommes présentait le coup-d'œil le plus pittoresque ; des bannières tricolores flottaient au milieu de chaque corps d'état ; sur toutes ces bannières était inscrite en grosses lettres cette devise :

ABOLITION DE L'EXPLOITATION DE L'HOMME PAR L'HOMME. —
ORGANISATION DU TRAVAIL PAR L'ASSOCIATION.

Au nombre de ces bannières, celle des tapissiers se faisait particulièrement remarquer par les ornements qui la couvraient.

La colonne a suivi les quais jusqu'à l'Hôtel-de-Ville. Le plus grand ordre n'a cessé de régner pendant le défilé.

Pendant que cette manifestation se préparait au Champ-de-Mars, des bruits d'une nature alarmante étaient répan-

du dans Paris; quelques-uns prétendaient qu'il s'agissait d'une démonstration organisée par certains clubs contre une partie du Gouvernement provisoire; d'autres affirmaient qu'il s'agissait d'un mouvement communiste.

A midi et demi, le rappel a été battu à l'Hôtel-de-Ville; aussitôt la garde républicaine, le bataillon de la mobile et celui de la garde nationale de garde a pris les armes.

A une heure de l'après-midi, la 9^e légion de la garde nationale a pris position dans le jardin de l'Hôtel-de-Ville, et le 1^{er} et le 2^e de la mobile, commandés par les chefs de bataillon Hamel et Clary, arrivés presque en même temps, ont occupé la salle Saint-Jean et les appartemens donnant sur la rue Lobau. Au même moment tous les élèves des écoles ont fait irruption dans l'Hôtel-de-Ville et ont reçu des armes et des cartouches, ainsi que toutes les légions occupant l'Hôtel-de-Ville et la place.

A deux heures de l'après-midi, la place de l'Hôtel-de-Ville était occupée par 50 mille gardes nationaux formés par légion et massés par colonnes.

Sur les quais jusqu'au pont Saint-Michel, cinquante mille autres gardes nationaux se trouvaient massés et barrant tout passage; les rues de la Vannerie, du Temple, Lobau, des Coquilles et de la Tixeranderie, débouchant sur la place de l'Hôtel-de-Ville, étaient occupées par des masses de gardes nationaux et les 20 mille hommes de la garde mobile, ayant à leur tête le général Duvivier.

En moins d'une demi-heure, le colonel Rey, gouverneur de l'Hôtel-de-Ville, par les dispositions militaires qu'il avait prises du premier étage aux combles, avait rendu l'hôtel inexpugnable; chaque porte de l'Hôtel-de-Ville était défendue par une pièce de canon servie par l'artillerie de la garde répu-

blicaine. Les membres de la Société de la musique populaire, au nombre de 250, qui faisaient une répétition dans la salle Saint-Jean, se sont transportés immédiatement devant l'hôtel et ont fait entendre la *Marseillaise* et les *Girondins*. Les cinquante mille hommes qui se trouvaient sur la place répétaient en chœur les airs patriotiques.

L'enthousiasme était à son comble. Les cris de : Vive la République ! vive le Gouvernement provisoire ! retentissaient dans l'air, et chaque homme élevait sur sa baïonnette son schako, son képy, son chapeau ou sa casquette.

La colonne, sortie du Champ-de-Mars, a débouché alors sur la place; à sa tête se trouvaient plusieurs citoyens à cheval, parmi lesquels on nous a dit avoir reconnu M. Cabet. Aussitôt que le caractère de la manifestation a été parfaitement connu, le peuple en armes de la garde nationale et le peuple qui venait du Champ-de-Mars ont fraternisé aux cris mille fois répétés de : Vive la République !

A quatre heures, M. Lamartine paraît au balcon avec tous les membres du Gouvernement provisoire. L'enthousiasme tient du délire.

Tout s'est donc fort bien passé, et nous espérons que l'on n'aura aucun désordre à signaler. Il est fâcheux cependant que MM. Louis Blanc et Albert aient cru devoir prendre sur eux d'organiser une semblable manifestation sans en avoir averti leurs collègues. Si pacifiques que soient ces grands mouvements d'hommes, ils alarment les populations et retardent le rétablissement de la confiance.»

La manifestation avait manqué son but, et les véritables auteurs du complot disparurent comme par enchantement, au milieu de l'enthousiasme unanime, qu'ils avaient fait naître

Le mot de cette comédie, on ne l'a jamais positivement

su ; le saura-t-on jamais ? nous-en doutons. En attendant, voici les on dit que l'on colportait le lendemain de l'avortement du complot.

L'Emancipation belge disait :

« On connaît maintenant les détails de ce qui s'est passé dimanche dernier avant la convocation de la garde nationale. M. de Lamartine savait d'une manière certaine que la partie modérée du Gouvernement provisoire allait être renversée dans la journée, et il était décidé à attendre l'évènement sans prendre aucune mesure pour l'empêcher. M. le général Changarnier arrive, apprend la conspiration qui a été méditée, obtient de M. de Lamartine un ordre signé de convoquer la garde nationale et se rend de là au ministère de l'intérieur où M. Ledru-Rollin se décide à contresigner l'ordre de M. de Lamartine. M. Changarnier s'est mis à la tête de la garde nationale mobile qu'il a dirigée de concert avec le général Duvivier.

Comme on le voit, le complot est clairement indiqué.— Voici qui est encore plus explicite :

« M. Ledru-Rollin s'est rendu le dimanche matin chez M. de Lamartine, et lui a dit : Vous n'avez qu'un parti à prendre, c'est de donner votre démission immédiate, vous n'avez aucun moyen pour résister à trois cent mille ouvriers.

M. Marrast, qui se trouvait chez M. de Lamartine, aurait répondu : Nous convoquerons la garde nationale.— Vous n'aurez pas cent hommes pour vous, répliqua M. Ledru-Rollin.

Après le départ du ministre de l'intérieur, le parti modéré et les membres du Gouvernement provisoire se réunirent ; il y eut quelques hésitations sur le parti à prendre. M. Marrast se décida à donner l'ordre de battre le rappel, l'élan

spontané de la garde nationale déjoua les projets des conspirateurs. »

Ce qu'il y eut de plus curieux dans cette comédie politique, ce n'est pas l'habileté que les conspirateurs mirent à cacher leur secret, ce n'est pas l'élan inattendu et inespéré déployé par la garde nationale, c'est l'adresse avec laquelle la faute fut rejetée sur un homme dont le nom s'était trouvé mêlé à toute cette affaire, et qui pourtant paraît n'y avoir pris aucune part.

Le 16 avril au soir, le lendemain et le surlendemain, on criait à l'envi, dans les rues de Paris : *A bas Cabet!* et cependant, il résulte d'une lettre fort précise de M. Cabet lui-même, qu'il n'assistait nullement à la réunion du Champ-de-Mars.

Voici cette lettre adressée aux membres du Gouvernement provisoire:

« Citoyens,

» J'étais dans une assemblée générale d'actionnaires du *Populaire*, au milieu d'environ mille communistes Icarieus et de trois à quatre cents de leurs femmes, publiquement convoqués depuis quinze jours dans la salle de la *Redoute*, rue de Grenelle-Saint-Honoré, pour nous y occuper, d'une heure à quatre, de nos affaires intérieures, et principalement pour y délibérer sur les moyens de continuer et d'activer notre projet de départ en Amérique, pour y fonder notre communauté d'Icarie, lorsque j'appris que le rappel battait partout dans Paris; que la garde nationale se réunissait partout; que des rassemblements se formaient de tous côtés dans les rues, et que, dans les postes de la garde nationale comme dans les rassemblements, on affirmait : — que les communistes étaient réunis au Champ-de-Mars, au nombre

de deux à trois cent mille hommes ;— que Blanqui, Raspail et Louis Blanc s'y trouvaient ; — que moi, Cabet, je m'y trouvais aussi ; qu'on m'y avait vu à cheval ; que tous ces brigands allaient marcher en armes sur l'Hôtel-de-Ville pour y renverser le Gouvernement Provisoire ;— que les communistes voulaient le pillage, le meurtre et l'incendie, — et qu'il fallait se réunir pour les combattre et les exterminer.

» J'appris que, dans les rangs de la garde nationale comme dans les rassemblements, par suite de ces faux bruits répandus comme par un mot d'ordre, on criait partout : *A bas les communistes ! Ce sont eux qui sont cause de la misère ! Ils veulent la destruction de la propriété et de la famille ! A bas Cabet ! à bas Blanqui ! à bas Raspail ! On criait même : A bas Louis Blanc ! à bas Ledru-Rollin !*

» Bientôt même on répandit le bruit que Louis Blanc et Ledru-Rollin venaient d'être assassinés.

» Quelque effrayants que fussent ces faits et ces bruits, nous n'en continuâmes pas moins à discuter et à délibérer dans notre assemblée jusqu'à trois heures, et nous décidâmes unanimement que j'écrirais au Gouvernement Provisoire.

» Pendant que nous étions encore assemblés, les corporations ouvrières, réunies au Champ-de-Mars, sous la direction du Gouvernement Provisoire, pour élire quatorze officiers d'état-major, portaient à l'Hôtel-de-Ville, dans une corbeille élégante, leur offrande à la patrie.

» Cependant, 80 à 100 mille hommes de gardes nationaux, même de la banlieue, couvraient les places, les quais, les rues et les boulevarts ; et l'on continuait à crier : *A bas les communistes ! à bas Cabet ! à bas Blanqui ! à bas Raspail !*

» Les cris *A bas Cabet et sa clique ! à la lanterne Cabet !*

courons chez Cabet pour le pendre ! devinrent dominants et se prolongèrent sur le boulevard jusqu'à minuit.

» Et pour exciter davantage la colère, on parlait d'une alliance entre les *Communistes* et les *Carlites*.

» Et ces menaces paraissaient si voisines de l'exécution, que beaucoup de citoyens accoururent tout effrayés pour nous conjurer, ma femme et moi, de quitter mon domicile.

» Je pouvais m'y défendre, avec de nombreux amis disposés à s'y faire tuer s'il l'eût fallu, pour moi et avec moi.

» Mais je préfèrai m'imposer un grand sacrifice, dans l'intérêt général, et j'allai demander asile à l'amitié, après avoir passé la soirée à discuter les moyens d'assurer le bonheur du Peuple et de l'Humanité, dans le club des *républicains socialistes*, qui m'avait fait l'honneur de me juger digne d'être l'un des futurs législateurs de mon pays.

» Et qui suis-je ? qu'ai-je donc fait pour mériter tant de haine, tant de colère et tant de menaces ?

» Vous me connaissez tous, citoyens du Gouvernement Provisoire, et presque tous vous vous dites mes amis. Hé bien ! si j'avais été pendu ou tué de toute autre manière, par quelque troupe soudoyée ou égarée, ne pourrait-on pas écrire sur ma tombe : Qu'aucun homme n'a plus d'amour et de dévouement pour le Peuple et l'Humanité ; que personne n'a plus écrit et plus travaillé pour l'instruction, la moralisation et le bonheur des prolétaires et des ouvriers ; que personne peut-être n'a paru depuis si longtemps sur la brèche, et n'y a reçu plus de blessures en combattant pour la *Démocratie* ; que c'est pour avoir défendu la *Pologne* et la *République* que j'ai été condamné en 1834, et forcé de m'exiler pendant cinq ans ; que, pendant l'exil, personne n'a plus consacré ses veilles à l'intérêt populaire ; que per-

sonne n'a plus bravé la vengeance et la calomnie pour attaquer les bastilles et les embastilleurs ; que personne n'a plus combattu, depuis neuf ans, les *Sociétés secrètes* et les *complots*, en sacrifiant courageusement sa popularité.

» On pourrait dire que, de 1840 à 1848, j'ai préservé Paris de plusieurs émeutes qui auraient attiré de grands malheurs non seulement sur les insurgés vaincus, mais aussi sur le parti victorieux et sur la ville elle-même !

» On pourrait dire encore que je n'ai jamais demandé l'application de mes *Doctrines Icariennes* (qui ne sont d'ailleurs que celles de l'*Évangile*) par la violence et la contrainte, mais seulement par la discussion, par la persuasion et la conviction, par le consentement volontaire et par la volonté nationale ; que, pour ne rien changer en France, nous allions émigrer en Amérique pour y faire l'expérience de nos théories, à nos risques et périls, dans l'intérêt de l'humanité ; et que déjà 70 de nos frères sont partis le 3 février.

» On pourrait dire encore que, dès le lendemain de la Révolution, j'ai publié une proclamation ou un manifeste, pour déclarer, au nom de tous mes frères les Communistes Icariens, que nous appuierions le Gouvernement Provisoire, et que nous nous fondrions désormais dans la masse des plus purs Démocrates et des Républicains les plus sincères et les plus dévoués.

» On pourrait dire enfin que c'est nous qui avons proposé la manifestation pacifique du 17 mars, que vous avez saluée vous-mêmes comme une grande et glorieuse expression du vœu populaire.

» On ajouterait, en terminant, que je venais de m'occuper paisiblement, avec 1,400 Icariens et Icariennes, des

moyens de continuer notre émigration, lorsque, sortant de notre réunion, on m'avait immolé comme conspirateur, accusé de m'être mis, à la même heure, à la tête d'une bande de conjurés armés, auxquels je venais de faire distribuer publiquement des milliers de fusils.

» Si j'avais été assassiné, je l'aurais été moins de deux mois après une Révolution populaire, au nom de la République, au nom des principes de *Liberté*, d'*Égalité*, de *Fraternité*, sans qu'aucun pouvoir public ait fait paraître un mot pour détruire la calomnie, pour arrêter la menace, pour protéger le domicile, la personne et la vie du citoyen si publiquement en péril.

» Cet assassinat aurait été non-seulement un crime, mais, j'ose le dire, une honte pour le peuple, pour la garde nationale et son chef, pour les autorités, pour le Gouvernement Provisoire lui-même et pour la République.

» Si l'on veut accuser et condamner des doctrines, je suis prêt au martyre pour soutenir à la face de tous que le communisme Icarien est la doctrine la plus pure et la plus capable d'amener le bonheur du peuple et de l'humanité; mais que les uns ne m'assassinent pas et que les autres ne me laissent pas assassiner!

» Quoi qu'il en soit, comme il ne s'agit pas de mon seul intérêt personnel, mais d'un intérêt général, je viens vous prier, citoyens du Gouvernement Provisoire, d'ordonner une *enquête* pour découvrir la cause puissante qui a produit tant de menaces et de dangers en répandant tant de calomnies et de faussetés!

» Salut et fraternité,

» CABET. »

Paris, 17 avril 1848.

P. S. — J'apprends à l'instant, en rentrant chez moi :

1° qu'une bande de cinq à six cents individus est venue hier au soir, vers neuf heures, crier en tumulte près de ma demeure : A bas les communistes ! mort à Cabet ! 2° que les gardes nationaux de la banlieue sont allés déclarer qu'ils viendraient fermer le club de la Société fraternelle (ou des communistes icariens) ; que le propriétaire de la salle Valentino est venu déclarer, à regret, qu'il ne pouvait plus louer la salle, et qu'en conséquence le club se trouvait fermé par la menace et la violence ; 3° enfin, chose qui paraîtra monstrueuse, que des officiers de la garde nationale, à la tête de leurs soldats, brandissaient leurs sabres ou épées en criant : A bas Cabet ! »

Quoi qu'il en soit de cette manifestation et de son but réel, toujours est-il qu'elle inspira à la garde nationale un admirable élan de patriotisme ; on reprit confiance après s'être compté, on oublia les souffrances passées, en espérant des jours meilleurs, et l'on commença à aimer cette République qu'on avait sauvée de l'anarchie.

Cependant les plus cruelles épreuves ne s'étaient pas encore présentées.

Les sociétés secrètes s'agitaient, et Blanqui avait une revanche à prendre.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

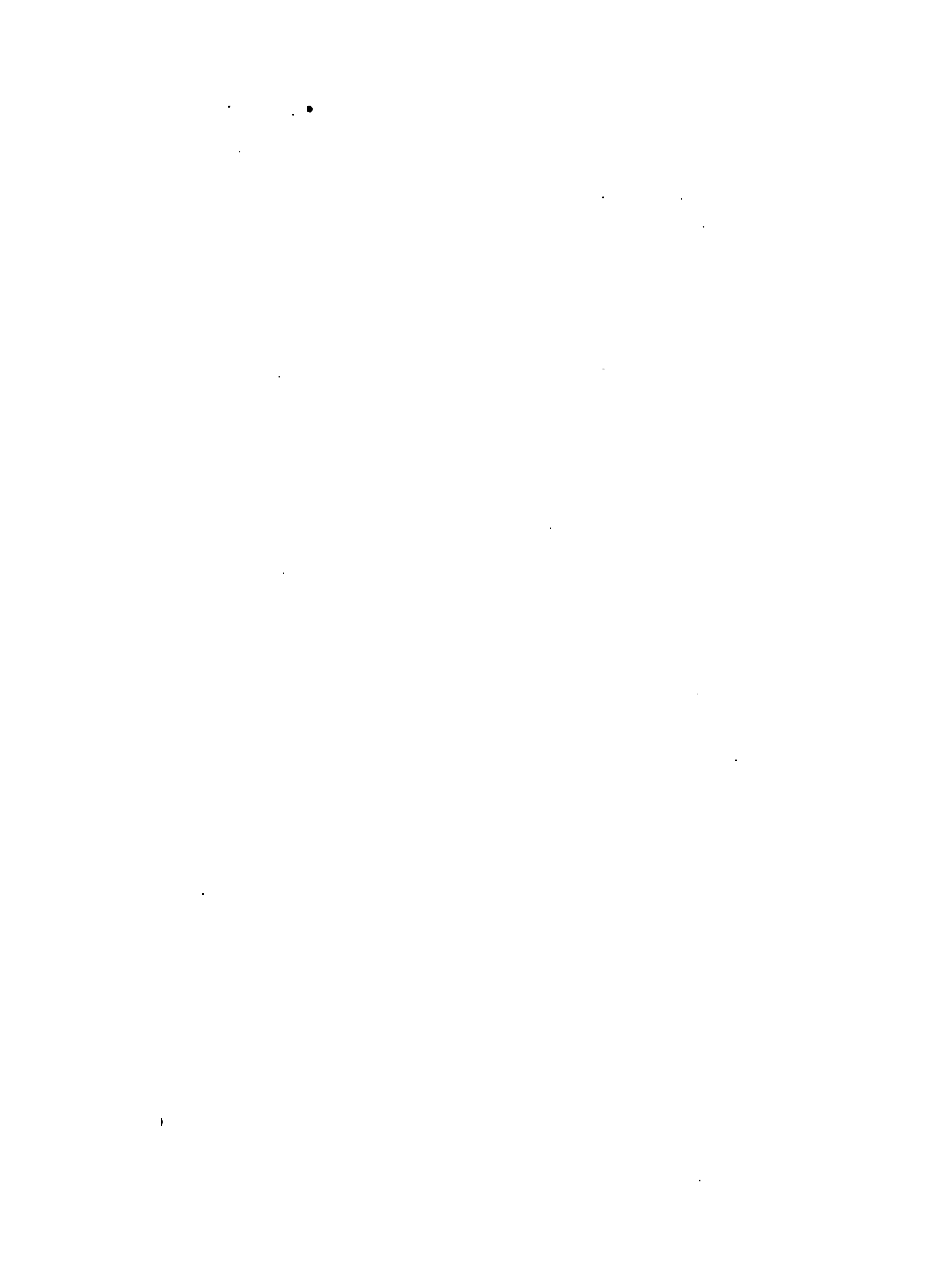
Cependant un grand moment approchait, celui des élections, et les deux partis en présence préparaient, chacun de son côté, ce qui devait faciliter son succès. L'audace du parti révolutionnaire laissait à Paris peu de chances au parti modéré, et cependant ce dernier ne négligeait aucun des moyens d'assurer son triomphe.

Les candidats se présentaient dans la plupart des clubs, et les questions qui leur furent posées à cette époque prouvaient suffisamment quelle était la préoccupation des esprits et quelles craintes se faisaient déjà jour à travers les espérances qu'avait fait naître la révolution de février.

Le parti révolutionnaire qui avait été un instant maître de la révolution, ne voyait pas sans dépit l'opinion publique se tourner contre lui, et il cherchait, par l'audace de son attitude, à faire croire à la force qu'il n'avait réellement pas !







Cette situation s'aggravait encore des intrigues que les amis de la monarchie tentaient de nouer, et les esprits sages attendaient avec une vive impatience la réunion de l'Assemblée nationale qui devait, selon l'espoir de tous, faire rentrer la révolution dans son véritable lit...

Généralement on posait la question suivante aux citoyens qui se présentaient comme candidats aux grades de la garde nationale :

« Dans le cas où l'assemblée nationale ne reconnaîtrait pas la République, marcherez-vous contre elle ? »

Et les clubs applaudissaient frénétiquement à ceux qui répondaient affirmativement à cette question.

Le pouvoir, trop faible ou trop divisé, ne tentait rien pour s'opposer à ces funestes tendances, et chaque jour les clubs, les ateliers nationaux, les sociétés secrètes, gagnaient du terrain.

Une catastrophe terrible vint encore ajouter des embarras à ceux qui naissaient naturellement de l'antagonisme établi entre les partis.

Une collision éclate tout à coup à Rouen, entre les ouvriers et la garde nationale. Des barricades sont construites, et l'on est obligé d'employer la force pour réduire les insurgés. De part et d'autre il y a de nombreuses victimes.

Rouen, grâce au chemin de fer, est aujourd'hui pour ainsi dire un faubourg de Paris. Le contre-coup de cette insurrection fut terrible et instantané. Les ouvriers crurent devoir prendre fait et cause pour leurs frères de Rouen, la discussion s'envenima. Blanqui traita, dans son club, les gardes nationaux d'assassins, et fit un appel à toutes les passions pour demander vengeance contre les égorgés.

Malheureusement, Blanqui s'adressait à des hommes de-

puis longtemps prévenus, et il resta dans le cœur de ses auditeurs, à la suite de cette affaire, un certain levain de haine contre la garde *bourgeoise* de Paris, qu'on affectait de regarder comme complice de celle de Rouen.

Rien, pourtant, dans les faits, ne donnait tort à la garde nationale de cette dernière ville, plutôt qu'aux ouvriers.

Voici ce qui s'était passé :

Depuis quelque temps il régnait une hostilité sourde entre les ouvriers et les gardes nationaux. Au moment du vote des élections, cette hostilité éclata, et diverses collisions partielles eurent lieu, mais sans amener aucune rencontre réellement sérieuse. Toutefois la position ne tarda pas à s'aggraver, et bientôt il ne fut plus possible d'arrêter les événements.

Dans la nuit, des barricades formidables avaient été élevées entre la rue Martainville et les rues adjacentes au clos Saint-Marc. Le rappel avait été battu dès cinq heures du matin, de sorte qu'à sept heures le général de division avait à sa disposition toutes les forces d'attaque, et que l'ordre a pu être donné d'enlever toutes les barricades.

Elles furent attaquées des deux côtés de la rue Martainville et par les autres rues aboutissant au clos Saint-Marc. L'une d'elles, la plus formidable de toutes, formée tout en pavés de grès et surmontée d'un drapeau, fut investie du côté de la porte Guillaume-Lion ; sur ce point on avait dirigé deux pièces de canon, avec une escorte suffisante d'infanterie et de cavalerie, tant de la ligne que de la garde nationale.

Bien qu'il y eût agression flagrante, puisque des pavés et des coups de feu étaient lancés sur la force publique, des

maisons où les insurgés s'étaient retranchés derrière la barricade, on crut devoir, par excès de longanimité, procéder à la formalité des sommations légales. Rien de plus solennel en ce moment que ce roulement du tambour et cette voix de la loi interpellant ces malheureux égarés, pour prévenir l'effusion du sang. Les sommations n'ayant pas eu d'efficacité, le feu a été ouvert par le canon tirant à boulets.

Après huit coups, la barricade était démantelée ; mais le coup le plus décisif avait été porté contre la façade de la maison latérale, d'où les projectiles étaient lancés avec le plus de continuité.

C'est alors que les insurgés ont demandé à parlementer, déclarant que, si on voulait les épargner, ils étaient prêts à défaire et à balayer eux-mêmes la barricade, ce qui a été accepté et effectué immédiatement avec loyauté : par suite de quoi il n'y a eu aucune arrestation faite, et l'on n'a constaté, du côté des insurgés, qu'une blessure faite à un homme par un éclat de bois, lorsqu'un boulet avait porté dans la maison.

Mais, du côté de la rue Martainville, la résistance était plus opiniâtre et l'attaque plus meurtrière. La fusillade s'est prolongée pendant près d'une heure. Les troupes et la garde nationale ont été assaillies d'une grêle de pierres.

Enfin, vers huit heures et demie, les insurgés ont déclaré se soumettre sans condition, et ont promis qu'ils allaient eux-mêmes travailler à détruire les barricades.

Ils ont renouvelé cette déclaration entre les mains du général Gérard et des chefs des divers détachements, et chacun paraissait, des deux côtés, déplorer avec amertume la funeste collision de la veille et du matin. On s'est serré la main, et les détachements militaires se sont retirés.

M. Deschamps, commissaire du gouvernement, et M. Leballeur, maire provisoire de Rouen, ont parcouru les rues Martainville et du Ruissel, faisant entendre des paroles de paix et de conciliation.

Mais à peine étaient-ils partis, qu'une nouvelle et déplorable collision a commencé. Des pierres ont été jetées et des coups de feu tirés, assure-t-on, sur l'escorte d'un commissaire de police qui venait de faire une enquête relative aux événements de la veille et du matin. Force a été aux troupes de riposter, et le feu s'est prolongé longtemps, tout autant que les barricades se renouvelaient. Car, pendant la journée, les barricades ont été essayées plusieurs fois dans les quartiers Martainville et Saint-Hilaire, et même sur les boulevards Saint-Hilaire et Martainville, et l'on n'est venu à bout de toutes qu'alors qu'on a pu les contourner de ce dernier côté, et par là envelopper ou disperser les insurgés dans toutes les directions.

Au boulevard Saint-Hilaire, deux fortes barricades avaient été formées avec de beaux et vigoureux arbres de ce quartier, sciés au pied. Mais les communications ont été rétablies et maintenues, grâce à de fortes patrouilles de cavalerie et d'infanterie qui se succédaient rapidement. La première, dirigée sur le point menacé vers midi et demi, était parvenue à déblayer la place Saint-Hilaire, et alors la cavalerie s'était mise à pourchasser une partie des insurgés jusqu'au pont du chemin de fer de la route de Darnétal, Mais, avertie que les barricades se formaient derrière elle, elle rebroussa vivement chemin et courut à fond de train sur le groupe qui travaillait au rétablissement des barricades. Dans cette charge trois hommes ont été atteints de coups de sabre et sont restés sur place. Un fort détachement

d'infanterie ayant été laissé pour garder le boulevard, la cavalerie s'est engagée dans la rue Saint-Hilaire et a efficacement secondé les opérations dirigées de front contre les barricades de ce quartier, en prenant les insurgés au revers.

Mais l'insurrection ayant concentré son quartier-général dans toute la partie est de la ville. Le quartier de la rive gauche ayant aussi organisé sa diversion. Dès le matin, l'ordre était violemment troublé à Saint-Sever. Une très-forte barricade a été formée à la barrière de la Rue Saint-Julien, et a été occupée par une multitude d'hommes dont une partie était armée. Plusieurs gardes nationaux, qui se rendaient à l'appel du tambour isolément, ont été désarmés et l'on est entré de force dans les maisons les plus voisines, tant en deçà qu'en delà, pour enlever les armes.

La barricade était formée d'arbres et de forts madriers hermétiquement calfeutrés de monceaux de pavés. On fut obligé de diriger de ce côté une imposante expédition de cavalerie, d'infanterie et d'artillerie. Après plusieurs heures de longanimité de la part de l'autorité militaire, pendant lesquelles les insurgés ont presque constamment lancé contre leurs assaillants des coups de feu qui ne portaient pas, la barricade a été attaquée à coups de canon à boulets seulement, et, après seize coups qui l'avaient vigoureusement entamée sans l'abattre, escaladée par les grenadiers et les gardes nationaux, qui ont essuyé le feu des insurgés et ont eu trois hommes blessés parmi les grenadiers, dont un dangereusement, dit-on.

La place prise, les insurgés se sont mis à fuir à travers la plaine, et ont pu esquiver, par la rapidité de la course, les atteintes des balles qu'on leur a lancées. Mais la réussite

de l'opération a eu une double fin : elle a permis à l'infanterie, qui avait traversé les débris de la barricade de la rue Saint-Julien, de prendre au revers les défenseurs d'une autre barricade formée de gros arbres enlacés et élevée à l'extrémité de la rue d'Elbœuf. Cette même barricade étant attaquée aussi de front par un autre détachement, le gros des insurgés n'a eu qu'à faire diligence pour se soustraire à travers champs à la répression de leurs assaillants.

Un de ceux qui avaient élevé cette dernière barricade a été tué. On a trouvé sur lui des cartouches, de la poudre et un poignard fait au moyen d'une lime emmanchée et aiguisée. Un autre individu, appartenant au groupe de la barricade Saint-Julien, a été abattu d'un coup de feu dans le cimetière latéral à la rue, parmi plusieurs autres individus qui s'y étaient retranchés pour inquiéter la marche de la force publique ; ce sont là les deux seules victimes expiatoires qu'a coûtées cette expédition qui, pour le reste de la soirée et de la nuit, a assuré dans ce quartier le retour de l'ordre.

Vers deux heures et demie, deux pièces de canon avaient été dirigées vers l'avenue du Mont-Riboudet sur l'annonce d'une invasion d'ouvriers qui devait venir de ce côté. Mais il n'a pas été nécessaire d'en faire usage, les populations de la vallée étaient restées calmes.

Dans le reste de l'après-midi, aucune tentative grave n'a nécessité de nouveau l'emploi de la force publique dans la région de Martainville et de Saint-Hilaire ; mais beaucoup d'agitation a continué de s'y manifester, et n'a été contenue qu'à l'aide de fréquentes patrouilles. L'une d'elles, très faible en nombre, a reçu, partant des fenêtres de la rue Martainville, des coups de feu mal ajustés, auxquels elle a

répondu par une décharge qui, dit-on, a fait deux victimes.

La garde nationale et la ligne ont occupé, par masses, pendant la journée, les points qui leur avaient été d'avance assignés. Pas n'est besoin de dire que la consternation a pesé de tous côtés sur la cité, et que toutes les boutiques sont restées closes.

Les maisons n'ont été illuminées que d'une illumination de deuil, pour aider à la surveillance des citoyens armés et des soldats de la ligne échelonnés le long des principales artères de communications, et assurer, par-là, la sécurité douteuse de tous les passants isolés.

Rouen n'était pas la seule ville où de semblables faits se passaient. A Elbeuf, à Louviers, à Nismes, à Limoges, de regrettables émeutes se produisaient et suffisaient à donner la mesure des violences que préparait le parti révolutionnaire en cas d'échec.

Mais l'Assemblée nationale allait se réunir, le 4 mai approchait, chacun attendait consciencieusement cette date, espérant voir cesser toute crainte, renaître la confiance, et reprendre les affaires !...

Le 4 mai arriva.

Dès le matin, la foule curieuse assiégeait les abords de l'Assemblée ; les principales issues qui y donnent accès, étaient occupées par une double haie de garde nationale, de garde mobile, d'infanterie et de cavalerie de ligne.

La journée était magnifique ; tout le monde se pressait à l'envi pour assister à cette séance solennelle.

Mais laissons parler un témoin oculaire de cette séance. Son appréciation, écrite sous l'impression du moment, vaudra tous les récits que nous en pourrions faire :

La salle se remplit assez rapidement; les tribunes publiques sont à peu près au complet. Celle du corps diplomatique est occupée, sur le devant, par des dames, suivant l'usage, en grande toilette. Nous remarquons que, jusqu'à présent, une imperceptible minorité, parmi les Représentants, s'est seule conformée au programme officiel du Gouvernement Provisoire, relativement au costume. Nous apercevons bon nombre de républicains irrécusables qui n'ont pas cru devoir revêtir le fameux gilet de piqué blanc aux revers rabattus sur les côtés, semblable à ceux qu'affectionnait feu M. de Robespierre. Nous avons beau braquer de tous côtés notre jumelle, il nous est impossible de découvrir le moindre tricorne orné d'une frange d'or.

Midi moins un quart.—Les redingotes deviennent de plus en plus nombreuses et menacent d'avoir la majorité. C'en est fait décidément du costume : nos représentants auront le droit de se vêtir comme bon leur semblera, et rien ne s'opposera à ce que le citoyen Schmidt, l'ouvrier que vous savez, ne s'affuble de ce vieux bourgeron qui lui séyait si bien, et qui ne laisserait pas de produire un effet assez pittoresque.

Nous ne croyons pas nécessaire de vous dire quelles notabilités nous remarquons dans la foule, dont les rangs grossissent de minute en minute. Les groupes se forment au bas de la tribune et dans l'espace reste libre entre les deux rangées parallèles de banquettes où prendront place les représentants, et qui remplacent l'ancien hémicycle. Des conversations assez animées s'établissent sur certains points.

M. Étienne Arago entre dans la salle et échange de nombreuses félicitations avec ses amis, au milieu desquels il va prendre place sur la dernière banquette du côté gauche. Un

magnifique gilet blanc, à revers étalés sur la poitrine, est la seule partie du costume officiel qu'il ait adoptée.

Le bruit des conversations particulières devient vraiment étourdissant. Entre M. de Larochejaquelin ; il porte le gilet blanc ; mais de revers rabattus sur la poitrine, point.

Un grand nombre de représentants gardent leur chapeau sur la tête.

Tous les regards se portent sur M. Béranger, qui échange une poignée de main avec M. Dupin.

Midi 25 minutes. — Le père Lacordaire, en costume de dominicain, traverse la salle d'un pas ferme et résolu, et vient prendre place sur la banquette supérieure, du côté gauche, immédiatement au-dessus du citoyen Durrieu. Sa tête est rasée et ne conserve, comme ornement capillaire, qu'une maigre couronne de cheveux noirs parsemés de nombreux cheveux blancs.

Voilà trois quarts d'heure que nous cherchons inutilement, sur toutes ces poitrines qui posent là, sous nos yeux, un ruban moiré rouge, avec le faisceau populaire tranchant sur le tout.

A midi et demi, le corps diplomatique est introduit. Parmi les vingt et quelques membres dont il se compose, un seul a revêtu son costume officiel.

M. Jules Bastide, sous-secrétaire d'État aux affaires étrangères, vient prendre la place qu'il s'est choisie sur les premières banquettes du côté gauche.

Entrée d'un nouvel abbé. Celui-ci garde son chapeau sur la tête.

Une heure moins un quart. — Nous remarquons que M. Dupin n'a pas même daigné endosser le frac noir ; il a gardé sa redingote du palais.

Les banquettes du côté gauche sont infiniment plus garnies que celles du côté droit; les banquettes du centre, de la plaine, du marais, nous ne savons trop comment il faudra dire, sont à peu près désertes.

Une heure moins dix. — Les secrétaires provisoires, au nombre de six, s'installent au bureau.

Nous remarquons que les huissiers ne portent plus l'habit français avec la chaîne au cou et l'épée au côté. Un brassard tricolore les distingue des représentants.

En ce moment, nous évaluons le nombre des membres présents au moins à 700.

Une heure dix minutes. — Le doyen d'âge, M. Audry de Puyraveau, prend place au fauteuil; puis, quelques instants après, il le quitte pour échanger une cordiale pression de main avec Béranger.

Une heure un quart. — M. le président revient reprendre son siège.

Cris : En place ! en place !

Le silence s'établit sur tous les points.

M. de Cormenin entre dans la salle.

Un léger tumulte éclate au dehors.

Cris : On n'entre pas en armes dans la Chambre !

M. Château-Renaud, commandant de la garde républicaine : — On passera plutôt sur mon corps ! (Il a raison ! a raison !) Cris : Assis ! assis !

Le bruit se répand qu'il s'agit des officiers de l'état-major du Gouvernement Provisoire, qu'on ne peut admettre qu'eux tant qu'ils auront déposé leurs armes.

Le canon, signal de l'arrivée du Gouvernement Provisoire, se fait entendre, et l'incident que nous venons rapporter n'a pas d'autre suite.

L'Assemblée reste attentive et garde le silence.

Les tambours battent aux champs.

— En place! en place! Le bruit des acclamations de la foule parvient jusque dans la salle.

Le gouvernement provisoire entre aux cris mille fois répétés de : Vive la République! et aux applaudissements unanimes et enthousiastes de l'Assemblée.

Les membres du gouvernement prennent place sur la première banquette du côté gauche. Un nombreux état-major d'officiers de la garde nationale occupe le bas de la tribune.

M. le président.— La séance est ouverte. M. le président du gouvernement a la parole.

M. Dupont (de l'Eure) monte à la tribune et prononce le discours suivant, fréquemment interrompu par les acclamations de l'Assemblée.

Citoyens représentants du peuple,

Le Gouvernement provisoire de la République, en venant s'incliner devant la grande représentation du peuple français, vient aussi rendre un hommage éclatant au pouvoir suprême dont vous êtes investis; vous êtes les amis du peuple, et vous allez fonder un gouvernement nouveau sur les bases sacrées de la démocratie, et donner à la France la seule constitution qui lui convienne: la constitution républicaine. (Bravos unanimes, aux cris de : Vive la République!)

Vous vous occuperez de régler l'action efficace du Gouvernement dans les rapports du travail entre tous les citoyens, en prenant pour base la FRATERNITÉ. (Bravos! bravos! acclamations.) Le moment est arrivé pour le Gouvernement provisoire de déposer entre vos mains les pouvoirs illimités dont la Révolution l'avait investi. Vous savez

que pour nous ces fonctions n'ont été qu'une puissance morale ; et, fidèles à notre origine et à nos convictions, nous n'avons pas oublié de proclamer la République en février. Aujourd'hui, nous inaugurons les travaux de l'Assemblée nationale à ce cri qui doit la rallier : Vive la République ! (Bravos et acclamations unanimes ! Vive la République !)

Quand il est terminé, de nouveaux cris de : Vive la République ! éclatent de toutes parts ; les tribunes de l'Assemblée se répondent avec enthousiasme.

M. Crémieux monte à la tribune :

« Citoyens représentants du peuple, au nom du peuple souverain, les travaux de l'Assemblée sont ouverts. J'invite les représentants du peuple à se retirer dans leurs bureaux respectifs pour procéder à la vérification de leurs pouvoirs. »

Voix.—Mais quels sont nos bureaux ?

- M. le président. — Les bureaux sont affichés à la porte par ordre alphabétique.

Une voix.—A quelle heure la séance sera-t-elle reprise ?

M. le président.—A trois heures. (Vive la République !)

La séance est suspendue.

Et le soir, à la reprise de la séance, toute l'Assemblée debout sur les degrés du péristyle, qui fait face à la place de la Concorde, proclamait la République aux rayons d'un beau soleil couchant et aux applaudissements frénétiques de toute la population accourue!...

La journée avait été magnifique, le ciel semblait protéger l'Assemblée nationale ; le peuple paraissait vouloir l'entourer d'amour, de respect et de vénération.

Mais ce n'était qu'une halte sur la pente qui entraînait le parti révolutionnaire, et la lutte allait bientôt recommencer plus vive, plus ardente que jamais : l'Assemblée nationale

était à peine constituée, elle venait de nommer les cinq membres de la commission exécutive, MM. Arago, Garnier-Pagès, Marie, Lamartine et Ledru-Rollin, que déjà on songeait à la renverser, et que l'on préparait une manifestation dans ce sens.

A ce moment, on parlait beaucoup dans les clubs de la Pologne et des Polonais. — Voler au secours des Polonais, établir une République sur les bords de la Vistule, tout cela paraissait chose facile aux démocrates clubistes, et chaque soir leur tribune retentissait de reproches amers contre une Assemblée qui laissait égorger des frères, et perdait une si belle occasion d'aller fonder une République.

Quelque sainte que soit la cause de la Pologne, il est évident que les clubs en faisaient une affaire de parti, et cherchaient bien plutôt à entraîner le peuple, et à créer des embarras au gouvernement. Ce n'était pas une croisade pour la Pologne que l'on prêchait ainsi, c'était une émeute contre l'Assemblée.

Il faut le dire cependant pour rester fidèle à l'histoire, si les chefs du parti populaire poussaient à une insurrection, s'ils voulaient renverser la commission exécutive et la remplacer par un comité de salut public, ils avaient fait tous leurs efforts pour calmer momentanément l'effervescence du peuple, et, cherchant à allier la prudence à l'audace, ils eussent voulu attendre que l'Assemblée nationale commît elle-même quelque faute, qui précipitât naturellement les événements. C'est ainsi du moins ce que pensaient Blanqui, Barbès et la plupart des hommes considérables qui ont pris part au mouvement du 15 mai.

D'ailleurs, en outre de ces raisons, il y en avait d'autres plus puissantes encore peut-être, et qui devaient amener

fatalement l'insuccès dans toutes les entreprises du parti populaire. Il régnait depuis le mont Saint-Michel, une sourde inimitié entre Barbès et Blanqui, et cette inimitié que l'on avait su oublier aux jours de l'infortune, avait reparu après la révolution de février, et toute tentative de raccommodement entre ces deux hommes était restée sans résultats. Or, Barbès et Blanqui étaient à cette époque, les deux seuls hommes qui, en s'unissant, eussent pu opérer une puissante pression sur l'Assemblée, et arrêter, prévenir ou détourner, les malheurs des fatales journées de juin.

Toutefois à ce moment, Barbès et Blanqui semblaient s'être entendus pour engager leurs amis à ne pas presser le mouvement que l'on préparait, et à attendre patiemment qu'une occasion favorable se présentât.

Mais une fois le peuple en haleine, il est bien difficile de le retenir. Blanqui et Barbès apprirent, une fois de plus, combien il est dangereux de jouer avec les forces populaires, et que celui qui les déchaîne a bien rarement la puissance de les arrêter.

Les exhortations de Barbès et de Blanqui restèrent donc impuissantes, et le 15 mai arriva, sans qu'il leur fût possible de retarder ou de détourner la manifestation arrêtée, manifestation qui cachait une véritable émeute !

Du reste, l'esprit du peuple était de longue main préparé : depuis que l'Assemblée nationale fonctionnait, on n'avait cessé de répéter que cette Assemblée était réactionnaire, on se demandait ce qu'elle avait fait, et on répondait par le mot fameux de M. Desmousseau de Givré, *rien ! rien ! rien !....*

Comment, s'écriait-on dans les journaux, les représentants du peuple passent leur temps à discuter sur les questions d'organisation intérieure, de règlement, de formation

de commissions ou de comités, et cela, quand l'Autriche menace Milan, et que les Russes vont décimer de nouveau ces bataillons de héros qu'on appelait les Polonais.

Comment ! ajoutait-on d'un autre côté, les représentants du peuple, réunis depuis bientôt quinze jours, en sont encore aux préliminaires, à la formule du titre, à la coupe de vêtement dont on veut revêtir, malgré lui, ce peuple français, qui, de révolution en révolution, finira, si cela continue, par être tondu jusqu'à l'épiderme.

Et tous les organes reprenaient en chœur ce refrain connu :

En vérité, le peuple, il faut le dire, est d'une patience angélique et d'une résignation stoïque. — Il sait souffrir sans se plaindre. — Et cette Assemblée nationale, dans le patriotisme et l'énergie de laquelle il avait foi, dans l'intelligence et le bon vouloir de laquelle il avait confiance, cette Assemblée, depuis douze jours, s'occupe, de quoi ?... d'elle-même de son petit ménage, de son intérieur, de détails oiseux, insignifiants, misérables !...

C'est ainsi que l'on poussait le peuple contre une Assemblée qui, en définitive, n'avait encore que douze jours d'existence, et dont on ne pouvait encore que pressentir les tendances.

L'Assemblée nationale n'était pas, à vrai dire, très imbue de l'esprit républicain, mais elle avait déjà fait quelques efforts généreux pour se mettre à la hauteur de la situation, et l'on pouvait espérer que la pression naturelle du dehors aidant, elle entrerait dans une bonne voie de sages réformes.

Mais le 15 mai vint tout remettre en question, et à partir de ce moment, la cause de la République avancée, ou *République rouge*, fut réellement perdue. La faute en est cer-

tainement aux imprudents et aux impatients du parti révolutionnaire !

Après Barbès et Blanqui, les deux chefs de ce parti qui rêvait une seconde édition de la Terreur, venaient des chefs subalternes qui, depuis la Révolution de février, exerçaient sur le peuple une énorme influence qui n'était que la conséquence naturelle de la position qu'ils avaient occupée dans les sociétés secrètes. Il y avait là beaucoup d'hommes audacieux, intelligents ; les uns, haineux et méchants, les autres, généreux et dévoués.—Il faut dire à tous la vérité.— Ces hommes, qui s'appelaient Hubert, Sobrier, Flotte, etc., qui tous avaient longtemps combattu pour la République et qui s'étaient fait un idéal de gouvernement à leur façon, ces hommes ne pouvaient accepter le pouvoir tiède qui gouvernait alors, et devaient être amenés fatalement à désirer le renversement de ce qui existait.— Ils ne se contentèrent pas de le désirer, ils travaillèrent à ce renversement.

Les esprits sensés, nous ne dirons pas sages, les esprits sensés, tentèrent vainement de les arrêter dans cette pente qui devait les entraîner à la ruine et compromettre même l'existence de la République. — Ils refusèrent tout terme moyen, et repoussèrent les conseils prudents qui leur étaient donnés.

Il est aujourd'hui avéré que ni Barbès, ni même Blanqui, ne voulait, le 15 mai, violer l'Assemblée nationale, il y avait complot, mais ce n'est pas eux qui l'avaient tramé. — Ils ont suivi le flot populaire, mais ce n'est pas eux qui l'avaient soulevé à cet effet.

Sans aucun doute Barbès et Blanqui, une fois emportés par l'élan de la foule ameutée autour d'eux, se mêlèrent au mouvement et jouèrent courageusement une partie qu'ils

n'avaient pas engagée. — Ils ont ainsi assumé sur leur tête la responsabilité d'un acte coupable et malheureux ; mais encore une fois, nous, qui connaissons à fond les faits de cette journée mémorable, nous pouvons dire, nous devons dire bien haut, que Barbès et Blanqui ont tout fait pour empêcher l'accomplissement de cet acte.

Malheureusement, cette fois, comme bien d'autres, ils furent entraînés par ceux-là mêmes auxquels ils devaient commander. Le peuple obéit presque toujours aux hommes avec lesquels il se trouve plus directement en contact. C'est ce qui explique les fréquentes variations de cet être insaisissable dans ses tendances, dans ses sympathies et dans ses haines ! C'est ce qui explique comment la voix des chefs est si souvent méconnue dans les assemblées populaires, et le peu de consistance de l'influence que l'on exerce sur elle.

Le 13 mai, il y avait eu déjà une sorte de manifestation en faveur de la Pologne, mais la manifestation s'était pacifiquement arrêtée auprès de la Madeleine, et n'avait pas poussé plus loin son excursion. — Ce n'était pas sans doute ce que voulaient les agitateurs, car une seconde manifestation fut presque immédiatement annoncée pour le 15, et les clubs convoquèrent à cet effet le ban et l'arrière-ban des ateliers nationaux.

Le 15, donc, tout Paris s'attendait à un événement, mais on pouvait encore penser que le mouvement serait pacifique, et que, comme la surveillance, il s'arrêterait à une portée de fusil de l'*Assemblée nationale*.

Toutefois, des mesures de précaution avaient été prises : des forces imposantes stationnaient de tous côtés, et le général Courtais avait fait échelonner quelques régiments autour de l'ancien Palais-Bourbon.

Ce jour-là, malgré les rumeurs du dehors, la séance s'ouvrit à la Chambre des représentants, d'une façon paisible. Dans la salle des conférences seulement, on s'occupait, avec une certaine chaleur, de la manifestation annoncée, et certains membres exprimaient hautement leurs craintes sur l'issue de la journée.

Les représentants allaient et venaient avec une certaine anxiété, mais jusque-là rien encore n'autorisait des craintes sérieuses.

On venait de lire une lettre de Béranger, qui refusait, pour la seconde fois, l'honneur de siéger dans la Chambre des représentants. Cette lettre est un document important pour l'histoire; nous la donnons sans en retrancher un seul mot. — Béranger enseignait ainsi la modestie à plus d'un membre, mais la leçon ne fut pas comprise !...

« Monsieur le président, disait l'illustre chansonnier, si quelque chose pouvait me faire mettre en oubli mon âge, ma santé et mon incapacité législative, ce serait la lettre que vous avez eu l'obligeance de m'écrire et par laquelle vous m'annoncez que l'Assemblée nationale a honoré ma démission d'un refus.

» Mon élection et cet acte des représentants du peuple seront l'objet de mon éternelle reconnaissance. Par cela même qu'ils sont un prix trop au-dessus des faibles services que j'ai pu rendre à la liberté, ils prouvent combien seront enviabiles les récompenses réservées désormais à ceux qui, avec de plus grands talents, rendront des services plus réels à notre chère patrie.

« Heureux d'avoir été l'occasion de cet exemple encourageant, et convaincu que c'est la seule utilité que je pou-

vais avoir encore, Monsieur le président, je viens de nouveau supplier à mains jointes l'Assemblée nationale de ne pas m'arracher à l'obscurité de la vie privée.

» Ce n'est pas le vœu d'un philosophe, encore moins d'un sage ; c'est le vœu d'un rimeur qui croirait se survivre s'il perdait, au milieu du bruit des affaires, l'indépendance de l'ame, seul bien qu'il ait jamais ambitionné.

» Pour la première fois, je demande quelque chose à mon pays ; que ses dignes représentants ne repoussent donc pas la prière que je leur adresse, en leur réitérant ma démission, et qu'ils veuillent bien pardonner aux faiblesses d'un vieillard qui ne peut se dissimuler de quel honneur il se prive en se séparant d'eux.

» En vous chargeant de présenter mes très humbles excuses à l'Assemblée, recevez, citoyen président, l'hommage de mon respectueux dévouement,

» Salut et fraternité.

» BÉRANGER. »

Passy, 14 mai 1848.

Puis, après quelques paroles insignifiantes échangées entre M. Bastide et M. d'Aragon, la scène change tout-à-coup, et la tempête s'annonce par des bruits inaccoutumés.

Mais laissons parler les relations écrites sous l'impression même du moment.

Les bruits augmentaient d'instant en instant ; il devenait difficile des'entendre au milieu d'un tel tumulte. Les huissiers allaient et venaient, sans savoir que faire ; les membres eux-mêmes se demandaient avec anxiété ce qui allait se passer.

— Un membre. — En place. Il est de la dignité de la

représentation nationale de rester en place en ce moment.
(Très bien.)

Plusieurs huissiers viennent prendre un ordre de M. le président.

M. Degouée. Citoyens, contrairement aux ordres du président, M. le général Courtais a ordonné aux soldats de la garde nationale mobile de remettre les baïonnettes au fourreau. (Vive agitation. — C'est une infamie !)

Une voix. Décrêtez d'accusation le général Courtais !

Le tumulte de l'Assemblée est à son comble ; tous les membres, debout, parlent avec la plus grande véhémence : les paroles se heurtent, de tous les côtés de la salle les représentants gesticulent et semblent interpeller les orateurs qui viennent encombrer la tribune. Les cris des huissiers, la sonnette du président, les couteaux des députés frappant sur leurs pupitres, tout ceci forme un bruit épouvantable, impossible à retracer dans le trouble où nous jette cette scène.

En ce moment, les tribunes sont envahies par un flot populaire tel, que les dames cherchent à se sauver. Les représentants se lèvent en masse pour les rassurer.

Des hommes en blouse parviennent à se placer sur le devant de ces tribunes et descendent en se laissant glisser jusque dans l'enceinte des représentants.

Dans le même moment, les portes latérales du rez-de-chaussée sont ouvertes par un flot de peuple arrivant avec des bannières jusqu'au milieu de l'intervalle de la chambre qui sépare la droite de la gauche.

Une voix. — L'Assemblée nationale est violée...

Cris du peuple. — Plusieurs citoyens cherchent à monter

jusqu'au banc de l'interrupteur. Les députés se jettent au devant d'eux, le président se couvre.

Huit drapeaux se montrent dans les tribunes du peuple; les cris de : Vive la Pologne ! se font entendre; les députés restent muets. Le citoyen Barbès monte à la tribune, qui est bientôt envahie par plus de quinze hommes du peuple en blouse. Ici la scène est difficile à rendre. Les tribunes des secrétaires et du président sont livrées à plus de trente hommes debout qui s'interpellent, se heurtent et se donnent des poignées de main; leur attitude est des plus extraordinaires: la violence est à son comble. Le président croise les bras et semble attendre avec calme et résignation que le silence ait fait place à ce tableau révolutionnaire.

M. Larabit et plusieurs autres représentants ont avec Barbès une discussion des plus vives.

On entend un coup de fusil au dehors. L'agitation redouble.

Louis Blanc. Mes amis, nous sommes ici les représentants du peuple. (Oui! oui!) Voulez-vous que je lise votre pétition? (Oui! oui!)

Un membre. Écoutez votre ami! (Bruit.)

M. Louis Blanc, montant sur le bureau. Si vous voulez que la pétition soit lue, faites silence. Si l'on veut que le droit de pétition soit consacré, il faut du silence. La modération est une preuve de force! (Le peuple: Bien! très-bien!) Silence, afin que la pétition soit lue, et qu'on ne puisse pas dire qu'en entrant dans cette enceinte, le peuple a violé sa propre souveraineté.

M. Raspail commence à lire la pétition.

Un membre de droite. Au nom de qui cette pétition sera-t-elle lue?

Le peuple. A l'ordre ! à l'ordre !

Des hommes en blouse se précipitent sur l'interrupteur, que ses collègues défendent, le tumulte est épouvantable !

Un demi silence se rétablit.

M. Raspail lit une pétition imprimée.

Pendant ce temps-là un homme est debout sur le bord de la tribune.

M. Raspail demande que la Chambre vote incontinent le décret qu'il propose. Il termine par le cri de vive la Pologne !

Le peuple de l'hémicycle et des tribunes. — Vive la Pologne !

Quelques voix. Vive Louis Blanc !

M. le président. Vous parlez ; on ne s'entend pas.

M. Barbès demande en vain la parole.

Nous croyons entendre qu'il demande aux étrangers de se retirer.

Le peuple. Nous demandons la parole.

M. Barbès, que l'Assemblée déclare que le peuple a bien mérité de la patrie ! (Agitation.)

De toutes parts. Vive Barbès !

M. Barbès parle au milieu du bruit !

De nouveaux citoyens descendent des tribunes publiques dans la salle. Un chef de bataillon monte sur le bureau et ne peut se faire entendre. Une femme se trouve mal dans la tribune.

M. Barbès. L'Assemblée votera ce que vous avez demandé...

Une voix. Nous ne nous en allons pas sans réponse.

Autres voix. Le peuple attend !

Une voix des tribunes. Silence, au parterre !

Autres voix. Le peuple tient toutes les issues.

Une voix. Blanqui a la parole.

En effet, le citoyen Blanqui se présente ; mais il ne peut se faire entendre. Des hommes en blouse donnent la main au citoyen Barbès.

M. Barbès. Je demande que vous vous retiriez.

De toutes parts. Non ! non !

Un citoyen donne une poignée de main à Barbès.

M. le président expédie un ordre écrit.

Le tumulte recommence.

Des gardes nationaux et des citoyens envahissent le bureau du président.

Quelques hommes sortent ; mais les autres se placent derrière les sièges des représentants comme pour entendre la discussion. D'autres s'asseyent sans façon sur les sièges des représentants. Les membres de l'Assemblée conservent toujours leur calme. Le citoyen Corbon, vice-président, vient assister le président. Le citoyen Barbès est aussi à côté du bureau du président. Le citoyen Albert s'entretient vivement avec le citoyen Etienne Arago.

Le citoyen Raspail cherche à discipliner cette foule, et il y parvient difficilement.

M. Blanqui. Le peuple se plaint de ce que l'Assemblée nationale n'ose pas affronter la mauvaise humeur de l'Europe ! Il faut envoyer une armée française sur le Rhin et que la Pologne de 1772 soit rétablie. Que l'assemblée nationale ne se laisse pas tromper par la diplomatie ! (Cris au dehors.) Ce sont des cris de vive la Pologne ! C'est une phrase sacramentelle que je demande à l'Assemblée de prononcer ! Tous les partis sont d'accord sur ce terrain... Ce n'est pas un parti qui vient vous parler... Je parle au nom de tous les partis !

Il n'y a ici ni droite ni gauche, il y a une Assemblée française qui doit voter pour la Pologne ! Citoyens, ce n'est pas tout ! Dans une ville voisine, de graves événements se sont passés. Au lieu de panser ces nouvelles blessures, on cherche à les envenimer tous les jours. Cela n'est pas conforme à la fraternité.

Les prisons de Rouen sont pleines, je demande qu'elles soient vidées ! Si une enquête est faite, je demande que ce ne soient pas les auteurs des massacres qui en soient chargés.

M. Clément Thomas. Je demande la parole !

Le peuple. A la tribune !

Le citoyen Clément Thomas s'assied. Des représentants cherchent à le calmer.

M. Blanqui. Je demande que l'Assemblée avise, sans désespérer, aux moyens de rétablir le travail. Le peuple manque d'ouvrage et de pain ! On dira que les grands mouvements nuisent à la reprise des affaires ; mais ce n'est pas là la cause première de la misère ! Le manque de travail date d'avant février ! Il y a des causes sociales qui doivent provoquer l'attention de l'Assemblée... De peuple se plaint de ce qu'on a systématiquement écarté du gouvernement certains hommes...

Un membre. Revenez à la Pologne !

Quelques voix dans le peuple, à M. Blanqui : il ne s'agit que de la Pologne ! Revenez à la Pologne !

M. Blanqui. Je voulais saisir cette occasion de rappeler aux représentants du peuple la mission du peuple français ! Mais les peuples sont frères !

Je reviens à la Pologne. Je demande que l'Assemblée, sans désespérer, déclare que la France ne remettra l'épée

au fourreau qu'après avoir rétabli la Pologne. (Très bien ! très bien !)

Les représentants sont entourés de tous les côtés par des hommes en blouse.

Quelques citoyens parlent du haut de la tribune.

M. Sobrier cherche en vain à faire sortir les étrangers de la salle, on lui résiste !

M. Ledru-Rollin monte à la tribune. Citoyens, je ne parle pas comme membre du comité exécutif que je n'ai pas consulté : je parle comme simple citoyen, je parle comme représentant du peuple ! Vous faites entendre vos vœux pour la Pologne ; vous demandez la cessation de ses misères. (Oui ! oui !) Vous demandez pour la gloire de la France, en vertu des saints principes de la fraternité, que le peuple de France tende la main à la Pologne. (Oui ! oui !) Ah ! soyez- en bien convaincus, nous ne voulons pas de peuples opprimés sur la terre ! Vous demandez que le peuple puisse vivre en travaillant... (Oui ! oui !)

Interruption. L'orateur se reprenant : Le rappel !

M. Ledru-Rollin. Le rappel ne sera pas battu.

Une voix : Vous l'avez fait battre.

M. Ledru-Rollin. Je fais appel au bon sens du peuple de Paris, qui ne veut pas être trompé.

Une voix. Il l'est.

M. Ledru-Rollin..... qui veut des garanties..... qui demande justice. Vous comprenez qu'il est impossible à une Assemblée de délibérer.... (Bruit épouvantable, interruption violente.)

M. Ledru-Rollin semble étouffer au milieu des hommes qui l'entourent. Il est ruisselant de sueur et paraît suffoqué tant il est pressé de toutes parts. Des hommes en noir et en

blouses blanches et bleues s'arrachent, se bousculent au milieu du bruit le plus tumultueux.

Vingt orateurs parlent à la fois. Les députés restent calmes spectateurs, tandis que les membres debout sur toute la surface de la tribune du président, s'adressent aux interlocuteurs.

Un homme du peuple est hissé jusqu'à notre tribune du rez-de-chaussée de l'Assemblée. Il nous apprend qu'il est député du comité des Droits de l'Homme, et qu'il vient ici pour attendre des ordres. D'après son dire, des hommes du peuple auraient enlevé le général Tempoure de son cheval et l'auraient apporté à la séance.

Enfin, Hubert monte à la tribune, parvient à obtenir du silence, et déclare, au nom du peuple français, que l'Assemblée nationale est dissoute.

Chercher à peindre une à une toutes les péripéties de cette journée, serait impossible.

Après la déclaration faite par Hubert, de la dissolution de l'Assemblée, le tumulte ne fit que grandir; les députés s'enfuirent de la salle des délibérations, et bientôt le peuple se trouva maître absolu de la position. Mais son triomphe ne devait pas être de longue durée, le rappel battait déjà dans toutes les légions; la garde nationale accourait enthousiaste à la voix de ses chefs; la garde mobile, un moment hésitante, s'appretait à combattre l'émeute, et tandis que Blanqui, Barbès et les autres chefs du peuple couraient à l'Hôtel-de-Ville installer un gouvernement provisoire, la Chambre des représentants était envahie par des forces imposantes, et les factieux sont contraints de prendre la fuite.

Alors la scène change. Tous les bancs, toutes les tribunes sont occupés par des gardes nationaux.—On crie de

tous côtés : *Vive l'Assemblée nationale!* C'est en quelque sorte la contre-partie de la scène qui s'était passée dans la salle une heure auparavant. M. de Lamartine paraît. A sa vue, les applaudissements éclatent avec une sorte de frénésie ; des gardes nationaux se précipitent au-devant de lui et lui baisent les mains. M. de Lamartine est porté en triomphe jusqu'à la tribune, et demande le silence qu'il n'obtient qu'au bout de dix minutes, tant les cris : *Vive Lamartine!* ont de la peine à se calmer!...

Enfin M. de Lamartine parvient à se faire entendre, et prononce quelques paroles fréquemment interrompues par les applaudissements des auditeurs.

« Citoyens, dit le grand orateur, le premier devoir de l'Assemblée nationale qui va pouvoir délibérer en sécurité, à l'abri de vos baïonnettes, sera de voter des remerciements à la garde nationale qui a bien mérité de la patrie. (Applaudissements prolongés ; roulement de tambours)

» Oui, citoyens, à cette garde nationale.

» Voix nombreuses. Et à la garde nationale mobile.

» M. de Lamartine. Je les confonds ensemble. Toutes les deux ne forment qu'une même garde pour la défense de la liberté. (Applaudissements.) L'immense majorité des habitants de Paris a été indignée des scandales qui se sont passés dans cette enceinte. (Bravos prolongés, roulement de tambours.)

» Honte à ces misérables insensés qui ont voulu plonger le pays dans le deuil, et l'entraîner dans d'épouvantables malheurs ; mais consolons-nous, citoyens, peut-être est-elle heureuse la scène qui a eu lieu ici tout-à-l'heure. (Tonnerre d'applaudissements.)

« Soyons unis, citoyens, ne formons qu'un faisceau, pen-

dant que ce prétendu gouvernement va chercher ailleurs un siège qui manquera sous ses pieds. (Tonnerre d'applaudissements.)

» Plus le peuple de Paris aura de temps pour réfléchir, plus il rougira de l'attentat qui a été commis sur cette Assemblée. (Applaudissements.)

» Nous allons tous, au nom du gouvernement proclamé par vous il y a deux mois, au milieu de la garde nationale, de la garde nationale mobile, et de cette armée dont il est impossible de nous séparer désormais, nous réunir avec les membres du gouvernement exécutif qui sont tous, je n'en doute pas, animés des mêmes sentiments que moi. (Applaudissements.)

» Vous ne reconnaissez, citoyens, que ce gouvernement. (Applaudissements.) Vous obéirez au brave chef de la garde nationale. (De toutes parts : Non ! non ! nous n'en voulons plus ! nous n'en voulons plus..... A bas Courtais ! à bas Courtais !)

M. de Lamartine. « Dans un moment pareil, la place du gouvernement n'est pas dans le conseil, elle est à votre tête, dans la rue, sur le champ même de bataille. (Applaudissements prolongés. Vive Lamartine ! vive Lamartine ! vive Arago ! vive Garnier-Pagès ! vive Marie !)

Les Représentants présents. Et nous aussi, et nous aussi, nous irons sur le champ de bataille.

Les membres de la commission exécutive présents sortent de la salle suivi d'un certain nombre de représentants.

Il y avait, il faut le dire, de la part de Lamartine, un certain courage, à prendre ainsi la partie, et à la diriger à ce moment vers l'Hôtel-de-Ville.

Ce soir là, M. de Lamartine avait reconquis une partie de sa popularité, que ses éternelles indécisions lui avaient déjà fait perdre.

En quittant la chambre, l'illustre poète monté à cheval, en compagnie de M. Ledru-Rollin, se dirigea vers l'Hôtel-de-Ville.

Dès les premiers pas, il put se convaincre que Paris avait répondu à l'appel de l'Assemblée nationale, et que sa tâche allait lui devenir facile.

Arrivé au Pont-au-Change, il fut accueilli avec enthousiasme par les gardes nationaux et des citoyens qui le suppliaient de ne point aller à l'Hôtel-de-Ville. Il les remercia avec effusion et leur dit « que rien ne l'empêcherait de remplir son devoir ; qu'il fallait vaincre les factieux, et que la première balle homicide adressée à l'Assemblée nationale devait frapper sa poitrine. »

Il se rendit ensuite sur la place de Grève, ayant à sa droite M. de Mornay, à sa gauche M. de Falloux. Il fut bientôt entouré par une foule nombreuse, et, se levant alors sur les étriers de sa selle, il leur dit : « Citoyens, la première tribune du monde est la selle de mon cheval, quand j'arrive sur la place de Grève, au milieu de la garde nationale, au milieu de la garde mobile, et surtout lorsqu'il s'agit de combattre les factieux et de rétablir l'ordre dans la première cité du monde. »

Puis il entra à l'Hôtel-de-Ville.

Il brisa avec le poing un des carreaux de la porte vitrée. La porte céda : « Notre premier acte, dit alors le courageux poète, en entrant ici, c'est un acte de justice. Brisons les fers du général Forbin, les conspirateurs vont être arrêtés, rendons à la liberté l'exilé de Gand. »

la défense de nos libertés, et les régiments voisins de Paris y ont été appelés.

On a parlé d'un corps armé de certains hommes désignés sous le nom de Montagnards ; la commission en a prononcé la dissolution. Ces Montagnards ont été dispersés.

Une voix. Et désarmés ?

M. Garnier-Pagès. Et désarmés.

Et quant à la préfecture de police (Ecoutez ! Ecoutez !) la commission exécutive a trouvé dans le préfet de police une obéissance complète ; mais son entourage demande à être changé. La commission a pris des mesures pour que l'ordre fût rétabli et elle a chargé de ce soin le général Clément Thomas que vous avez, par un vote unanime, investi en même temps que la commission exécutive, du commandement de la garde nationale, et le général Bédeau.

Ainsi, d'une part, la sécurité de l'Assemblée est garantie, et de l'autre nous avons pris des mesures pour assurer la satisfaction qui est due à l'opinion publique et à l'Assemblée. Il est encore d'autres détails que je pourrais donner à l'Assemblée, mais au moment même de l'action il est impossible de les discuter ici.

Vous nous avez donné un éclatant témoignage de confiance, nous la justifions ; nous mourrons sur la brèche s'il le faut plutôt que d'y manquer. Mais nous croyons pouvoir assurer qu'à tout jamais des attentats pareils à celui d'hier ne se renouvelleront pas.

Nous vous prions de nous laisser agir et de nous donner le temps nécessaire pour agir. Nous ne prendrons de repos que quand nous aurons donné satisfaction au besoin d'ordre qu'éprouve toute la population et que nous aurons garanti la sécurité nécessaire pour assurer le travail.

La plus grande mesure financière que nous puissions prendre, c'est d'assurer le travail par la sécurité et par l'ordre. Vous pouvez compter sur nos efforts comme nous comptons sur votre confiance. (Applaudissements.)

Mais ce n'était pas tout ; l'ordre n'était pas encore affermi malgré les assurances données par le pouvoir, que nous verrons bientôt aux prises avec le parti populaire ; ce dernier, bien que privé de ses chef principaux, ne renonçait pas cependant à faire triompher sa cause.

LES JOURNÉES DE JUIN.

On avait arrêté les principaux chefs de la manifestation du 15 mai, mais il était évident que tout était encore en question, et que la répression de l'attentat commis contre l'Assemblée nationale n'avait ni rappelé la confiance, ni rendu l'essor au travail si longtemps arrêté.

D'ailleurs, on n'osait se reposer sur la Commission exécutive. Les cinq membres dont elle était composée étaient loin d'offrir au pays les garanties d'ordre dont il avait besoin. Les deux seuls hommes qui eussent réellement une signification, inspiraient des sentiments divers qui contribuaient à troubler le repos de chacun. On avait peur de Ledru-Rollin, et l'on n'osait se fier à M. de Lamartine.

Le premier avait effrayé le pays par ses circulaires maladroites ; le second avait compromis sa popularité par des in-

décisions continuelles, et ni l'un ni l'autre ne pouvaient ramener cette sécurité que l'on avait perdue depuis le 24 février.

Pour nous, nous eussions mieux aimé cent fois voir l'un de ces hommes au pouvoir, que de les y trouver tous les deux, cherchant à s'absorber ou à se combattre, et passant en tiraillements un temps qu'ils auraient dû employer à rassurer le pays qui ne s'était pas encore remis de la terreur que lui avait inspirée la République.

Car c'est un fait à constater ; c'était bien plutôt le mot que la chose qui avait effrayé les esprits, et, pour les rassurer, il eut suffi de quelques mots déterminant bien les tendances du nouveau gouvernement, et indiquant avec précision le but vers lequel il tendait.

M. de Lamartine cherchait la popularité dans tous les partis, manquait essentiellement de concision et de netteté.

M. Ledru-Rollin, lui, était beaucoup trop provoquant, et ne devait trouver des adhésions que dans ce parti impuisant qui ne rêvait que la contrefaçon de 93.

Et puis, il y avait aux portes de Paris une cause permanente de trouble, d'appréhension et de terreur pour la France et pour la capitale elle-même.

On ne savait pas au juste ce que l'on pouvait attendre et ce qui devait sortir des *ateliers nationaux*. On avait jeté dans ce cadre commode tout ce que Paris avait autrefois renfermé de membres des sociétés secrètes ; beaucoup d'ouvriers, paresseux et débauchés, y étaient entrés, et les éléments divers dont cette vaste armée était composée, se réunissaient pour inspirer, à juste titre, aux amis de l'ordre, de sérieuses inquiétudes. Pris isolément, le peuple est plein de sens et de raison, et il fait bonne justice des malheureux qui l'égarrent et le trompent.— Pris en masse, il devient facile à

mener, et se laisse aisément entraîner par le mirage trompeur des promesses qu'on lui fait !

L'Assemblée nationale avait compris dès l'abord le danger qu'il y avait d'entretenir si près d'elle une armée d'autant plus redoutable, que le désœuvrement dans lequel on l'entretenait, permettait aux agitateurs de la travailler sans qu'on y prît garde.

A plusieurs reprises déjà, elle avait voulu dissoudre les *ateliers nationaux*, et toujours elle s'était heurtée contre le mauvais vouloir, les résistances occultes, mais obstinées, d'une certaine partie de l'Assemblée.

On pouvait être convaincu dès ce moment qu'un complot s'ourdissait au sein du parti populaire.

La suite le prouva suffisamment.

Le mercredi, 21 juin, une grande agitation se manifesta dans les ateliers nationaux et dans les faubourgs. Par suite des ordres de la commission et des décrets de l'Assemblée nationale, un certain nombre d'ouvriers devaient quitter Paris et se diriger vers la Sologne et les chantiers de différents chemins de fer, entre autres celui de Tours à Nantes.

Cette mesure, fort simple et fort utile, donna naissance aux plus absurdes rumeurs. On répandait le bruit que les ouvriers envoyés déjà de la capitale dans les départements y avaient été repoussés, et qu'ils y étaient en butte aux plus mauvais traitements. Ces craintes, vraies ou fausses, étaient excitées par les meneurs de l'agitation qui, dans le départ des ouvriers, voyaient le licenciement prochain de leur armée.

Toute la journée du mercredi fut employée en pourparlers : les brigadiers des ateliers nationaux s'entendirent avec les

principaux chefs des faubourgs. Des réunions eurent lieu dans le 12^e arrondissement, et l'on résolut de faire, dans la journée du jeudi, 22, une démarche qui aurait pour but de sonder à la fois et les dispositions du gouvernement et celles du peuple. Des ouvriers, au nombre de cinq à six cents, se présentèrent, vers huit heures du matin, aux grilles du Luxembourg, voulant entretenir, disaient-ils, M. Marie, membre de la commission exécutive, qui, sous le gouvernement provisoire, avait été chargé, en sa qualité de ministre des travaux publics, de toute l'organisation des ateliers nationaux. On refusa l'entrée du palais à la foule des ouvriers, et quelques-uns seulement furent conduits à M. Marie. Leur ton était menaçant, M. Marie les reçut avec une grande fermeté, et il les congédia sans leur faire aucune promesse, leur laissant voir que le gouvernement était résolu d'agir vigoureusement, si la paix publique était violée.

Mais, choqué de l'air d'autorité que prenait le chef de la députation, nommé Pujol, M. Marie avait demandé aux ouvriers qu'il recevait, s'ils étaient les *esclaves* de celui qui avait porté la parole en leur nom, et qui semblait exercer sur eux une influence dominatrice. Ce mot imprudent, dénaturé par la malveillance et colporté dans les ateliers, y causa une grande agitation.

A la suite de cette entrevue, le ministre de l'intérieur reçut l'ordre de faire arrêter cinquante-six délégués des ateliers nationaux, qui étaient les meneurs de tout le mouvement. Cet ordre ne fut point exécuté, non plus que celui qui avait été transmis au préfet de police pour faire arrêter aussi cinq ouvriers, parmi lesquels était Pujol. La colonne des ouvriers s'était d'ailleurs portée à la place Saint-Sulpice, où M. Arago la fit poursuivre, et où elle s'était dissipée

quand les troupes arrivèrent. Les délégués purent toute la journée parcourir les ateliers et les faubourgs, et y recruter leur monde. On se réunit sur la place du Panthéon ; le mot d'ordre fut donné pour s'y réunir de nouveau le lendemain matin, à six heures. C'était là qu'on devait se concerter définitivement, pour savoir si l'on commencerait l'attaque : c'était là que devaient se trouver les hommes résolus et les chefs de l'insurrection et du combat.

Les rapports de police ne manquèrent pas à la commission. Elle en reçut toute la journée, et les rapports furent assez exacts sur ce point. La commission prit donc des mesures énergiques, et son premier soin, en prévision de ce qui devait se passer le lendemain, fut d'appeler des troupes aux environs des lieux où devait éclater l'émeute. A onze heures du soir, M. Marie écrivit au ministre de la guerre d'envoyer, dès le lendemain matin, au Luxembourg, pour renforcer la garde nationale, deux régiments de ligne et un de cavalerie.

Le Luxembourg, situé dans le onzième arrondissement, et sur les confins du douzième, avait été menacé d'une attaque par les ouvriers qui y étaient venus la veille. De plus, il touche à la place du Panthéon, d'où devait partir le signal de la lutte. La commission voulait avoir des forces suffisantes pour prévenir ou pour vaincre l'émeute sur les lieux mêmes où elle pouvait commencer et qu'il était nécessaire de conserver.

Dans la nuit, vers deux heures du matin, un dernier rapport de police arrive, confirmant tous ceux qu'on avait reçus dans la journée. Il annonçait de la manière la plus positive qu'à six heures les ouvriers se réuniraient à la place du

Panthéon pour s'entendre définitivement et marcher de là sur le faubourg Saint-Antoine, afin de le soulever.

Ce rapport fut reçu par M. Barthélemy Saint-Hilaire, représentant du peuple, chef du secrétariat de la commission exécutive. Aussitôt, au nom de la commission, il expédia l'ordre au général Cavaignac de faire occuper le Panthéon, dès cinq heures du matin, par deux bataillons d'infanterie et deux escadrons de cavalerie, afin d'empêcher les rassemblements et de les dissiper s'ils tentaient de se former. Cet ordre fut porté du Luxembourg au ministère de la guerre par M. Avrillon, capitaine d'état-major de la garde nationale.

Il ne fut point exécuté, quoique le préfet de police en eût, de son côté, transmis un autre tout pareil, et que le ministre de la guerre eût été mis deux fois en demeure de s'y conformer.

Dès six heures, les ouvriers se présentèrent, comme ils se l'étaient promis, sur la place de l'Estrapade et sur la place du Panthéon. Pas un soldat n'y était, et l'attroupe-ment put se grossir, sans la moindre entrave, de tous ceux qui devaient s'y rendre et en faire partie. Des agents de police envoyés sur les lieux pour seconder la troupe furent très maltraités par les factieux ; quelques-uns même furent blessés dans une répression courageuse, mais insuffisante. La commission exécutive les y avait fait venir avec un commissaire de police pour que les sommations légales pussent être faites. L'absence des troupes déjoua cette précaution.

Vers sept heures et demie, l'attroupe-ment se composait de 2,000 hommes à peu près. Les discours les plus violents y furent tenus ; des orateurs haranguèrent la foule et lui donnèrent le mot d'ordre de la manière la plus précise. On devait aller aux faubourgs, et spécialement à la Bastille, où

l'on trouverait des armes et des compagnons de combat. Vers neuf heures, le rassemblement quitta le Panthéon et se dirigea sur les quartiers qu'on avait désignés. Le signal de la bataille venait d'être donné ; en effet, elle ne tarda pas, et les barricades commencèrent à s'élever sur divers points vers dix heures.

Ceci mérite une attention toute particulière (1) : voilà le germe de la révolte, voilà son origine véritable. Ce ne sont pas sans doute ces délégués et leur suite qui ont créé les éléments de désordre et de combat que renfermait depuis longtemps la cité ; mais, sans eux, ces éléments ne se fussent pas réunis ce jour-là, et la bataille eût été retardée, au grand profit de la défense, remise sans doute au 14 juillet, et peut-être même indéfiniment ajournée, grâce aux démonstrations irrésistibles que la commission aurait pu faire avec les forces immenses dont elle se croyait sûre de disposer, et qu'elle augmentait à mesure même qu'elle diminuait celles des ennemis de la paix publique. Sans l'organisation que les délégués et leurs compagnons donnèrent sur la place du Panthéon au mouvement improvisé, ce mouvement eût avorté. Tous ceux qui ont vu les choses de près, et qui connaissent la marche habituelle des émotions populaires, n'en font pas le moindre doute. Le combat n'eût pas été possible, si les chefs qui le préparaient et qui devaient le diriger eussent été saisis ou même dispersés. Mais ils avaient pu, sans être inquiétés, continuer leur complot dans la journée du 22, dans la nuit et dans la matinée du 23. Rien ne les troubla que l'agitation inséparable d'une pareille résolution qui devait

(1) Rapport de M. Barthélemy-Saint-Hilaire à l'Assemblée Nationale, le 25 novembre 1848.

mettre sous les armes un si grand nombre d'hommes insurgés contre le gouvernement.

C'était le général Cavaignac qui était chargé de la direction de toutes les opérations militaires. Pour éviter la possibilité de quelque périlleux conflit, dès le 20 mai il avait été convenu dans le sein de la commission que le commandement supérieur serait confié au ministre de la guerre dans toutes les circonstances où la tranquillité publique serait gravement menacée, et où des mesures d'ensemble seraient jugées nécessaires. Le 27 mai, par exemple, le général Cavaignac avait été investi du commandement supérieur, au moment où l'on craignait que les ouvriers des ateliers nationaux, irrités de l'enlèvement de M. Emile Thomas, ne renissent pour ôtage le ministre des travaux publics, qui était allé les apaiser. Aussi, dans le conseil tenu le matin du 13 juin, il n'y eut même pas de discussion sur ce point, et bien que la proclamation officielle qui lui conférait le commandement supérieur n'ait paru qu'un peu plus tard, le général en était investi dès le matin, et c'était lui désormais qui avait à pourvoir à toutes les nécessités de la lutte.

Vers midi et demi, pendant que M. Arago était allé en personne aux barricades du 12^e arrondissement, M. Garnier-Pagès, resté seul aux Luxembourg, reçut une lettre du général Cavaignac demandant qu'on renvoyât sur-le-champ à l'Assemblée nationale les deux bataillons de ligne qui avaient été envoyés au siège du gouvernement. M. Garnier-Pagès répondit par un refus. Les deux bataillons étaient employés ainsi qu'on l'a dit, à réprimer l'émeute, et surtout à prévenir l'érection des barricades. Ce service était trop essentiel pour qu'on le cessât. Afin de faire mieux comprendre son refus, M. Garnier-Pagès expliquait dans sa

réponse à quel usage étaient employées les forces dont il disposait. Une demi-heure s'était à peine écoulée que l'aide-de-camp, porteur de la première dépêche, revint précipitamment en apporter une seconde beaucoup plus pressante encore au colonel commandant le Luxembourg. Le général Cavaignac menaçait, si son ordre n'était pas exécuté sur-le-champ, de faire traduire le colonel devant un conseil de guerre. En présence d'une injonction de ce genre, M. Garnier-Pagès ne crut pas devoir persister. Il ne pouvait compromettre l'honneur militaire des braves qu'il dirigeait ; il céda, et la retraite de la ligne livra cette partie de la rive gauche, abandonnée à l'insurrection, qui ne tarda pas à s'y propager avec rapidité. Les officiers supérieurs de la 10^e et de la 11^e légion, qui venaient demander des forces au Luxembourg pour la repousser, furent témoins de l'entrevue de M. Garnier-Pagès et de l'aide-de-camp : ils entendirent M. Garnier-Pagès protester contre cette évidente imprudence qui paralysait tous les efforts de la garde nationale ; mais M. Garnier-Pagès ne quitta pas le Luxembourg sans ordonner au ministre de la guerre d'envoyer dix bataillons de lignes à l'Hôtel-de-Ville, qui était complètement dégarni de troupes, et qui en avait demandé vainement à plusieurs reprises.

On comprend de quelle importance il était de couper l'émeute sur ce point ; car si les barricades eussent pu s'avancer jusqu'aux abords de l'Assemblée nationale, il est probable que la résistance n'eût plus été possible. Or, cette catastrophe était à redouter si la garde nationale, suivant le mouvement de la ligne, s'était repliée vers les points indiqués. Mais, par l'ordre de M. Garnier-Pagès, elle resta au poste important et dangereux qu'elle occupait, et le

colonel reçut par écrit la recommandation formelle d'y tenir jusqu'à la dernière extrémité. Malgré le départ des troupes, la garde nationale était toujours pleine de résolution. Deux bataillons qui avaient reçu d'abord l'ordre du général ; et qui avaient commencé à l'exécuter, s'arrêtèrent dans leur marche, rebroussèrent chemin, et vinrent bravement faire tête aux insurgés dans la rue de la Harpe et la rue Saint-Jacques.

Cependant les membres de la commission exécutive réunis à l'Assemblée nationale, MM. Marie, Lamartine, Ledru-Rollin et Pagnerre, avaient officiellement confirmé au général Cavaignac le commandement supérieur. Des ordres qui renouvelaient ceux du matin avaient été donnés dans tout Paris et dans la banlieue pour qu'on battît la générale et que la garde nationale toute entière se mît sur pied.

M. Ledru-Rollin, secondé de M. Marie et de M. Barthélemy Saint-Hilaire, expédiait par les trois chemins de fer qui aboutissent à Paris l'ordre de faire venir les troupes de ligne et les gardes nationales. MM. Ledru-Rollin et Marie pensèrent à ces ressources qui, jointes à toutes celles qu'on supposait avoir déjà toutes prêtes, bien qu'elles n'agissent point, devaient sauver la capitale. L'ordre, expédié vers cinq heures et demie, put partir par les courriers ordinaires, et une lettre du directeur des postes, adressée à sept heures à la commission, vint calmer les appréhensions qu'elle pouvait conserver à cet égard. Les départements de Seine-et-Oise, du Loiret, de la Seine-Inférieure et de la Somme avaient été prévenus ; et le lendemain ils devaient, avec tous les départements qui se trouvent sur le même trajet,

amener à Paris des forces immenses. Grâce à elles, la lutte ne pouvait plus être douteuse.

Le général Cavaignac était allé examiner par lui-même l'état des lieux ; et était resté fort longtemps absent, laissant ainsi la commission exécutive dans un embarras qui s'explique, par les demandes réitérées de renforts qui arrivaient de toutes parts, et auxquelles on ne pouvait satisfaire, puisque le général avait seul le droit de disposer de la force armée.

D'ailleurs, le général avait son plan, ainsi qu'il l'a dit devant la commission d'enquête, et ce plan consistait, à ce qu'il paraît, à ne pas disséminer les troupes dans la capitale, à les masser autour de l'Assemblée, afin de la protéger contre toute tentative.

Ce plan que nous n'apprécions pas, pouvait avoir ses avantages, mais il avait de graves inconvénients. Il laissa à l'émeute le temps de dresser les barricades, et lorsqu'il fallut s'en rendre maître, on dépensa beaucoup de sang, qu'on aurait pu épargner.

Tout Paris était couvert de barricades qui s'étaient élevées paisiblement, et qu'on avait eu le temps de rendre formidables.

La garde nationale, la garde mobile, l'armée savent ce qu'il leur en a coûté pour les renverser !

En rentrant à la présidence, le général Cavaignac y continua l'exécution de son système sans s'informer de ce qui avait été prescrit en son absence. Le seul ordre important qu'il donna et qu'on lui demandait sans cesse depuis le matin, c'est d'avoir fait appeler l'artillerie de Vincennes.

Mais, par une circonstance inexplicable, l'artillerie, mandée le vendredi à neuf heures du soir, n'arriva que le lendemain matin vers midi : c'est-à-dire que, pour faire un

très court trajet, elle resta quinze grandes heures en route. A quoi tint ce retard désastreux ? Il serait difficile de le dire.

Cette attente était cruelle, et, pendant ce temps, l'insurrection se fortifiait sur tous les points qu'elle occupait, en multipliant les barricades et en les exhaussant sans être inquiétée.

On conçoit d'autant moins ce retard de l'artillerie, que, sur l'avis de M. Ledru-Rollin, le général Cavaignac avait fait partir, avec l'officier supérieur chargé d'aller à Vincennes, deux régiments de cuirassiers arrivés de Versailles sur l'appel de la commission exécutive, et qui stationnaient aux Champs-Élysées. L'artillerie, protégée par cette force considérable, pouvait arriver sans danger, et le détour qu'elle avait à faire par les routes stratégiques ne pouvait la retarder de plus de deux heures.

Vers neuf heures du soir, M. Ledru-Rollin donna l'ordre, d'après les renseignements que lui communiquait l'amiral Casy, ministre de la marine, de faire venir de Brest et de Cherbourg 7,000 marins, qu'on y pouvait facilement réunir. L'ordre fut expédié, dès la pointe du jour, par ce ministre, et ce renfort pût arriver à Paris par les bateaux à vapeur et par les chemins de fer, avant la fin de la lutte.

Cependant le combat continuait dans tout Paris sans qu'il fût complètement engagé sur aucun point. De toutes parts, on appelait toujours la troupe de ligne à grands cris, et elle ne se montrait pas encore. Toute la journée s'était passée en mouvements de troupes, qui se rattachaient, sans doute, au plan du général Cavaignac, mais qui, ne produisant pas de résultats, ne satisfaisaient en rien ni aux réclamations unanimes des citoyens, de la garde nationale et des autori-

tés, ni aux exigences les plus évidentes de la situation. Aux réquisitions incessantes du maire de Paris et du préfet de police, on répondait en leur communiquant le plan stratégique du général, et en les invitant à la patience et au courage. On ne pouvait leur envoyer que des exhortations, quand il aurait fallu leur envoyer des soldats; et à mesure que les circonstances devenaient plus pressantes, à mesure que l'insurrection gagnait du terrain, les soupçons s'accroissaient de force en prenant plus de vraisemblance. Le général Cavaignac, jusque là fort peu connu de la population parisienne, n'était point atteint par ces soupçons: ils retombaient de tout leur poids sur la commission exécutive chargée du gouvernement, en butte à des accusations antérieures; et, dans leur désespoir, les gardes nationaux menaçaient hautement de se porter aux dernières violences contre la commission exécutive qui, selon eux, les trahissait.

La garde nationale qui se voyait agir seule, qui ne comprenait rien à ce qui se passait autour d'elle et qui, en définitive, se voyait décimée par les balles des insurgés, se répandaient en injures contre la commission exécutive, et demandait à grands cris, qu'un vote de l'assemblée nationale l'obligeât à se retirer.

La lutte était sanglante sur presque tous les points. Dans beaucoup d'endroits, les insurgés s'étaient battus avec courage, de part et d'autre on avait fait des prodiges de valeurs. Dans certains quartiers même, l'insurrection avait gagné du terrain, et du côté de la rue Saint-Antoine, elle avait fait assez de chemin pour menacer l'Hôtel-de-Ville.

Enfin le télégraphe joua; chaque jour des troupes nombreuses arrivaient; les gardes nationales de province accouraient avec enthousiasme sur Paris, aux cris de *Vive la*

République! Toutes ces forces s'ébranlèrent à la fois, et le gouvernement, un instant refoulé, faute de soldats, put reprendre l'offensive.

Les insurgés avaient lancé trois colonnes d'attaque qui devaient se rallier à l'Hôtel-de-Ville, pour, de là, marcher sur l'Assemblée nationale.

L'une venait du faubourg du Temple, l'autre du faubourg Saint-Antoine, la troisième du faubourg Saint-Marceau.

Trois colonnes de troupes réglées furent dirigées sur ces trois points différents, et à un moment donné, elles commencèrent simultanément leurs opérations.

Mais, c'est alors surtout que l'imprudence du plan du général Cavaignac apparut dans toute son évidence. L'insurrection s'était fortifiée à loisir dans chacun des quartiers qu'elle occupait; les barricades s'élevaient de toutes parts pressées et formidables, on avait eu le temps de faire de chaque maison une forteresse, et quand le pouvoir voulut reprendre l'offensive, la lutte devint en un instant plus vive, plus acharnée, plus sanglante qu'elle ne l'avait encore été!

Le général Lamoricière était au faubourg du Temple, le général Damesme au faubourg Saint-Jacques, le général Bedeau à l'Hôtel-de-Ville.

Nous n'avons pas l'intention de retracer ici les péripéties sanglantes de ce triste épisode de la Révolution de Février, nous sommes sincèrement convaincus que cette insurrection est due à une erreur des plus graves, que de l'autre côté des barricades, il y avait des ouvriers sincères mais égarés, qu'enfin, beaucoup de sang républicain a été répandu des deux côtés.

A quelque point de vue que l'on se place pour juger cette

insurrection, il est évident pour tous qu'elle a porté un coup fatal à la République.

La République avait fait beaucoup de mécontents; elle avait déplacé bien des existences, brisé bien des avenir, jeté sur le pavé une foule d'hommes de tous les rangs, qui vivaient par la monarchie, ou de la monarchie!... Tous ces hommes, après les journées de juin, retrouvèrent leur audience et leur insolence des anciens jours, et ils formèrent ce parti, que l'on désigna depuis sous le nom de la réaction.

La réaction, sous prétexte de ne pas s'en prendre à la République, s'en prit aux républicains, et dès ce moment, la cause de la République fut réellement perdue. Ce n'est point à dire pour cela que nous excusions aucune des erreurs qui ont donné naissance aux luttes de parti. Nous condamnerons avec sévérité les hommes révolutionnaires qui ne veulent que réédifier le passé, sans rien faire de possible pour l'avenir; mais nous repousserons avec la même énergie ceux qui, sans souvenir du passé, sans souci de l'avenir, ne demandent qu'à s'immobiliser dans le présent!...

Nous n'avons point de sympathies pour le système bâtard de Louis Blanc. nous ne mettons qu'une confiance très modérée dans la bonhomie de M. Caussidière, mais nous détestons profondément l'astucieuse souplesse de M. Thiers, comme aussi nous professons une médiocre admiration pour la noblesse de formes de M. Molé.

Il y a autre chose à admirer, il y a mieux à placer ses sympathies!...

Ceux qui n'ont point assisté au spectacle de la révolution de février, n'en comprendront jamais la véritable signification.

Il faut avoir vu le peuple derrière les redoutables remparts.

de ses barricades, il faut l'avoir suivi aux Tuileries, à l'Hôtel-de-Ville ; il faut l'avoir contemplé le lendemain, aussi généreux après la victoire qu'il avait été courageux et dévoué au moment du combat, pour comprendre quel profond abîme sépare les vainqueurs du Palais-Royal, des Septembriseurs, quelle distance il y a entre 89 et 48.

La Révolution de 1848 a été une révolution sociale, avant d'être une révolution politique ; elle n'est pas le résultat combiné des forces matérielles de tout un peuple, elle est le germe fécondé par les études sérieuses de toute une génération d'hommes éclairés. — L'idée avait été jetée dans le sillon en 89 ; nos pères ont rudement labouré le sol avec leur épée redoutable, les sueurs du peuple ont fécondé ce germe, et nous en récoltons les fruits. — Toute l'histoire du mouvement de 1848 est dans ces quelques mots.

Sans doute les circonstances ont merveilleusement aidé à amener le résultat que nous avons obtenu. Les fautes d'un pouvoir corrompu ont précipité sa chute, l'agitation semée par les banquets politiques l'ont préparée. En 1830, la République n'eût pu être proclamée sans de graves inconvénients, il fallait que la bourgeoisie eût son règne, afin qu'elle servît naturellement de transition à l'intrusion définitive du peuple dans le gouvernement du pays.

Depuis 1830, le pouvoir issu des barricades avait accumulé ses fautes et aggravé sa position. Nommé par le peuple, le lendemain de la révolution de juillet, il avait indignement méconnu ses devoirs, renié son origine, et repoussé systématiquement ce peuple qui l'avait fait ce qu'il était.

On ne pouvait pousser plus loin l'aberration ou la folie.

Le peuple est patient, parce qu'il est bon, parce qu'il a la conscience de sa force et de son droit, et qu'il sait bien que,

le jour où le joug devient trop lourd, il n'a qu'à faire un mouvement de sa main puissante pour briser les obstacles qu'on lui oppose !

Il vient de briser un trône et de renverser tout un ordre social.

Avant le 24 février 1848, la France présentait au regard un des plus singuliers spectacles qu'il soit donné à l'homme de contempler.

Depuis 1830, bien des faits s'étaient accomplis, bien des attentats contre la liberté, bien des atteintes à l'honneur du pays, qui avaient reculé la monarchie aux plus mauvais jours de la Restauration.

Une sombre agitation régnait dans les esprits, une irritation incessante animait toutes les classes ; mille mécontentements élevaient la voix pour protester contre les tendances subversives d'un gouvernement qui ramenait rapidement le pays à la ruine et au déshonneur.

Le gouvernement continuait sa route, et ne répondait aux justes et légitimes colères de la nation entière, que par un silence orgueilleux.

Cependant personne encore n'osait rêver une résistance à main armée, chacun craignait de faire descendre l'insurrection dans la rue, et retardait ainsi, par une longanimité coupable, le châtimeur des hommes qui pesaient si lourdement sur le pays.

Seule, de temps à autre, la menace prenait une attitude plus décidée, et souvent le sang avait coulé.

Quoi qu'on fasse, le sang d'un peuple fécond toujours le sol qu'il arrose.

Le pouvoir s'enorgueillissait de ses victoires faciles, et ne comprenait pas que chacune de ces victoires lui enlevait

mille sympathies, et que sous ses pas s'ouvrait cet abîme profond et insondable de l'aveuglement dans lequel ont disparu déjà tant de pouvoirs impies !...

Le gouvernement poursuivait son œuvre de subversion, de déloyauté, de tyrannie ; le peuple commença son œuvre de liberté.

Au commencement, ce ne fut rien, ou presque rien : un ardent amour de la liberté, un besoin immense d'une nouvelle ère de fraternité.

Mais tout manquait à cette œuvre, tout, c'est-à-dire le mot, le drapeau, le symbole !

Le mot, le drapeau, le symbole, ce fut la RÉFORME : on aurait pu en trouver un autre, mais celui-là suffit ; il était bon.

Le peuple s'en empara avec ardeur ; c'était la dernière branche à laquelle son salut semblait attaché ; il s'en saisit et s'y cramponna avec cette violence désespérée d'un homme qui se noie.

A tout prendre, la réforme était une chose bonne en soi ; c'était une amélioration, un progrès, un pas vers la terre promise de l'avenir, et si insignifiante que fût cette amélioration, si mince que fût ce pas, il fallait l'accepter, puisqu'il n'y avait alors rien de mieux à espérer !

L'ingratitude ne trouva jamais place dans notre esprit, et nous sommes sincèrement reconnaissants aux hommes qui, les premiers, ont jeté ce mot à la discussion des partis, qui, les premiers, ont osé lever ce drapeau.

A cette époque, il y avait de l'honneur à tenir une pareille conduite, et ce qui nous semble aujourd'hui insignifiant, pouvait être, alors, réputé audacieux.

On n'a point oublié encore les banquets réformistes qui

firent successivement le tour de France, présidés, en grande partie, par le chef de l'ancienne gauche. Ces banquets eurent alors un retentissement immense, menaçant, et ils ont préparé l'opinion publique à recevoir la République que l'on ne s'attendait pas à voir sortir des barricades de 1848.

Paris voulait aussi faire un banquet réformiste, et après l'éclat des banquets de province, le ministère crut qu'il qu'il importait à sa dignité, à son honneur, à la logique de sa conduite passée, de défendre énergiquement cette réunion politique.

C'est à cette défense qu'a répondu la révolution de février.

On disait au peuple : Tu ne te réuniras pas pour banqueter ; le peuple se leva en masse, et alla faire son banquet dans le palais même de ce roi qui lui avait dédaigneusement jeté son veto !..

Cependant, disons-le, pour rester fidèle à la vérité de l'histoire, nul, le 23 février, ne songeait à l'établissement prochain de la République.

Ceux qui l'attendaient, ceux même qui préparaient depuis longtemps son avènement, n'osaient espérer voir si tôt triompher leurs efforts, et ce n'est qu'après la fusillade criminelle partie de l'hôtel des Capucines, qu'une lueur d'espoir traversa leur esprit et que l'on commença à espérer.

Dieu seul a su les véritables secrets de cette mémorable et grande journée !

Nous n'avons, nous, qu'à constater la victoire, et la célébrer par toutes les voix de nos sympathies les plus ardentes.

La République, grande, courageuse, pure, respectée au dehors, libre et forte au dedans, voilà ce que nous voulons, voilà ce que nous défendrons.

La République peut faire appel à notre dévouement, nous lui donnerons notre cœur et notre sang !... Nous ne l'attendions pas si tôt; nous la saluons comme un hôte aimé qui devance l'heure du banquet fraternel.

Nous aimons surtout notre pays; pour notre pays nous défendrons la République contre ceux qui menaceraient son existence, de quelque parti que viennent ces hommes.

C'est là l'attitude que nous eussions voulu voir tenir à tous les hommes d'ordre que notre pays renferme; à notre avis, ils ne l'ont nullement compris ainsi, et la voie dans laquelle ils sont entrés, compromettra tôt ou tard la cause qu'ils servaient.

LE SOCIALISME ET LES SOCIALISTES.

I.

« Dans les derniers mois de l'année 1847, dit M. Proudhon, je travaillais à Lyon, en qualité de chargé de la correspondance et du contentieux, dans une maison de commerce ayant pour objet l'exploitation des houilles et les transports.

Tout en faisant mes lettres et soignant mes procès, je suivais avec inquiétude le mouvement politique, et la lutte aveugle et passionnée de l'opposition, représentée par MM. O. Barrot et Thiers, contre le parti conservateur, représenté par Louis-Philippe et M. Guizot.

Le parti républicain n'était alors encore qu'une faible

minorité, servant, à l'occasion, d'appoint aux adversaires du cabinet.

Je voyais la querelle s'envenimer de plus en plus entre les diverses nuances du grand parti monarchique constitutionnel, et, sous le théâtre de ces déplorables débats, un gouffre se creuser au sein de la société, travaillée par les prédications démocratiques et sociales.

Le banquet du Château-Rouge, auquel l'opposition assista en corps, ayant à sa tête M. O. Barrot, fut pour moi le signe avant-coureur de la catastrophe.

Placé tout au bas de l'édifice social, au sein de la masse ouvrière, moi-même l'un des premiers mineurs qui en sapaient les fondements, je voyais mieux que les hommes d'État qui se disputaient sur les combles l'approche du danger et toutes les conséquences de la ruine. Encore quelques jours, et, au moindre orage parlementaire, la monarchie s'écroulait et la vieille société avec elle.

La tempête commença de souffler aux banquets pour la réforme. Les événements de Rome, de Sicile, de Lombardie, vinrent ajouter à l'ardeur des partis; la guerre civile des Suisses acheva de monter l'opinion, en portant au comble l'irritation des esprits contre le ministère. D'épouvantables scandales, des procès monstrueux, ajoutaient sans cesse à la colère publique. Les chambres n'étaient pas encore réunies pour la session de 1847-48, que je jugeai que tout était perdu: je me rendis aussitôt à Paris,

Les deux mois qui s'écoulèrent avant l'explosion, entre l'ouverture des chambres et la chute du trône, furent les moments les plus tristes, les plus désolés, que j'aie traversés de ma vie. La mort de ma mère, qui arriva dans cet intervalle, ne put me tirer de l'angoisse qui m'étreignait: je

n'en reçus dans le moment qu'une faible impression. Je sentis alors combien la patrie, pour le citoyen, est encore au dessus de la famille. Régulus et Brutus me furent expliqués.

Républicain de la veille et de l'avant-veille, républicain de collège, d'atelier, de cabinet, je frissonnais de terreur, de ce que je voyais approcher la République ! Je frémissais, dis-je, de ce que personne, autour de moi, au dessus de moi, ne croyait à l'avènement de la République, du moins à un avènement aussi proche.

Les événements marchaient, et les destins s'accomplissaient, et la révolution sociale surgissait, sans que nul, ni en haut, ni en bas, parût en avoir l'intelligence. Or, que faire en révolution, que devenir, quand on n'en possède pas le secret, l'idée !...

Les Républicains, d'ailleurs en petit nombre, avaient la foi de la République : ils n'en avaient pas la science.

Les socialistes, presque inconnus, dont le nom n'avait pas encore retenti sur la scène, avaient aussi la foi de la révolution sociale : ils n'en avaient ni la clé ni la science.

De nombreuses critiques de l'ancienne société avaient été faites, la plupart vagues, toutes empreintes de sentimentalité et de mysticisme, quelques-unes plus philosophiques et plus raisonnées : mais, de tout ce chaos de discussions déclamatoires, la lumière n'avait jailli pour personne. La presse quotidienne n'était point saisie de la question : l'immense majorité des lecteurs ne s'en occupait seulement pas.

Et cependant la Révolution, la République, le socialisme, appuyés l'un sur l'autre, arrivaient à grands pas ! Je les voyais, je les touchais, je fuyais devant le monstre démocratique et social, dont je ne pouvais expliquer l'énigme ;

et une terreur inexprimable glaçait mon âme, m'ôtant jusqu'à la pensée. Je maudissais les conservateurs qui riaient des colères de l'opposition ; je maudissais davantage encore les opposants, que je voyais déraciner, avec une incompréhensible fureur, les fondements de la société ; je conjurais ceux de mes amis que je savais engagés dans le mouvement, de ne se point mêler de cette querelle de prérogative, absurde pour des républicains, et d'où allait sortir inopinément la République. Je n'étais cru, je n'étais compris de personne.

Je pleurais sur le pauvre travailleur, que je considérais par avance livré à un chômage, à une misère de plusieurs années ; sur le travailleur à la défense duquel je m'étais voué, et que je serais impuissant à secourir. Je pleurais sur la bourgeoisie, que je voyais ruinée, poussée à la banqueroute, excitée contre le prolétariat, et contre laquelle l'antagonisme des idées et la fatalité des circonstances allaient m'obliger à combattre, alors que j'étais plus que personne disposé à la plaindre.

Avant la naissance de la République, je portais le deuil et je faisais l'expiation de la République.

Et qui donc, encore une fois, avec les mêmes prévisions, ne se fût abandonné aux mêmes craintes ?

Cette révolution qui allait éclater dans l'ordre politique était la date de départ d'une révolution sociale dont personne n'avait le mot. Contrairement à toute expérience, contrairement à l'ordre invariablement suivi jusqu'alors du développement historique, le fait allait être posé avant l'idée, comme si la Providence avait voulu, cette fois, frapper avant d'avertir !

Tout me semblait donc effrayant, inoui, paradoxal, dans

cette contemplation d'un avenir qui à chaque minute s'élevait dans mon esprit à la hauteur d'une réalité.

Dans cette anxiété dévorante, je me révoltais contre la marche des événements, j'osais condamner la destinée. Je blâmais les Siciliens de leur révolte contre un maître détesté; je m'irritais du libéralisme de ce pape étourdi, qui maintenant fait pénitence dans l'exil de ses velléités de réforme; je désapprouvais l'insurrection des Milanais; je faisais des vœux pour le Sunderland, et j'applaudissais, moi socialiste, disciple de Voltaire et de Hegel, aux paroles de M. de Montalembert, plaidant, devant une chambre aristocratique, la cause des jésuites de Fribourg. J'eusse voulu avoir un journal pour attaquer à outrance le *National*, la *Réforme*, tous les organes de l'opinion réformiste et républicaine; je vouais aux dieux infernaux le rédacteur en chef de la *Presse*, ce furet des scandales ministériels; je me serais fait, je crois, avec le fameux M. Génie, l'âme damnée de M. Guizot.

Mon âme était à l'agonie : je portais par avance le poids des douleurs de la République, et le fardeau des calomnies qui allaient frapper le socialisme.

Le 21 février au soir, j'exhortais encore mes amis à ne pas combattre. Le 22 je respirai, en apprenant la reculade de l'opposition; je me crus au terme de mon martyre. La journée du 23 revint dissiper mes illusions. Mais, cette fois, le sort était jeté, *jacta erat alea*, comme dit M. Lamartine. La fusillade des Capucines changea mes dispositions en un instant : le tocsin de Saint-Sulpice me remplit d'un enthousiasme révolutionnaire. Je n'étais plus le même homme : j'avais pris mon parti.

Vous avez voulu la révolution, vous aurez la révolution!...

Dès le matin du 24, je fus aux bureaux de la *Réforme* me mettre à la disposition du citoyen Flocon, qui crut devoir utiliser mes talents typographiques à composer la première proclamation où fut prononcée la déchéance de Louis-Philippe. Je conserve le manuscrit de Flocon, mon unique trophée de cette campagne si courte. Je n'oublierai jamais les paroles qu'il me dit dans ce moment décisif : *Vous occupez un poste révolutionnaire; vous ne devez le quitter qu'après avoir rempli votre commission. Moi, ajouta-t-il en faisant raisonner son fusil, je retourne à Transnonain!*

Ma besogne achevée, j'aidais à porter des pavés à une barricade, et quelques heures après, on vint nous dire que Louis-Philippe était parti, et que les Tuileries étaient prises. Dès lors, on n'avait que faire de moi; je rentrai dans ma mansarde, et me mis à réfléchir sur la révolution.

Comme je l'avais prévu, la République fut immédiatement proclamée, non sans ébahissement de la part du peuple, qui la veille n'y pensait pas, mais sans résistance de la part de la bourgeoisie, qui la veille aussi n'en eût pas voulu. Au reste, il faut lui rendre cette justice : la bourgeoisie, qui n'avait point cherché la République, fut encore plutôt revenue de son dépit, que les autres, qui l'avaient voulue, de leur étonnement. Il fallut huit jours pour accoutumer les bouches à ce cri régénérateur de *vive la République!* Les événements allaient plus vite que les idées : on avait si peu de temps de penser, qu'on ne pensait pas du tout.

Que nous voulait-elle cette République ?

On n'en savait rien; peut-être aussi n'osait-on s'en rendre compte; et faute de symbole et d'idée, on appliquait à 1848 les idées et les symboles de 1792. On chantait la *Marseillaise*, le *Chant du départ*, le *Chœur des Girondins*.

HISTOIRE DES SOCIÉTÉS SECRÈTES.

Le *Chant des Travailleurs*, de mon ami Pierre Dupont, publié depuis deux ans, était inconnu. Les proclamations du Gouvernement provisoire se succédaient vides, mesquines, flattuses, embarrassées. Les hommes n'étaient plus les mêmes : Lamartine, battant ses flancs de ses longs bras, était sans enthousiasme ; Ledru-Rollin, l'homme aux circolaires, sans énergie, Flocon sans sagacité, Marrast sans esprit. Crémieux parlait comme aux banquets pour la réforme électorale. Les chefs de club, Barbès, Blanqui, rendus à la liberté, battaient la campagne : la prison ne leur avait rien appris. Les tempéraments étaient si peu révolutionnaires, que Garnier-Pagès, un ami du peuple pourtant ! ayant à faire face aux frais du nouvel établissement, au lieu de demander une cotisation aux citoyens aisés, qui l'eussent fournie de bon cœur, préféra aggraver les charges du peuple : il établit la surtaxe de 45 centimes. Les réacteurs ne le lui ont pas pardonné, les ingrats !... Bref, il était sensible que l'idée qui manquait aux hommes qui manquaient à l'idée, mais l'idée qui manquait aux hommes. L'idée ! elle nageait dans l'air ; elle circulait, sur l'alle des vents, de Brest à Toulon, de Dunkerque à Bayonne. On la sentait, on la respirait, on s'en abreuvait ; mais elle ne se posait, elle ne se formulait nulle part.

Toute idée se décompose en une question et une réponse. Il y avait au Gouvernement provisoire un homme d'une célébrité précoce, engagé par ses antécédents, et bien décidé par caractère à ne pas manquer l'occasion. Cet homme était Louis BLANC. Ce fut lui qui posa la question révolutionnaire.

Quelques années avant la Révolution, il avait publié une brochure qui, malgré son titre, *Organisation du Travail*,

es
d'
ca
le
le
fa
7

ne contenait guère autre chose qu'une critique éloquente de la concurrence, avec quelques aperçus, plus ou moins exacts, sur les associations ouvrières. Je puis dire aujourd'hui, sans faire tort à l'ouvrage pas plus qu'à l'écrivain, ce que je pense de cet écrit, dont le contenu disparaît sous le frontispice, ORGANISATION DU TRAVAIL. Qu'importe, en effet, le contenu, la valeur scientifique du livre ? c'est le but qu'il faut voir. La veille de la Révolution, le livre de Louis Blanc n'était qu'un admirable morceau de littérature ; le lendemain, c'était un événement politique. L'envie a pu dire que l'auteur, agitant au Luxembourg la question du travail, faisait des réclames pour son libraire : l'historien sérieux ne s'arrête point à ces vilénies. L'ORGANISATION DU TRAVAIL, tel est le problème de la Révolution de Février ; et ce problème, c'est Louis Blanc qui l'a posé. Cela suffit pour rendre immortels le nom de l'auteur et le titre de son ouvrage.

Maintenant, qu'est-ce que l'organisation du travail ? comment le travail doit-il être organisé ?.. Louis Blanc a pu se tromper sur la réponse : nul n'est en droit de lui en faire un reproche. Son droit, à lui, son devoir, sa gloire, était de dire, de manière à être entendu de tout le monde : Le problème de la révolution de février, c'est le problème de l'organisation du travail !

Louis Blanc, pamphlétaire, journaliste, orateur, historien, homme d'imagination, de sentiment et de symbolisme, avait auprès de lui, comme collègue et assesseur, un ouvrier, ALBERT ! le travailleur donnant la main à l'homme de lettres !... Leur mission, à tous deux, fut de préparer les ames, de répandre la semence révolutionnaire, de la faire germer en l'arrosant de poésie et d'éloquence.

Avec la propagande socialiste, naquit bientôt la réaction.

Dès que la République connut son nom et son prénom, elle connut aussi ses adversaires. Le temps des tribulations commença pour elle. La secte économiste fulmina contre les conférences du Luxembourg, l'Institut se mit de la partie, les journaux prêtèrent leurs colonnes. Quiconque alors voulait faire son chemin sous le nouveau gouvernement, gagnait ses grades en attaquant Louis Blanc. Combattre le socialisme, devint la meilleure des recommandations sous une République essentiellement socialiste. MM. Falloux et Faucher sont au ministère : Louis Blanc est à Londres, Albert à Vincennes. Ce fut une mode de dire que l'*Organisation du travail* de Louis Blanc avait désorganisé le travail. Je voudrais savoir si la confiance-Faucher rétablit mieux nos affaires?...

Je réfléchissais sur toutes ces choses; je suivais les mouvements de la réaction; je regardais les embarras du socialisme et la lâcheté de ses adversaires, et l'indignation me montait à la tête contre ces malthusiens. La question avait été posée par Louis Blanc; et c'était pour moi un devoir de patriotisme et d'humanité de travailler à la résoudre. Je voulais que la révolution de Février aboutît; je voulais que la République fût démocratique et sociale, et, comme tout homme de cœur et de foi, bien qu'en retard d'idées, je me disais : Elle le sera.

Je venais de rassembler les matériaux d'un ouvrage considérable, destiné à faire suite au *Système des contradictions économiques*, et que je me proposais de publier sous le titre de *Solution du problème social*. Mais cette solution, méthodique et générale, faite en vue d'une situation régulière, aurait exigé un travail nouveau pour la circonstance. Il fallait courir au plus pressé, se faire le commis de la Révo-

lution, non son directeur ; servir la fortune, non la maîtriser. Par où attaquer le problème socialiste ? par où entamer l'œuvre de la Révolution ? Voilà ce que réclamait le pays. Tout le monde le sentait ; les projets pleuvaient sur les murs, aux étalages des libraires, dans les cabinets des ministres : je fis comme tout le monde.

Ce fut vers l'époque des élections que parut l'opuscule sur *l'Organisation du crédit et de la circulation*, dont les principes sont devenus ceux de la BANQUE DU PEUPLE. »

Comme nous reviendrons plus loin sur la banque de M. Proudhon, nous remettons à ce moment, à parler d'une façon plus étendue des doctrines de ce socialiste éminent.

Il y a en effet trois hommes que la Révolution de Février a produits, et sur lesquels, à l'heure qu'il est, l'attention publique est puissamment éveillée. Ces trois hommes sont MM. Louis Blanc, Cabet et Proudhon ; de quelque point de vue qu'on juge ces hommes, il est incontestable qu'ils ont pris depuis une année, une place importante dans la Révolution, et à ce titre nous leur devons une mention dans ce livre. M. Louis Blanc est aujourd'hui à Londres, sous le poids d'une accusation grave ; nous n'irons pas le chercher dans son exil, et rendre plus amers encore, en le contestant, les ennuis qui doivent être son partage. Nous avons déjà d'ailleurs émis à son sujet quelques critiques, nous nous en tiendrons là pour le moment. La discussion des théories de MM. Cabet et Proudhon est autrement importante, et nous en devons compte à nos lecteurs.

A M. Cabet d'abord.

M. Cabet est le chef avoué des communistes, non peut-être que ses doctrines mènent précisément au communisme

comme on l'entend généralement, mais parce que certaines tendances de son livre sur l'*Icarie* semblent maladroitement en faire l'aveu.

Les doctrines de ce socialiste peuvent se résumer en quelques mots très clairs, très nets et qui ne laissent place selon nous, à aucune ambiguïté.

TOUS POUR CHACUN. — CHACUN POUR TOUS. — A CHACUN SUIVANT SES BESOINS. — DE CHACUN SUIVANT SES FORCES. — Premier droit: VIVRE. — Premier devoir: TRAVAILLER.

Il est à remarquer que la plupart des doctrines émises par les socialistes modernes, reposent généralement sur un groupe de principes incontestables. Si M. Cabet ne faisait que développer sans arrière-pensée les principes qui sont inscrits au frontispice de son livre, tout serait pour le mieux, et nul ne trouverait à redire à cette théorie qui n'aurait que le tort d'être fort vieille et d'avoir été déjà discutée dans les siècles précédents.

Mais M. Cabet et les socialistes en général, ont le tort de fausser, en la développant, l'idée première de leurs doctrines, et d'arriver, par une voie tortueuse dont rien n'est plus facile que de leur prouver l'irrégularité, à un résultat impossible et que réprouvent toutes les morales.

M. Cabet a été souvent discuté, débattu, contesté. Nous voulons bien avouer qu'on n'a pas toujours apporté dans la discussion toute la loyauté qui peut rendre la critique profitable à tous, mais nous ne pensons pas qu'il se soit montré lui-même plus logique, ni plus loyal peut-être dans les réfutations des critiques dont il a été l'objet.

Au surplus, nous allons laisser M. Cabet poser lui-même les principes de sa propre doctrine; le lecteur après avoir lu

et jugé, déduira les conclusions, et décidera si les Icariens ont trouvé la véritable terre promise à l'avenir !..

«Plusieurs de mes amis, dit M. Cabet, étant surpris de me voir prêcher la Communauté, tandis que je ne leur parlais autrefois que de *progrès* et d'*amélioration* du sort du Peuple, je leur dois une explication, et la voici :

Trop longtemps victime de mon dévouement à la cause populaire, pour ne pas m'y dévouer toujours, j'avais résolu, comme *Campanella*, de mettre à profit le temps de l'exil pour étudier, réfléchir et tâcher d'être utile encore à mes concitoyens : je préparais, pour le Peuple, trois histoires *élémentaires* (une histoire universelle, une histoire de France, une histoire d'Angleterre*), lorsque je voulus lire en anglais l'*Utopie*, que, comme beaucoup d'autres, j'avais souvent entendu citer sans la bien connaître.

Malgré les nombreux défauts de cet ouvrage, surtout si l'on veut en faire l'application aujourd'hui, je fus tellement frappé de son idée fondamentale que je fermai le livre sans vouloir m'en rappeler les détails, pour méditer sérieusement sur cette idée de Communauté que je n'avais jamais eu le temps d'approfondir, dominé d'ailleurs que j'étais, comme presque tout le monde, par cette aveuglante prévention qui proscriit la communauté comme une chimère.

Mais plus je réfléchis, moins cette idée me parut chimérique.... J'en essayai l'application théorique à toutes les situa-

* Le deuxième de ces ouvrages est publié. Les deux autres sont presque achevés.

tions et à tous les besoins de la Société; et plus j'essayais d'applications partielles, plus j'en apercevais la possibilité et même la facilité.

Je ne puis dire le plaisir que j'éprouvai à trouver enfin le *remède* à tous les maux de l'humanité; et je suis sûr que, dans leurs palais et leurs fêtes, les exilés n'ont pas de jouissances aussi pures que l'exilé apercevant chaque jour davantage l'aurore du bonheur pour le Genre humain.

Mon plan de Communauté terminé, je lus ou relus tous les Philosophes les plus célèbres*, dont je ne donne ici que l'esprit dans les chap. 12 et 13**; et je ne puis dire encore le plaisir que j'éprouvai quand je découvris que ceux de ces Philosophes que je ne connaissais pas, et ceux que j'avais lus autrefois sans remarquer tous leurs trésors, confirmaient mon opinion sur presque tous les points en question.

Ainsi fortifiée, ma conviction devint inébranlable; et je résolus de publier mon travail.

Cependant, quelques amis en France, à qui je communiquai mon projet et mes idées principales, s'efforcèrent de me les faire abandonner.

« La Communauté! m'écrivaient les uns; mais c'est un
« épouvantail universel, une chimère! Vous allez soulever
« l'opinion contre vous, ou bien vous la trouverez indiffé-
« rente! Vous forcerez beaucoup de vos amis à vous renier.

* Si j'avais été en France, j'aurais pu trouver des collaborateurs qui m'auraient aidé à en analyser cent autres.

** L'analyse de leurs ouvrages forme un troisième volume très instructif que je publierai séparément.

« Le Peuple même vous abandonnera , trop éclairé pour ne
 « pas voir que son véritable intérêt n'est pas dans la Com-
 « munauté, et que l'Égalité réelle ne pourrait être que l'É-
 « galité de misère ! Vous vous fermerez ainsi tout appui ,
 « toute carrière, tout avenir ! Êtes-vous donc devenu
 « fou ? »

Mais ces objections ne m'étonnèrent pas plus qu'elles ne me firent reculer.

« Je soulèverai contre moi, dit-on, l'opinion publique ! »
 — « Quoi ! l'opinion se soulèverait contre une discussion phi-
 losophique, contre la recherche de la vérité et du moyen de
 guérir les maux qui dévorent l'Humanité ! Non, non ; il fau-
 drait que l'opinion publique fût bien aveugle, aussi aveugle
 (*si parva magnis componere licet* — s'il est permis de com-
 parer les petites choses aux grandes) que quand elle se sou-
 leva contre Socrate et Jésus-Christ ; et ce serait une raison
 de plus pour travailler à l'éclairer.

« Ou bien elle n'accueillera mes idées qu'avec indiffé-
 rence ! — Hé bien alors elles n'auront pas d'inconvénients
 pour les autres ; et c'est encore une raison pour réveiller
 l'indifférence, aussi funeste en Philosophie et en Sociabilité
 qu'elle peut l'être en Religion.

« Mes amis me renieront ! » — Ha ! j'en serais désolé
 pour ceux que j'aime autant que je les honore ; mais l'exil
 apprend et habitue à se passer de bien des amitiés ; et je ne
 balancerais pas à dire : *Amicus Cato, sed magis amicus Plato*
et magis adhuc amica Veritas (j'aime *Caton*, mais plus encore
Platon, et plus encore la *Vérité*)... Et d'ailleurs, non, mes
 vrais amis ne me renieront pas ; car je pensais comme eux

quand je n'avais pas étudié la question , et ils penseraient probablement comme moi s'ils l'avaient comme moi méditée pendant trois ans : je suis prêt à la discuter avec eux , bien convaincu qu'ils se convertiront , et prêt à me laisser convertir moi-même s'ils me démontrent mon erreur.

« Le Peuple lui-même m'abandonnera ! » — Non, parce qu'il n'a pas d'ami plus sincère, plus constant et plus dévoué. Je sais bien cependant que ce Peuple, toujours généralement bon, juste et généreux, peut être trompé et écouter ses ennemis, comme autrefois le Peuple lacédémonien abandonna le roi Agis, comme le Peuple athénien abandonna Socrate, comme le Peuple romain abandonna les Gracques, et comme le Peuple juif laissa crucifier Jésus-Christ : mais c'est encore une raison pour se dévouer à sa délivrance.

« Je me ferme tout appui, toute carrière et tout avenir ! » — Ho ! je le sais, et j'y travaille depuis trop longtemps pour ne pas le savoir : mais *trop d'entre nous ne pensent qu'à eux-mêmes ; il faut bien qu'il y en ait quelques-uns qui ne pensent qu'au Peuple et à l'Humanité !*

« Je suis devenu fou ! » — Hélas ! tout n'est-il pas folie sur la terre ? Ne sommes-nous pas tous des fous qui ne différons que par le genre et l'espèce ? Quand tant de prétendus sages se tourmentent pour des jouissances égoïstes, les plus fous sont-ils ceux qui trouvent de la jouissance à se dévouer pour leurs frères ? Et quand on est fou avec Socrate, Platon, Jésus-Christ, et tant d'autres, le Charenton dans lequel on se trouve avec eux ne vaut-il pas le Charenton rempli d'ambitieux, de cupides et d'avares ?

« Quoi, m'écrivaient d'autres amis, vous faites un *Roman* pour expliquer votre système de Communauté! et vous ne commencez pas par exposer votre *doctrine!* » — Hé oui, je fais un *Roman* pour exposer un système social, politique et philosophique, parce que je suis profondément convaincu que c'est la forme la plus simple, la plus naturelle et la plus intelligible pour faire comprendre le système le plus compliqué et le plus difficile; parce que je ne veux pas écrire seulement pour les savants, mais pour tout le monde; parce que je désire vivement être lu par les FEMMES, qui seraient des apôtres bien autrement persuasifs si leur âme généreuse était bien convaincue sur le véritable intérêt de l'Humanité; parce que je ne veux pas imiter les économistes et leurs imitateurs qui, comme le dit Condorcet, gâtèrent souvent leurs idées par l'abus des termes scientifiques: je me trompe peut-être, mais cette forme, dont au reste l'Utopie m'a donné l'idée, me paraît préférable à toutes celles qu'ont choisies les écrivains modernes pour traiter des sujets analogues... J'ai besoin sans doute de l'indulgence de mes lecteurs, surtout pour toute la partie romantique; mais on concevra que cette partie n'est qu'un *accessoire* auquel je n'ai pu consacrer que le moins de place possible. D'autres feront mieux; et quant à moi, je n'aurai pas manqué mon but si le *Roman* a pu gagner quelques lecteurs, sans en faire perdre aucun à l'œuvre *philosophique*.

Néanmoins ce système étant nouveau, il aura probablement besoin, pour être parfaitement saisi, d'une seconde lecture, qui sera bien plus facile quand on aura l'ensemble des faits et des raisonnements.

Quant au fond du Système, à l'organisation sociale et

politique d'Icarie, je prie le lecteur de bien distinguer tout ce qui est *principe fondamental* de ce qui n'est qu'*exemple* et *détail*. Ainsi, quand je dis que le plan d'une maison-modèle est ou doit être arrêté par une loi après un concours, c'est là un *principe*, que je crois incontestable; mais quand je donne un plan de cette espèce, ce n'est qu'une des mille idées qu'on peut adopter; et les gens de l'art pourront trouver beaucoup d'erreurs d'exécution que j'aurais évitées si j'avais fait mon travail à Paris, mais qui sont indifférentes en elles-mêmes : car ce n'est pas là le système; et quand il s'agira de l'exécution, le Peuple et les savants réunis sauront bien trouver les meilleurs plans et les meilleurs modèles.

Qu'on ne me chicane donc pas sur les *détails*; car je renonce moi-même à les défendre.

Voici du reste ce que je considère comme la *Doctrine* ou les *Principes* de la Communauté.

PRINCIPES ET DOCTRINES SUR LA COMMUNAUTÉ.

Qu'est-ce que les *droits naturels* ou *divins*? — Ce sont ceux qui sont accordés par la Nature ou par la Divinité.

Qu'est-ce que les *droits sociaux* ou *humains*? — Ce sont ceux qui sont accordés par la Société ou imaginés par les hommes.

Quels sont les droits naturels? — Les principaux sont le droit d'exister, et le droit d'exercer toutes ses facultés physiques et intellectuelles.

Qu'entendez-vous par *droit d'exister*? — J'entends le droit d'user de tous les biens créés par la Nature pour la nourriture, le vêtement et le logement, et le droit de se défendre contre toute espèce d'agresseur.

Qu'entendez-vous par le droit d'exercer toutes ses *facultés physiques*? — J'entends le droit d'aller et venir, de travailler, de s'associer, de s'assembler, en un mot de faire tout ce qui plaît sans nuire au droit d'autrui. J'entends aussi le droit d'avoir un époux et une famille, parce que c'est évidemment pour chaque individu le vœu de la Nature.

Qu'entendez-vous par le droit d'exercer ses *facultés intellectuelles*? — J'entends le droit d'employer tous les moyens de s'instruire.

Tous les hommes ont-ils les *mêmes* droits naturels? — Oui, parce que ces droits tiennent à la qualité d'homme et que tous les hommes sont également hommes.

Cependant les hommes ne sont-ils pas *inégaux*, en force par exemple? — Cela est vrai; mais la force n'est pas un droit, et plusieurs faibles peuvent se réunir contre un fort: les hommes peuvent être *différents* en force, en taille, etc.; mais la Raison nous indique qu'ils sont *égaux* en droits aux yeux de la Nature.

La Nature a-t-elle *partagé la terre* entre les hommes? — Certainement non: elle a donné la terre à tout le Genre humain, sans assigner de part à personne. Tous les philosophes reconnaissent que la Nature a donné *tout à tous* sans

rien partager, et que les biens de la terre ont formé une *Communauté naturelle et primitive*.

Ce n'est donc pas la Nature qui a établi la *Propriété*?—
Certainement non : elle n'a ni établi la *Propriété*, ni imposé la *Communauté* ; elle a laissé les hommes libres de jouir des biens de la terre comme ils voudraient, en établissant la *Propriété* ou en conservant la *Communauté*.

Chacun avait-il droit à une *part égale*? — Evidemment oui ; car tous sont *enfants et héritiers* de la Nature.

Cette égalité était-elle parfaite et *absolue*, de manière que chacun ne devait avoir que la même quantité d'aliments ? — Non, l'*égalité* était *relative aux besoins de chaque individu* : celui qui avait besoin de deux fois plus de nourriture pour être rassasié avait le droit d'en prendre deux fois plus, quand il y en avait pour tout le monde.

Y a-t-il jamais eu un *partage réel* de la terre entre les hommes?—Non, chacun a occupé ce qui lui convenait, sans consulter personne, sans obtenir le consentement de personne, et souvent sans que personne le sût.

Qu'est-ce que le droit de *premier occupant*? — C'est le droit d'occuper ce qui n'est encore occupé par personne.

Pourquoi dites-vous *ce qui n'est encore occupé par personne*? — Parce qu'on doit respecter la possession du premier occupant si l'on peut trouver ce dont on a besoin parmi les objets non encore occupés.

Qui règle le droit du premier occupant? — L'Équité naturelle.

Qu'est-ce que l'Équité naturelle?—C'est l'opinion que la Raison donne partout à tous les hommes de ce qui est juste ou injuste, c'est-à-dire conforme ou contraire à la Nature et à l'Égalité naturelle.

D'après l'Équité naturelle, chacun a-t-il le droit d'occuper du *superflu*? — Certainement non ; c'est une injustice, une usurpation, un vol, à l'égard de ceux qui n'ont pas le nécessaire.

Mais s'il reste encore aux autres des parts égales, de manière que chacun ait le nécessaire et même du superflu...? —Alors chacun peut occuper du *superflu*, parce qu'il ne nuit à personne, mais à la condition de le céder à d'autres quand il s'en présentera qui ne pourront pas se procurer ailleurs le nécessaire.

Celui qui aurait du *superflu* devrait donc le céder à d'autres qui ne pourraient pas obtenir autrement le nécessaire? — Certainement : dans ce cas, quand même l'occupation du *superflu* aurait été juste dans le principe, comme elle aurait été essentiellement *conditionnelle*, ce serait une injustice de le conserver; car l'Équité naturelle ne peut pas tolérer qu'un homme ait du *superflu* quand un ou plusieurs autres n'ont pas le nécessaire, et la rétention du superflu au préjudice d'autres hommes manquant du nécessaire, est une injustice et une usurpation répétée chaque jour.

Mais si le premier occupant, possesseur du *superflu*, l'a personnellement travaillé...? — N'importe : le *superflu* était la part des autres, qui commenceraient à la travailler s'il l'avait laissée vacante; *son travail ne peut lui acquérir la part d'autrui* ; il ne l'a travaillée qu'à la condition de la rendre; il a profité de son travail pendant sa possession; rien ne peut priver les autres de la part qui leur est nécessaire dans les biens communs donnés par la Nature à tous ses enfants ; et rien ne peut autoriser le possesseur du *superflu* à le conserver.

Vous venez de parler de *devoir* : qu'entendez-vous par *devoir* ? — J'entends ce que chacun est obligé de faire.

Tous les hommes ont-ils des *devoirs naturels* ? — Oui; l'un ne peut pas avoir un droit sans que les autres aient le devoir de respecter ce droit; *droit et devoir s'engendrent réciproquement*, et l'un ne peut pas exister sans l'autre ; ce sont deux choses corrélatives et inséparables.

Tous les hommes sont-ils *égaux en devoirs naturels* ? — Oui, tous les hommes ayant des droits, tous ont des devoirs; tous, par exemple, ont le droit de réclamer leur part des biens communs, et tous ont le devoir de laisser aux autres les parts qui sont à ceux-ci.

Quels sont les *devoirs naturels* ? — Aimer ses semblables comme ses frères et respecter tous leurs droits, ou bien « ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qu'il nous fit, et faire, au contraire, aux autres tout ce nous voudrions qu'ils nous fissent. »

Vous avez parlé de droits sociaux et de *Société* : qu'est-ce qu'une véritable *Société*? — C'est une réunion d'hommes qui, *librement et volontairement*, conviennent de s'associer dans leur intérêt commun.

Pourquoi dites-vous *librement et volontairement*? — Parce qu'il n'y aurait pas *Société* entre des hommes qui ne seraient pas tous libres et égaux, et qui ne consentiraient pas à l'association: si les uns étaient contraints par les autres, il y aurait des maîtres et des esclaves et des quasi-esclaves, des exploités et des exploités, mais pas d'associés, si ce ne sont les maîtres entre eux; entre les oppresseurs et les opprimés il n'y aurait pas plus *Société* qu'entre les bergers et les troupeaux.

Pourquoi dites-vous associés dans leur *intérêt commun*? — Parce qu'on ne peut concevoir que des hommes libres et égaux puissent volontairement s'associer dans l'intérêt de quelques-uns d'eux, quand ils peuvent le faire dans l'intérêt de tous.

Quel est l'intérêt commun des associés? — C'est de conserver et de garantir leurs droits naturels et d'empêcher que les plus forts ne portent atteinte aux droits des plus faibles, c'est de maintenir et de perfectionner l'Égalité naturelle.

L'associé doit donc avoir l'*Égalité sociale et politique*, comme l'*Égalité naturelle*? — Oui, l'*Égalité sociale et politique* doit être la confirmation et le perfectionnement de l'*Égalité naturelle*.

Les Nations sont-elles de véritables Sociétés ? — Non ! dans toutes il y a bien Société entre les Aristocrates ; mais il n'y en a point entre l'Aristocratie et le Peuple, entre les riches et les pauvres ; ceux-ci sont à l'égard de ceux-là, comme les esclaves d'Athènes à l'égard des Athéniens.

Les Nations n'ont donc pas été formées par une *convention expresse* ? — Aucune ; les conquérants ont bien pu s'associer expressément ou tacitement pour conquérir ; mais les grandes Nations ont toutes été formées par la conquête ; partout, c'est toujours une Aristocratie conquérante qui subjugué un Peuple devenu son esclave ou son sujet.

Ces prétendues Sociétés peuvent-elles être bien organisées ? — Non, parce qu'elles sont l'œuvre de la conquête, de la force, de la violence, de l'injustice et de l'usurpation, ou de l'inexpérience, de l'ignorance et de la barbarie.

L'organisation actuelle de ces prétendues Sociétés est-elle encore vicieuse ? — Infiniment ; car les uns ont tout et les autres rien ; l'Aristocratie a du superflu sans travailler, et le Peuple n'a pas le nécessaire en travaillant excessivement ; les pauvres sont dépouillés de leurs droits naturels.

Les enfants des pauvres ont-ils encore aujourd'hui des droits naturels ? — Certainement : aujourd'hui comme toujours, les enfants, à leur naissance, sont tous les enfants de la Nature ; tous les hommes d'aujourd'hui sont des hommes comme les premiers hommes ; tous sont égaux en droits

naturels ; tous ont droit à la même part des biens de leur mère commune ; c'est pour eux tous que la Nature, aujourd'hui comme toujours, répand la lumière et la chaleur qui fécondent la terre et sans laquelle sa Propriété serait inutile.

Tous les hommes existants aujourd'hui ont donc encore des droits naturels ? — Sans aucun doute : les lois sociales qui privent les uns du *nécessaire* pour donner aux autres du *superflu*, sont autant de voies de faits qui violent l'Équité naturelle ; mais les droits divins sont sacrés, inaliénables et imprescriptibles ; le dépouillé conserve son droit, quoiqu'il n'en ait plus la jouissance ; comme *le volé conserve son droit sur la chose enlevée et possédée par le voleur*.

Cette organisation prétendue sociale est-elle au moins *bonne pour les Aristocrates et les riches* ? — Non : elle fait le malheur des pauvres sans donner aux autres un bonheur parfait ; elle établit entre eux tous une guerre perpétuelle qui entraîne pour eux tous d'innombrables calamités.

Quels sont les *principaux vices* de cette organisation prétendue sociale ? — Trois : l'Inégalité de fortune et de pouvoir, la Propriété individuelle et la Monnaie : en réfléchissant bien, on trouve que ce sont les trois principales causes de tous les vices et de tous les crimes, de tous les désordres et de tous les malheurs.

Pourquoi les hommes ont-ils adopté partout ces trois

institutions?—Les uns, les ont adoptées par égoïsme, dans leur intérêt exclusif : et les autres par ignorance, espérant qu'elles amèneraient le bonheur général.

Quel est le principal vice de l'organisation politique?— C'est que la loi est faite par les Aristocrates ou les riches.

N'y a-t-il *aucun remède* au mal? — Certainement il y en a un, car à quoi servirait à l'homme la raison?

Quel est ce *remède*? — c'est de supprimer la cause du mal, c'est-à-dire de supprimer l'Inégalité, la Propriété et la Monnaie, et de les remplacer par l'Égalité en tout et par la Communauté.

La Communauté permet donc de conserver les droits naturels? — Oui, puisque son principe fondamental est précisément de conserver et de perfectionner l'*Égalité naturelle*.

Quel est son principe concernant les *personnes*? — La Nation ou le Peuple forme une véritable Société consentie dans l'intérêt commun; *tous les membres de la Nation sont associés, frères, parfaitement égaux en droits et en devoirs*: La Nation n'est même qu'une Famille; elle n'est aussi qu'une seule personne morale.

Quel est le principe par rapport aux *biens*? — Tous les biens sont communs et ne forment qu'un *capital social*;

le territoire ne forme qu'un *domaine* exploité en commun.

Quel est le principe pour l'*industrie* ? — L'industrie sociale est unique, c'est-à-dire ne forme qu'une seule industrie exploitée par le Peuple comme par un seul homme, de manière à produire tout ce qui est nécessaire en divisant et en ordonnant le travail, et de manière à produire le plus possible, sans double emploi et sans perte.

Quel est le principe relativement aux *droits* et aux *devoirs* ?—Ils sont les mêmes pour tous ; chacun a le devoir de travailler le même nombre d'heures par jour, *suivant ses moyens*, et le droit de recevoir une part égale, *suivant ses besoins*, dans tous les produits.

Mais n'est-il pas injuste que l'homme de talent et de génie n'ait qu'une part égale à celle des autres ?—Non, parce que le talent et le génie sont le résultat de l'éducation que donne la Société, et que l'homme de talent ne serait rien sans la Société.

Comment le travail est-il considéré ?—Comme une fonction publique ; tandis que, de leur côté, toutes les fonctions publiques sont considérées comme un travail : le travail et les fonctions sont aussi considérés comme un impôt.

Y a-t-il d'autre impôt ?—Pas d'autre que la part égale de chacun dans le travail et dans les fonctions.

Quel est le principe par rapport au *travail*?—Il est général et obligatoire pour tous ; commun, dans de grands ateliers publics, et, le plus possible, attrayant, court, et facilité par des machines.

Quel est le principe pour les *machines*?—On ne peut trop les multiplier : on fait par elles tout ce qu'il est possible de leur faire exécuter.

Quel est le principe concernant la *nourriture*, le *vêtement*, le *logement* et l'*ameublement*? — Ils sont, autant que possible, les mêmes pour tous, préparés par la Communauté et fournis par elle à chacun : tout est fait d'après un *modèle* adopté par la loi.

Quel est le principe concernant les *plaisirs* et le *luxue*?—La Communauté produit d'abord le nécessaire et l'utile ; ensuite elle produit l'agréable, sans y mettre d'autres bornes que la Raison.

Quel est le principe par rapport aux *villes*, etc., aux *maisons*? — Toutes sont faites par la Communauté sur un plan-modèle.

Quel est le principe pour les *chemins* et les *canaux*?—Ce sont des machines de transport qu'on ne peut trop multiplier.

Quel est le principe relativement au *commerce*? — Le commerce extérieur est fait par la Communauté, et le com-

merce intérieur n'est qu'une distribution faite sur tous les points par cette même Communauté.

Quel est le principe concernant la *famille*?—Chaque famille vit le plus possible en commun, toujours *sans domestiques*, ne formant qu'un seul ménage.

Quel est le principe quant au *mariage*?—Chacun peut et doit se marier ; le choix est parfaitement libre ; les époux sont égaux ; le mariage peut être dissous quand il y a nécessité.

Quel est le principe relativement à l'*éducation*?—Elle est tout l'homme et la base de la Communauté ; elle est physique, intellectuelle, morale, civique et industrielle ; elle est partie domestique et partie commune ; elle est générale ou élémentaire, et spéciale ou professionnelle.

Quel est le principe pour l'*éducation générale*? — Elle donne à tous les éléments de toutes les sciences et de tous les arts.

Quel est le principe de l'*organisation politique*? — Le Peuple est Souverain ; *tout est fait par le Peuple et pour le Peuple*.

En quoi consiste l'*Egalité politique*? — Tous les associés sont également citoyens, membres des assemblées populaires et de la garde nationale, électeurs, éligibles.

Quel est le principe concernant le *pouvoir législatif*? — Ce pouvoir constitue la Souveraineté ; il organise et règle tout par des lois.

Le pouvoir législatif est-il exercé par le *Peuple*? — Oui ! Les lois sont discutées et préparées par des Représentants élus par le Peuple, et soumises ensuite à l'approbation du Peuple.

Les lois sont donc l'expression de la *volonté générale*? — Oui, dans toute la vérité de ces mots.

Vous venez de dire que la loi organise et règle tout ; mais n'est-ce pas une atteinte à la *liberté*? — Non, parce que la loi est faite par le Peuple, et que *le Peuple ne fait que les lois qui lui conviennent*.

Quel est le principe concernant le pouvoir *exécutif*? — Il est essentiellement subordonné au pouvoir législatif, et exercé par des *magistrats électifs, temporaires et responsables* ; les fonctionnaires provinciaux et communaux sont très nombreux.

Quel est le principe pour le pouvoir *judiciaire*? — La Communauté prévenant par elle-même presque tous les crimes, les lois pénales sont infiniment simples et douces, et les tribunaux presque inutiles : c'est le Peuple qui juge dans ses assemblées populaires.

Le Peuple peut-il aisément fréquenter les *Assemblées po-*

pulvaires?—Tout est disposé pour que personne n'y manque.

La Communauté assure-t-elle le bonheur commun? — Certainement : toute la puissance publique est exercée par le Peuple, et par conséquent pour le bonheur du Peuple ; l'Égalité d'éducation, de travail, de fortune et de droits, prévient l'inquiétude et la jalousie, les vices et les crimes, et procure toutes les jouissances dont l'homme est susceptible.

En un mot, le problème à résoudre est celui de trouver un moyen de rendre heureux les hommes et les Peuples : or, l'expérience universelle a prouvé que ce moyen n'est ni l'espérance ou la crainte d'une autre vie, ni la terreur des lois humaines, ni la vigilance de la police, ni l'organisation sociale et politique actuelle, ni l'opulence exceptionnelle, dont au contraire l'effet est si pernicieux que, disait Jésus-Christ : « *Il est plus facile à un chameau de passer par le trou d'une aiguille qu'à un riche d'entrer au paradis.* » Le moyen que nous cherchons est donc ailleurs ; et la Raison indique qu'il ne peut se trouver que dans un nouveau système d'organisation qui rende : 1° la vertu FACILE ; 2° le vice et le crime DIFFICILES, et pour ainsi dire IMPOSSIBLES ; et ce nouveau système ne peut être que la COMMUNAUTÉ qui, par l'éducation, habitue l'homme à la Fraternité et à toutes les vertus sociales, tandis que, par l'Égalité d'aisance et de bonheur, sous la seule condition d'un travail modéré, elle ne lui laisse aucun intérêt à nuire à ses frères.

Est-il possible de substituer brusquement la Communauté

au système de l'Inégalité et de la Propriété?—Non ; un régime transitoire est indispensable.

Quel régime *transitoire*? — Un régime qui, tout en maintenant la Propriété, détruit le plutôt possible la misère, et progressivement l'Inégalité de fortune et de pouvoir ; qui forme, par l'éducation, une et plusieurs générations pour la Communauté ; qui donne d'abord la liberté de discussion et d'association, et qui donne aussi le suffrage universel.

Pourquoi ne pas supprimer de suite la Propriété?—Parce que les Propriétaires n'y consentiraient pas, et qu'il faut à tout prix éviter la violence ; parce que d'ailleurs il est matériellement impossible d'exécuter instantanément les travaux nécessaires pour la Communauté.

Quelle est la durée de ce régime transitoire?—30, ou 50, ou 100 ans, suivant les pays.

C'est bien long!—C'est vrai ; mais il est absolument impossible de faire autrement ; et d'ailleurs le bonheur se fera sentir de suite et croîtra chaque jour, dès qu'on aura adopté le système transitoire et le principe du système de la Communauté.

Il faut donc adopter d'abord le *Principe de la Communauté*, sauf à en ajourner la réalisation complète et définitive? — Nécessairement ; car si l'Aristocratie repousse le principe de la Communauté, elle repoussera de même le régime transitoire et toute réforme quelconque.

Mais comment déterminer l'Aristocratie à adopter le principe de la Communauté. Faut-il employer la force? — Non ! ni violence, ni révolution, par conséquent ni conspiration ni attentat.

Pourquoi? — Je pourrais en donner beaucoup de raisons ; mais je me borne à celles qui sont puisées dans l'intérêt du Peuple et de la Communauté : écoutez-bien !

Les révolutions violentes sont la guerre avec toutes ses chances : elles sont extrêmement difficiles, parce qu'un Gouvernement, par cela seul qu'il existe, a une force immense dans son organisation gouvernementale, dans l'influence de l'Aristocratie et des richesses, dans la possession du pouvoir législatif et exécutif, dans le trésor, l'armée, la garde nationale, les tribunaux, le jury et la police avec ses mille moyens de division et de corruption.

Ce n'est pas tout pour les opprimés d'être nombreux ; car il faut qu'ils puissent s'organiser en armée, et le Gouvernement emploie toute sa puissance à empêcher cette organisation : ce n'est pas tout d'avoir du courage, même un héroïque courage ; car les adversaires peuvent avoir aussi de la bravoure avec l'avantage de la discipline et mille autres avantages : ce n'est pas tout d'avoir une confiance sans borne en son dévouement ; car on n'arrête pas des boulets de canon avec la main. Et que de fautes (l'amour excessif de l'indépendance et l'indiscipline, l'intolérance et la désunion, l'inexpérience et la maladresse, l'impatience et la témérité), bien naturelles sans doute au parti populaire jeune et souffrant, compromettent son succès !

Aussi, ce n'est pas d'aujourd'hui que le Peuple désire

des révolutions: depuis le commencement du monde, il n'y a pas d'année peut-être que chaque peuple n'ait senti le besoin de secouer le joug de l'Aristocratie pour reconquérir ses droits naturels; et cependant, *combien peu de révolutions tentées comparativement au nombre des révolutions désirées!* Parmi les révolutions entreprises, combien peu ont réussi! Et parmi ces dernières, combien peu ont atteint leur but, sans être escamotées ou anéanties plus tard par l'Aristocratie!

Je n'ai pas besoin de citer les révolutions tentées depuis 50 ans, ni les imprudences et les trahisons qui en ont fait échouer un si grand nombre; mais je le demande, quand le Peuple aurait-il jamais autant de puissance qu'il en avait en 1793, lorsqu'il était maître de tout? Et cependant, par suite de la division de ses chefs et de trop de précipitation peut-être, n'a-t-il pas été désarmé, chassé de partout, et presque garrotté par l'Aristocratie? Faute d'ensemble et d'habileté, ne s'est-il pas, deux fois après le 9 thermidor, laissé ravir la victoire?

Et quel mal ne fait pas au peuple toute révolution déjouée, vaincue ou avortée! que de mal n'ont pas fait la conspiration de Babeuf et la tentative du camp de Grenelle! que de force n'ont pas donné à l'Aristocratie les émeutes, les conspirations et les attentats depuis 1830! N'est-ce pas une opinion générale que *l'Aristocratie désire et même provoque des violences* qui lui sont presque toujours aussi favorables qu'elles sont funestes à la cause du peuple entier, lors même qu'elles ne sont que le fait de quelques individus! Et n'est-ce pas l'un des plus grands dangers des temps révolutionnaires que quelques hommes isolés, les plus enfants et les plus étourdis comme les plus réfléchis, les plus fous

comme les plus pudents, les plus pervers comme les plus dévoués, peuvent compromettre tout le Peuple, à son insu et contre sa volonté, dans l'intérêt de leur ambition ou de leur vanité et de leur cupidité, sans se douter qu'ils sont responsables de tout le mal qu'ils font à leur parti ?

Je le répète donc, dans l'intérêt du Peuple lui-même, je repousse la violence.

Mais si la violence réussissait, ne serait-il pas juste de contraindre l'Aristocratie et les riches ? — Non, parce que la violence n'est pas indispensable. *Les riches sont hommes comme les pauvres, et nos frères comme ceux-ci* ; ils forment même une grande et belle portion de l'Humanité. Sans doute il faut les empêcher d'être oppresseurs, mais il ne faut pas plus les opprimer que se laisser opprimer par eux ; la Communauté, imaginée pour faire le bonheur de tous les hommes, ne doit pas commencer par en désespérer une grande partie. Nous ne devons pas même les haïr ; car leurs préjugés et leurs vices sont l'effet de leur mauvaise éducation et de la mauvaise organisation sociale tout aussi bien que les imperfections et les vices des pauvres : cette mauvaise organisation, c'est Satan pervertissant également tous les hommes : il faut les en délivrer tous, mais non les brûler pour chasser le démon, comme Jésus-Christ n'est pas venu détruire les riches, mais les convertir en prêchant seulement la suppression de l'opulence et de la misère. En un mot, il ne faut pas plus sacrifier les riches aux pauvres que les pauvres aux riches, ou bien toute la pitié, tout l'intérêt, toute la justice, toutes les vertus, tous les efforts, se réuniraient contre les *nouveaux oppresseurs* en faveur des *nouveaux opprimés*.

Il ne faut donc pas haïr l'égoïste *boutiquier*? — Vous pouvez détester l'égoïsme et surtout sa cause; mais rien ne me paraît moins raisonnable, moins juste et surtout plus maladroit que d'insulter et de menacer la nombreuse classe des marchands et des fabricants; car, quels que soient leurs défauts, ces défauts sont l'inévitable effet de l'organisation générale et de leur situation particulière: la nécessité d'être exact dans ses paiements pour conserver sa réputation et son crédit, la crainte d'être déshonoré par une faillite, les chances multipliées de pertes et de ruine, l'impossibilité de compter sur le secours des autres en cas de malheur, le souci continuel et le tourment des billets à payer à la fin de chaque semaine ou de chaque mois, les terreurs de l'associé ou de la *femme* (qui, dans cette condition, connaît toutes les affaires de son mari, et qui double ses inquiétudes et son égoïsme en lui rappelant sans cesse l'intérêt de ses enfants), tout se réunit pour rendre *égoïste* le marchand et le fabricant ou le boutiquier. C'est un malheur sans doute qu'il ait généralement si peu d'instruction et tant de crédulité, et qu'il soit si facile à l'Aristocratie de s'en faire un instrument en lui parlant continuellement d'émeutes, de pillage et d'anarchie; mais s'il a peu d'instruction, ce n'est pas sa faute; s'il est crédule, c'est la conséquence d'une mauvaise éducation, s'il croit aux projets de pillage, il est bien naturel qu'il le redoute; en un mot, l'influence de sa position est tellement irrésistible que, généralement, l'Ouvrier, celui même qui crie le plus contre le boutiquier, en prend les sentiments et les habitudes aussitôt qu'il prend la *boutique*.

Comment donc faire adopter à l'Aristocratie le principe de la Communauté?—Comme Jésus-Christ, en prêchant, en écrivant, en discutant, en persuadant, en convainquant les

riches et les pauvres jusqu'à ce que tous, Peuple, Electeurs, Législateurs et Gouvernants soient convertis au principe de la Communauté. Ce n'est pas tout pour le Peuple de désirer une réforme et même de faire une révolution ; il faut surtout avoir un système, des principes, une doctrine, une religion politique : ce n'est pas tout de se qualifier *Citoyen, Frère, Démocrate, Républicain* ou *Communiste*, mots qu'un agent provocateur peut prononcer aussi bien que qui que ce soit ; il faut être bien persuadé et bien convaincu ; il faut bien savoir et bien connaître, et le plus grand génie ne peut savoir faire une épingle s'il n'a pas fait l'apprentissage de l'épinglier ; il faut enfin avoir la résolution d'accomplir tous ses *devoirs* en même temps que le désir et la volonté d'exercer tous ses *droits*.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que le Peuple fait des révolutions : pourquoi donc tant de ces révolutions ont-elles avorté ? N'est-ce pas parce que le Peuple n'avait pas de doctrine arrêtée ? Les révolutions de 1792, 1815, 1830, n'auraient-elles pas eu un tout autre résultat si le Peuple avait été bien pénétré de l'excellence de la Communauté ? Et si, depuis 1830, le Peuple entier ne s'était uniquement occupé que de s'instruire et de propager ce système, ne serait-il pas infiniment plus avancé maintenant ?

Mais ne sont-ce pas les *riches* surtout qu'il faut convertir ?—Sans doute, et c'est même par eux qu'il serait le plus utile de commencer, parce que les riches et les savants ont bien plus d'influence pour convertir d'autres riches et les pauvres eux-mêmes : que de prosélytes les *Lamennais* et les *Lamartine*, les *d'Argenson* et *Dupont de l'Eure* ne font-ils pas à la doctrine dont ils se déclarent les apôtres !

Mais peut-on espérer que les riches se convertiroient ?—Et comment en douter ? Est-ce qu'il n'y a pas de riches éclairés, justes, généreux ? Est-ce que les Lycurgue, les Agis, les Solon, les Gracques, les Thomas Morus, les Sidney, les Helvétius, les Mably, les Turgot, les Condorcet et mille autres, n'appartenaient pas à la classe aristocratique et riche ? Est-ce que, à toutes les époques, l'Aristocratie n'a pas fourni des La Fayette, des d'Argenson, et mille autres illustres exceptions ? Est-ce que, parmi les femmes et la jeunesse de l'Aristocratie d'aujourd'hui, on ne trouverait aucune ame enflammée du saint amour de l'Humanité ?

A l'œuvre donc, à l'œuvre, vous tous, riches et pauvres, qui vous trouvez convertis à la Communauté ! Discutez, prêchez, convertissez, propagez ! Recueillez toutes les opinions et toutes les preuves qui peuvent faciliter la conversion des autres ! J'ai commencé : d'autres pourront mieux faire que moi.

Et point de conspirations, point d'associations conspiratrices, toujours exposées à l'impatience et à la désunion ! Point d'arrière-pensées ! seulement de la discussion !

Point même d'essais de Communautés partielles, dont le succès ne pourrait faire que peu de bien, et dont la chute, presque certaine, ferait toujours beaucoup de mal ! Du prosélytisme seulement, et toujours du prosélytisme, jusqu'à ce que la masse adopte le principe de la Communauté !

Mais si l'Aristocratie ne veut jamais l'adopter ?... —C'est

impossible ! Si la Communauté est une chimère, la discussion suffira pour en faire justice, et le Peuple lui-même la repoussera pour adopter un autre système : mais si cette doctrine est la vérité même, elle aura de nombreux prosélytes dans le Peuple, parmi les savants, dans l'Aristocratie ; et plus elle en aura, plus elle en conquerra chaque jour, tandis que chaque jour l'Angleterre et l'Amérique feront de nouvelles conquêtes pour tous les autres Peuples, comme pour elles-mêmes. A la Communauté l'avenir, par la seule puissance de la Raison et de la Vérité ! Et quelque lentement que l'Opinion publique amène son triomphe, elle l'amènera toujours plus promptement et plus solidement que ne le ferait la violence.

Et ma conviction sur ce point est tellement profonde que, si je tenais une révolution dans ma main, je la tiendrais fermée, quand même je devrais mourir en exil !

Tels sont mes principes sur la Communauté.

Peut-être voudra-t-on trouver des *allusions* dans mon ouvrage ; car comment parler histoire ou philosophie sans qu'on puisse en trouver, quand Richelieu ne demandait que cinq lignes quelconques de l'écriture d'un homme pour y trouver un crime à le faire pendre ! Mais j'ai bien acheté, je crois, le droit de prétendre qu'on ne peut pas plus douter de ma hardiesse que de ma franchise, et je déclare aux amis comme aux ennemis que, dans toute la partie critique de l'ouvrage, je n'ai jamais eu d'autre but que de signaler les vices de toutes les organisations sociales et politiques sans vouloir faire aucune allusion personnelle.

Hommes de tous les partis, étudiez la question de la Communauté ; car c'est la question du *bonheur*, la première et la plus importante des questions, celle qui renferme toutes les autres questions de morale, de philosophie, d'économie politique et de législation ! Ne serait-il pas puéril de gémir sur les MAUX du Genre humain sans en rechercher la CAUSE et le REMÈDE ! Ne serait-il pas dérisoire de ne s'occuper qu'à énumérer les vices du Peuple et à lui donner de stériles conseils, sans exhorter les puissants à guérir le mal en appliquant la justice et l'humanité !

Hommes de tous les partis, religieux ou politiques, écoutez M. GUIZOT dans son livre sur la *Religion dans les sociétés modernes* :

« C'est l'esprit du temps de DÉPLORER la condition du
 » Peuple... mais on dit vrai ; et il est impossible de regarder sans une compassion profonde TANT DE CRÉATURES
 » HUMAINES SI MISÉRABLES... cela est douloureux, très douloureux à voir, très douloureux à penser ; et cependant
 » il faut y penser, y penser beaucoup ; car à l'oublier il y a
 » tort grave et GRAVE PÉRIL. »

Le remède donc ! le remède, le remède !!...

Égoïstes, étudiez cette question ; car il s'agit de votre propre intérêt !

Bons pères et bonnes mères, étudiez la question ; car il s'agit du bonheur pour vos enfants et votre postérité !

Généreux amis du Peuple, étudiez la question ; car il s'agit du bonheur pour le Pauvre et pour le Peuple !

Généreux philanthropes, étudiez la question ; car il s'agit du bonheur pour l'humanité tout entière !

Quelques-uns nous font l'objection suivante : « Votre *Voyage en Icarie* ne contient pas de science, pas de doctrine, pas de théorie. » — Nous répondons :

Il y a deux manières d'écrire pour le Peuple ; l'une, de prodiguer les mots *science, scientifique, savants, philosophie, philosophes, doctrines, formules, etc., etc.*, et beaucoup de termes techniques, tirés du grec et du latin, et généralement inintelligibles, en un mot, d'embrouiller et d'obscurcir les choses simples et claires, souvent pour avoir l'air d'être savant ; l'autre, d'éclaircir les choses les plus embrouillées, de faire de la science sans le dire, et de tout faire comprendre en employant la langue vulgaire. C'est au Peuple à juger laquelle des deux méthodes est préférable pour lui.

Pour nous, nous soutenons que le *Voyage en Icarie* et tous nos écrits sur le Communisme renferment une science, une doctrine, une théorie, un système.

Nous soutenons que notre système est le plus simple, le plus clair, le plus intelligible, et que sa simplicité, sa clarté, loin d'être un défaut, sont une véritable perfection, une incalculable supériorité sur tous les autres systèmes.

Si l'on nous demande :

Quelle est votre science ? — La Fraternité, répondons-nous.

Quel est votre principe ? — La Fraternité.

Quelle est votre doctrine ? — La Fraternité.

Quelle est votre théorie?—La fraternité.

Quel est votre système?—La Fraternité.

Oui, nous soutenons que la Fraternité contient tout, pour les savants comme pour les prolétaires, pour l'Institut comme pour l'atelier ; car appliquez la Fraternité en tout, tirez-en toutes les conséquences, et vous arriverez à toutes les solutions utiles.

Il est bien simple, le mot Fraternité, mais il est bien puissant dans l'application de ses conséquences!

LA COMMUNAUTÉ C'EST LE CHRISTIANISME.

Jésus-Christ lui-même a non-seulement proclamé, prêché, commandé la Communauté comme conséquence de la fraternité, mais il l'a pratiquée avec ses Apôtres.

Ses Apôtres l'ont ensuite pratiquée entre eux, puis avec les premiers chrétiens.

Et pendant longtemps les premiers chrétiens l'ont pratiquée à l'exemple de Jésus-Christ et des Apôtres.

Si les Communautés religieuses avaient été mieux organisées, si elles avaient réuni des familles, et si chacune avait compris un grand nombre de membres, elles auraient probablement établi la Communauté sur la terre : mais ces Communautés ne comprenant que des hommes seulement ou que des femmes seulement, et en petit nombre, c'était toujours une espèce d'individualisme, et le Communisme s'est arrêté, au mépris du commandement de Jésus-Christ.

Cependant le patriarche de Constantinople, saint Jean-Chrysostôme, Pelage et ses nombreux partisans, les Bagaudes, en Gaule, les Vaudois et les Albigeois, en France, une foule de sectes protestantes en Allemagne, en Angleterre, en Amérique, et une foule de philosophes, ont pratiqué ou prêché la Communauté depuis Jésus-Christ jusqu'aujourd'hui.

Les Communistes actuels sont donc les Disciples, les Imitateurs et les Continuateurs de Jésus-Christ.

Respectez donc une doctrine prêchée par Jésus-Christ.

Examinez-la, étudiez-la.

Dites, si vous voulez, qu'elle est trop belle, que c'est un rêve, une utopie impossible à réaliser; et c'est déjà beaucoup de vous accorder un pareil langage quand Jésus-Christ dit le contraire: mais il ne vous est pas permis de dire qu'elle est immorale, méprisable, détestable.

Ne dites pas que le Communisme, c'est la loi agraire; car c'est tout l'opposé, puisqu'il ne veut pas de partage.

Ne dites pas que le Communisme, c'est la spoliation; car il ne veut dépouiller ni appauvrir personne.

Ne dites pas que le Communisme, c'est la violence; car il n'invoque que la discussion, la persuasion, l'opinion publique et la volonté nationale.

Ne méprisez pas le Communisme; car c'est la doctrine la plus morale, la plus pure, et même la plus vraiment religieuse, parce que l'homme, heureux alors par l'intelligence et les richesses qu'il a reçues de la Nature ou de la Divinité, n'a plus pour elle que de l'admiration, de la reconnaissance et de l'amour.

Ne haïssez pas surtout, ne repoussez pas les vrais Com-

munistes ; car ils ne désirent que la justice et l'ordre, le travail et la concorde, la fraternité et le bonheur de tous les hommes.

LA COMMUNAUTÉ, C'EST UNE ASSURANCE UNIVERSELLE.

Rien n'est plus usité maintenant que l'assurance, soit par mutualité, soit par spéculation intéressée : assurances contre l'incendie, contre la grêle, contre la gelée ou la coulure, contre le service militaire, contre la maladie ou la mort, contre les naufrages, etc. ; on en compte un grand nombre d'espèces.

Poussez plus loin. Créez des assurances contre les faillites, contre le chômage, contre la misère, etc. ; supposez que le gouvernement ou la société soit l'assureur, et vous arriverez à la Communauté.

Oui, la Communauté est une assurance mutuelle et universelle, de tous pour tout. Moyennant un travail modéré, la Communauté assure ou garantit à chacun l'éducation, la faculté de se marier, la nourriture, le logement ; en un mot, tout.

(Voyage en Icarie.)

Comme on le voit, M. Cabet entre dans d'assez longs détails, et il n'est pas impossible de le suivre dans cet exposé de sa doctrine. Toutefois, qu'il nous soit permis de nous y arrêter un peu, et de montrer combien cette doctrine contient d'erreurs et de spécieux arguments.

Comme M. Proudhon le dira tout-à-l'heure, M. Cabet déclare que le *superflu* de tel homme, était la part des autres, qui commenceraient à travailler la terre, s'il l'avait laissée vacante : que *son travail ne peut lui acquérir la part d'autrui ; qu'il ne l'a travaillé qu'à la condition de le rendre ; que RIEN ne peut priver les autres de la part qui leur est nécessaire, etc.*

Autant de mots, autant d'erreurs.

D'abord, il y a des inégalité naturelles, M. Cabet le reconnaît ; les uns sont plus forts, les autres, plus intelligents ; ceux-ci sont plus beaux, ceux-là plus actifs. Le superflu de cette force, de cette activité, de cette intelligence, que l'homme emploie dans les fonctions ordinaires de la vie, le doit-il à ceux qui vivent près de lui, voilà toute la question.

Or, il est incontestable que le fort doit protéger le faible, mais doit-il protéger le paresseux ? Dans une société normalement organisée, direz-vous que l'homme qui ne travaille pas, qui ne veut pas travailler doit vivre aux dépens de celui qui travaille, et enlèverez-vous à ce dernier la liberté de disposer du superflu qu'il a gagné après tout, à la sueur de son front ou de son intelligence ? C'est encore la question de l'égalité des salaires qui a soulevé les plus vives répugnances, précisément chez ceux-là qui pouvaient plus facilement la comprendre, chez les ouvriers.

M. Cabet, comme les socialistes modernes, parle en termes fort justes des droits et des devoirs de chacun, mais il semble oublier qu'il ôte à tous, le libre arbitre ; il fait des hommes, de véritables machines, des rouages plus ou moins intelligents, qui fonctionnent avec plus ou moins d'habileté,

mais qui en définitive, n'en sont pas moins des rouages et rien de plus!...

Quel est le remède à ce mal, s'écrie M. Cabet un peu plus loin? — C'est de supprimer la cause du mal, c'est-à-dire, de supprimer l'inégalité, la propriété et la monnaie, et de les remplacer par l'Égalité en tout et par la Communauté!...

C'est presque la banque d'échange de M. Proudhon; mais M. Proudhon est un autre logicien que M. Cabet, nous le verrons tout-à-l'heure à l'œuvre!

Après avoir sapé la propriété, M. Cabet s'empresse de miner la famille.—Ces deux principes se tiennent, et quand on s'en prend à l'un, on est bien près d'en vouloir à l'autre.

Quel est le principe concernant la famille, dit-il? — Chaque famille vit le plus possible en commun, toujours *sans domestiques*, ne formant qu'un seul ménage.

Il y a un peu de tout, dans ces doctrines, voici maintenant le phalanstère qui perce.

Quant au mariage, c'est différent; c'est un système bâtard auquel il est à peu près impossible de rien comprendre du tout.

« Chacun peut et doit se marier; le choix est parfaite-

ment libre (ceci n'est guère logique), les époux sont égaux ; le mariage peut être dissous quand il y a nécessité...

Et les enfants?..

On n'en dit pas un mot...

Quand M. Cabet, qui sait fort bien qu'on ne peut pas substituer de suite la communauté à la propriété, cherche les moyens transitoires qui doivent mener au résultat désiré, il devient vraiment d'une naïveté sans seconde.

Pourquoi ne pas supprimer de suite la propriété, se demande-t-il avec bonhomie. — Parce que les propriétaires n'y consentiraient pas!...

Cette raison en vaut assurément bien une autre, mais je m'étonne que M. Cabet s'y arrête.

Comment ces stupides propriétaires ne voudraient pas consentir à laisser supprimer leur propriété... Ils s'imagineraient de la défendre... Ils l'ont gagnée, il est vrai, en travaillant, ils la conservent pour leur famille, pour leurs enfants, et ils tiendront tous à la garder!... M. Cabet n'y a pas réfléchi, et je gage, que s'il voulait bien les prier, ces honnêtes citoyens s'empresseraient sans nul doute de le satisfaire sur ce point.

Qu'il y songe!

Décidément M. Proudhon est plus fort.

M. Proudhon lui, s'inquiète peu des propriétaires, il entre botté et éperonné dans la discussion, et pose tout d'abord, et carrément, cet aphorisme redoutable :

LA PROPRIÉTÉ, C'EST LE VOL.

Puis, comme il s'aperçoit que cet aphorisme effraie quelque peu les économistes ordinaires, et éloigne de son livre, la discussion même qu'il va chercher, il se radoucit, et consent à faire précéder son discours de quelques explications préliminaires.

« Lecteur, rassurez-vous, dit M. Proudhon, je ne suis point un de ces agents de discorde, un boute-feu de sédition. J'anticipe de quelques jours sur l'histoire; j'expose une vérité dont nous tâchons en vain d'arrêter le dégagement, j'écris le préambule de notre future constitution. Ce serait le fer conjurateur de la foudre, que cette définition qui vous paraît blasphématoire, *la propriété, c'est le vol*, si nos préoccupations nous permettaient de l'entendre; mais que d'intérêts, que de préjugés s'y opposent... la philosophie ne changera point, hélas! le cours des événements: les destinées s'accompliront indépendamment de la prophétie: d'ailleurs ne faut-il pas que justice se fasse et que notre éducation s'achève.

Je suis, ajoute M. Proudhon, avec une modestie qu'il n'a certainement pas, je suis, comme vous, d'un siècle où la raison ne se soumet qu'au fait et à la preuve; mon nom

ainsi bien que le vôtre est *chercheur de vérité* ; ma mission est écrite dans ces paroles de la loi : *parle sans haine et sans crainte, dis ce que tu sais*. L'œuvre de notre espèce est de bâtir le temple de la science, et cette science embrasse l'homme et la nature. Or, la vérité se révèle à tous, aujourd'hui à Newton et à Pascal, demain au pâtre dans la vallée, au compagnon dans l'atelier, chacun apporte sa pierre à l'édifice, et sa tâche faite, il disparaît, l'éternité nous précède, l'éternité nous suit : entre deux infinis, qu'est-ce que la place d'un mortel, pour que le siècle s'en informe ?

M. Proudhon ne se contente pas, comme M. Cabet, de théories vagues, il lui faut des termes précis, une doctrine claire.

La Propriété, c'est le vol, voilà son point de départ.

Puis il ne se contente pas d'attaquer la propriété, il commence à attaquer ceux qui s'avisent de la défendre.

Cicéron, Grotius, Reid, Hobbes, Cousin, tous les économistes ou philosophes y passent.

« Le droit de propriété n'est point naturel, mais acquis, dit Reid ; il ne dérive point de la constitution de l'homme, mais de ses actes. Les jurisconsultes en ont expliqué l'origine d'une manière satisfaisante pour tout homme de bon sens. — La terre est un bien commun que la bonté du ciel a donné aux hommes pour les usages de la vie ; mais le

partage de ce bien et de ses productions est le fait de ceux-ci. Chacun d'eux a reçu du ciel toute la puissance et toute l'intelligence nécessaires pour s'en approprier *une partie sans nuire à personne.*

« Les anciens moralistes ont comparé avec justesse le droit commun de tout homme aux productions de la terre, avant qu'elle ne soit occupée et devenue la propriété d'un autre, à celui dont on jouit dans un théâtre ; chacun en arrivant peut s'emparer d'une place vide, et acquérir par là, le droit de la garder pendant toute la durée du spectacle, mais personne n'a le droit de déposséder les spectateurs déjà placés. — La terre est un vaste théâtre, que le Tout-Puissant a disposé avec une sagesse et une beauté infinie pour les plaisirs et les travaux de l'humanité tout entière. Chacun a le droit de s'y placer comme spectateur, et d'y remplir son rôle comme acteur, mais sans troubler les autres. »

Conséquences de la doctrine de Ried, s'écrie M. Proudhon.

1° Pour que la partie que chacun peut s'approprier ne fasse tort à personne, il faut qu'elle soit égale au quotient de la somme des biens à partager, divisée par le nombre des copartageants ;

2° Le nombre des places devant être toujours égal à celui des spectateurs, il ne se peut qu'un seul spectateur occupe deux places, qu'un même acteur joue plusieurs rôles ;

3° A mesure qu'un spectateur entre ou sort, les places se resserrent ou s'étendent pour tout le monde dans la même proportion : car, dit Ried, le droit de propriété n'est point

naturel, mais acquis ; par conséquent la prise de possession qui le constitue étant un fait contingent, elle ne peut communiquer à ce droit l'invariabilité qu'elle n'a pas. C'est ce que le professeur d'Édinbourg semble avoir compris lorsqu'il ajoute :

« Le droit de vivre implique le droit de s'en procurer les moyens, et la même règle de justice qui veut que la vie de l'innocent soit respectée, veut aussi qu'on ne lui ravisse pas les moyens de la conserver : ces deux choses sont également sacrées. Mettre obstacle au travail d'autrui, c'est commettre envers lui, une injustice de la même nature que de le charger de fer ou de le jeter dans une prison ; le résultat est de même espèce, et provoque le même ressentiment. »

Jusque là, M. Proudhon a quelque raison dans son raisonnement, mais il devient injuste quand il ajoute un peu plus loin :

Des insulaires pourraient-ils sans crime, sous prétexte de propriété, repousser avec des crocs des malheureux naufragés qui tenteraient d'aborder sur leurs côtes ? L'idée seule d'une pareille barbarie révolte l'imagination. Le propriétaire, comme un Robinson dans son île, écarte à coups de pique et de fusil, le prolétaire que la vague de la civilisation submerge, et qui cherche à se prendre aux rochers de la propriété.

L'image n'est pas heureuse, ensuite elle manque essentiellement.

Dans l'état actuel de la société, le propriétaire a acquis sa propriété à force de travail, le propriétaire d'aujourd'hui est un travailleur d'hier. De quel droit toucherait-on à ce qu'il a gagné si légitimement ?

— M. Proudhon ne répond pas à cette question.

Mais ce n'est pas tout.

Plus loin, le célèbre socialiste s'en prend à M. Cousin lui-même.

M. Cousin, dans sa *Philosophie morale*, dit-il, nous enseigne que toute morale, toute loi, tout droit nous sont donnés dans ce précepte : *Être libre, rester libre*. Bravo ! maître ; je veux rester libre, si je puis ; il continue : « Notre principe est vrai, il est bon, il est social, ne craignons pas d'en déduire les conséquences.

1° Si la personne humaine est sainte, elle l'est dans toute sa nature, et particulièrement dans ses actes intérieurs, dans ses sentiments, dans ses pensées, dans ses déterminations volontaires. De là le respect dû à la philosophie, à la religion, aux arts, à l'industrie, au commerce, à toutes les productions de la liberté. Je dis respect et non pas simplement tolérance ; car on ne tolère pas le droit, on le respecte. »

Je m'incline devant la philosophie.

« 2° Ma liberté, qui est sainte, a besoin, pour agir au dehors, d'un instrument qu'on appelle le corps ; le corps participe donc à la sainteté de la liberté ; il est donc inviolable lui-même. De là le principe de la liberté individuelle.

3° Ma liberté, pour agir au dehors, a besoin, soit d'un

théâtre, soit d'une matière; en d'autres termes, d'une propriété ou d'une chose. Cette chose ou cette propriété participent donc naturellement à l'inviolabilité de ma personne. Par exemple, je m'empare d'un objet qui est devenu, pour le développement extérieur de ma liberté, un instrument nécessaire et utile; je dis : cet objet est à moi, puisqu'il n'est à personne; dès lors, je possède légitimement. Ainsi, la légitimité de la possession repose sur deux conditions : d'abord, je ne possède qu'en ma condition d'être libre; supprimez l'activité libre, vous détruisez en moi le principe du travail; or, ce n'est que par le travail que je puis m'assimiler la propriété ou la chose, et ce n'est qu'en me l'assimilant que je la possède. L'activité libre est donc le principe du droit de propriété. Mais cela ne suffit pas pour légitimer la possession. Tous les hommes sont libres, tous pensent s'assimiler une propriété par le travail; est-ce à dire que tous ont droit sur toute propriété? Nullement : pour que je possède légitimement, il ne faut pas seulement que je puisse, en ma qualité d'être libre, travailler et produire; il faut encore que j'occupe le premier la propriété. En résumé, si le travail et la production sont le principe du droit de propriété, le fait d'occupation primitive en est la condition indispensable.

« 4^o Je possède légitimement; j'ai donc le droit de faire de ma propriété tel usage qu'il me plaît. J'ai donc aussi le droit de la donner. J'ai aussi le droit de la transmettre; car du moment qu'un acte de liberté a consacré ma donation, elle reste sainte après ma mort, comme pendant ma vie. »

En définitive, fait observer assez justement M. Proudhon, pour devenir propriétaire, selon M. Cousin, il faut prendre possession par l'occupation et le travail : J'ajoute qu'il faut

encore venir à temps, car si les premiers occupants ont tout occupé, qu'est-ce que les derniers venus occuperont ? Que deviendront ces libertés, ayant instrument pour agir au dehors, mais de matière, point ? Faudra-t-il qu'elles s'entredévorent ? Terrible extrémité que la prudence philosophique n'a pas daigné prévoir, parce que les grands génies négligent les petites choses.

De tous les avocats de la propriété, M. Cousin est celui qui l'a fondée le plus avant. Il a soutenu, contre les économistes, que le travail ne peut donner un droit de propriété qu'autant qu'il est précédé de l'occupation, et contre les légistes, que la loi civile peut bien déterminer et appliquer un droit naturel, mais qu'elle ne peut le créer.

Il ne suffit pas de dire, en effet : « Le droit de propriété est démontré par cela seul que la propriété existe ; à cet égard, la loi civile est purement déclamatoire. » C'est avouer qu'on n'a rien à répondre à ceux qui contestent la légitimité du fait même. Tout doit se justifier ou par lui-même, ou par un droit qui lui soit antérieur : la propriété ne peut échapper à cette alternative. Voilà pourquoi M. Cousin lui a cherché une base dans ce qu'il appelle la *sainteté* de la personne humaine, et dans l'acte par lequel la volonté s'assimile une chose. « Une fois touchées par l'homme, dit un des disciples de M. Cousin, les choses reçoivent de lui un caractère qui les transforme et les humanise. » J'avoue, pour ma part, que je ne crois point à cette magie, et que je ne connais rien de moins saint que la volonté de l'homme. Mais cette théorie, toute fragile qu'elle soit en psychologie aussi bien qu'en droit, n'en a pas moins un caractère plus philosophique et

plus profond que les théories qui n'ont pour base que le travail ou l'autorité de la loi. Or, on vient de voir à quoi la théorie dont nous parlons aboutit, à l'égalité, qu'elle implique dans tous ses termes.

Nous ne suivrons pas M. Proudhon dans la critique plus ou moins judicieuse qu'il fait des économistes qui ont traité les mêmes questions.

En résumé, voici à quelles propositions aboutit son axiôme: — *La propriété est impossible.*

1^{re} Proposition. — La propriété est impossible, parce que de rien elle exige quelque chose.

2^e Proposition. — La propriété est impossible, parce que là où elle est admise, la production coûte plus qu'elle ne vaut.

3^e Proposition. — La propriété est impossible, parce que sur un capital donné, la production est en raison du travail, non en raison de la propriété.

4^e Proposition. — La propriété est impossible, parce qu'elle est homicide.

5^e Proposition. — La propriété est impossible, parce que avec elle la société se dévore.

6^e Proposition. — La propriété est impossible, parce qu'elle est mère de tyrannie.

7^e Proposition.—La propriété est impossible, parce que, en consommant ce qu'elle reçoit, elle le perd ; qu'en l'épargnant, elle l'annule ; qu'en le capitalisant, elle le tourne contre la production.

8^e Proposition.—La propriété est impossible, parce que sa puissance d'accumulation est infinie, et qu'elle ne l'exerce que sur des quantités infinies.

9^e Proposition.—La propriété est impossible, parce qu'elle est impuissante contre la propriété.

10^e Proposition. — La propriété est impossible, parce qu'elle est la négation de l'égalité.

LE SOCIALISME ET LES SOCIALISTES.

II.

Une chose dont on ne s'est pas assez préoccupé dans ces derniers temps, et qui eût, ce nous semble, singulièrement simplifié la question, c'est la distinction à établir entre le socialisme et les socialistes. Tel qui se dit socialiste ne l'est pas le moins du monde, et c'est vraiment un spectacle curieux que celui de ces hommes qui, après avoir veilli sous le harnais de la politique, viennent hardiment lever l'étendard du socialisme. Pour les uns, c'est un moyen de regagner la popularité qu'ils ont perdue, pour les autres, c'est un manteau sous lequel ils cachent leur passé plein de palinodies.

Jusqu'aujourd'hui, c'est un fait à remarquer, les politiques qui se sont fait socialistes, se sont bien gardés de nous dire ce qu'ils entendaient par leur République démocratique et sociale, et j'avoue que l'impuissance dans laquelle ils se sont trouvés de s'expliquer à cet égard leur a beaucoup nui dans mon esprit.

Ce que c'est que le socialisme ? je le sais ou je crois le savoir : je serais volontiers socialiste, mais ce que ces hommes entendent par ce mot qu'ils n'expliquent pas, voilà ce qui a toujours été une énigme pour moi.

Cependant quand des hommes en appellent aux moyens révolutionnaires, on a bien, ce semble, le droit de leur demander ce qu'ils veulent.

Craignons que tout ceci ne soit encore que des mots, et qu'il n'y ait au bout une nouvelle révolution sans plus de résultat, que celles auxquelles nous avons assisté !

Et d'abord, que les socialistes s'entendent entr'eux : que M. Proudhon et M. Considérant cessent de se faire une guerre acharnée, que M. Pierre Leroux embrasse M. Cabet, que tous les quatre nous donnent enfin la doctrine pure, et alors nous étudierons avec calme, sans prévention, avec bienveillance, ce qu'ils apportent, et nous pourrons, en toute connaissance de cause, prendre rang parmi les socialistes, si les socialistes nous semblent sincères et raisonnables.

Mais d'ici là, qu'il nous soit permis de douter encore que ces philosophes aient trouvé la vérité qui doit sauver les sociétés modernes ; depuis que le monde existe, bien des ambitieux ont tenté d'exploiter la crédulité publique, nous aimons mieux nous montrer défiants, que de devenir dupes.

Du reste, il est bien certain que la plupart des hommes qui se sont jetés dans le giron du socialisme, m'ont vu là qu'un moyen moyen de faire de la propogande de parti; les clubs socialistes ont été ceux où l'on a enrôlé le plus de ~~soldats~~ pour les sociétés secrètes, et s'il se fait quelque-
mente un jour, soyez certain que ce sera sous prétexte de socialisme.

Ainsi, je me demande ce que M. Ledru-Rollin a de commun avec le socialisme. Pourquoi cet homme qui, membre du gouvernement provisoire, plus tard, membre de la commission exécutive, n'a su rien faire pour le bonheur et la prospérité de son pays, pourquoi M. Ledru-Rollin prétend-il se poser à l'heure qu'il est, comme un des prêtres de la religion nouvelle. On embarrasserait beaucoup M. Ledru-Rollin si on lui demandait d'expliquer la foi à laquelle il veut nous convertir!

M. Proudhon au moins, lui, est socialiste, mais il n'est que ~~socialiste~~. Si le courant de la politique ne l'entraîne pas plus loin qu'il ne veut aller, il peut devenir un des hommes les plus considérables de son parti, parce que c'est le seul qui paraisse sincère et qui soit logique!

Nous ne regrettons qu'une chose pour M. Proudhon, c'est qu'il ait cru devoir jouer son va-tout sur la *Banque du Peuple*.

Sans doute, la Banque du Peuple repose sur un principe vrai, démocratique et social. Il y a d'excellents résultats à en retirer, et si l'entreprise réussit, tout porte à croire que ce peut être le point de départ d'un nouvel ordre de choses. Mais dans un temps d'égoïsme, il faut craindre de trop compter sur le ~~dévouement~~ des hommes à une cause quelconque, et dans cette circonstance je crois que M.

Proudhon a trop compté sur les adhérents. Or, si la Banque du Peuple qui semble le dernier mot de M. Proudhon vient à échouer, qu'arrivera-t-il?... C'est que le célèbre socialiste sera perdu, déconsidéré devant l'opinion publique. Et l'on se relève difficilement de ces sortes d'atteintes.

Toutefois la Banque du Peuple a eu son retentissement; le lecteur sera peut-être bien aise que nous lui en disions quelques mots.

PRINCIPES CONSTITUTIFS DE LA BANQUE DU PEUPLE.

La Banque du Peuple est fondée sur des principes simples et clairs. Le premier de ces principes, c'est que toute matière première est fournie gratuitement à l'homme par la nature.

On entend par matière première, tout ce qui a été créé par Dieu, qui a tout donné. Si par le fait des circonstances qu'il est trop long d'énumérer ici, la terre semble être une propriété particulière à certains individus, l'impôt que prélève le Gouvernement sur le produit de la terre, est la preuve qu'il n'a pas abandonné d'une manière absolue son droit de propriétaire collectif. Cette vérité est encore bien plus palpable si nous examinons les mines et carrières, l'eau et les poissons qui y vivent. En effet, la mine ou la carrière appartiennent si peu au possesseur du terrain, qu'il ne peut l'exploiter sans la permission de l'État, qui, en sa qualité de véritable propriétaire, lève au profit de tous une prime

sur son exploitation ; il en est de même de l'eau et du droit de pêche.

La conséquence du principe que nous venons d'énoncer c'est que tout produit vient du travail.

En effet, la prime gouvernementale mise à part du débat, puisqu'elle est levée au profit de tous, que coûtent la pierre, le charbon de terre, le métal, l'eau ou le poisson, sinon le travail nécessaire à les extraire et à les transporter sur le lieu de consommation ?

La deuxième conséquence c'est que tout capital est improductif. Vous pouvez en faire une expérience bien simple ; prenez un sou et mettez-le pendant le temps que vous voudrez, soit en terre, soit dans une cachette quelconque, et il est certain que lorsque vous retournerez le chercher, vous n'y trouverez toujours que le sou ; il n'aura pas fait de petits ; mais on pourrait répondre : Ce sou que vous avez caché n'a couru aucun risque ; s'il avait été engagé dans les affaires, il aurait concouru à la production, et comme il aurait couru des chances de pertes, il est juste qu'il touche un intérêt représentant le risque qu'il aura encouru. C'est vrai, nous sommes loins de contester ce fait, aussi définissons-nous la gratuité du crédit ainsi :

La Banque du Peuple, en faisant crédit ou l'avance de son capital, ne prélèvera, sur ceux auxquels elle prêtera, que les frais de ces risques, plus les frais d'administration destinés à faire marcher l'établissement, c'est-à-dire que les personnes chargées de diriger la Banque, à n'importe quel titre, ne recevront que la rémunération du temps qu'elles y auront consacré, les bénéfices appartenant à tous, puisque tous sont appelés à apporter leur concours à l'œuvre.

La Banque de France, au contraire, qui escompte pour environ 1 milliard et demi par an de billets, sur lesquels elle a perdu en moyenne 50,000 fr. par année, et dont les frais d'administration sont de 600,000 fr., fait pour couvrir ce chiffre un bénéfice de 5,000,000 fr.

Dans la Banque du Peuple les risques iront toujours en diminuant, au fur et à mesure que les associations ouvrières se développeront davantage, car si un homme peut lever le pied en faisant faillite, une association ne le peut pas, et comme tous les sociétaires sont travailleurs, leur travail paiera toujours au delà des avances qu'on leur aura faites. Quant aux frais d'administration, ils sont réduits dans la Banque du Peuple au strict nécessaire pour les personnes qui y consacrent leur temps, et ses frais, qui se répartissent sur la masse des affaires, iront toujours en diminuant en proportion de l'augmentation des opérations que l'on fera.

De sorte qu'on peut dire que le plus grand perfectionnement de la société générale correspond au chiffre le plus bas, auquel on pourra se procurer le capital. C'est ainsi que nous comprenons la gratuité du crédit.

Maintenant au lieu de 8 p. 0/0 que le travailleur est obligé de payer le loyer du capital, il l'aura dès le commencement à 2 p. 0/0.

DE LA SOLVABILITÉ DE LA BANQUE.

Le remboursement des Bons de circulation, émis par la Banque du Peuple, n'est obligatoire par elle qu'en marchandises ou en services de ses adhérents; ainsi, par ses

médecins, on pourra se faire traiter en cas de maladie ; chez ses horlogers, on pourra se procurer des montres et des pendules ; en un mot, la quantité de produits et services qu'on pourra exiger avec ses Bons de circulation, est égale à celle des produits et services que peuvent fournir ses adhérents. Dans le cas où les produits demandés n'existeraient pas chez ses adhérents, la Banque du Peuple pourra, à son choix, se procurer ces produits ou rembourser, en argent, ses bons de circulation, par exemple :

Supposons qu'on demande une de ces choses extraordinaires, telles que des chameaux ; comme il n'existe de chameaux qu'au Jardin des Plantes, et qu'il ne les vend pas, la Banque du Peuple répondrait à l'individu : Vous demandez une chose qui ne se trouve pas à ma disposition ni à la disposition de personne en France ; je veux bien, pour satisfaire votre fantaisie, me faire votre commissionnaire ; je vais donc expédier, si vous m'y autorisez, mais à vos risques et périls, un ordre de livraison en Afrique, et vous aurez à acquitter ma facture avec mes Bons de circulation ; voilà tout ce que vous pouvez exiger de moi.

A l'inverse des banquiers qui prétent de préférence aux spéculateurs, parce que la spéculation, si elle présente des chances de pertes, en présente de gains, beaucoup plus que le travail honnête, la Banque du Peuple ne prête qu'aux travailleurs, repoussant tout contact avec les spéculateurs, qui ne sont que des fraudeurs et des accapareurs, que la loi flétrit en les punissant par l'article 419 du Code pénal. Mais, dira-t-on, si pour une marchandise quelconque on ne trouve pas un seul adhérent qui en tienne, comment fera-t-on pour se la procurer avec le bon de circulation ?

D'abord, dans l'acte de société de la Banque du Peuple,

il est dit que dès qu'elle sera a même de le faire, elle provoquera l'ouverture de boutiques indépendantes d'elles, où se vendront les marchandises qu'on ne pourrait pas se procurer chez ses adhérents ; mais dans les commencements de son organisation, comme lorsqu'on crée quelque chose de nouveau, il y a toujours au début des lacunes, elle s'est réservée le droit de rembourser ses bons en argent pour les cas où elle se verrait dans l'impossibilité de satisfaire aux demandes qui lui seraient faites.

On peut faire l'objection suivante, car il faut tout prévoir : mais si un particulier voulait se faire rembourser une masse de bons de circulation en produits dont il n'y aurait pas assez sur la place ?

La Banque répondrait que pour elle l'obligation de rembourser en marchandises est limitée par les quantités qui se trouvent sur la place au moment où on en fait la demande, et qu'en pareil cas, elle ne peut qu'offrir l'individu de se faire son commissionnaire pour lui fournir à ses frais ladite marchandise.

POURQUOI LA BANQUE A UN CAPITAL.

Si tous les Français adhéraient, dans l'espace d'une nuit, aux conditions de la Banque, il ne serait pas nécessaire pour elle d'avoir un capital ; le capital ne lui devient indispensable que parce qu'elle est obligée de commencer avec un nombre restreint d'adhérents, lequel s'augmentera toujours de manière à réunir la population entière ; alors le capital qui est destiné à garantir les bons de circu-

lation vis-à-vis les non-adhérents, et à fournir les fonds nécessaires à la fondation pour les adhérents des établissements qui pourraient manquer dans le début, sera remboursé aux actionnaires, et elle fonctionnera selon son vrai principe, qui est le crédit gratuit.

OPÉRATION DE LA BANQUE DU PEUPLE.

Le deuxième principe sur lequel est fondée la Banque du Peuple, c'est que toute opération de crédit se résout en un échange.

Tout le monde sait qu'il n'y a échange que lorsque les valeurs échangées sont égales. Nous allons passer en revue toutes les opérations de la Banque du Peuple, et prouver qu'elles ne sont que des formes diverses de l'échange.

PREMIÈRE OPÉRATION.*Escompte.*

L'escompte est l'échange d'une représentation de valeurs de produits par le billet à ordre, contre la représentation d'une valeur égale en produits par le bon de circulation; c'est-à-dire l'échange d'un titre spécial contre un titre général. Un fabricant de bijoux a livré à un marchand en boutique des bagues et des chaînes pour 1,000 francs; le marchand a payé avec un billet à quatre-vingt-dix jours; le fabricant bijoutier vient trouver la Banque du Peuple,

qui lui remet des bons de circulation pour le montant du billet, en prélevant 50 centimes par 100 francs, attendu que quatre fois quatre-vingt-dix-jours font un an, et que la Banque du Peuple prête à 2 p. 0/0 par an; donc sur 1,000 francs il n'y aura que 5 francs de réduction, qui représentent comme nous l'avons dit, les risques, plus les frais d'administration; le fabricant recevra donc 995 francs au lieu de 980 francs qu'il aurait reçus de l'escompteur ordinaire. Si maintenant il n'y avait pas de marchand d'or qui adhère à la Banque, de deux choses l'une, ou elle faciliterait l'établissement d'un nouveau marchand d'or qui recevrait les Bons de circulation, ou elle remettra contre ses propres bons de l'argent tiré de sa caisse.

DEUXIÈME OPÉRATION.

Consignation.

La consignation est l'échange provisoire d'un produit contre le bon de circulation. Ainsi un fabricant ne veut pas avoir de chômage à supporter dans son travail, et son produit n'est pas sujet aux variations rapides de la fantaisie; supposons que ce soient des sabots qu'il fasse; pour cette fabrication le chômage est à peu près de six mois par an; eh bien! il fabrique toujours, et à mesure que ses produits sont achevés, il les dépose dans les magasins que lui indique la Banque, et elle lui avance des bons de circulation au moyen desquels il pourra se procurer du bois pour faire ses sabots et une partie de sa main-d'œuvre; de sorte qu'au

moment de la vente il n'aura qu'à rembourser à la Banque les sommes avancées par elle, plus les frais d'emmagasinage. L'échange n'est donc que provisoire, puisque la marchandise reste pendant un temps convenu à la disposition de l'adhérent qui en a fait le dépôt.

Dans le cas où l'adhérent ne pourrait pas retirer ses sabs, la Banque du Peuple, au bout du temps fixé, se réserve de faire vendre la marchandise en vente publique, et remettra à l'adhérent la différence entre le prix de vente, diminué des frais, et les sommes avancées par elle

TROISIÈME OPÉRATION.

Crédits à découvert sur caution.

Le crédit à découvert sur caution est l'échange d'une promesse de travail, cautionnée par des tiers, contre le Bon de circulation.

Nous disons travail, parce que, comme nous l'avons démontré, tout produit n'est, en définitif, que du travail.

Un marchand a besoin de châssis vitrés pour faire des primeurs, et, faute de pouvoir se procurer le matériel dont il a besoin, il voit ses concurrents fournir des produits qu'il ne peut pas produire lui-même ; il se présente à la Banque, avec deux ou plusieurs autres citoyens qui le connaissent assez pour s'engager avec lui. Si les cautions présentent à la Banque du Peuple les garanties nécessaires, elle lui avance des Bons de circulation, avec lesquels il pourra se procurer des châssis chez les adhérents de la Banque du

Peuple, qui en fabriquent ; et il s'engage à la rembourser par annuités, selon les conditions faites dans un traité qu'il passera avec la Banque du Peuple. Dans le cas où il ne pourrait pas payer les annuités, les cautions sont solidaires, c'est-à-dire qu'elles devront payer pour lui.

QUATRIÈME OPÉRATION.

Avances sur annuités et hypothèques.

L'avance sur annuités et hypothèques est l'échange de la délégation de biens meubles ou immeubles contre une ouverture de crédit en Bons de circulation ; par exemple : un propriétaire veut faire des agrandissements à sa maison ; il va trouver la Banque du Peuple et lui remet une délégation de son titre de propriété ; la Banque prend hypothèque dessus, avec les formalités ordinaires, et lui avance, jusqu'à concurrence du crédit qu'elle lui a ouvert, une certaine quantité de Bons de circulation ; le propriétaire fait les constructions qu'il a projetées, et rembourse la Banque du Peuple par annuités, au moyen des loyers qu'il tire de l'augmentation de valeur de sa maison. En cas de non paiement, au bout de deux annuités non payées, la Banque fait exproprier le propriétaire. Toutefois il est de principe pour la Banque du Peuple que l'exproprié ait la préférence à tous autres, pour lui et les siens, du droit d'habitation et d'exploitation, à titre de gérant ou fermier, aux conditions établies par la Banque du Peuple.

CINQUIÈME OPÉRATION.

Des paiements et recouvrements.

Les paiements et recouvrements sont les échanges d'un service fourni par la Banque du Peuple contre le Bon de circulation fourni par l'adhérent. La Banque du Peuple se fait garçon de caisse des adhérents, c'est-à-dire que si les adhérents le désirent, la Banque du Peuple reçoit à leur place leurs billets, quittances de loyer et factures, etc., soit à Paris, soit dans les départements ou à l'étranger, partout en un mot où elle a ses correspondants. On comprend qu'elle pourra faire ce service pour ses adhérents à beaucoup meilleur marché qu'ils ne le feraient eux-mêmes, à cause de la masse d'opérations qu'elle aura à faire dans les mêmes lieux.

SIXIÈME OPÉRATION.

De la commande ou avance de fonds.

La commande ou avance de fonds est l'échange d'une promesse de travail, cautionnée par la sécurité de succès que présente l'entreprise, contre des bons de circulation.

L'association des cuisiniers désire ouvrir des cuisines dans tous les arrondissements de Paris; mais elle ne peut pas, parce que d'abord il faut payer six mois d'avance pour le terme; 2° il faut des fourneaux, des tables, une batterie de cuisine, des assiettes, couteaux, fourchettes, nappes, etc., et tout cela coûte cher; eh bien! elle vient trouver la Ban-

que du Peuple, qui sait que les cuisiniers associés sont des hommes laborieux, et que, faisant de bonne cuisine, ils ne manqueront pas de pratiques. La Banque du Peuple leur avance des bons de circulation, les cuisiniers vont trouver les propriétaires adhérents, la Banque du Peuple en a déjà un certain nombre, quoiqu'elle ne fasse que commencer son appel de fonds, et ils louent des boutiques si les emplacements sont convenables ; ils vont chez des adhérents qui vendent des tables, des tabourets, des fourneaux. Comme ils sont associés, ils préféreront s'adresser à des associations, et ils le pourront pour presque tout leur matériel. Ce qu'ils ne pourront point avoir ainsi, ils l'auront chez des adhérents non associés ; et, par ces rapports constants, la division qui existe entre les travailleurs associés et ceux qui ne le sont pas disparaîtra ; on conservera bien son opinion, mais on ne sera plus ennemis comme aujourd'hui. Si, dans le commencement, ils ne trouvent pas la viande et les légumes contre des bons de circulation, l'avance que la Banque du Peuple leur fera en numéraire sera limitée aux consommations d'un ou deux jours. Du reste, les substances alimentaires sont celles que la Banque s'efforcera le plus tôt possible de mettre à la disposition de ses adhérents contre des bons de circulation.

SEPTIÈME OPÉRATION.

Organisation des caisses d'épargnes, de secours et de retraite, consignations et dépôts.

L'organisation des caisses d'épargnes, de secours et de

retraites, consignation et dépôt, est l'échange d'une garantie de sécurité pour le capital versé, contre la faculté laissée à la Banque de faire servir les sommes déposées chez elles de gage à ses émissions et ses escomptes.

On avait autrefois la simplicité, pour ne pas dire la bêtise, de croire que la caisse d'épargne, qui ne devait pas spéculer avec les fonds qu'on lui déposait, pourrait payer des intérêts; pauvres niais que nous étions ! c'est toujours l'histoire de la pièce de 5 francs enterrée, avec cette différence que les royalistes ont trouvé fort ridicule de la laisser ainsi dormir, et si on nous payait l'intérêt, on faisait disparaître notre capital; il est vrai que la République, pour réparer autant que possible le dommage fait au peuple par la monarchie, a fait des titres de rentes aux déposants de la caisse d'épargne; mais malheureusement pour les déposants, ces titres, à moins que le système financier ne change, ne vaudront plus rien dans peu de temps, car l'État étant dans la position d'un négociant qui dépense plus qu'il ne gagne, doit infailliblement faire faillite, comme l'a très-bien dit le citoyen Dupont de Bussac à l'Assemblée nationale; car, ce que l'État ne peut pas, comment les banquiers le pourraient-ils? c'est pourquoi ceux qui ne font pas de spéculations, c'est-à-dire qui ne hasardent pas les fonds qu'on leur dépose, demandent de l'argent pour en être gardiens responsables; la Banque du Peuple ne demande rien, car elle fait avec ceux qui lui déposent de l'argent l'échange de son service de gardien contre la garantie de solvabilité que lui donne vis-à-vis de tous les dépôts qui lui sont faits.

Nous passons sous silence le service du budget, attendu que la Banque ne peut pas maintenant prétendre à ce genre

d'opération, qui ne pourra commencer que lorsque la République sociale sera arrivée.

La deuxième conséquence du principe que nous venons de développer, que toute opération de crédit se résout en un échange, c'est que la prestation des capitaux et l'escompte des valeurs ne peuvent et ne doivent donner lieu à aucun intérêt.

On ne peut échanger que des valeurs égales ; c'est ainsi que si je change un chapeau contre un pantalon, c'est que je considère le pantalon comme valant autant que le chapeau. Si maintenant je donne mon chapeau un mois plus tôt à mon voisin que lui ne me donne son pantalon, est-ce que je lui demanderai l'intérêt de la valeur de mon chapeau pendant un mois en sus de son pantalon ? Evidemment non.

Car c'est un échange que nous avons fait ensemble ; les valeurs sont considérées par nous comme étant égales, et il y aurait fraude de ma part si je demandais plus.

Après avoir développé les principes sur lesquels repose la Banque du Peuple, nous allons parler des avantages qu'elle présente aux diverses conditions de citoyens.

AVANTAGES RÉSULTANT DE L'ADHÉSION A LA BANQUE DU PEUPLE.

1° *Associations ouvrières.*

La Banque du Peuple servira de lien naturel aux diverses associations ouvrières, c'est par son intermédiaire seul qu'elles peuvent arriver :

- 1° A échanger entre elles leurs produits ;
- 2° A se former en dehors une clientèle par annonces gratuitement faite par la Banque du Peuple ;
- 3° A éviter les chômages par les avances qu'elle leur fera, et en profitant des avantages de la consignation.

La Banque du Peuple commencera à soutenir les associations formées pour la confection et la fourniture des choses de première nécessité, et même elle provoquera leur formation partout où besoin sera ; c'est ainsi que dès le début elle se mettra en rapport avec toutes les associations existantes, et commencera ses avances de fonds dès qu'elle le pourra, par les Cuisiniers, Tailleurs, Chapeliers, Bottiers, Blanchisseuses, Lingères, etc.

Fabricants et négociants.

La Banque du Peuple fera l'escompte du papier de commerce des fabricants et négociants sur deux signatures seulement, au lieu de trois, comme la Banque de France, et à raison de 2 p. 0/0 par an, commission comprise.

Elle recevra leurs produits en consignation, et leur fera des avances comme nous l'avons déjà dit plus haut.

Elle facilitera le développement de leur clientèle par ses annonces gratuites.

Elle fera ouvrir des bazars d'échantillons pour leurs produits, afin de leur en faciliter l'écoulement en gros.

Il est du reste bien entendu que les mêmes avantages énoncés ici seront offerts aux associations ouvrières.

Enfin elle leur fera des avances sur caution, comme cela a été expliqué plus haut.

CONSUMMATEURS EN GÉNÉRAL.

Attendu que, comme nous le verrons plus tard à l'article *Adhésion*, l'adhérent s'oblige à vendre meilleur marché contre bons de circulation que contre espèces, on aura réellement, en prenant à la Banque des bons de circulation contre des écus, une somme plus considérable de produits avec les bons, qu'on n'en aurait obtenu avec de l'argent. On peut se rendre compte de cette différence par l'escompte que les marchands se font entre eux. Ainsi, si un marchand va chez un autre marchand acheter, il paiera meilleur marché que le simple particulier. Les porteurs de bons de circulation et les adhérents seront entre eux dans les mêmes conditions que les marchands vis-à-vis d'autres marchands.

En outre, le consommateur aura la garantie de qualité demandée, par la surveillance qu'exercera la Banque du Peuple sur les produits de ses adhérents.

DÉTAILLANTS.

Les détaillants, en outre de l'avantage qu'ils trouveront pour l'escompte de leur papier de commerce, trouveront une clientèle toute faite dans les adhérents, par leur engagement de recevoir le bon de circulation.

OUVRIERS.

Les ouvriers jouiront des avantages énoncés plus haut ;

mais là ne se bornera pas pour eux le bienfait de la Banque du Peuple.

Elle les délivrera d'une manière d'autant plus prompte qu'elle aura plus d'adhérents et d'actionnaires, de leur position de salariés, par le développement qu'elle imprimera au principe de l'association.

C'est ainsi que si les ouvriers viennent lui apporter la partie de leur salaire qu'ils affectent aux objets de première nécessité, pour lesquels la Banque provoquera l'organisation de services spéciaux dans le cas où elle ne rencontrerait pas, dès le début, parmi ses adhérents, de quoi suffire à la demande qui pourra être faite; ils mettront, par la prise des bons de circulation qu'ils feront, la Banque du Peuple à même d'avancer dans un temps très court aux associations qui se formeraient pour l'exploitation des grandes industries, de quoi se constituer et fonctionner.

DES ACTIONS.

Les actions sont destinées à former le fonds commun de la Banque; c'est le Peuple se constituant lui-même sa caisse, qui n'est autre chose que le levier pacifique de son émancipation. On nous a objecté que les capitaux n'arriveraient pas à la Banque du Peuple, parce qu'elle ne donnait pas d'intérêt aux actions. Nous avons, je pense, suffisamment démontré que le capital ne devait pas rapporter intérêt, et en fait il serait absurde de supposer que le Peuple demande à se payer à lui-même un intérêt pour ses propres fonds; car, comme on le verra en lisant l'acte de Société, c'est lui qui est appelé à administrer lui-même sa Banque.

dès qu'elle pourra être constituée en Société anonyme. Le vrai, le seul légitime intérêt, c'est pour les prolétaires de sortir de l'état d'infériorité où la misère les laisse ; pour les bourgeois, d'éviter les réformes violentes de la société. Ainsi, il demeure bien entendu que les actions ne donnent droit à aucun intérêt ; seulement, lorsque la Banque, par le grand nombre de ses adhérents, pourra rembourser ses actionnaires, chacun reprendra les fonds qu'il y aura déposés. Ce sont donc en réalité des fonds prêtés sans intérêt pour un temps qui ne sera déterminé que par l'augmentation du nombre des adhérents.

DES BONS DE CIRCULATION.

Les bons de circulation sont des ordres de livraison de marchandises, produits ou service de l'industrie des adhérents. Il y en aura de différentes valeurs, selon les besoins que la pratique indiquera. L'acte de Société a fait toutes les réserves nécessaires à cet égard.

Le bon de circulation, au lieu d'avoir, comme le billet de la Banque de France, un cours forcé, n'a qu'un cours volontaire, attendu qu'il est loisible à l'adhérent de retirer son adhésion en en prévenant la Banque quinze jours à l'avance. C'est ce qui fait sa grande valeur, parce qu'elle est basée sur la confiance du Peuple en lui-même et non sur la force.

Devoirs de l'Adhérent.

Art. 1^{er}. Le citoyen s'oblige à remettre à l'ad-

ministration de la Banque du Peuple la nomenclature des produits et services de son industrie, et le tarif de ses prix avec la réduction qu'il peut offrir, conformément à l'article 21. Il s'oblige en outre de tenir dans ses magasins un prix-courant de ses marchandises à la disposition des consommateurs, comme aussi d'afficher dans un endroit visible la plaque d'adhérent à la Banque du Peuple, qui sera fournie par l'administration, aux frais de l'adhérent.

Lorsque le citoyen opérera des changements notables dans la nature de sa production, il en prévendra l'administration. Quant aux prix, il les garantit jusqu'à révocation, c'est-à-dire que jusqu'à la remise d'un nouveau tarif à la Banque, il est engagé à livrer les produits et services de son industrie au taux du dernier tarif fourni par lui.

Art. 2. Le citoyen sera toujours libre de résilier le présent traité en prévenant la Banque quinze jours d'avance. Mais tant que la résiliation n'aura pas eu lieu, il est engagé formellement, aux termes des articles 22 et 26 des statuts, à accepter les *bons de circulation*, soit contre les produits ou services de son industrie, soit en extinction de toute créance.

En cas d'infraction à cette obligation, le citoyen sera passible de tous dommages et intérêts envers la société, conformément à l'article 1142 du Code civil; et, de plus, si bon semble à la Banque, le traité deviendra nul de plein droit à son égard. Cette annulation sera faite au moyen d'une radiation publiée par le journal que la Banque adoptera pour ses avis, et sans qu'il y ait lieu à d'autres formalités.

Art. 3. De son côté, la Banque du Peuple s'engage formellement à porter le nom du citoyen, avec indi-

cation de son industrie, sur les registres tenus *ad hoc* à l'administration, et qui serviront d'indicateur aux adhérents pour l'exécution de l'article 21.

OBJECTIONS DIVERSES.

On nous a déjà fait les objections suivantes :

1° Comment pourra-t-on faire avec des bons de circulation des achats très minimes, à moins d'avoir des bons de valeur très minimes ?

D'abord, nous répondons que le papier de la Banque du Peuple n'est pas destiné à supprimer la menue monnaie, mais bien la grosse, qui seule, par son accaparement, gêne le commerce.

Ensuite, la Banque du Peuple s'étant réservé le droit de rembourser en argent les bons de circulation, il est de son intérêt de faciliter la circulation de ses bons chez ses adhérents, en leur fournissant la monnaie nécessaire à leur commerce, contre la trop grande quantité de bons qu'un d'entre eux pourrait recevoir.

Enfin, l'achat minime est en proportion de la misère ; les riches achètent par fortes quantités : c'est ce qui arrivera au Peuple, quand, par le rétablissement de la circulation, il sera parvenu à faire augmenter son bien-être.

2° Comment fera-t-on pour faire des bons de faible valeur ? car les billets de la Banque de France ne descendent pas au dessous de 100 francs.

Nous répondrons à ceci par des faits :

1° La Compagnie générale de Belgique émet des bons de 5 francs, qui même ont cours forcé ;

2° La Prusse et l'Autriche en émettent de 3 fr. 60 c.

Les États-Unis en ont émis de 20 c.; enfin nos cachets de postes, qui sont de véritables bons de circulation, sont de 20 c.

3° Comment empêchera-t-on la contrefaçon?

D'abord, plus le bon est de faible valeur, moins il y a intérêt à le contrefaire, attendu que la peine est égale et le bénéfice moindre. La loi qui garantit la Banque de France garantit également celle du Peuple; car le faussaire est puni dans les deux cas de la même peine. La Banque du Peuple aura également tous les procédés de la Banque de France au point de vue industriel. De plus, un savant chimiste lui a déjà proposé un moyen nouveau et infailible de prévenir la contrefaçon.

(Extrait d'une brochure de MM. CHIPRON et RAGINEL.)

LE MONT SAINT-MICHEL.

Il vient de paraître une histoire du Mont-Saint-Michel (1) dont nous voulons dire quelques mots au lecteur.

Au moment où une haute cour de justice est installée à Bourges et s'occupe de faire le procès à ces hommes qui ont vieilli au service des idées républicaines, il est peut-être bon de reporter un instant les yeux vers cette triste et solitaire prison, où ces mêmes hommes ont subi les dernières étreintes de la monarchie. Alors on proscrivait la République; tout ce qui, de près ou de loin, appartenait au parti radical, était traqué avec acharnement. On craignait le rayonnement de l'idée républicaine sur les masses, et on voulait l'éteindre dans l'ombre glacée des cachots.

(1) Histoire du Mont Saint-Michel comme prison d'état, par Fulgence Girard.

Bien des persécutions auront signalé l'avènement de cette nouvelle religion de fraternité dans le monde du dix-neuvième siècle, rien ne lui aura manqué, pas même les martyrs !...

Vous vous rappelez sans doute ces héros de la mythologie païenne, qui, pour une goutte de sang versé, voyaient tout-à-coup surgir, du sol arrosé, des bataillons entiers de combattants. L'effet produit par les persécutions impies de la monarchie aura été le même, et le sang des républicains n'aura servi qu'à féconder le sol d'où devait sortir un jour la République tout armée.

De ce point de vue, on conçoit le puissant intérêt qui ressort d'une publication semblable à celle dont nous parlons. Le Mont-Saint-Michel, c'est le *carcere duro* français, la Bastille du dix-neuvième siècle, où nos plus ardents apôtres sont allés expier leur patriotisme et leur dévouement à la cause de l'avenir !

M. Fulgence Girard a parfaitement compris le côté saisissant et dramatique de son livre, et en historien habile et fidèle, il n'a négligé aucun des détails qui pouvaient servir à faire ressortir, sur le fond sombre de ces froides et solitaires cellules, les pâles et vigoureuses figures de Blanqui, Barbès, Martin Bernard, etc.

Le livre s'ouvre par une magnifique étude archéologique que ne désavouerait pas l'antiquaire le plus érudit. On voit que l'auteur est en face de ce pays pittoresque et fécond, qu'il en connaît à fond toutes les richesses, et qu'il n'ignore aucune des beautés du paysage.

Au moyen-âge, le Mont-Saint-Michel commence à être un monastère; mais, voyez ce que c'est que la prédestination,

dans ce monastère, on avait déjà songé à construire des cachots!...

Dans ces temps, il faut bien le reconnaître, si l'on exagérait le despotisme, on ne vivait point comme de nos jours, d'hypocrisie et de mensonge. Il régnait dans les relations sociales et politiques une certaine audace qui avait presque des allures de franchise; la tyrannie ne cherchait point à cacher son nom; les rois ne tentaient point de dissimuler honteusement leurs difformités sous un manteau constitutionnel.

Sous le régime du bon plaisir, le Mont-Saint-Michel se transforma bien vite en véritable prison politique, et vous y voyez successivement passer Noël Beda, le syndic de la faculté théologique de Paris, qui y fut enfermé dans une cage de bois; le journaliste de Francfort, Dubourg, le poète Desrochez, l'abbé Chauvelin, Vavincourt, et tant d'autres héroïques martyrs qui allèrent user entre les murs homicides de ces sombres cachots ce que leur cœur contenait de saintes et nobles aspirations vers la liberté!

Cette histoire est douloureusement triste... Quand on songe ce qu'il a fallu de luttés, de combats, de dévouement, d'héroïsme pour arriver à la conquête d'une liberté qu'on nous conteste, il s'élève du cœur un sentiment profond d'amertume et de dégoût, et l'on se demande avec Brutus si la vertu n'est réellement pas un nom!...

Mais voici venir une nouvelle série de détenus. Cette fois, un grand pas a été fait par la démocratie, la révolution française a arraché la vieille France aux carrières où là retenait le despotisme; l'idée a été jetée dans le sillon en 89, et nos pères ont glorieusement labouré le sol avec leur épée re-

doutable. La nouvelle génération est libérale, et elle sera républicaine !

Malheureusement, l'idée n'est qu'un germe encore, et le sang du Peuple peut seul la féconder. Mais le Peuple n'est pas avare de son sang ; l'autel est prêt pour le sacrifice, et voilà que les victimes arrivent en foule.

Cette seconde partie du livre de M. Fulgence Girard en est sans contredit la plus intéressante ; elle est pleine d'actualités, et nous donne, dans toute leur vérité saisissante, les courageuses physionomies de Barbès, Blanqui, Martin Bernard, Flotte, Mathieu d'Epinal, Beraud, etc.

Tous ces hommes ont été ses amis ; ils ont vécu avec lui, au sein des sociétés secrètes, il connaît leur cœur ; ils ont la même foi, le même dévouement, la même aspiration vers l'idéal rêvé !

Rien ne saurait rendre l'effet terrible produit par l'épisode de Martin Noël. Ce sont toujours les persécutions, les tortures morales et physiques qui rappellent le Spielberg ; mais ces persécutions et ces tortures semblent prendre ici une rigueur toute particulière qui fait ressembler le geôlier au bourreau.

Nous laisserons parler l'auteur lui-même :

Les cabanons politique ne tardèrent pas à recevoir de nouveaux hôtes : Martin Noël, Roudil, Guilmain, Bezenac, etc., y furent déposés avant la fin de 1839. Leur arrivée devait faire pénétrer un rayon de lumière dans cette prison. Un d'eux, Guilmain, était marié. Sa femme ayant obtenu la permission de communiquer avec lui, se rendit au mont Saint-Michel. Je la vis et reçus par elle quelques détails sur ce qui se passait dans l'intérieur de la prison.

Malgré la surveillance continuelle des guichetiers, les condamnés étaient parvenus à établir entre les soupiraux de quelques cellules des ficelles qui leur permettaient de correspondre entre eux.

Je conçus dès-lors l'espérance de pouvoir nouer quelques rapports avec les prisonniers. Madame Guilmain voulut bien se charger d'un petit billet pour A. Barbès, qu'elle devait inviter son mari à faire parvenir à son adresse.

Quelques jours après je recevais la lettre suivante :

« Mon cher et vieux ami,

« Tu ne t'es pas trompé en faisant foi sur le plaisir que
« me causerait ta bonne petite lettre ; c'est la goutte d'eau
« dans le désert ; la parole de vie qu'il nous eût été si doux
« de recevoir de ta bouche, mais que les tyranneaux de qui
« nous dépendons ne te permettront jamais de venir nous
« apporter. Je savais tes efforts pour parvenir jusqu'à nous ;
« ne me les eût-on pas dit, que j'en eusse encore été sûr,
« car je connais toute la chaleur de ton amitié et ton dé-
« vouement sans pareil ; aussi dans un moment où la possi-
« bilité de refaire pour mon compte personnel certaine
« entreprise où nous prêtâmes aide de compagnie (1), s'é-
« tait présentée à mon esprit, je n'avais pas hésité à dis-
« poser d'avarice de mon frère d'Avranches. Mais la chose
« cette fois a avorté en herbe, et il faut se résigner, jus-
« qu'à nouvel ordre, à ne pas jouer d'autre tour à notre
« ami Philippe.

« C'est encore beaucoup que l'industrie du camarade

(1) L'évasion des prévenus d'avril à laquelle concoururent extérieurement Armand Barbès, Étienne Arago et l'auteur de cet ouvrage.

« G... n, nous ait ouvert, ce qu'en style de prison nous
« appelons un soupirail, avec toi ; son esprit fertile en in-
« ventions, veillera à ce que nos relations ne soient plus à
« l'avenir interceptées, et notre existence sera ainsi ratta-
« chée à celle du monde des vivants.

« J'ai lu les mots d'espérance que tu nous as transmis
« sans en être surpris, sans y ajouter non plus une foi expli-
« cite, pour me rendre ma position plus dure si cette fois-
« ci, comme tant d'autres, ils n'étaient encore que des pa-
« roles que le vent emporte avec lui ; ce qu'il y a de sûr,
« c'est que, ainsi que tu le dis, la monarchie de Maître Phi-
« lippe n'est pas née viable ; et que la loi du progrès doit plus
« tôt ou plus tard la balayer de notre sol. De quelle côté
« viendra le détraquement ?... on ne peut le savoir, mais la
« chose est immanquable, et si les chefs politiques ne faisaient
« point défaut, je crois que notre tentative de libération du 11
« mai, serait suivie d'un coup plus vigoureusement asséné
« et enfin définitif. Ce ne peut être une petite chose pour le
« parti républicain, que cette revendication du droit du
« peuple, faite les armes à la main, après cinq ans de trêve
« et de commérages parlementaires ou réformistes. La
« poudre qui se brûle dans les rues porte facilement à la
« tête de notre nation de soldats, et sans nul doute le ther-
« momètre doit être monté un peu plus vers les coups de
« fusils qu'il ne l'était avant notre coup de collier. En atten-
« dant qu'ils éclatent de nouveau, ou que le progrès se
« fasse jour de quelqu'autre manière, nous aurons toujours
« la force de nous rire de ces mauvais polissons *insigni*
« *nebulones*, comme dirait Dupin, qui se se sont figuré pou-
« voir aplatis les quelques soldats du parti républicain qui
« leur sont tombés sous les mains, en rebadigeonnant pour

« leur usage de maussades bastilles, et je leur promets bien,
 « pour mon compte, qu'ils ne produiront jamais d'autre
 « effet sur moi que celui de m'ennuyer assez passable-
 « ment.

« Tu trouveras ci-jointe une lettre que je te prie de faire
 « parvenir, par voie sûre et détournée, à notre collègue
 « dans la défense d'avril, Thomas. Je désirerais bien que la
 « réclame que je l'engage à faire, portât fruit pour ce
 « pauvre Charles dont la condamnation est une véritable
 « monstruosité. Tu me rendras service en me faisant sa-
 « voir, à l'occasion, si tu as aperçu dans les colonnes du
 « *National* quelque chose qui eût rapport à la requête que
 « je fais à Thomas.

« Adieu, mon bon et brave ami, je te serre la main,

« Ton frère et ami,

« A. BARBÈS. »

Le sentiment de bonheur avec lequel je lus cette lettre fut d'autant plus profond, que j'avais plus longtemps souffert du silence funèbre où une séquestration vénitienne étouffait jusqu'au bruit de la respiration de nos chers prisonniers. Et puis je retrouvais bien là mon vieil ami tout entier, c'était bien sa parole franche et nette, son affection connue, sa philosophie pratique spontanée, sa foi républicaine. Et c'était mieux que cela encore, c'était son caractère chevaleresque, c'était son noble cœur qui lui faisait oublier les tortures de son incarcération à vie et mortelle, pour protester et faveur d'un innocent, pour affranchir un condamné avec lequel il n'avait de commun que la similitude de principes et la communion du malheur. Oh ! oui ! c'était bien là Barbès. Charles n'eut-il pas pu lui crier dès-lors ces

que le colonel Rey lui adressait naguères avec la naïveté du soldat : merci, honnête homme !

rapports que j'avais noués avec Barbès, je m'efforçai de les étendre à Martin Bernard ; ce fut avec le même succès. Une semaine s'était à peine écoulée que je recevais la réponse suivante à la lettre que je lui avais écrite :

« Quelle joie j'ai éprouvée, mon cher Fulgence, en lisant ton billet ; je t'ai trouvé tout entier tel que je te sens et que je te connais dans ces quelques lignes tracées à la hâte avec la main du cœur. Ah ! je n'ai pas besoin de vérifier tes paroles par mes propres sentiments pour être convaincu de leur sincérité, car j'ai foi en toi, comme on a foi en une vieille amitié, amitié scellée par tout ce qu'il y a de plus saint parmi les hommes.

« Te rappelles-tu, à ce propos, une certaine promenade que nous fîmes ensemble un soir au Luxembourg, en sortant d'une réunion des défenseurs (ce devait être à la fin de mai 1835), et pendant laquelle tu me parlas avec le demi-mystère, de rigueur en pareille matière, d'une certaine petite association qui sortait radieuse des décombres des *Droits de l'homme*, et qui grandissait dans le silence. Tu ne perdis pas ton temps, car je ne me le fis pas dire deux fois pour venir prendre ma place parmi les néophytes. A quelques jours de là, je fus amené par ton complice Benjamin V... (1), dans je ne sais quelles catacombes de la rue de Vaugirard, où je fis plus ample connaissance avec un grand gaillard qui a fait bien du bruit

(1) Vignerte, frère de Jean-Jacques Vignerte, ancien membre du comité de la *Société des droits de l'Homme*, alors accusé devant la cour des pairs, aujourd'hui Représentant du Peuple.

« au Luxembourg, il y a quelque huit mois, et qui est venu
 « pour faire pénitence de ses nombreux péchés, se mettre,
 « comme moi, sous la protection du bienheureux archange.
 « Ce que je dis là est historique, consultez tes souvenirs. Tu
 « es mon parrain... mon véritable parrain, et ce grand
 « gaillard dont je te parlais tout à l'heure est celui qui m'a
 « ouvert la porte du sanctuaire. Oh! scélérats d'hommes
 « que vous êtes, vous m'avez plongé dans la géhenne et
 « dans les ténèbres du... dedans.

« Ton petit bulletin politique nous a joliment fait plaisir,
 « nous l'avons commenté à perte de vue à travers nos murs,
 « nos verroux et nos gardiens, car il n'y a rien comme les
 « prisonniers pour perfectionner l'acoustique...

« Rien à te dire de nouveau sur notre Spielberg.

« Si la marée, le Dieu des prisonniers et toi aidant, nous
 « pouvions aller faire une légère promenade à Gersey, ce
 « serait, cor bleu ! un fameux tour... En attendant, je l'em-
 « brasse.

« MARTIN BERNARD. »

Les mailles du réseau qui enveloppait nos pauvres prisonniers, n'étaient donc pas si serrées que quelques morceaux de papier ne pussent passer entre; grâce à l'intermédiaire de madame Guilmain, les soupirs exhalés derrière les verroux et les grilles retentissaient jusqu'à moi; sa voix complétait les renseignements qui m'étaient personnellement adressés, et je pouvais suivre les progrès désastreux du régime sous lequel les détenus étaient courbés.

Armand Barbès avait bien conservé toute l'inflexible dignité de son caractère, Martin Bernard toute la sérénité de son intelligence. Leurs lettres m'en faisaient foi, et c'est ces

le contraire seul qui eût pu me surprendre; je connaissais leur puissance morale : on peut briser des barres d'acier, on ne les courbe jamais.

Il n'en était pas ainsi de tous les autres. Enfants du Peuple, et par cela même esprits peu cultivés, plusieurs se trouvaient jetés avec leurs âmes ardentes, leur caractère tout français, au milieu d'un isolement brusqué, d'une solitude complète, dans cette vie intérieure où ils ne trouvaient ni les souvenirs de l'érudition, ni les préoccupations de l'étude, ni la contemplation philosophique de l'avenir.

Ceux-là ne tardèrent pas à ressentir l'influence froide et délétaire de cette incarcération étouffante. La résignation des premiers jours s'évanouit sous les anxiétés fiévreuses d'un ennemi mortel; ils sentirent que cette existence stagnante dans le silence et l'isolement, était placée en dehors des nécessités absolues de la vie. Une exaltation croissante envahit leurs idées; de fréquentes perturbations morales développèrent en eux des effets semblables à ceux d'une suffocation subite; ils éprouvaient alors le besoin de mouvements extrêmes, mais l'étroitesse de leurs cabanons leur interdisait toute espèce de soulagement à cette espèce d'angoisse.

Le directeur, de son côté, poursuivait auprès des prisonniers, comme auprès du public, le rôle de dissimulation qu'il s'était imposé. Malgré l'application rigoureuse d'un système contre lequel protestait l'humanité, il n'en saisissait pas moins toutes les occasions de se répandre en assurances de dévouement à l'allègement du sort des détenus, et en doléances sur la rigidité de ses devoirs : tout en suivant cette ligne de conduite, il ne négligeait de recueillir aucune des pièces qui pouvaient lui assurer un moyen de justice.

tion, si quelque accusation s'élevait contre lui. C'est pour ce motif qu'il faisait copier avec soin tous les passages qui lui étaient favorables dans les lettres des détenus, lorsqu'il ne supprimait pas les autographes, pour les avoir en temps opportun sous la main.

« Qu'on m'attaque, disait-il un jour à l'un des condamnés, vous m'avez presque tous donné des armes pour me défendre, j'ai vos lettres, et de vos accusations de demain, j'en appellerai à vos éloges d'hier. »

Il ne saisissait pas avec moins d'empressement tous les légers faits qui, présentés sous un faux jour et commentés par la haine, pouvaient devenir à la fois dans ses mains des témoignages de sa bienfaisance et des accusations contre la dignité des prisonniers. Par exemple : quelque mandat était-il adressé à l'un des détenus à qui la manutention de leur argent est interdite, il le faisait payer ou escompter, et en déposait lui-même le montant au greffe : l'employé écrivait au compte du détenu :

Reçu de M. le directeur, la somme de : tant... pour tel ou tel condamné.

Il allait plus loin quelquefois : c'était par les détenus eux-mêmes qu'il se faisait délivrer des *récepissés*. Une de ces exigences iniques amena une des scènes les plus atroces qui aient jamais ensanglanté une bastille.

Peu de temps après le transfert de Martin Noël, de Doullens au mont Saint-Michel, ce jeune détenu, simplement frappé d'un jugement de police correctionnelle, demanda à Barbès de lui prêter vingt francs. Celui-ci écrivit aussitôt au greffier de prendre cette petite somme dans sa caisse et de la porter au compte de son ami ; Martin Noël, en conséquence, prdonna quelques dépenses.

Plusieurs semaines s'étaient écoulées depuis, lorsqu'un matin un guichetier entra dans la cellule de Martin Noël, et présenta à sa signature un reçu de la valeur des objets qui lui avaient été fournis. Le premier mouvement du détenu fut de signer. Ayant lu ensuite le récépissé, il remarqua avec étonnement que c'était le directeur qui figurait comme prêteur dans cette quittance ; il en témoigna sa surprise :

« — Je ne puis vous remettre cette pièce, dit-il au guichetier ; je suis l'obligé de Barbès, mais je ne dois rien à M. Theurrier. Je vais vous faire un autre reçu. »

« — C'est cette quittance même que désire M. le directeur, et c'est parce qu'il la veut ainsi qu'il l'a rédigée lui-même. Rendez-la moi donc. »

« — Eh bien ! c'est par cela même qu'il la veut ainsi, que moi je ne puis vous la remettre. »

Ce disant, Martin Noël déchira la feuille de papier et le jeta au feu.

Quelques instants après il fut appelé et conduit chez le directeur. M. Theurrier fut avec lui ce qu'il était toujours, doux, caressant de paroles, prodigue de protestations ; s'il exigeait un pareil reçu, c'était parce que l'administration, ne reconnaissant pas d'argent aux détenus, avait ses formules officielles.

Cette justification était sans base, l'un et l'autre le savaient, aussi le prisonnier persista-t-il dans sa dernière résolution, et sa dernière réponse fut-elle :

« Monsieur, je ne suis pas votre débiteur, je suis celui d'A... Barbès ; si vous voulez figurer dans le reçu que je lui dois, j'y consens, mais ce ne peut être que comme intermédiaire entre lui et moi ; je ne sache aucun règlement qui puisse me condamner à faire un faux. »

Le directeur termina cette conversation en lui témoignant combien il regrettait qu'une telle obstination le forçât de le condamner pour quinze jours à la nourriture des voleurs. La différence entre les aliments donnés aux détenus politiques et ceux des autres condamnés était si faible, que ce ne pouvait être une bien grave punition, mais le malheureux jeune homme apprit plus tard quelle devait être la punition réelle.

La nuit vint. A peine Martin Noël, souffrant d'une contusion antérieurement reçue, a-t-il éteint sa lumière, qu'une ronde vient à grand bruit ouvrir son çabanon et lui poser, selon l'usage, une lanterne contre la figure. L'heure irrégulière de cette visite surprend le prisonnier, mais après l'éloignement de ses geôliers, il croit trouver quelque repos.

Vain espoir ! Une demi-heure ne s'est pas écoulée, qu'une seconde ronde se présente ; une troisième lui succède une demi-heure après. Martin Noël, inquiet de la cause et de l'objet d'un pareil vacarme, s'aperçoit enfin que sa cellule seule est le but de ces fréquentes visites. Il comprend aussitôt le sujet de ce tapage nocturne. Les geôliers, après une demi-heure d'absence, reparaissent encore.

« Mais c'est abominable ! c'est infâme ! s'écrie le détenu. Le gardien en chef vous a-t-il donc ordonné de ne me laisser aucun repos ? »

La ronde se retire, et pour que Martin Noël ne puisse douter de l'autorisation de ces visites, ils reparaissent une demi-heure plus tard, conduits par l'un des gardiens-chefs.

« A la fin, croyez-vous donc que je n'aie pas déconvoit votre manège, heureux que vous êtes ! Combien de fois allez-vous me réveiller encore ? voulez-vous donc me assassiner ? »

Le chef de l'escouade, homme à la taille obèse, aux favoris roux, à la face avinée, part à cette apostrophe d'un bruyant éclat de rire.

« Ma foi, si l'on vous éveille chaque fois, avouez qu'il ne vous faut pas longtemps à vous rendormir, »

À cet insolent sarcasme, Martin Noël ne peut se contenir, il bondit sur son grabat ; le gardien-chef, effrayé, prend la fuite, mais ses compagnons se jettent sur le prisonnier, le saisissent par ses longs cheveux, l'arrachent de son lit et le traitent par sa cellule en le meurtrissant de coups.

Martin Noël, en se débattant contre ces violences, parvient enfin à s'arracher de leurs mains ; il se saisit d'une bêche, et une lutte sérieuse s'engage entre lui et ces lâches argousins.

À ce tumulte, les détenus s'éveillent ; les cris : aux assassins ! aux assassins ! éclatent bientôt dans toutes les prisons. Les sbires alors se retirent. Martin Noël, redoutant de nouvelles invasions, se barricade dans son cabanon, et parvient enfin, épuisé de douleurs et de fatigue, à goûter quelque repos.

Mais le jour se lève, le jour doit venger la défaite des guichetiers ; ils se présentent plus nombreux à la porte du prisonnier et le somment d'ouvrir sa cellule. Celui-ci, prévoyant les excès qui le menaçaient, refuse résolument : *qu'on le force !* fut sa dernière réponse.

Après ces inutiles pourparlers, le directeur se présente ; son accent et ses paroles sont plus bienveillants que jamais ; Martin Noël lui raconte sincèrement les faits de la nuit, et lui manifeste ses appréhensions.

« Vous avez tort d'en concevoir, ouvrez et soyez sans inquiétude. Sans doute l'exemple vient qu'une punition vous

« soit infligée, mais je vous jure qu'elle sera légère ; les torts
« que l'on a eus envers vous excusent vos torts personnels ;
« votre peine se bornera à un changement de chambre. En
« voulez-vous ma parole pour garantie ? Je vous la donne.
« Ouvrez donc. »

Martin Noël ouvrit. Le directeur conserva avec lui son ton d'indulgence affectueuse.

« Eh bien ! vous vous êtes donc décidé à céder à mon invitation ? quelle crainte pouviez-vous conserver quand je n'avais contre vous aucune intention sévère. Croyez donc une autre fois à ma parole... à ma justice... »

Et s'adressant avec le même ton de douceur à deux gardiens qui l'accompagnaient :

« Conduisez, leur dit-il, M. Martin Noël au greffe. »

Rassuré par ces déclarations et cet air bienveillant, le prisonnier suivit les gardiens sans crainte. Mais en entrant dans l'église, qu'il devait traverser, il reconnut de quelle comédie il avait été le jouet.

Une bande de geôliers l'attendait rangée sur deux lignes. Quand il fut au milieu, on lui déclara que c'était au cachot et non au greffe qu'on avait ordre de le conduire. A ses réclamations, le gardien-chef répondit par des outrages ; il voulut résister, tous ces garde-chiourme tombèrent sur lui en poussant des cris farouches.

Frappé par vingt bras, il est terrassé dans un instant ; un coup de sabre lui ouvre les reins, son sang coule, mais sans s'inquiéter de la gravité d'une blessure qui pouvait être mortelle, ces misérables le saisissent par les cheveux et le traînent ainsi jusqu'à la porte latérale de l'église qui conduit aux souterrains ; mais Martin Noël se défend encore, lutte toujours. Ses bourreaux triomphent de cette résistance, ils

saisissent le malheureux par les pieds pour le traîner aux cachots.

L'escalier noir, ouvert devant eux, conduit aux galeries de Montgommery, dont les voûtes ténébreuses aboutissent à une ancienne crypte funèbre, de là il plonge dans une immense cave dont les voûtes romanes reposent, en lourds pendentifs, sur des colonnes monolithiques pesantes et ramassées. Au fond se trouvent les degrés qui descendent à l'entrée des antiques oubliettes, cachots actuels.

Ce fut le long de tous ces escaliers, le long de ces galeries et de ces caves, que fut traîné par les pieds ce malheureux enfant ; sa pauvre tête, sanglante, brisée, rebondit sur tous ces granits.

« Oh ! disait-il à ses compagnons frémissants plusieurs
« mois après ces scènes atroces, vous ne pourriez jamais
« comprendre ce que je souffris, à chaque coup dont ma
« tête battait ces degrés de pierre ; il me sembla d'abord
« qu'elle se brisait dans toutes ses sutures ; puis mon cer-
« veau devint de feu. A chaque secousse, à toute chute,
« mes yeux s'embrasaient et je croyais que ma tête s'en
« allait en éclats ; j'éprouvai enfin une convulsion suprême...
« je cessai de souffrir. »

Et les bourreaux traînèrent toujours ce corps pantelant ; ils ne s'arrêtèrent qu'à l'entrée des *in pace* monastiques. Cette station d'un nouveau calvaire, vit une chose qui restera sans nom dans toute langue humaine. Tandis qu'un guichetier ouvrait la porte basse des cachots, ces infâmes s'acharnaient sur ce tronc sans mouvement, qui ne semblait plus un corps et qui n'était pas encore un cadavre, l'écrasant, le piétinant comme une vile litière.

C'est dans ce siècle et c'est en France que se sont commises

de pareilles horreurs, et le peuple indigné n'a pas traité ces monstres devant la justice! Bien plus, une révolution est venue glorifier les victimes et tous les sentiments de vengeance se sont éteints dans un généreux oubli.

Un officier de la garnison, témoin de cette dernière atrocité ne put contenir son indignation :

« Misérables! vous voulez donc le tuer!.. s'écria-t-il en s'élançant au milieu d'eux et les repoussant loin de leur victime. »

Mais la porte était ouverte, le prisonnier sans connaissance et presque sans vie, fut traité dans des profondeurs perdues.

Ceux qui ne sont pas descendus dans ces sépulcres; ceux qui n'ont pas frémé dans ces tombes, sous ces voûtes verdâtres et suintantes où l'on frissonne pendant les plus fortes chaleurs, ceux-là ne sauraient s'imaginer ce que l'on désigne sous le nom de cachots dans les prisons du mont Saint-Michel. Un couloir obscur fouillé dans le granit de la montagne s'enfonce sous cet entassement de constructions qui forment l'ancien monastère; d'un côté sont des espèces de grottes ou de tombeaux, ménagés dans le roc et dans des massifs de maçonnerie.

Les voûtes surbaissées, je l'ai déjà dit, ne s'élèvent pas à un mètre et demi au dessus du sol qui est le rocher lui-même; un trou large au plus d'un décimètre pratiqué dans une muraille ou plutôt dans un remblai de maçonnerie, épais de cinq ou six mètres y laisse pénétrer à peine assez d'air pour que la vie du prisonnier y soit momentanément possible et pour y réaliser les *visibles darknes* de Milton, ténèbres visibles de cet enfer; Bolge dantesque, a dit l'auteur de l'*Arbre de la vie*, M. Le Haricher, où l'on est comme

dans un mauvais rêve... dont on ne se rappelle rien que son horreur.

Ces cachots sont pourtant les moins affreux ; de l'autre côté, ce sont des cabanons humides, fangeux où l'obscurité est complète, et l'air si rare et si corrompu, que les fonctions organiques de la respiration y deviennent elles-mêmes un lent supplice. Les rats, si nombreux dans les caves voisines, ont été chassés de ces réduits par les masses de poux qui y rongent les prisonniers. La plainte déposée par M. et madame Carles au ministre de la justice, a révélé par des faits incontestables l'influence meurtrière de ces abominables lieux.

Dans la plupart de ces fosses, des anneaux de fer scellés dans les murs, attestent les scènes de torture dont ces gouffres sont trop souvent le théâtre. Martin Noël fut jeté dans le plus noir de ces abîmes.

Ce fut là que le serrurier procéda au ferrement de ce corps, d'où semblait avoir fui la vie. L'entrave qui fut écronée aux pieds de ce malheureux, se composait de deux larges anneaux en forme de fer à cheval, percés de trous aux extrémités. Lorsque ces anneaux eurent été adaptés aux jambes, une barre de fer ou boulon fut introduite et chassée à coups de marteau dans les quatre trous. Les anneaux se trouvant, par calcul, d'une plus faible dimension que les jambes, la barre de fer se fraya un sanglant passage en comprimant, écrasant et broyant les chairs.

Les souffrances de cette opération furent si atroces qu'elles rappelèrent le patient à la connaissance, c'est-à-dire, aux angoisses du supplice. L'une des extrémités du boulon était appuyée d'une tête arrondie, l'autre fut douloureusement et fortement rivée.

Ainsi ferré, brisé, meurtri, perdant le sang par ses reins

ouverts, ce corps, où tout ce qui n'était pas contusion était plaie, fut laissé par les bourreaux, étendu et râlant sur la pierre boueuse du cachot.

Par l'horrible inspiration d'un esprit infernal, le gardien en chef avait fait placer en arrière le boulon que, dans l'application ordinaire, doivent supporter les coude-pieds, de manière que le poids de cette barre de fer devait dépouiller les tendons, tandis que les anneaux attirés obliquement devaient, de leurs arêtes vives, couper les chairs et entamer les os.

Martin Noël, pour qui tout mouvement était une intolérable douleur, resta couché sur le ventre, dans cette noire citerne. Un geôlier venait par intervalles lui apporter et enlever un morceau de pain noir et l'eau croupie et puante qui lui étaient donnés pour aliments.

Ses souffrances devinrent telles, qu'il crut pendant quelque temps à une délivrance prochaine ; une mort inévitable lui semblait le terme voisin de ses longues angoisses, et cette mort il l'invoquait de toutes les aspirations de son âme, comme on invoque un libérateur. Hélas ! elle ne vint pas.

Combien se prolongea cette agonie dans ce réduit ténébreux, où une nuit constante ne lui permettait pas de mesurer le temps par la succession des jours ? Il l'ignorait, lorsque sur le rapport du geôlier, le médecin d'abord, puis le serrurier accompagnés de gardiens, descendirent successivement dans son cul de basse-fosse.

Ses pieds étaient dans un état effrayant ; les plaies et la compression exercée par l'entrave, avaient développé une telle enflure que les anneaux avaient disparu dans les chairs. La conservation des membres ainsi enchaînés était

gravement compromise. Les tourmenteurs reculèrent devant la responsabilité dont pouvait les frapper la mutilation de leur victime.

On procéda à son déferrement. Cette opération fut un nouveau supplice; le serrurier passa près d'une heure à travailler, avec ses grossiers instruments, dans ces chairs purulentes et meurtries, pour un arracher l'engin inquisitorial. La haine n'étant pas encore assouvie, Martin Noël fut de nouveau laissé pantelant et dévoré de fièvre sur le roc nu de cet antre de vengeance.

Bien des jours s'écoulèrent ainsi; la vivace énergie de la jeunesse et la force de sa constitution s'épuisaient avec la progression la plus rapide; la blessure dont le coup de sabre lui avait percé les reins s'envenimait profondément et lui causait des douleurs horribles. Le médecin vint de nouveau le visiter, il jugea l'état du prisonnier si inquiétant, qu'il ordonna son extraction des cachots. Des rudiments de gangrène avaient éclaté dans sa blessure.

Où fut transporté ce malheureux jeune homme? à l'infirmerie? Non, les détenus politiques n'ont pas au mont Saint-Michel ce que les forçats ont au bagne, une infirmerie. Dans sa cellule?... Non, sa faute n'était pas suffisamment expiée. Il fut renfermé, malade, pour cinq semaines, dans une des loges de correction...

Roudil dont le crime avait été de pousser des cris d'effroi, ainsi que plusieurs autres détenus, alors que la lutte où Martin Noël était acteur et victime, les avait réveillés en sursaut, fut, pour ce fait seul, condamné à quinze jours de cachot et à cinq jours de fers.

Toutes les ressources de l'esprit du directeur, si fécond en artifices, ne purent dérober aux prisonniers les horreurs

de ce sanglant épisode où se trahissait le système de compression dont leur avenir était menacé. Ces faits, plutôt instinctivement devinés que matériellement connus, pénétrèrent dans les cabanons par suite de cette lucidité que la tension de l'esprit donne fréquemment à la pensée. M. Teurrier s'efforça alors d'en rejeter la responsabilité sur des agents subalternes, qui ne furent cependant ni punis, ni même censurés.

Ces vaines excuses ne purent détruire la nouvelle et profonde atteinte que ce funèbre incident porta à la confiance qu'à force de démonstrations hypocrites, cet homme était parvenu à conserver dans quelques esprits.

* Le commencement de l'année 1840, reprend plus loin M. Fulgence Girard, vit le nombre des détenus politiques se grossir de la seconde catégorie des insurgés de mai. Un mauvais char-à-bancs, escorté par la brigade de gendarmerie attachée à la ville d'Avranches, y versa le 5 et le 6 février les citoyens Auguste Blanqui, Charles, Herbelot, Godard, Guignot, Hendrick et Dubourdieu.

• Auguste Blanqui était un des plus ardents soldats et des plus stoïques apôtres de la démocratie, pour laquelle — depuis que 1828 lui avait donné le baptême de sang — il avait subi trois fois la consécration du feu et quatre fois l'épreuve des cachots. Notre amitié, dit l'auteur, remontait à 1830, où étudiants en droit nous avions essuyé ensemble la première condamnation politique prononcée par le gouvernement de juillet. J'eus donc un double motif, comme patriote et comme ami, pour lui faire parvenir mes protestations, et lui donner

l'assurance que, près de sa prison, il pouvait compter sur un cœur dévoué. »

Cette nouvelle série de prisonniers fut traitée avec plus de rigueur encore que par le passé, et l'on resserra encore davantage les liens dans lesquels on les retenait.

Un résumé rapide fera apprécier ces rigueurs, dignes d'une autre époque, et d'un autre pays.

« Les deux premiers articles règlent les rapports des condamnés avec les personnes placées dans l'intérieur de la maison et les renferment dans les relations *indispensables au service*. Défense est même faite aux détenus de s'adresser à leurs geôliers pour d'autres objets que leurs besoins. Ainsi ces paroles de consolation que les malheureux renfermés sous les plombs de Venise, dans la vieille citadelle morave, dans les cachots turcs du château aux Sept-Tours, que les infortunés jadis plongés dans La Bastille, pouvaient échanger avec leurs guichetiers, sont interdites hautement dans les cabanons du mont Saint-Michel,

Le 3^e et le 4^e régissent les rapports personnels des prisonniers avec l'extérieur et les interdisent sans les autorisations que le ministre et le directeur peuvent refuser aux plus proches parents eux-mêmes. L'expérience a prouvé avec quelle rigueur ces fonctionnaires les interprètent et les appliquent.

L'article 5 va plus loin : C'était dans la pensée et dans l'expression le cynisme le plus monstrueux qu'eût jamais osé formuler la féodalité ou l'absolutisme. Non-seulement cette disposition soumettait à l'examen du directeur toute lettre écrite ou reçue par les prisonniers; non-seulement elle limitait leur correspondance aux personnes admises à les voir

— et l'on sait qui elles pouvaient être ! — mais elle portait textuellement cette phrase :

« Défense leur est faite de parler en aucune façon de l'administration de la maison et des mesures dont ils sont l'objet. »

Cette disposition était-elle claire?.. Quoi! les détenus pouvaient révéler, à leurs parents, les actes de l'autorité à leur égard!... Quelle pouvait donc être la nature de ces actes que l'on tenait assez à plonger dans le silence pour en faire une prescription réglementaire? Quels arcanes d'iniquité renfermait donc cette Bastille que l'on voulait ainsi épaisir le mystère autour d'elle? Cette défiance est plus éloquente que toute parole, et proclame, plus hautement qu'aucune voix, les forfaits que l'on voulait ensevelir dans l'oubli.

L'article 6 étendait aux détenus politiques la circulaire ministérielle du 1^{er} septembre 1836, relative aux voleurs.

L'article 7 disposait : « Les chants, de *quelque nature qu'ils soient*, sont interdits. »

Ainsi, déplorables martyrs de la liberté italienne : Andryane, Maroncelli, Sylvio-Pellico, et toi vrai cœur d'or, bon Marco-Forini, les geôliers français eussent étouffé dans vos bouches ces chants de la patrie, ces tendres modulations dont la tyrannie autrichienne vous permettait de bercer et de consoler vos douleurs.

L'article 8 prohibait la remise de tout livre aux condamnés, sans l'autorisation du directeur.

L'article 9 était conçu en ces termes : « L'introduction de vins et liqueurs spiritueuses est expressément défendue. »

L'article 10 enfin, réglait les punitions, et plaçait au nom-

bre des pénalités la mise aux fers, dans les cas prévus par l'article 614 du Code de procédure criminelle, c'est-à-dire dans le cas de fureur ou de violences graves.

Tel était ce règlement qui restera une flétrissure de la monarchie. Quel que fut cependant son caractère draconien, quelque latitude qu'il donnât à l'arbitraire, cet arbitraire se trouva encore trop à l'étroit dans ses limites et ne se fit pas faute de les briser ou de les franchir. Comment en effet ces geôliers justifieraient-ils le ferrement du malheureux Roudil. Oseraient-ils bien transformer ses cris d'effroi, en actes de violence et de fureur?... Mais d'autres faits vont montrer, d'une manière encore plus sinistre ce qu'étaient pour ces hommes les prescriptions de l'humanité et des lois.

Sous l'action de pareils règlements, l'état pathologique des prisonniers devint, on le pense bien, de jour en jour plus effrayant. Ces jeunes détenus, dans toute la puissance de l'âge et dont le caractère ardent doublait encore l'énergie physique, éprouvèrent avec une progression saisissante les effets de ce régime contre nature.

Tandis qu'une fièvre contenue décelait dans les uns l'exaltation morbide du système nerveux; les facultés s'oblitéraient dans les autres; la prostration de toutes les forces, l'inappétence de tous les instincts les plongeait dans une sorte d'anéantissement. Tous, vigoureux et sains jusqu'alors, s'étonnaient de la perturbation générale que cette séquestration assassine développait dans leur organisation; dans quelques-uns ces désordres éclataient déjà avec une intensité incurable.

Déjà Staube avait terminé, d'un coup de rasoir, cette agonie artificielle, et échappé aux tortures du *carcere duro* dans la liberté de la tombe.

Austen, ce beau jeune homme dont la haute stature avait posé à la barre de la cour des pairs, comme un noble modèle de la nature slave, survivait à sa raison éteinte : c'était la mort intellectuelle qui l'avait affranchi.

Ces faits étaient trop graves, la corruption n'avait pas assez profondément atteint l'opinion publique pour qu'elle ne demandât point compte au pouvoir d'un système de répression qui, sous un titre humanitaire, se révélait, dès ses premiers effets, par le suicide et la folie. Aussi le directeur ne négligea-t-il aucuns soins pour que la connaissance n'en pût franchir les murs de la prison : les employés évitaient de leur donner, par des confidences ou des aveux, un retentissement extérieur.

L'état déplorable dans lequel était tombé Austen fut même nié, pendant un temps assez long, pour rendre sa maladie incurable. Sans souci du malheur irréparable qui s'accomplissait sur cet infortuné, sans inquiétude de la responsabilité que ce crime appesantissait sur eux, le directeur et le médecin osaient soutenir, en présence même du mal flagrant, que c'était une folie simulée.

« Le pauvre malheureux, m'écrivait quelque temps après
 « Auguste Blanqui, est resté ainsi plus de six mois, dans
 « son cachot, sans soins, seul, séquestré, en proie aux tor-
 « tures de sa maladie. Ses paroles, ses exclamations étaient
 « souvent déchirantes. Il criait : *Oh ! les misérables !... mon*
 « *pauvre père !... ils le tiennent là, emprisonné au dessous*
 « *de moi !... je l'entends !... je l'entends !... tantôt c'était*
 « son père, tantôt c'était son frère qu'il disait enfermé au-
 « dessous de lui. Tu vois par là que sa folie venait bien de
 « notre *carcere duro*. »

Il fallut bien cependant se résigner à la fin à donner à ce

malheur la publicité qui devait entraîner le transfert, dans une maison d'aliénés, de cette seconde victime de la séquestration politique. Une lettre d'Armand Barbès m'en apporta la nouvelle.

La voici :

« Cette lettre, mon cher Fulgence, te sera remise par
« M. Doux, l'un de mes meilleurs amis, qui a enfin obtenu
« la permission de me voir. Je l'ai engagé à consacrer une
« des journées qu'il doit passer dans ce pays à faire le petit
« voyage d'Avranches, d'abord parce que je sais tout le
« plaisir que tu éprouveras à faire connaissance avec l'un
« de mes amis dont les opinions sympathisent complètement
« avec celles que nous servons tous les deux, et ensuite
« parce que ton obligeance pourra me procurer peut-être
« quelques objets qu'il me serait très difficiles d'avoir par
« toute autre occasion. Je ne te les spécifie pas, mon ami
« fera cette commission d'une manière tout orale. Autre
« affaire, pourrais-tu me procurer les numéros du *National*,
« à partir du 20 juin 1839, jusqu'au 20 juillet suivant ; et
« pareillement ceux du journal *le Peuple*, pendant les mê-
« mes semaines ? Ce serait ainsi trente numéros du *Natio-*
« *nal* et cinq du *Peuple*, à remettre à M. Doux, qui me les
« fera entrer successivement dans le Mont-Michel. A dé-
« faut des deux journaux, l'un ou l'autre, et préférablement
« celui de la rue Lepelletier, sera toujours le bien-venu. Tu
« comprends, sans que j'aie besoin de te l'exprimer, que
« je désire, par la lecture de ces feuilles, connaître la phy-
« sionomie qu'ont donnée à notre procès les seuls journaux
« qui conservent encore une couleur républicaine. Martin

» Bernard est au moins de moitié dans ce désir là, et une
» fois la petite pacotille arrivée, je trouverai le moyen d'en
» envoyer sa part à notre ami.

» Notre existence cellulaire continue à être la même ; pas
» de nouvelles autres que le transfèrement obtenu enfin
» pour le malheureux Austen. La semaine dernière il a été
» conduit dans l'hospice de Pontorson, où il est fort à crain-
» dre qu'aucune amélioration importante ne soit apportée à
» sa position ; mais enfin le fait de son aliénation mentale
» est du moins constaté aujourd'hui d'une manière offi-
» cielle.

» Comme le porteur de la lettre te donnera tous les dé-
» tails désirables sur ma propre situation, je me contente
» de te donner une poignée de main fraternelle.

» Ton frère et ami,

» A. BARBÈS. »

La partie mystérieuse et confidentielle du voyage de M. Doux, indiquée par les deux mots soulignés de la lettre d'Armand, était un projet d'évasion dont tout faisait présager l'heureuse issue. Le cabanon de notre prisonnier se trouvait au dessus d'une galerie, débouchant dans le chemin de ronde, et dont il n'était séparé que par l'épaisseur d'un plancher et d'une voûte. Il fallait percer ces deux obstacles, et le premier pas, le principal, était fait vers la liberté. Les instruments nécessaires, pour obtenir ce résultat, étaient le secret caché sous ces mots discrets : *Quelques objets*. Je les lui procurai, ainsi que la commission complémentaire, afin que nos braves amis pussent se mettre à l'œuvre..

Une circonstance des plus heureuses était venue apporter à ce projet un nouvel élément de succès.

Au moment de partir pour Avranches, M. Doux ayant aperçu quelques militaires de la garnison du mont Saint-Michel qui s'acheminaient dans la même direction, les avait laissés prendre les devants pour écarter tout soupçon ; mais après, hâtant le pas, il n'avait pas tardé à les rejoindre. Il lui avait été d'autant plus facile de nouer son voyage au leur, que volontaires parisiens, engagés après la révolution de juillet 1830, ces militaires, dont l'un portait les galons de caporal, étaient pleins de sympathie pour les condamnés politiques et conséquemment pour leurs amis.

M. Doux fit tout pour développer ces excellentes dispositions, et ses efforts furent si heureux qu'il put dès-lors compter sur leur dévouement, et, en cas de besoin, sur leur concours.

Cette circonstance faisait disparaître le plus grave obstacle contre lequel le projet d'évasion pût se briser. En profitant de la nuit où l'un de ces soldats serait en sentinelle dans le chemin de ronde, on pouvait les franchir sans danger, et la liberté eût été dès-lors presque reconquise.

La pierre d'achoppement que nous n'avions pas prévue, fut la générosité de Barbès. Il voulut d'abord se créer des communications avec ses amis ; n'ayant pu y parvenir, tout fut ajourné ; il préféra ne pas se sauver que de partir seul ; — il garda ses fers à demi brisés.

Les militaires ayant eu l'imprudence, un soir de chanter la Marseillaise, furent l'objet d'un rapport à la suite duquel on les fit passer dans l'armée d'Afrique.

Armand Barbès n'avait pas été le seul qui eût formé des projets pour échapper à ces cachots étouffants. Une double circonstance qu'explique la lettre suivante, m'avait enfin mis en rapport avec Auguste Blanqui.

« Mont Saint-Michel, ce samedi 5 septembre 1840.

« Mon cher Fulgence,

« Le plus grand des hasards, un changement de cabanon,
« m'a appris que tu habitais Avranches et que tu y rédi-
« geais un journal. Je te croyais à Granville. Guilmain vint
« d'entrer dans la chambre qui est au dessous de la mienne,
« et il m'a appris qu'il était en relation avec toi et que tu
« correspondais avec nos amis. Je t'avoue que jusqu'à ce
« moment j'ai ignoré ces communications, par suite du
« système cellulaire qui m'a isolé de ceux qui étaient en
« rapport avec toi. Mais il se trouve justement que Guilmain
« vient occuper la chambre voisine, et qu'en outre ma mère
« est venue me voir dans ma prison. Je profite de ces deux
« circonstances. Ma mère va aller à Avranches avant de me
« faire sa dernière visite, et je lui remets cette lettre pour
« qu'elle aille te voir et te la donner. Je serais fort aise,
« comme tu penses, d'avoir de tes nouvelles et de savoir
« si je pourrai continuer d'en recevoir. Si tu peux me faire
« passer de temps en temps ton journal, tu ne doutes pas
« du plaisir que cela me fera. Je suis pressé par l'heure, car
« il faut que ma mère s'en aille. Dis-lui de vive voix ce que
« tu ne pourras ou ne voudras pas m'écrire. Dis-moi quelle
« physionomie a la politique; ce que tu penses de l'avenir,
« du présent, de la guerre, de la paix, du prince Louis,
« etc., etc. Parle-moi de tout enfin, et de plusieurs autres
« choses. Je ne conçois pas trop comment tu peux faire
« passer tes lettres et en recevoir, car du diable si les choses
« me seront possibles à moi. J'ai essayé, mais sans le

- moindre succès et même avec un notable échec ; ex-
- plique-moi bien tout ce qui est possible. Il faut en finir.
- Adieu.

« L. AUGUSTE BLANQUI. »

J'avais trop souffert de cet isolement contre lequel étaient venus se briser toutes mes tentatives et tous mes efforts pour ne pas répondre avec tout empressement à cet appel ; aussi ne tardai-je pas à recevoir la lettre où il m'interrogeait sur les ressources que je pourrais offrir au projet dont je parlais à l'instant.

« Ce 40 octobre.

• Mon cher Fulgence,

- J'ai reçu le mois dernier ta lettre qui m'a fait grand
- plaisir ; il y avait si longtemps qu'une voix humaine ne
- m'était librement arrivée du dehors. C'était comme une
- renaissance au monde ; une résurrection de mon tombeau.
- Sur notre misérable rocher on finit par oublier qu'il existe
- une société où l'on existe autrement que par le sentiment
- de la souffrance. On finit par croire que partout ce sont
- des géôliers, des clés, des murailles de cent pieds de
- haut, des factionnaires qui rôdent autour de vous comme
- des lions dévorants.
- J'avais bien souvent pensé à toi. Je te croyais à Gran-
- ville, et je me disais que bien près de moi vivait un vieil
- ami qui devait parfois songer au mont Saint-Michel ; mais
- je n'espérais jamais qu'une parole amie pût être échangée

« avec le dehors ; je croyais que tu serais toujours pour moi
« comme si tu habitais le Japon ; enfin cette barrière s'est
« un peu abaissée. Aujourd'hui, par un changement de
« hasard, je puis la franchir un peu davantage encore ; il
« m'est possible de communiquer avec toi, et je le fais cette
« fois dans un billet assez sérieux.

« On vit ici sans doute, puisque j'y suis vivant et les ca-
« marades aussi ; mais on serait mieux partout ailleurs ; ce
« ne serait pas dommage, je crois, de fausser compagnie au
« mont Saint-Michel ; je ne suis pas éloigné d'en avoir le
« désir, mais tout de suite une idée m'arrête. Si par un
« bonheur des plus extraordinaires, nous nous trouvions
« hors de cet enfer, on aurait grande envie de nous y faire
« rentrer ; nous serions vigoureusement et promptement
« poursuivis, car en prenant la meilleure chance, il nous est
« impossible d'avoir plus de deux heures à nous avant que
« notre fuite ne soit découverte. On ne va pas loin pendant
« ce temps là ; nous serons traqués, et sans un plan dressé
« d'avance pour gagner les champs, on nous reprendrait,
« j'en suis certain.

« Nous sommes près de la mer, il faudrait en profiter,
« sans perdre de temps. Je sais que tu t'étais déjà occupé
« de ce projet qui a dû être suspendu par des circonstances
« qui l'entravaient. Il paraît que tu connais à Granville un
« batelier, un marinier ton obligé, et qui pourrait nous con-
« voyer à Jersey après notre prison buissonnière. Tu pen-
« sais qu'il fallait gagner une campagne, près Granville,
« pour y attendre le moment de l'embarquement et les pré-
« paratifs nécessaires *ad hoc*. Je voudrais bien que tu m'ex-
« pliquasses ton plan à ce sujet.

« Si l'évasion réussissait, elle aurait lieu de nuit ; nous

« n'aurions pas deux heures d'avance. Il y a sept lieues du
« mont Saint-Michel à Granville. Comment entendrais-tu
« que nous devrions faire après l'évasion ? Où faudrait-il
« se rendre ? Pourrais-tu nous faire embarquer ? En quel
« endroit ? Serait-ce à Granville même ou sur quelque point
« de la côte ? Serait-ce à Granville ou à la pointe de collines
« que nous voyons d'ici s'avancer dans la mer ? Serait-ce
« entre Granville et l'embouchure de la Sienne, rivière de
« Coutances ? Serait-ce la nuit même de l'évasion ou plus
« tard ? Quel chemin faudrait-il suivre ? Où faudrait-il al-
« ler ? Faudrait-il gagner Granville ou Saint-Malo ? Mais je
« pense que du côté de Saint-Malo tu ne peux rien. Par quel
« chemin gagner Granville ou le point près Granville qu'il
« faudrait rejoindre ? Est-ce par Genest, par Sartilly ou en
« faisant un détour pour rentrer dans les terres et revenir
« sur le point convenu. Quelles seraient les conditions de
« l'embarquement ? Aurais-tu besoin d'être prévenu à l'a-
« vance du jour ou plutôt de la nuit ? Ceci nous serait très
« difficile, pour ne pas dire impossible. Je pense que nous
« ne saurions jamais à l'avance la nuit qui se trouvera fa-
« vorable.

« Ma lettre te parviendra par une voie sûre que tu connais
« déjà ; par la même voie, fais-moi une réponse et trace-
« moi le plan que tu juges convenable. La première condi-
« tion de cette affaire est un secret absolu ; tu sais assez cela,
« puisque tu as fait avec nous le métier. La saison où nous
« entrons me paraît la plus favorable. Ce sont les nuits lon-
« gues et orageuses. J'attends la réponse que tu feras à
« toute cette série de questions. Tu dois connaître sur le
« bout du doigt toutes les pratiques, tous les recoins,
« toutes les ressources de cette côte. En ta qualité de rédac-

« teur de la France Maritime, tu es obligé de posséder ton
 « Granville aussi bien que le meilleur pilote l'entrée de sa
 « rade. Tu as fait un article sur notre délicieux mont Saint-
 « Michel, dont tu vantes les figues en les mettant de beau-
 « coup au dessus de celles du midi. O calomniateur ! Ap-
 « prends, mon cher Fulgence, qu'il n'y a rien de bon au
 « mont Saint-Michel, et rien absolument. Je n'en donnerais
 « pas deux liards de ton mont Saint-Michel, et s'il dépendait
 « de moi, je lui bourrerais le ventre de six mille kilogram-
 « mes de poudre, pour faire sauter la calotte de cet infernal
 « gâteau de Savoie.

« Rien de nouveau ici : *Tradetur dies die novæ que per-
 « gunt interire lunæ.* Je te parle de la lune, parce qu'elle
 « nous occupe plus qu'elle ne l'a jamais fait par suite de son
 « intervention ici-bas dans les balancements de la mer. Je
 « voudrais pour beaucoup ne plus tant m'inquiéter et res-
 « pirer un peu de l'air de pré ou de bois; nous avons assez
 « reniflé celui de la grève qui est pointu comme les odes en
 « losange de Victor Hugo.

« Et que dis-tu des choses de la terre? On a bombardé
 « Beyrouth, en attendant qu'on bombarde Paris. Je crois que
 « ce dernier bombardement pourrait bien être un jour le fils
 « légitime de l'autre. Voici le moment arrivé. En manoeu-
 « vrant quelques régiments et quelques vaisseaux, le tour
 « sera joué. Ne-compte pas sur autre chose. L'enfoncement
 « de Méhémet-Ali est un fait accompli, et l'embastillement
 « de Paris ne tardera pas à en être un autre. *Deo gratias!*
 « Ce sera la clôture pour l'an 1840. Oh! mon pauvre Ful-
 « gence, nous sommes dindonnés; nous sommes faits repic
 « et capot ou repique et capot. je ne suis pas assez versé
 « dans la partie pour décider. *Vanitas, vanitatum,* les jour-

- naux sont de grands gueulards qui ne valent pas un sou.
- Ce sont eux qui ont toujours, tout perdu.

• *Vale et responde ?*

L. AUGUSTE BLANQUI. . .

Ma réponse fut immédiate, en voici la substance :

Granville est le seul point de la côte où l'embarquement puisse s'effectuer. Partout ailleurs, la surveillance et l'intervention des douaniers le rendraient impossible ; là, au contraire, il s'opérera sans obstacle. Une partie de chasse et de pêche, ou une excursion botanique et géologique sur les flots de Chausey en sera le prétexte très plausible. On part avec cette destination, on traverse l'attolon susdit, et l'on met ensuite franchement le cap sur l'île anglaise.

Le point grave est le moment du départ.

Si l'on peut connaître l'époque de l'évasion, non pas d'une manière rigoureusement précise, mais à un jour ou deux près, le plus simple et le plus sûr est de partir la nuit même de l'évasion. J'attendrais à Genest ou même au mont Saint-Michel pour servir de guide, et une voiture stationnée sur le chemin de grande vicinalité de Genest à Sartilly, nous déposerait à Granville, avant qu'aucune estafette eût pu y parvenir.

S'il est impossible de fixer la nuit de la fuite, comme un bateau trop longtemps en partance, appellerait des soupçons ; il faut renoncer à un embarquement immédiat, et attendre pour aller respirer les brouillards Tersiais, que les bruits et les agitations de votre fugue soient tombés. Jusquelà, pauvres échappés, il vous faudra, ensevelis dans quelques solitudes champêtres, vous préparer, par un noviciat,

à la liberté. Cette agreste hospitalité, ces nids dans les feuilles, je me charge de vous les fournir.

Telle fut en résumé la réponse que je fis à ces questions ; je lui donnai en outre quelques renseignements propres à éclairer l'exécution si épineuse d'un pareil projet. La nouvelle lettre qu'il ne tarda pas à me faire tenir, me prouva que l'entreprise était encore à l'état d'espérance. En voici le texte :

« 23 octobre.

« J'ai reçu ton billet, mon cher Fulgence, et je n'ai pas
« eu de peine à le déchiffrer ; entrons en matière. Il faut
« renoncer à un embarquement immédiat, d'après ce que tu
« me dis ; ne penses-tu pas que ta ferme de Barilly pourrait
« être signalée tout de suite, comme un des asiles probables
« des fugitifs ? On doit savoir que cette propriété t'appartient,
« et de plus tu dois être suspect, car notre Cerbère n'ignore
« pas tes relations avec quelques-uns d'entre nous. Je te
« donne ceci comme simple objection qui nous intéresse
« tous. Autre, je crains fort que les quatre soldats, dont tu
« parles, ne fassent plus partie de la garnison ; cela est cer-
« tain du moins pour deux d'entre eux, dont l'un était ca-
« poral et se nommait Gaspard. On a demandé dernièrement
« des hommes de bonne volonté pour l'Afrique, ceux-là se
« sont présentés et on les a acceptés ; ils sont donc partis.
« Maintenant sur les quatre en reste-t-il deux ? voilà ce que
« nous ignorons et ce que nous ne pouvons pas vérifier.
« Car de quel trucheman se servir ? Tu as parfaitement rai-
« son en conseillant à madame Guilmain de s'abstenir, son

« intervention serait tout-à-fait suspecte ; mais tu indiques
 « un moyen impraticable : Doux ne peut pas revenir de
 « Carcassonne après une visite aussi récente, cela serait
 « plus qu'imprudent, cela est tout-à-fait impossible ; ce
 « moyen serait plus dangereux que tous les autres. Comment
 « faire cependant ? Connais-tu au mont Saint-Michel, à
 « Avranches ou partout ailleurs quelqu'un qui pût ou vou-
 « lût se charger de cette mission ? Je ne te conseille pas de
 « la prendre pour toi, car tu es suspect et très suspect. Tes
 « *rôderies* au mont Saint-Michel autour des troupiers sen-
 « tiraient fort mauvais au nez de nos argus ; tâche de trouver
 « dans ton imagination de romancier et dans ta connaissance
 « du pays, un moyen d'aborder cette question capitale.
 « Sans la connivence du factionnaire, l'évasion me semble
 « impossible ; mais avec son concours elle me semble fort
 « aisée ou du moins très praticable. Toute la question est
 « là, tu tâcherais de nous trouver des étapes échelonnées
 « jusqu'à une certaine distance d'Avranches ; plus loin nous
 « trouverions sans doute une succession de bons vouloirs
 « qui nous conduiraient de distance en distance jusqu'à un
 « abri ou un port assuré ; mais le premier acte est le plus
 « important de tous et les autres ne sont que de véritables
 « accessoires...

« Et *le National*, tu ne m'as pas répondu à ce sujet ? je pense
 « qu'il ne te serait pas aisé de l'envoyer. Alors nous laisse-
 « rons cela de côté, *totus tibi*.

« L. AUGUSTE BLANQUI. »

Ce projet dut s'arrêter de nouveau devant les obstacles ;

je fis inutilement quelques voyages au mont Saint-Michel. Je dus suspendre mes démarches ; malgré l'extrême prudence dont jè les avais entourées , elles avaient soulevé toutes les défiances de l'administration locale, bien qu'elle n'en soupçonnât point le principal objet ; ma persistance , dans ce moment d'éveil, pouvait mettre la surveillance sur la voie et enlever à mes efforts toute chance de succès.

Un autre motif m'arrêta encore ; depuis quelque temps je n'avais reçu aucune nouvelle directe d'Armand Barbès ou de Martin Bernard. J'en dus conclure qu'ils avaient quelque motif de mettre une grande circonspection dans leurs actes et ce fut pour moi une raison nouvelle de m'abstenir.

Toute leur vie se passait ainsi, à espérer, et à craindre, et chaque jour on leur enlevait un peu de cette liberté qu'on leur octroyait si parcimonieusement !

Pendant que les prisonniers cherchaient ainsi à adoucir leur triste existence, derrière les grilles de leur cachot, il se produisit un fait assez singulier, qui leur prouva une fois de plus, à quel directeur ils avaient à faire !

Vers le mois de janvier 1840, la consigne des factionnaires reçut une nouvelle rigueur : les condamnés, leur dit-on, ne devaient pas se présenter aux barreaux de leur prison ; ils eurent ordre de veiller à l'exécution de cette défense : et en cas d'inobservation de leurs injonctions, ils avaient ordre de faire feu.

Cette mesure de rigueur devait infailliblement provoquer des protestations, des résistances, des scènes de scandale et peut-être même des scènes de meurtre. C'était si bien le résultat espéré, que pour le rendre plus certain, les prisonniers ne furent pas prévenus de ces mesures et ne les connurent que par la voix des sentinelles.

Voici en quels termes Auguste Blanqui racontait les faits de cette machination odieuse :

« Les factionnaires se mirent tout-à-coup à nous enjoindre de quitter nos grilles, en menaçant de faire feu ; je fus menacé le premier. Comme j'étais silencieux et tranquille à humer un peu l'air du dehors, je fis demander sur-le-champ au directeur ce que cela signifiait. Il me répondit que c'était un malentendu, une méprise de factionnaire et que cela n'arriverait plus.

« Le surlendemain je suis menacé de la même façon : nouvelle plainte suivie de la même réponse.

« Le lendemain Martin-Bernard, Quignot et Delsade reçoivent l'injonction de se retirer de la fenêtre, injonction suivie de la menace et du geste de faire feu. Delsade, indigné, poussé à bout, court prendre sa chandelle (c'était le soir), la pose sur sa fenêtre et présentant la tête aux barreaux, il cria au factionnaire :

« Tire donc, j... f..., tire donc : tu verras clair pour viser. »

Voilà la scène qu'on voulait provoquer : là-dessus rapport au ministre sur les insultes adressées aux soldats.

Le machiavélisme de la direction sut bientôt se créer de nouveaux chefs d'inculpation contre les détenus.

Les sentinelles placées dans les chemins de ronde ne tardèrent pas à avertir leurs supérieurs des dangers auxquels elles étaient exposées par de fréquentes chutes de pierres lancées des fenêtres de la maison. Les seuls jours ouverts de ce côté étaient les baies des cellules et les fenêtres des appartements du directeur. L'accusation n'eût pas hésiter lors même que les dernières scènes n'eussent pas concouru à dissiper toute incertitude ; les prisonniers seuls étaient suspects, seuls aussi, ils furent accusés.

Les plaintes des soldats se multiplièrent au point que les officiers crurent devoir en adresser un rapport au ministre de la guerre.

Les détenus informés de ces faits, acquirent la certitude que malgré la prévention dont ils étaient naturellement l'objet, ces pierres ne provenaient pas des fenêtres de leurs prisons, mais bien de celles de l'habitation de M. le directeur ; ils se mirent, en conséquence, presque continuellement aux aguets. Un jour que deux sergents se promenaient, une pierre fut de nouveau jetée ; les deux sous-officiers se retournèrent au bruit :

« Continuez, Messieurs, continuez !... » dirent-ils en s'adressant avec modération et dignité aux prisonniers. — Godar, désolé de cette méprise, demanda à parler au directeur, lui raconta le fait, en accusant hautement les gens de sa maison, et le pria de faire appeler les deux militaires pour arriver, par une enquête, à la constatation de la vérité.

Le directeur se refusa à toute espèce d'information : l'affaire avait, à son avis, trop peu d'importance, pour que l'on dût y donner suite.

Un nouveau fait vint signaler et indiquer la main coupable d'où partaient ces provocations. Un os fut jeté sur un officier de la garnison, au moment où il descendait le grand escalier du Saut-Gauthier.

Une seule fenêtre de la prison, ou du moins des parties de la prison occupée par les condamnés politiques, donnait sur ces sur ces degrés. C'était celle de Dubourdieu. Plusieurs fenêtres de la direction s'ouvraient au-dessus. L'auteur de cet acte coupable devait être aisément découvert. Ce ne pouvait être Dubourdieu, qui ne recevait aucune nourriture du dehors et à qui l'administration donnait,

comme aux autres détenus, sa viande désossée. — Qui était-ce donc?

Une enquête est de nouveau réclamée par les détenus ; elle est de nouveau refusée par le directeur : — « On a tort de s'inquiéter ainsi d'une plaisanterie dont l'officier a été le premier à rire. » Telle fut la réponse de ce fonctionnaire, dont tous les efforts tendaient à épaissir l'ombre qui enveloppait cette intrigue.

Pendant les pierres tombent toujours ; on en jette même jusque dans la ville ; des plaintes d'autant plus justes, d'autant plus graves que les causes en sont plus continnes et plus flagrantes, se multiplient et parviennent jusqu'à l'autorité ; toutes les voix s'élèvent contre les prisonniers républicains. Un fait vient enfin édifier l'opinion : Un factionnaire que la chute de ces étranges aérolithes ne laissait pas sans inquiétude, se place un jour lui-même au guet et aperçoit bientôt une pierre partir d'une des fenêtres du directeur. Le hasard réunit plusieurs autres regards sur cet acte.

Ce fut celui de Martin Noël qui, témoin de la chute de la pierre et de l'étonnement de la sentinelle, lui cria ; — « Eh bien ! camarade, nous accuserez-vous encore maintenant?... »

« Oh ! je vois bien à présent, répondit le soldat, d'où cela vient. »

Ce fut l'une des domestiques du directeur, contre laquelle les détenus avaient dirigé leurs plaintes, qui s'écria elle-même en s'adressant à un des fils de M. Theurrier :

« On ne dira pas que c'est moi cette fois, on vous a vu, monsieur Émile. »

Ces manœuvres n'en produisirent pas moins les fruits

que le directeur s'était proposé d'en recueillir. Tandis qu'il s'efforçait de dissimuler aux détenus la gravité de ces faits, en affectant à leur égard une complète indifférence ; ses lettres et ses rapports au ministère les revêtaient des couleurs les plus compromettantes pour la sûreté de la maison et pour l'ordre public ; ces représentations et ces plaintes tranchèrent à la fin l'indécision qu'avait rencontrée son projet. Le placement des triples grilles fut autorisé.

« Cependant, le drame lamentable dont cette Bastille allait être le théâtre n'en était qu'à ses premières scènes. Des faits, d'un caractère encore plus atroce que ceux dont le retentissement avait jeté l'inquiétude dans le pays, n'allaient pas tarder à s'y accomplir.

Comme aucune cause de punition n'avait motivé le séjour momentané des détenus dans les loges, ils jouissaient de leur heure de sortie quotidienne. Le 21 mai, A. Barbès, au retour de sa promenade habituelle, ayant remarqué que l'on avait bouché pendant son absence l'étroite lucarne qui avait toujours existé dans la porte de son cabanon, du temps même qu'il était affecté à la punition des condamnés civils, en demanda la cause et déclara fermement qu'il ne rentrerait pas dans sa cellule sans avoir parlé au directeur. Celui-ci au lieu de faire droit à une réclamation si juste, ou du moins de se rendre sur les lieux, ordonne aux guichetiers de faire exécuter leur injonction par la force. Une horde de quinze de ces misérables, entre dans le couloir en poussant des cris et des menaces, se jette avec violences sur le détenu ; une lutte s'engage ; Martin-Bernard et Delsade trouvent dans leur amitié fraternelle pour Barbès, la force de se réunir à lui. Vain secours ! J'emprunte ici les expressions même avec

●

lesquelles la plainte que je rédigeai, au nom de M. et madame Carles, beau-frère et sœur de Barbès, rapportait cet épisode sanglant : « Armand Barbès terrassé par cette horde fut
« traîné par la barbe et les cheveux le long de tous les es-
« caliers de granit qui règnent des loges jusqu'au greffe, et
« dans ce trajet, un de ses bourreaux lui porta un coup de
« pied sur la poitrine. Ce fut dans l'état déplorable où l'a-
« vaient réduit ces sévices, que brisé, ne pouvant se soute-
« nir, il fut, ainsi que ses deux compagnons, revêtu d'un
« habit pénitencier et plongé dans un cachot. »

Ces cachots, dont j'ai déjà essayé de tracer la hideuse esquisse, seront mieux connus par un seul fait emprunté à cette plainte :

« Le précédent aumônier disait, en parlant de ces fosses
« perdues : *Je n'ai jamais vu conduire des détenus dans ces*
« *cachots sans frémir, car lorsqu'on devait y prolonger leur*
« *détention, j'étais presque certain qu'on ne les en retirerait*
« *que pour les transporter à l'infirmerie et de là au cime-*
« *tière.* »

La connaissance de ces atrocités qui reportent la pensée aux plus sombres époques de la barbarie, pénétra le lendemain dans le corps de bâtiment affecté à la réclusion habituelle des condamnés politiques. La voix qui vint y répandre cette triste nouvelle fut celle de l'un des agents de la direction. A quel ordre obéissait ce misérable ? quelles prévisions le lui avait fait dicter ? quel pouvoir lui fit ouvrir les portes ? La réponse à ces questions ne serait-elle pas l'explication des scènes qui vont suivre ?

A ces bruits sinistres, une vive inquiétude s'empara des

esprits, si profondément prédisposés à l'exaltation par la surexcitation fébrile de l'isolement. « *On égorge nos frères!* » fut la pensée qui frappa tous les prisonniers et qui s'éleva aussitôt, en cris d'effroi, de toutes les cellules. Toutes les voix réclamèrent la présence du directeur.

C'était incontestablement le droit des prisonniers politiques; les articles 2 et 5 du règlement le consacraient littéralement par leur texte. A défaut du règlement, la raison et la justice n'eussent-elles pas fait une loi à ce fonctionnaire public de se rendre auprès des détenus, dont l'état physique et moral était si profondément altéré par une incarcération sans exemple?

Une explosion de douleur et d'indignation était inévitable. Il pouvait, sinon l'empêcher, au moins la contenir dans les limites de l'ordre par quelques mots. Il se garda bien d'une telle démarche.

Un des condamnés obtint pourtant la permission d'être conduit près de lui. Ce fut le citoyen Flotte; mais cette concession apparente n'était qu'un piège.

A peine, au sortir de cette courte et vaine audience, fut-il arrivé sur la plate-forme du Saut-Gauthier, qu'une horde de sbires, apostée là dans ce dessein, se rua sur lui avec des cris de rage.

Terrassé, foulé sous les pieds, broyé de coups, il fut enfin précipité du haut en bas de ce long escalier de pierre. Il roula, de marche en marche, jusqu'à l'entrée de l'ancienne crypte funèbre, où son corps resta étendu sans connaissance et sans mouvement.

Voici en quels termes un des détenus racontait le dénouement de ce guet-apens :

« Quatre hommes sont passés sous nos fenêtres, chargés
 « de l'un d'eux, blessé, peut-être à mort; nous croyons que
 « c'est Flotte, il ne pouvait plus parler. Là, nous avons en-
 « tendu ces paroles : *Mais, s'il meurt?—Emportez toujours,*
 « *j'en réponds, moi.* — C'est l'inspecteur qui a prononcé
 « ces derniers mots. »

Ces excès n'étaient que le signal des faits exécrables qui devaient souiller cette journée. Le sabre à la main, la menace et l'outrage à la bouche, les geôliers envahissent successivement toutes les cellules, tous les détenus sont saisis, accablés de sévices. Les uns sont traînés aux cachots et y sont chargés de fer; les autres sont jetés dans les loges, les pieds et les mains bouloonnés dans des engins de torture de tous noms et de toutes formes; et quand tous ces sépulcres sont encombrés, on enchaîne dans leurs cellules ceux qui restent encore à punir.

Ce ferrement donne lieu à des scènes dont la pensée seule glace d'effroi.

Hubert, la figure collée aux barreaux de sa fenêtre, exprime par des cris, l'horreur dont le frappe tant de violence. Un argousin, d'une force herculéenne, entre dans son cabanon :

« Que voulez-vous, monsieur Hubert? » lui dit-il.

Le prisonnier se détourne à sa voix; le sbire, qui attend ce moment, en profite pour lui lancer au cou un nœud coulant; par une brusque secousse, il jette par terre le détenu étonné, et le traîne au ferrement comme un *guacho* de Buénos-Ayres eût pu faire d'une bête fauve prise au *lazzo*.

Noël Martin, la victime privilégiée de ces bourreaux, subit l'épreuve de nouveaux fers: ce sont de larges et épais

bracelets à charnières, que ferme un boulon chassé à coups de marteau, puis rivé de même.

Pendant que le forgeron pratique cette opération douloureuse, Petit André, les yeux allumés par la rage et le vin, lui prodigue ses lazzis farouches.

« Ah ! vous croyez que nous n'aurons pas raison de vous?... patience ! patience !... nous avons de l'onguent pour vos brûlures !... Eh ! que dites-vous de cette paire de manchettes ?... vous voyez qu'on vous traite en muscadin ?... »

Le pauvre jeune homme, lui ayant jeté un regard où l'étonnement que lui causait une férocité si basse n'était tempéré que par le dégoût ; le sicaire continue :

« C'est que voyez-vous, nous en avons pour tous les goûts ; nous en avons par exemple qui vous torderaient les mains derrière le dos, à vous faire ressembler à l'Em-pereur comme deux sous, ce qui ne laisse pas d'être flatteur..... et agréable, surtout quand on a couché deux jours avec ces anneaux-là. »

Le misérable semblait prononcer en cadence ces odieux sarcasmes d'après le bruit du marteau sur les fers.

« Mais nous avons quelque chose de mieux : On peut vous prendre les pieds et les mains ensemble, de sorte que vous avez les quatre pattes saisies comme un veau qu'on porte au marché... Il faut être juste, on ne vous lie pas avec des cordes. Tout est bellement et solidement

« écroné et rivé ensemble; écoutez donc!... on sait bien
« que les hommes ne sont pas des bêtes. »

Et, après avoir interrompu son joyeux monologue par un éclat de rire sec et guttural, il continue sa hideuse énumération jusqu'à ce que le forgeron ait terminé son œuvre.

Je ne reproduirai pas les détails de cette sauvage orgie où les chefs ne cessaient d'exciter du geste et de la voix, la férocité de leurs sbires. Il est cependant une phrase que, malgré le dégoût causé par ces expressions stercoraires, il est important de reproduire: elle fera comprendre le crapuleux cynisme des âmes de boue et de sang auxquelles le Système avait livré ses ennemis.

« C'est bien! c'est bien! s'écriait Gaujoux d'une voix
« fêlée par la fureur, nous verrons si dans huit jours ils
« chient encore de la même couleur. »

Béraud, jeune étudiant en médecine, arraché à la science par une condamnation de deux ans, eut à subir une torture de plusieurs jours. J'emprunte à une lettre la narration qu'il en trace lui-même.

. . . . Bientôt je vis ma chambre envahie par vingt
« gardiens à la tête desquels se trouvait Turgot, le sabre à
« main, la fureur dans les yeux. On me saisit et l'on me mit
« les fers aux pieds et aux mains. Ces fers n'avaient pu
« être mis à d'autres tant ils étaient étroits. Un prisonnier
« civil, le serrurier, fut appelé pour les river; on me traîna
« ensuite aux loges par les fers des pieds et en me frappant
« à plusieurs reprises. Arrivé aux loges, je demandai l'ins-
« pecteur; on me menaça du bâillon si je ne me taisais pas.
« Les fers avaient fait enfler mes pieds et mes mains; j'es-

« sayai, au bout de vingt-quatre heures, d'arracher un
 « clou de la muraille; j'y parvins avec mes dents; et, après
 « deux heures d'efforts, je réussis, en tournant la vis, à
 « desserrer un peu mes fers. Mais ce fut pour mon mal-
 « heur. Le soir, une ronde de gardiens vint me les visiter,
 « et Turgot, s'apercevant qu'ils étaient desserrés, me mal-
 « traita et envoya chercher un tourne-vis. Avec l'aide de
 « Gaillard, il tourna vigoureusement la vis et aussitôt le
 « sang jaillit. Je sentis mes os broyés; la douleur m'arra-
 « chait des cris, mais ils tournaient toujours. Voyant que
 « j'avais encore mes lunettes, il me les arracha: Des misé-
 « rables comme vous, me dit-il, ne doivent rien avoir.
 « Puis, tirant son sabre, il m'en menaça en ajoutant: *Le*
 « *premier qui raisonne, je le lui passe à travers le ventre.*
 « Je tombai évanoui sur les dalles et restai sans connais-
 « sance, tant les douleurs que j'éprouvais étaient vives. Ils
 « me laissèrent ainsi, et pendant la nuit je les vis revenir
 « régulièrement visiter les fers qui m'entraient dans les
 « chairs. Ainsi firent-ils toute la journée de deux heures
 « en deux heures et la nuit, suivante. Le surlendemain,
 « huit heures après la visite du médecin qui vint pour juger
 « de mon état, on m'ôta ces fers. Déjà malade d'une affec-
 « tion de poitrine avant d'aller aux loges, ma situation
 « empira beaucoup, je fis de nouveau appeler le docteur et
 « réclamai ses secours:

« — C'est inutile, Monsieur, me dit-il.

« — Comment, inutile?...

« — Eh! sans doute; vous n'avez plus que onze mois à
 « rester ici; d'ici là, vous ne mourrez pas.

« — Mais je puis mourir le lendemain de mon départ.

« — Cela me regarde pas. Et il sortit. . . . »

Auguste Blanqui, me parlant de cette horrible journée du 22 mai; s'exprime en ces termes dans une de ses lettres :

« Ce qu'il y eut de plus atroce, ce fut le supplice subi par
« Béraud. Là-dessus, il n'exagère pas, j'ai entendu ses
« hurlements tandis qu'on le torturait ; et de tous mes sou-
« venirs de ces affreuses journées, celui-là est resté le plus
« terrible dans mon esprit. Ni les fureurs des gardiens, ni
« leurs invasions de sabre nu, ni les violences exercées sur
« Barbès et Bernard, ni les cris de Barbès : *On m'assassine!*
« tandis qu'on le frappait, ni cet effroyable tumulte de vingt
« hommes frappant, se poussant, se débattant dans l'étroit
« corridor des loges, rien n'approche dans mon souvenir
« de l'effet produit par les hurlements de Béraud éclatant
« tout-à-coup dans le silence de la nuit. Ces cris : *Ah! ah!..*
« *vous me brisez!* » poussés par une voix entrecoupée et
« par éclats perçants, ces cris me retentissent encore aux
« oreilles. Nous étions livrés à la rage discrétionnaire de
« ces bourreaux, et ils usaient largement de leur puis-
« sance.

« *C'est une guerre à mort*, disait d'une voix farouche
« Gaillard, qui est bien sans contredit le plus atroce des
« sicaires de bas étage de notre Spielberg; *c'est une guerre*
« *à mort*, disait-il en ouvrant et visitant les loges le 23 mai.
« *Le premier qui dit un mot, pas de rémission.*

« L'un de nous, Bourdon, ayant essayé d'adresser la pa-
« role à un camarade qui était dans une loge voisine, un
« simple gardien accourut en criant : *laissez-vous, si vous*
« *dites un mot je vous ferre.* Or, tu sais ce que c'est que 'fer-
« rer. Ces misérables avaient la faculté de nous ferrer à
« volonté. De ma loge, j'entendais à chaque instant un

» épouvantable bruit de fers et de chaînes retentissant sur
« les planches et qui accompagnait tous les mouvements de
« mes camarades chargés de ces fers. Cela aussi, était bien
« horrible!... jour et nuit j'entendais ce fracas sinistre,
« tantôt plus près, tantôt plus loin, selon la distance des
« loges où s'agitait le prisonnier. Quelles journées! quels
« monstres!... »

L'état de Béraud devint si alarmant, que le médecin craignant de voir sa responsabilité trop gravement compromise, ordonna le 25, de le reconduire dans sa cellule; et rentra dans les Exils où depuis son départ les détenus, mis au pain et à l'eau, étaient privés de leur sortie quotidienne.

C'est à cette époque, à ce cruel séjour des loges, que remontent les premières atteintes d'aliénation mentale de Bordon. Renfermé dans une de ces espèces de bières où se trouvaient tant de malheureux, à qui le poids des fers donnait presque l'immobilité de la mort; n'entendant retentir jour et nuit que des sanglots ou des bruits de chaînes, cet infortuné prit la vie en si profonde horreur, qu'il voulut en rejeter le poids. Une pensée de suicide fut le premier nuage dont la folie obscurcit cette raison qu'elle devait voiler.

Mais l'histoire du mont Saint-Michel va finir; le pouvoir s'effraie des protestations qui s'accumulent, le mont Saint-Michel devient un véritable foyer d'où il peut craindre de voir s'échapper un jour les premières étincelles d'un immense incendie :

« Je fus plusieurs mois sans recevoir aucune lettre, poursuit M. Girard, voici les premières qui me parvinrent, grâce à la sortie de quelques-uns des condamnés. Celle-ci était écrite en une encre blanche dont le réactif m'était connu. Elle me fut remise par Béraud, étudiant en médecine.

Mont Saint-Michel, 43 mai.

« Mon cher Fulgence,

« Le peu commode procédé d'écriture dont j'use, par
« précaution, excessive peut-être, remplit parfaitement lui-
« même l'office de censeur, et me commande comme une
» nécessité de faire aussi bref que possible ce petit billet.
« Le mal n'est pas grand du reste, car Béraud te donnera
« de vive voix et beaucoup mieux de toute façon que je
« ne pourrais le faire par écrit, toutes les nouvelles plus ou
« moins monotones et toujours vexatoires de notre vie de
« prison..... Comme je sais que le titre seul de républicain
« et de cellulé du mont Saint-Michel, est auprès de toi une
« recommandation plus que suffisante pour Béraud, je me
« dispense de te dire combien je serai personnellement sen-
« sible à tout ce que tu pourras faire pour rendre tolérable
« la captivité que, de par la régie, notre compagnon d'armes
« et de souffrances va subir dans la prison d'Avranches.

« Adieu, je te serre amicalement la main.

« Ton dévoué et reconnaissant,

« A. BARBÈS. »

La seconde lettre me fut remise le 23, par Alexandre Thomas.

« Tu auras sans doute, mon cher Fulgence, obtenu la per-
« mission de voir Béraud dans la prison d'Avranches, et
« reçu de lui la lettre dont je l'avais chargé pour toi.....
« celle-ci te sera remise par mon camarade de prison,
« Thomas.....

« Thomas est, comme tu le sais peut-être, l'ami qui, après
« avoir exécuté de sa main une partie des travaux intérieurs
« d'évasion, nous accompagnait sur le Saut-Gauthier, pour
« nous voir gagner le large, de sorte qu'il pourra te raconter,
« outre les faits généraux ou cellulaires que tu connais déjà
« par Béraud, les faits et gestes particuliers de l'évasion.
« Triste histoire en réalité, puisque grâce à la fatalité que
« je mène partout avec moi, nous sommes demeurés prison-
« niers et que ces bandits du gouvernement ont saisi aux
« cheveux cette tentative de fuite, pour laisser jusqu'à pré-
« sent, nos fenêtres obstruées par les triples grilles qu'ils
« allaient nous enlever à cette époque.

« La vie est si triste du reste, et si stupéfiante, qu'à
« l'exception des nouvelles protestations que tu sais déjà, je
« n'ai rien à te dire, à moins de vouloir absolument forcer
« Minerve, et s'exposer à débiter des sottises. Thomas est
« chargé de te souhaiter le bonjour de notre part à tous ;
« mais Martin, avec qui je me suis promené ce matin, et à
« qui j'ai dit que j'avais à t'écrire quelques lignes, m'a
« chargé spécialement de te transmettre son bon souvenir
« de reconnaissance et d'amitié.

« Adieu, je te serre la main.

« A. BARBÈS. »

Les protestations bruyantes, auxquelles Barbès faisait allusion dans cette lettre, étaient une nouvelle phase de la crise malade des prisonniers ; les loges qui, le 2 avril, à l'arrivée d'un nouveau directeur avaient rendu leurs patients, n'avaient pas tardé à se refermer sur de nouveaux hôtes. Car les directeurs changeaient bien, mais le régime

était immuable. Or, la même cause devait produire les mêmes effets.

Blanqui, tout brisé par la maladie, y avait été enfermé dès le 20 avril ; Quignot y entra le 23 ; Roudil, Martin Noël, Godard, Hubert, Louis, Élie, Herbulet y furent traînés le 24, le 26 enfin, Armand Barbès, Martin-Bernard et plusieurs autres les y suivirent.

Par un calcul cruel, le mont Saint-Michel avait ses lieux de punition qui variaient avec les saisons. Pendant l'hiver, nous l'avons vu, c'était dans les cachots que l'on plongeait les prisonniers ; les cachots dont la rigueur du froid, dans cette baie ouverte, transformait le rocher boueux et les murailles suintantes en un véritable enfer de glace. Pendant l'été, ils étaient enfermés dans les loges ; dans les loges étouffées sous l'ardoise des toits, que durant le jour embrassait le soleil, et exposées à l'ouest où durant les nuits, la brise de mer soufflait glaciale ; les loges dont les brusques changements de température brisaient alors les tempéraments les plus vigoureux, les santés les plus robustes. Ces détenus y furent laissés près de trois mois !...

Cette exagération pénale devait avoir des effets désastreux. Blanqui, Godard, Hubert-Louis et particulièrement Armand Barbès en sortirent dans l'état le plus déplorable. Ce dernier y avait contracté une phthisie laryngée qui depuis quelques temps se manifestait par des crachats sanglants, lorsque le 19 juillet, il fut saisi par un violent accès de fièvre. Il fit appeler le médecin, qui ne trouva dans cette indisposition rien d'inquiétant. Cependant cet incident ne fut pas sans quelque influence sur l'esprit du directeur ; le lendemain, les prisonniers rentrèrent dans leurs cellules. Armand Barbès quoiqu'habitué à tenir peu compte de ses

souffrances physiques, ne pouvait se dissimuler la gravité du mal dont il sentait les ravages s'étendre sur tous les organes de la respiration. Il hésitait pourtant à chercher d'autres moyens curatifs, que la médication qu'il subissait dans son cabanon, dans la crainte d'affliger ses amis. Madame Carle, inquiète de n'avoir par reçu de nouvelles de son frère depuis trois mois, ayant écrit à ma femme pour connaître la cause qui laissait ses lettres sans réponse, je me rendis au mont Saint-Michel dans les derniers jours de juillet, pour obtenir des renseignements précis. Ceux qui me furent donnés tendaient à écarter toute inquiétude; je m'empressai d'écrire à madame Carle de manière à dissiper la sienne.

Je ne mis pas moins d'empressement à solliciter d'Armand des détails, et à lui offrir l'intervention de médecins qui présentassent toutes les garanties de la science et d'un vif intérêt. Il voulut me rassurer d'abord, mais instruit par diverses voix, et particulièrement par une nouvelle lettre de madame Carle à ma femme, du danger de sa situation, j'insistai plus vivement; d'ailleurs, ayant mission de sa famille, je réclamai du directeur l'autorisation de le voir. Cette autorisation me fut refusée; mais peu de temps après je reçus la lettre suivante :

« C'est avec anxiété peut-être, mon cher Fulgence, que tu attends mes réponses aux diverses questions que tu m'as adressées sur ma santé. Pour les obtenir de vive voix, laissant tes affaires, tu étais venu lundi dernier dans ce lieu de souffrances. Combien n'aurais-je pas désiré te voir! Combien ne m'eût-il pas été nécessaire de causer avec toi... Heureusement que, de toi-même, par cette puissance

« d'intuition qui permet à un ami de lire dans le cœur et
« dans la pensée de son ami absent, tu as pressenti et réa-
« lisé une partie de mes vœux. Quel que soit mon état, en
« effet, le transfèrement que ma sœur a eu la malheureuse
« idée de demander, ne peut nullement me convenir. C'est
« ici que j'ai contracté mon mal, qu'il sera bon que ce mal
« ait son terme. S'il n'est pas bien profond, je me guérirai
« ici comme ailleurs; si, au contraire, il y a lésion organique
« quelque part, comme ni transfèrement, ni aucune médi-
« cation quelconque n'est susceptible de me sauver, mieux
« vaut que tout se consume encore ici, En tout état de
« cause, le système de demeurer où l'on nous a mis a l'a-
« vantage de ne laisser à personne une excuse vis-à-vis de
« l'humanité antérieurement méconnue. J'ai donc été gra-
« vement contrarié par la démarche de ma sœur, et si je
« n'avais été retenu par la pensée qu'une protestation faite
« d'avance pourrait prêter à dire à de mauvais plaisants,
« que j'en agis envers cette question de transfert, comme le
« renard de la fable envers les raisins qu'il réputait trop
« verts, j'aurais, aussitôt la lettre de ma sœur reçue, écrit
« au ministre pour m'élever contre toute demande faite
« à mon endroit. Ta lettre à ma sœur a donc par conséquent
« exprimé les mêmes sentiments que je lui transmettais de
« mon côté, tout en cherchant à la rassurer le plus pos-
« sible sur ma maladie, et à lui donner une espérance que
« je suis bien loin de partager absolument; car au fait, je
« me considère comme sérieusement atteint. Puisque tu me
« demandes de te décrire les symptômes du mal, l'exposé
« concis que je t'en fais te mettra à même de juger de la
« rectitude ou de la fausseté de mon opinion. Voici donc
« mon état... Depuis trois mois j'expectore de crachats

« sanglants, non pas continuellement et tous les jours, mais
« à des intervalles irréguliers de jours et d'heure. Depuis le
« même temps, à peu près, ma voix a subi une altération et
« un amoindrissement très prononcés; il y a des moments
« où je puis à peine me faire entendre, moi qui avais au-
« paravant une voix puissante et forte. De plus, j'éprouve
« un sentiment de constriction, de resserrement de larynx,
« et ce sentiment suscite une espèce de râclement très fré-
« quent. Certaines fois le larynx me semble comme une
« barre, obstrué par un corps spongieux. La toux est ap-
« parue depuis une quinzaine de jours seulement; elle
« n'est pas encore bien forte, mais cependant elle existe
« assez fréquente et sans expectoration. Il faut encore ajou-
« ter que j'ai la fièvre fort souvent, et que ma langue est
« très chargée. Que faut-il conclure de tous ces mauvais
« signes? Le médecin de la maison, qui me donne des soins
« depuis le 20 juillet, n'a pas, il est vrai, partagé mes
« craintes jusqu'à présent; mais peut-être, cependant, la
« durée et la ténacité du mal modifient-elles insensiblement
« son pronostic. Plusieurs traitements ont été, en effet, es-
« sayés, et aucun d'eux n'a amené autre chose qu'une
« amélioration passagère, suivie bientôt d'une nouvelle
« recrudescence de la maladie. Ce traitement, je vais, puis-
« nous en sommes réduits à nous entretenir de toutes ces
« misères humaines, te le dire aussi: D'abord, aussitôt
« après ma réintégration dans mon domicile ordinaire, quel-
« ques applications de sangsues; puis émétisation, purga-
« tion... puis, à cause des allures particulières de la fièvre,
« emploi du sulfate de quinine, puis, la fièvre ne passant
« pas et la langue demeurant toujours encrassée, nouvel
« emploi de l'émétique et des purgatifs. Voilà où nous en

« sommes présentement ; je dois ajouter que ces divers
 « moyens d'attaquer la maladie ont paru convenables non-
 « seulement à moi, profane, mais encore à un de mes
 « amis, médecin, qui, disons-le toutefois, consulté seule-
 « ment par lettre, a fait des réserves à cause de non ins-
 « pection personnelle ; c'est aussi la première observation
 « que te feront les docteurs d'Avranches et de Granville :
 « — Nous ne pouvons baser aucun jugement certain sans
 « avoir vu le malade ? — Pourquoi n'en appelles-tu pas quel-
 « qu'un ? me diras-tu peut-être. Ici je suis obligé de te
 « faire ma réponse sempiternelle, pour ainsi dire, depuis
 « que je suis en prison : Je n'ai rien demandé à l'adminis-
 « tration, je ne veux rien demander. Mon rôle est de de-
 « meurer absolument passif. Sans cela, je dois te dire aussi,
 « car mon habitude est d'être franc et véridique dans toutes
 « les occasions et envers tous, je dois te dire que le méde-
 « cin m'a dit depuis longtemps déjà que, consulté sur l'in-
 « troduction des médecins demandés par moi, il donnerait
 « son assentiment, sans difficulté aucune, avec satisfaction
 « même, parce que telle avait toujours été sa façon de pro-
 « céder dans sa pratique envers ses clients libres ; mais il
 « n'est que médecin, tu comprends, et reste toujours le
 « grand *hic* : l'administration et moi.

« Je connais assez par expérimentation ton zèle et ton
 « dévouement pour m'adresser à toi dans tous les cas et
 « pour tous les besoins de ma maladie. Je l'eusse fait même
 « sans cette nouvelle offre de tes services ; mais, jusqu'à
 « présent, je n'ai encore eu aucun besoin de cette espèce.
 « J'ai transmis et je transmettrai ton bonjour aux camarades.
 « Présente, je te prie, mes respectueuses salutations à ta

« dame, et reçois une poignée de main cordiale de ton
« ami.

« A. BARBÈS. »

Il m'écrivait encore quelques jours après :

« Mon état a, du reste, plutôt empiré qu'il ne s'est
« amélioré, quoi que dise le directeur Leblanc, dont l'as-
« surance en te répondant provient toujours de l'absence de
« tout sens moral chez lui ; je ne suis que trop dans la vé-
« rité en disant que je suis gravement malade. J'aimerais
« mieux être étendu dans mon lit, avec la maladie aiguë la
« plus violente, que de me voir ainsi lentement dévoré ; je
« me croirais moins en danger. Moreau Christophe a cepen-
« dant trouvé la chose plus grave, car il a demandé, de son
« côté, malgré la protestation par moi faite contre la de-
« mande de ma sœur, mon transfèrement dans une autre
« prison. Comme mon sentiment sur cette question ne peut
« changer, ce ne serait qu'avec grand'peine que je verrais
« faire droit à cette demande, et je note seulement cela pour
« te faire voir l'outrecuidance de ce petit Leblanc qui, d'un
« air dégagé, déclare que j'ai l'esprit frappé, mais que je
« ne suis pas mal du tout.

« Doux m'a parlé d'un article du *National* fort bien fait
« sur notre dernière et pour moi bien malheureuse mise
« aux loges ; j'ai pensé et nous pensons ici que tu en es
« l'auteur, et nous t'en remercions. De nos divers cama-
« rades, Mathieu est le seul qui ait pu me remettre une
« lettre pour toi. Le nombre de jours si borné, car je n'ai
« que deux promenades à faire, m'a empêché de recevoir

« les commissions des autres. Martin-Bernard, toujours
 « assez près de moi pour me parler, mais à qui mon extinc-
 « tion de voix m'empêche de rendre la réplique, me charge
 « de te transmettre ses salutations amicales, en attendant
 « qu'il puisse t'écrire par la voie de mon frère, dont j'at-
 « tends aussi la visite et qui demeurera longtemps ici,
 « Adieu, je te serre la main.

« Ton dévoué,

« A. BARBÈS. »

Quelles que fussent les déclarations du directeur, je ne pouvais douter de la gravité du mal et de la rapidité de ses progrès ; toutes les lettres qui échappaient de la prison m'en apportaient de nouvelles preuves. Mathieu d'Épinal et Auguste Blanqui me peignirent particulièrement sa position sous les couleurs les plus alarmantes ; ce dernier surtout insistait sur la nécessité de mesures urgentes ; il connaissait trop le stoïcisme chevaleresque de A. Barbès pour croire qu'il se fit illusion sur son état ; il ne doutait pas qu'il ne l'atténuât plutôt qu'il n'en exagérât la gravité. Aussi était-il pressant, et son opinion, dans chaque lettre, était-elle toujours : une visite de médecins étrangers à la maison, le plus tôt possible ; puis, le plus tôt possible encore, l'air sec, la température tiède du Midi.

L'obstacle, il le prévoyait, était la répulsion formelle de Barbès à s'éloigner de ses amis, car le mal, comme on le verra par les lettres suivantes, ne pouvait triompher de cette énergique volonté.

« Mont-Saint-Michel, le 20 octobre 1842.

« J'ai laissé passer la journée d'hier sans t'écrire, mon
« cher Fulgence, ainsi l'ont obtenu de moi, malgré le désir
« que j'avais du contraire, le mal de tête et la fièvre qui
« redoublent parfois d'intensité et de violence, ce matin je
« me trouve pour quelques instants moins écrasé, et je sens
« que je ferai bien en me hâtant de les mettre à profit
« pour t'expédier quelques lignes.

« Comme je l'avais prévu, tes soins et tes sollicitudes
« n'ont abouti qu'à recevoir des médecins quelques-unes
« de ces vagues recommandations générales, auxquelles ils
« devaient se borner, puisqu'ils ne pouvaient voir le ma-
« lade. Mon état n'est pas radicalement alarmant, disaient-
« ils ; non pas pour le moment en effet, pas pour aujourd'hui
« ni pour demain, comme dans une maladie aiguë ; mais
« combien pourtant, en me plaçant au point de vue des
« chances de guérison, n'aimerais-je pas mieux être en
« proie à la maladie aiguë la plus violente, que de me sen-
« tir ainsi enlevé, par une lente maladie chronique, le béné-
« fice du combat que, dans la crise d'un mal récent, la
« nature livre contre la mort ? Mais enfin, puisque comme
« le dit la philosophie la plus vulgaire, et souvent ce n'est
« pas la moins bonne, personne n'est libre de choisir même
« le mal qu'il voudrait avoir, il faut bien que je m'arrange
« avec celui que j'ai à supporter, et puisque c'est un mal
« qui n'a affaire qu'au corps, je ne lui livre aussi que mon
« corps à tourmenter. C'est du reste ce que je faisais sans
« les recommandations que tu m'as transmises, car on t'au-
« rait gravement trompé, si on m'avait représenté à toi

« comme ayant perdu quelque chose du calme de mon âme.
« Non, mon vieux, il n'en est pas ainsi, et si pour jouir de la
« santé la plus prospère, il ne s'agissait que d'avoir conser-
« vé cette sérénité, cette patience dans les mauvaises posi-
« tions de la vie, dont tu fais si justement l'éloge, nul pri-
« sonnier, j'en suis certain, et mon assertion ne serait pas
« démentie par le directeur, par les gardiens et par tous
« ceux en un mot, qui, par leur position sont les plus
« compétents sur ce sujet; nul prisonnier ne devrait plus
« que moi jouir d'une bonne et vigoureuse santé. Que si
« depuis ma maladie j'ai dit, de temps en temps dans mes
« lettres que les choses n'allaient pas bien, je ne permettais
« cependant pas à mon esprit de se laisser *frapper*, puisque
« telle est l'expression consacrée par cette constatation de
« mon état; pas plus qu'un capitaine de vaisseau, par
« exemple, reconnaissant qu'il a une voie d'eau dans son
« navire, n'a l'esprit frappé en disant: cette voie d'eau si
« nous ne réussissons à la boucher, nous fera couler bas.
« voilà tout. Car d'autre part si ce n'était mon désir de
« férir encore un coup pour la bonne sainte que nous ser-
« vons tous deux, et la pensée du chagrin qu'éprouveraient
« ma sœur et tant d'amis qui ont tout fait pour moi, je quit-
« terais, sans qu'il valût la peine d'être regretté beaucoup
« l'habitable avarié et lézardé où gît à cette heure mon âme,
« pour aller me revêtir d'une enveloppe qui limitât moins
« mon être, et heureux m'estimerai-je encore d'avoir eu
« pour me préparer à cette séparation de quelques années
« d'avec vous, tout le temps de me recueillir, de vous dire
« adieu et de me rendre mieux compte de ma vie écoulée
« déjà et de celles qui progressivement sont encore à ac-
« complir? Parler ainsi fera rire de moi beaucoup de gens

« qui veulent faire ce qu'on nommait dans le siècle dernier
 « les esprits forts ; mais toi qui sais que dans le monde et
 « bien portant je professais toujours, sans être pour cela le
 « moins du monde catholique ou chisticole, les sentiments
 « que j'exprime ainsi, malade et en prison, je n'ai pas à
 « craindre ces risées. Ni la captivité, ni ces dernières souff-
 « frances que, plus heureux j'aurais pu éviter sans doute,
 « n'ont en effet rien changé en moi. Comme au 12 mai, je
 « criais encore aujourd'hui, de ma voix cassée, comme
 « je le criais alors d'une voix plus forte : *En avant ! Vive la*
 « *République !* Parce que dans ma pensée, j'ajoutais alors
 « les mots que j'y joins aujourd'hui : Dieu le veut ! Dieu le
 « veut ! Vienne donc la mort, si cela lui plaît, sous cette
 « forme de maladie du larynx, comme sous une autre, elle
 « nous trouvera prêt à la suivre, et nous lui répèterons ;
 « sans forfanterie cependant, ces mots catholiques que,
 « pour cette fois, il nous est bien permis de convertir à notre
 « usage : *O mors ubi est stimulus tuus ? ubi est victoriâ tua ?*
 « Que si au contraire, par aventure, elle nous épargne cette
 « fois encore, nous la remercierons aussi, comme je la re-
 « mercie de s'être éloigné du chevet de ta bonne et excel-
 « lente épouse que j'ai appris à aimer par tout le bien que
 « tu m'en disais jadis, et par tout celui que m'en a rapporté
 « ma sœur. Présente-lui mes cordiales salutations, et crois-
 « moi ton dévoué et reconnaissant,

« A. BARBÈS. »

« Si, par cas, tu écrivais à ma sœur, insiste, je t'en prie,
 « sur le tort qu'elle aurait de venir maintenant au Mont-
 « Saint-Michel, j'ai appris qu'il était arrivé une permission
 « pour elle, et quoique j'aie chargé un ami, dont j'ai eu

- récemment la visite, de l'empêcher de se mettre en route,
- en faisant surtout valoir les nouvelles de ma santé qu'il
- pouvait lui certifier comme nullement alarmantes *de visu* ;
- j'ai toujours peur qu'elle ne veuille accourir près de moi.
- Adieu. »

Il développe cette dernière pensée, pensée de tendresse, d'abnégation et de sacrifice dans la lettre suivante :

« Dans ma dernière lettre, je te demandais des livres ;
« mon cher Fulgence, sans te donner le moyen de me les
« envoyer ; je répare aujourd'hui ce oubli en faisant passer
« chez toi notre commissionnaire du Mont Saint-Michel.

« Rien de nouveau à t'apprendre sur ma maladie ; elle
« continue sa marche sans aggravation notable, à l'except-
« tion d'une légère application de sangsues, je me borne
« aussi à la combattre, par un régime assez sévère et en
« gardant la chambre.

« Une lettre de ma sœur reçue aujourd'hui même, me dit que
« pour se conformer à ma volonté, corroborée par les ren-
« seignements et les conseils donnés par l'ami qui m'a vu,
« elle prend le parti de ne pas venir de suite au Mont-Saint-
« Michel. Voilà toujours un heureux résultat d'obtenu ; car,
« le comble du malheur pour moi, aurait été que ma pauvre
« sœur fut prise aussi par quelque maladie en voyageant
« par le temps froid qui commence.

« Les événements de toute sorte, continuant à être tou-
« jours aussi rares que d'habitude, je clos mon billet en
« t'envoyant une fraternelle poignée de main et en te priant
« de présenter mes respects à ta femme. Ton dévoué,

« A. BARBÈS.

« Le 28 octobre. »

On le voit, non-seulement Armand était demeuré inébranlable dans sa résolution de rester attaché à ce rocher où le mal lui rongait lentement, mais constamment, la poitrine, il avait encore obtenu de sa sœur la renonciation à toute pensée de transfert. Ses amis n'en sentaient pas moins la nécessité d'un soleil plus chaud, d'un ciel plus clément pour la guérison des organes si délicats de la respiration trop profondément dévastés pour que l'air salin et brumeux des grèves, le souffle tour-à-tour d'une lourde humidité ou d'une vivacité dévorante, pussent en arrêter les désordres.

Voici en quels termes A. Blanqui terminait une lettre qu'il m'écrivait sous la date du 2 novembre.

« Je t'engage toujours à intervenir activement pour obtenir le transfert de Barbès dans le midi. Sa santé ne peut pas se rétablir au Mont-Saint-Michel, c'est chose certaine. Elle y empire au contraire tous les jours, c'est probable; je puis dire même : c'est sûr ! Ne cache pas cela à sa famille pour qu'elle agisse le plus promptement possible. Il n'y a pas d'autres mesures à prendre que de l'envoyer sous un climat plus chaud.

Tout à toi,

A. BLANQUI.

Cette pensée n'était pas celle de Martin Bernard dont cette lettre fera connaître l'opinion à ce sujet.

« Mont-Saint-Michel , 47 novembre 1842.

« Je rougis , mon cher Fulgence , je rougis rien qu'à la
« pensée de l'incommensurable paresse qui depuis un temps
« immémorial m'a fait manquer tant et de si bonnes occa-
« sions de te faire passer le plus léger petit mot d'amitié
« personnelle. Mon crime, dans l'espèce, est si notoire qu'il
« ne me reste pas d'autres ressources que de me livrer pieds
« et poings liés à ton indulgence. Ceci convenu , permets-
« moi, mon cher ami, permets-moi de te présenter avant
« tout mes bien sincères quoique bien tardives condoléan-
« ces sur la douleur et les inquiétudes qu'ont dû te causer tout
« récemment les souffrances d'une personne qui t'est si
« chère, et à laquelle nous portons nous-mêmes une bien res-
« pectueuse affection en retour de tous tes généreux servi-
« ces, envers notre cause prisonnière, dont nous aimons à
« la rendre solidaire pour une notable part. Aussi combien
« ne suis-je pas heureux de pouvoir maintenant, en toute
« assurance, te transmettre en même temps que les témoi-
« gnages de la bien vive part que j'ai pris à ta peine, mes
« sincères félicitations sur l'entier rétablissement de cette
« précieuse santé.

« Le frère de Barbès arrivé ce matin au Mont-Saint-Mi-
« chel, devait aller te voir dans trois au quatre jours et
« t'entretenir longuement de vive voix, sur une foule d'im-
« portants sujets, mais principalement sur l'état actuel
« d'Armand ; pour ce motif je ne te dirai que bien peu de
« chose sur sa si grave situation, qui, tu le croiras sans
« peine, me laisse depuis bientôt six mois une incessante
« inquiétude dans le cœur.

« Deux choses me frappent dans l'état de Barbès ou dans
« ce qu'il serait à désirer qui fût fait à propos de son état.
« La première c'est que certainement sa maladie a été man-
« quée au début du traitement. La fièvre s'est déclarée pour
« la première fois je crois le 19 avril. Elle est revenue le
« lendemain jour de son extraction des loges. L'apparition
« de la fièvre était certainement le symptôme le plus carac-
« téristique du commencement de la période inflammatoire.
« Si à ce moment le médecin avait procédé par les voies
« énergiques, que sais-je? (les sangsues à la gorge, je sup-
« pose, la diète la plus rigoureuse). Eh bien! je crois fer-
« mement qu'on se serait rendu maître de la maladie. La
« triste conviction que j'ai de ce malheur-là, à tort peut-
« être, me fait craindre que le rétablissement de notre ami
« ne soit, hélas! bien long, bien long.

« Le second point qui me paraît maintenant dominer
« toute la question, ce serait que Barbès pût être visité par
« un médecin dont la capacité fût notoire, dont l'opinion
« pût faire autorité. La question d'un transfert, fût-ce pour
« le midi, dans l'état où en sont venues les choses, c'est-à-
« dire, vu la saison et l'état d'Armand, me paraîtrait devoir
« être subordonnée à cette visite. J'irai même plus loin, il
« ne m'est pas prouvé que le transfert ne pourrait lui deve-
« nir fatal. Quant à moi, je le répète, qu'il puisse être vi-
« sité le plus tôt par un médecin capable, toute la question
« est là. Voici le *delenda Carthago* à poser, à crier par-
« dessus les toits.

« Maintenant, ami, comme il est de rigueur que nous ne
« devons pas laisser un seul instant de trêve à ton obli-
« geance, je vais te demander un petit service personnel.
« Voici ce dont il s'agit : un de mes frères, jeune homme

« de 19 ans et typographe comme moi , a eu la bien géné-
 « reuse , mais bien aventureuse idée , de vouloir , en moi
 « honneur , se fixer pendant quelques mois dans les environs
 « de mon rocher. Deux villes se présentaient en première
 « ligne pour y exercer son industrie : Avranches et Saint-
 « Malo: Un imprimeur de Saint-Malo a accepté ses services.
 « Mais tu le comprends , Saint-Malo est à une trop grande
 « distance du Mont-Saint-Michel. Chaque visite serait un
 « véritable voyage. Comment faire ? Il n'y a que deux sys-
 « tèmes : ou passer quelques jours seulement au Mont-Saint-
 « Michel et repartir immédiatement pour Paris , ce qui n'ar-
 « rangerait que médiocrement mon brave garçon de frère ;
 « ou bien , ce qui concilierait terriblement ses affaires , trou-
 « ver de l'occupation à Avranches. Cette seconde alterna-
 « tive est-elle réalisable ? C'est ici , mon ami , qu'au moyen
 « de ton intervention , nous pourrions vider cette question ,
 « tu dois certainement connaître l'imprimeur ou les impri-
 « meurs d'Avranches (n'y en a-t-il pas deux ?) Tu m'obli-
 « gerais considérablement de leur demander *propriis per-*
 « *sonnis* , s'ils ne seraient pas en position d'occuper présen-
 « tement ou dans une quinzaine , un compositeur qui est le
 « frère d'un de tes amis. Quelle que soit la réponse des
 « deux Elzevirs avranchenais , je te prierais de me la trans-
 « mettre par le retour du frère de Barbès.

« Adieu , mon cher Fulgence , je t'embrasse de tout mon
 « cœur et te prie de présenter , etc.

« Ton frère et ami,

« MARTIN BERNARD. »

Cependant les autres lettres que je recevais du mont Saint-Michel, et particulièrement celles d'A. Blanqui, augmentaient chaque jour l'inquiétude dont m'agitait l'action lente, mais progressive, de la maladie et me faisaient appeler de plus en plus son transfert dans une atmosphère moins funeste, lorsque j'appris presque à la fois l'ordre de ce transfert et son exécution, malgré les protestations énergiques du patient résolu à mourir là où souffraient ses amis.

Cette séparation fut un des instants les plus cruels de cette cruelle captivité. Ce ne fut que le cœur brisé qu'Armand Barbès, dont la prison et la maladie avaient épuisé la vigueur corporelle, sans affaiblir l'énergie morale, quitta ce lugubre rocher, dont l'air corrosif avait déjà presque détruit ses organes, pour aller respirer la vie sous un ciel moins inclément. Il sentit s'affaiblir, par cette séparation, la solidarité de souffrances qui avait cimenté, dans les cabanons, cette fraternité de dévouement qui l'avait si intimement uni à ses compagnons d'armes dans les généreuses aspirations de leurs complots et dans l'héroïque désespoir de leurs barricades ; et sa nature si expansive éprouva plus de déchirement dans cette séparation qui le rejetait dans l'isolement de la douleur, qu'il n'en eût ressenti devant celle qui l'eût fait précéder ses amis dans l'asile de la tombe.

Cette impression fut celle de tous les détenus. Le visage collé aux barreaux du soupirail de leur cellule, ceux à qui leurs grillages permettaient la vue des grèves ne quittèrent des yeux la chaise de poste qui enlevait leur ami, que lorsqu'elle eut plongé dans les chemins ombragés de la plage. Tous sentirent alors qu'il se faisait un vide dans leur vie, un retranchement douloureux de leur cœur ; qu'un rayon bien-faisant s'éteignait dans leur captivité ; aussi les *Deux-Euils*

restèrent-ils plusieurs jours tristes, mornes, silencieux. Nul, pourtant, ne ressentit le deuil de ce départ plus profondément que Martin Bernard. Les liens qui l'unissaient à Armand Barbès avaient un caractère tout particulier d'intimité, intimité qui s'était formée de la consonnance harmonique des plus nobles facultés de l'ame; et les nœuds de cette amitié toute fraternelle semblaient se serrer davantage par l'éloignement de ces deux cœurs. Martin Bernard ne pouvait d'ailleurs se dissimuler, en présence de la cause menaçante de cette séparation, qu'elle pouvait devenir éternelle. Toutes les lettres que je reçus de lui, à cette époque, étaient palpitantes de cette sollicitude anxieuse :

« Ma grande préoccupation, me mandait-il à la date du
« 26 juillet, c'est toujours celle relative à notre pauvre ma-
« lade de Nîmes; j'ai beau chercher à me rassurer en pen-
« sant que jusqu'à présent les poumons ont été déclarés
« intacts, et qu'il est de plus entre les mains de Lallemant;
« je n'en suis pas moins souvent en proie à de bien sombres
« pressentiments sur son compte. Comme il est plus que
« probable que tu as de ses nouvelles, sinon directement
« par lui, au moins par sa famille, je ne te fais pas l'histo-
« rique de toute la série de traitements par lesquels le pau-
« vre martyr est passé depuis ces derniers temps. Dans sa
« dernière, cependant, il me disait qu'il y avait du moins
« mal dans sa situation, et il ajoutait qu'enfin les médecins
« paraissaient tout-à-fait d'accord maintenant sur le traite-
« ment à opposer à cette affreuse maladie. Triste résultat,
« n'est-ce pas, après quatorze mois de souffrances et d'expé-
« riences médicales successivement impuissantes! Et c'est
« cependant dans cette banale déclaration qu'on est réduit

« à puiser quelqu'espérance. Adieu; cher ami, etc.

« MARTIN BERNARD. »

On retrouve le même sentiment dans une lettre du 10 septembre, où il me parlait des craintes que lui inspirait la situation alarmante d'un autre détenu, devant lequel venaient de s'ouvrir les portes de l'hôpital de Pontorson. En voici un passage :

« Si tu n'étais pas initié aussi bien que nous à tout ce qui se passe dans notre Bastille, je devrais te parler tout d'abord longuement de notre pauvre Hubert; mais tu n'en es pas à apprendre ce nouvel et néfaste épisode de notre chronique spielbérienne. Ce qui augmente les craintes que nous inspire cet infortuné compagnon, c'est la pensée que les misérables qui ont juré de nous tuer par la mort sèche, se disposent, dit-on, à le faire enlever de Pontorson dans un de ces cachots-voitures qu'ils baptisent du nom de voitures cellulaires. Tu ne saurais te figurer quelle est notre anxiété à tous, tant sur Hubert que sur Barbès, dont, par parenthèses, j'attends des nouvelles avec une impatience d'autant plus inquiète, que, dans sa dernière du 27 juillet, il me disait qu'on venait de le soumettre encore à une nouvelle expérimentation. Après une sorte de mieux dans sa situation, qui avait semblé vouloir s'établir du 10 au 20 juillet, la fluxion du larynx avait repris avec une gravité telle, qu'on se disposait à lui mettre un seton à la nuque, lorsque son médecin lui apprit la cure toute récente d'une affection pareille à la sienne par le moyen d'une dissolution fortement concentrée de nitrate d'argent introduite

« dans la gorge. Quel sera le résultat de cet étrange remède,
« que notre ami n'a pas hésité à s'administrer ? Je ne sais,
« mais toujours est-il que lorsqu'il a quelques mauvaises
« nouvelles à m'apprendre, j'ai remarqué qu'il prolongeait
« au-delà de son terme ordinaire l'intervalle de notre cor-
« respondance..... etc.....

« Tout à toi de cœur.

« MARTIN BERNARD. »

Cette incarcération mortelle continuait donc de faire des victimes ; l'œuvre de mort de la royauté se poursuivait donc, honteuse et dissimulée, dans l'ombre et le silence des cachots. Ceux dont la raison avait triomphé de la fiévreuse exaltation de cette vie morne, de cette solitude écrasante, se voyaient dépérir lentement dans la phthisie ou dans la consommation étique, conséquences déplorables de leurs tortures. Hubert suivait A. Barbès ; A. Blanqui allait suivre Hubert. Informé de l'état d'épuisement progressif où s'anéantissaient ses forces, je lui fis parvenir les propositions de secours extérieurs que j'avais adressées à Armand Barbès. Je reçus peu de temps après une lettre de l'administration, qui m'annonçait qu'un médecin de mon choix était autorisé à se rendre auprès de lui.

J'avais déjà prévenu un de mes amis, et m'étais assuré de son dévouement. Mon choix avait d'ailleurs le double avantage de ménager les susceptibilités de l'administration et de placer près du prisonnier un protecteur bienveillant.

Réputation méritée, caractère honoré de tous, savante expérience, érudition profonde, M. le docteur Édouard Voisin réunissait tous les titres qui le désignaient pour cette mission. Il recevait de plus un caractère officiel de ses fonctions de médecin en chef de l'hôpital civil et militaire de l'arrondissement d'Avranches; et d'ailleurs, les secours de la science qu'il allait porter au condamné républicain, ne les avait-il pas déjà donnés à M. Lahoussaye, détenu légitimiste? Son intervention ne pouvait donc être aux yeux du directeur que l'exercice d'une espèce de sacerdoce d'humanité.

Il se mit à ma disposition avec ce dévouement ardent que rien n'arrête lorsqu'il sent qu'il est des douleurs qu'il peut calmer, des souffrances qu'il peut guérir. Malgré un temps affreux et des chemins si complètement effondrés que voyageurs, cheval et cabriolet faillirent rester ensevelis dans les boues, nous étions dès le soir même au Mont-Saint-Michel.

M. Voisin fut seul admis auprès du malade. Je dus attendre son retour sur la plate-forme des remparts. Les symptômes de la maladie qui s'était profondément développée dans Auguste Blanqui n'étaient pas sans quelque analogie avec les lésions de celle dont était si gravement atteint Armand Barbès; cette affection était une laryngite. Bien que son caractère spécifique n'eût pas été rigoureusement reconnu par le médecin de la maison, cependant, comme il avait combattu le mal dans sa manifestation inflammatoire, son traitement avait été conforme aux prescriptions de la science. Après avoir étudié tous les traits particuliers de la maladie, M. le docteur Édouard Voisin prescrivit une médi-

cation provisoire et rédigea un rapport, dont tles conclusions déclaraient que la guérison ne pouvait s'opérer d'une manière certaine que sous l'influence d'un climat plus doux.

Ce fut ainsi que l'expérience délétère tentée sur les détenus politiques se poursuivit à travers les années 1843 et 1844. Les seuls incidents qui en rompirent la douloureuse uniformité fut le séjour au Mont-Saint-Michel de madame Delsade, qui donna une nouvelle activité à ma correspondance avec la détention, et le mariage de l'un des détenus, le citoyen Elie, avec une jeune pécheuse du mont. C'était une grande et svelte jeune fille, légèrement dorée par la réverbération des grèves, et qui, par les formes comme par la couleur, rappelait les femmes de Rubens. Les regards de sympathie qui s'étaient échangés de la fenêtre de l'humble maisonnette urbaine et de l'étroite barbacane de la prison, étaient devenus à la longue des regards d'amour, et un mariage vint consacrer cette passion née à travers les grilles. Madame Elie fut dès-lors la messagère mystérieuse des prisonniers.

Cependant, les suites continuelles et déplorables de la solitude dans l'emprisonnement, de l'isolement dans la douleur, avaient enfin ému l'opinion publique. En vain la pensée directrice avait-elle cru, par quelques concessions précieuses, conserver ce repaire de vengeance, où ses victimes devaient fatalement trouver la folie ou la mort, elle ne tarda pas à se convaincre que ce système d'incarcération tortionnaire était sur le point de tomber sous un vote du parlement; aussi sembla-t-elle accueillir avec empressement

l'occasion de disséminer dans des prisons éloignées tous les condamnés politiques qu'elle avait réunis au Mont-Saint-Michel sous une main de fer. Armand Barbès était déjà à Nîmes, Hubert fut transporté de Portorson à Sainte-Pélagie, Pétermann, Vilcop et Fomberteau à Doullens, Dubourdieu fut écroué dans la prison de Bordeaux, Blanqui dans celle de Tours, Dufour, enfin, fut transporté à Paris.

Martin Bernard et quelques amis groupés autour de lui, — vieux grognards de la démocratie, comme il les nommait lui-même, — voyaient avec désespoir cette dispersion qui enlevait aux condamnés leur plus grande force, celle d'une volonté commune; aussi résistèrent-ils à toutes les manœuvres que l'on employa pour leur faire demander leur transfert. Ils étaient encore sur la brèche, ils voulaient y périr. Mais la Chambre ayant enfin renversé le système inique sous lequel on avait inutilement essayé de les courber, ils furent dirigés sur Doullens, où la révolution de février devait briser leurs fers.

Le Mont-Saint-Michel perdit alors son caractère politique; des condamnés militaires y remplacèrent ces hommes dont les crimes avaient été de ceux que la victoire absout et que devait glorifier l'avenir.

Puissent ses portes ne plus s'ouvrir devant ces soldats de l'idée dont le passage laisse dans leurs ténèbres un long sillon lumineux. Puissent les démocrates ne plus y être appelés que par les pieux motifs d'un pèlerinage patriotique.

Ce fut ainsi que se termina ce dernier et hideux épisode.

de l'histoire de cette Bastille occidentale. Il était donné à la monarchie, pour combler le mépris et l'exécration que son souvenir doit allumer dans toute âme honnête, de sceller son dernier règne en France par cette lugubre empreinte de sang. Ne dirait-on pas que le hasard a épuisé tout ce que la cruauté a d'odieux, tout ce que le despotisme a d'infâme, pour faire de cette incarcération le fait le plus révoltant de l'histoire des prisons ?

CONCLUSION.

L'histoire des Sociétés Secrètes s'arrête naturellement ici. — Si nous nous sommes un peu écarté de la ligne que nous nous étions tracée, et que nous avons la ferme intention de suivre ; si au lieu de donner au cinquième volume, comme c'était d'abord notre pensée, plus de développement aux *Sociétés* qui se sont produites en France et à l'étranger depuis 1830, c'est que des événements graves ont surgi depuis, et qu'en présence de ces événements nous ne pouvions nous dispenser d'entrer pour un instant du moins dans l'arène de la politique du jour !

Du reste, ainsi que nous l'avons dit, la révolution de février, tout en modifiant singulièrement les destinées politiques de notre pays, n'a cependant rien échangé aux appré-

actions que nous avons eu l'occasion d'exprimer durant le cours de cet ouvrage ; il aura du moins ce mérite, s'il n'en a point d'autre, d'avoir été écrit avec une conviction qui s'est conservée entière, après les solennels évènements qui se sont accomplis.

La cause de la démocratie a fait de grands pas, c'était inévitable ; elle en fera encore d'autres, c'est certain ; sans doute, nous aurons encore bien des jours mauvais à traverser, mais la cause est sainte, elle triomphera.

Nous ne croyons à aucune exagération, et nous reposons avec une égale énergie, et ceux qui veulent nous ramener vers un passé impossible, et ceux qui voudraient nous entraîner vers un avenir inconnu !

Aujourd'hui le rôle de la violence est fini ; le jour de la discussion ou de la lutte pacifique est venu. — Les Sociétés Secrètes n'ont plus de raison d'être, mais il est bon, il est juste de reconnaître qu'elles ont rendu à l'humanité de très réels services.

Peut-être est-ce le lieu de remettre ici sous les yeux du lecteur, les quelques lignes qui sont au début de ce livre :

• L'esprit humain, disions-nous, est sans cesse en éveil, il marche éternellement en avant, incertain, inquiet, attiré par un secret instinct, en dehors de l'horizon habituel, cherchant à tout instant, de tous côtés, les voies nouvelles qui doivent le conduire au but ardemment désiré : la vérité!.. Ces incertitudes, ces tâtonnements, ces recherches

obstinées, difficiles, infatigables, se reproduisent dans les Sociétés Secrètes avec plus ou moins de fidélité, et ce n'est que là qu'il faut chercher la tradition des efforts si souvent renouvelés, et presque toujours inféconds, des hommes dévoués à l'humanité, dont l'histoire nous a transmis les noms vénérés.

Les gouvernements politiques ou religieux ont tenté à diverses reprises, par des moyens mystérieux, de paralyser les généreuses tentatives des hommes ; ils ont jeté sous leurs pas, dans l'ombre, des semences d'erreur ; ils ont excité le fanatisme par des voies ténébreuses, et c'est encore dans les Sociétés Secrètes, que nous retrouverons intacts les vestiges de ces tendances subversives. »

« Ce livre, ajoutons-nous, s'il remplit son but, sera donc un livre utile. Il sera l'histoire du passé avec ses convulsions, ses drames, ses rêves !.. la conspiration, la lutte, le triomphe ou la défaite. Ce sera un gigantesque panorama, présentant au regard l'ensemble des opérations de l'esprit humain ; la philosophie, la politique, la religion, se séparant, se mêlant, se forfondant ; ici le dévouement, là l'égoïsme, plus loin, l'ambition, partout le mouvement ! Les événements marchent, la liberté et l'esclavage emportent successivement et tour-à-tour les hommes ; les grandes fusions s'opèrent, la société se transforme, et l'humanité poursuit sa route vers ses destinées futures !.. »

Ce que nous disions au début de ce livre, nous le dirons encore aujourd'hui : si ce livre remplit son but, ce sera un livre utile. L'histoire des Sociétés Secrètes est pleine d'en-

scignements pour les peuples, comme pour les gouvernements : s'il rappelle aux peuples les luttes impies du passé, il enseigne aux gouvernements quel fruit on peut tirer de ces luttes pour le bonheur de l'humanité!...

Qu'est-il resté de la puissance exorbitante des papes au moyen-âge?—l'horreur qu'inspire le souvenir seul des forfaits de l'Inquisition.

Des jésuites?—le mépris.

Des Francs-Juges?—une sorte de terreur mystérieuse, et de haine instinctive pour tout ce qui s'attache à la police.

Au contraire, tous les hommes qui sont entrés dans les *Sociétés Secrètes*, et ont combattu les gouvernements oppresseurs, ont été salués par les acclamations enthousiastes du peuple. — Leurs noms sont restés dans la mémoire de tous, depuis les *templiers* jusqu'aux *quatre sergents de la Rochelle*, et aujourd'hui encore on se les rappelle et on les aime!

C'est que les uns se faisaient les séides d'un homme, tandis que les autres, se sacrifiaient au bonheur de tous

C'est aussi, que le culte de la liberté est saint, et que toute poitrine généreuse en comprend les grandeurs!

Toutefois, il faut bien le dire, pour le peuple surtout qui se montre parfois si admirable d'élan et si naïf de sympathies pour les révolutions, on aura beau faire des révolutions sociales ou politiques, on ne changera rien à l'antithèse tani-

que, il y aura toujours au sein de la société, quelques changements que l'on y introduise, deux classes qui se feront l'une à l'autre une opposition acharnée, incessante. La science de l'avenir sera la recherche des moyens propres à prévenir les luttes, c'est une tâche sérieuse, digne des hommes auxquels Dieu a donné le génie.

Mais si l'antagonisme est inévitable dans les sociétés futures, il est prudent de reconnaître que le progrès est un fait, une nécessité des temps modernes contre lequel on chercherait vainement à s'armer. Le progrès que d'autres appellent la révolution, qu'importe les noms, le progrès, est un fait providentiel qu'il faut accepter. La société actuelle ne saurait rester stationnaire, comme les sociétés du moyen-âge. Il est évident qu'il y a de légitimes misères à soulager, les gouvernants ont aujourd'hui des devoirs impérieux à remplir, il ne faut pas qu'ils l'oublient; s'ils s'écartaient jamais de la voie que les faits nouveaux leur ont tracée, c'en serait fait d'eux, et la révolution les emporterait avec la même facilité qu'elle a vaincu toutes les résistances !...

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

NOTE PREMIÈRE.

Ce que le Compagnonage a été et ce qu'il doit être.

Il se fait un travail immense dans le compagnonage. La tradition plait aux Compagnons et les flatte singulièrement, et pourtant ils jettent les yeux au loin dans l'avenir et rêvent progrès et réformes sociales.

Les hommes se disputent, se contrarient pour des futilités, et ils se comprennent facilement sur de grandes choses de principes. Parlez contre la fabuleuse antiquité de leurs origines, contre leurs vieux usages, quelque mauvais qu'ils soient; contre leurs prétendus titres et privilèges, vous les blessez profondément; parlez à ces mêmes hommes de leurs intérêts communs, de la nécessité où ils sont de se réunir et de s'entendre pour se rendre

plus forts et plus heureux, ils vous écouteront sans peine, ils vous comprendront avec plaisir.

Je suis cependant forcé de toucher aux choses par où les hommes sont le plus sensibles ; je dois parler librement du passé et blâmer ce qui me paraît blâmable, afin d'être plus à mon aise en parlant de l'avenir et en proposant ce que je crois juste, utile et bon.

On doit se pénétrer de cette vérité que tous les hommes sont frères, et que les plus nobles d'entre eux sont ceux qui ont les plus généreux sentiments et qui se montrent les plus dévoués à leurs semblables. Ayant admis ces principes qui sont vrais pour les individus, disons qu'une Société ne doit pas non plus se prévaloir de son ancienneté pour abaisser et humilier une autre Société ; l'ancienneté n'est rien par elle-même, et si au lieu d'expérience, de modération et de sagesse, elle ne donne qu'une fierté insolente et ridicule à ceux qui la possèdent, elle est un mal ; il faut alors en démontrer toute l'insuffisance, et saper ses folles prétentions.

Nous avons à parler du Compagnonage et à remonter, si cela est possible, à sa véritable source, à son origine. Cette origine remonte-t-elle à la fondation du temple de Salomon ? Les Compagnons, sans être à même d'en donner des preuves suffisantes, disent : oui ; et les savants, sans avoir daigné examiner sérieusement la chose, disent : non. Les Compagnons, tout versés dans les travaux manuels et dans ce qui se rapporte spécialement à leurs industries, n'ont point écrit leur histoire, et ceux qui font métier d'écrire l'histoire, ont laissé de côté la vie de l'ouvrier comme une chose trop chétive pour les occuper. Ils nous parlent cependant de diverses associations connues en Egypte et en Syrie, dont les membres se nommaient Thérapeutes, Pharisiens, Saduécéens, Esséniens, etc. Ces derniers surtout, si nous en voyons Josèphe, historien juif, et Philon, savant de la même nation, qui écrivait trente ans avant la naissance de Jésus-Christ,

auraient existé dès la plus haute antiquité en association dans la Judée. Il y avait chez les Esséniens des initiations, des cérémonies, des secrets, plusieurs ordres hiérarchiques, et il fallait, avant d'arriver à un ordre quelconque, un an de noviciat. Le chef de l'association était élu par tous les associés, et à la pluralité des voix; tous les membres vivaient en commun et en frères. Quand deux d'entre eux se rencontraient pour la première fois, quoiqu'ils ne se fussent connus en aucune manière, ils se traitaient comme des vieux amis. Le membre qui se comportait mal avec ses frères, n'était ni mis en prison ni puni de mort, mais chassé honteusement de la Communauté, laquelle le repoussait à jamais; je sais que cette association n'est pas le Compagnonage, mais elle y ressemble sous beaucoup de rapports.

Puisqu'on nous a laissé des détails sur les Esséniens, les Saducéens et tant d'autres sectes, on aurait dû nous en laisser également sur les ouvriers de l'antiquité.

Comment vivaient les ouvriers qui ont élevé les pyramides et les temples gigantesques de la vieille Egypte? Comment vivaient ceux qui ont bâti les remparts tant vantés de la riche Babylone? Comment vivaient ceux qui créèrent les monuments de Palmyre et de Baalbec, dont les ruines immenses saisissent d'étonnement et invitent aux profondes méditations? Comment vivaient ceux qui dressèrent le parthénon d'Athènes, le tombeau de Mausole, le colisée romain, et le temple de Salomon, célèbre dans l'univers? Vivaient-ils en associations? Se transportaient-ils en masse d'un lieu à un autre quand il s'agissait de grandes constructions, ou bien isolément et un à un? Personne ne le sait, ni les historiens, ni les archéologues, ni les philosophes.

Demandez seulement comment vivaient les ouvriers qui bâtirent Notre-Dame de Paris, ou la cathédrale de Chartres, ou celle de Rouen, et tant de vieux et solides ponts répandus çà et là sur la terre de France? On vous répondra avec beaucoup de peine quelques mots sur Maître Bon-Œil, tailleur de pierres distingué,

qui, après avoir achevé Notre-Dame de Paris, partit en 1370 pour Upsal en Suède, avec des *Compagnons* et des bacheliers ; on pourra s'étendre autant sur les frères pontifs ou faiseurs de ponts, à la tête desquels marchait, en 1180, saint Benezet, jeune berger du Vivarais.

Si nous interrogeons les Allemands et les Italiens, les uns pourraient nous dire quelque chose des *Compagnons constructeurs* des cathédrales de Cologne et de Strasbourg ; les autres, de celle de Milan. Si nous remontions dans la plus haute antiquité, la Bible et les chroniques assyriennes et égyptiennes nous diraient qu'à la construction de tels et tels monuments, les ouvriers étaient très nombreux et divisés en plusieurs ordres ou catégories ; mais tout cela est fort incomplet, et ne nous apprend pas comment les ouvriers vivaient, comment leurs associations se sont formées, organisées et perpétuées de siècle en siècle.

Dans tous les temps on s'est occupé des monuments, de leurs dispositions, de leurs destinations, de leurs transformations successives et de leurs moindres débris ; on a parlé de tout cela bien longuement et plus ou moins savamment ; mais des ouvriers, qui, à force de génie et de constance, ont élevé ces grandes masses de pierres, de bois et de métaux, on n'en a jamais rien dit de bien positif et de vraiment satisfaisant. Il y a là de l'ingratitude ; pourquoi dédaigner une partie si nombreuse et si utile du peuple ?

Comme dans les pays d'Orient on a vu de tout temps des associations religieuses et mystiques, les ouvriers ont commencé à connaître ces sortes d'associations, et depuis ils les ont toujours pratiquées. Les constructeurs de tant de temples et de tant de palais étaient associés à peu près comme les Esséniens ; ils avaient des noviciats, des initiations, des fêtes particulières, des secrets, des reconnaissances ; et, quel que fût le nom dont ils se paraient, ils constituaient le vrai Compagnonage. Le Compagnonage existe donc depuis plusieurs milliers d'années ; les *Compagnons* placent sa fondation dans le temple de Salomon ; j'ai cru d'abord, j'ai

cessé de croire ensuite, et après avoir feuilleté bien des volumes et m'être livré à un examen plus approfondi, ma première croyance ne me paraît plus absurde et contraire à la vérité. Si, du moins, le Compagnonage n'a pas été inventé là, il a pu y recevoir une forme, une organisation plus parfaite.

Du temps de Samuel, la Judée avait très peu d'ouvriers; les Juifs, amis de l'agriculture et des troupeaux, ignoraient les arts et l'industrie. Du temps du roi David, on forma des ouvriers dans le pays d'Israël, et l'on en fit venir des pays étrangers. Du temps de Salomon, son fils, encore plus; car, si l'on en croit la Bible, les ouvriers qui travaillèrent au temple, étaient innombrables. Tous ces récits nous paraissent exagérés, et peuvent l'être; mais si nous considérons que dans des temps, si loin de nous, on n'avait pas nos procédés expéditifs pour couper les bois et la pierre; que les hommes n'étaient pas aiguillonnés par la concurrence; qu'on était dans des pays très montagneux, qu'on manquait de machines et de puissants moyens de translation; qu'il fallait porter sur les épaules tout ce qui pouvait se porter ainsi, et rouler sur des morceaux de bois cylindriques au travers de longs espaces inégaux, les pierres énormes qu'on retirait des carrières profondes; qu'on réfléchisse à tout cela, et les récits de la Bible paraîtront moins exagérés. Calculez seulement combien il a fallu de journées d'ouvriers pour transporter l'obélisque de Louqsor, de la Seine à son piédestal qui n'en est cependant pas éloigné, vous verrez que, malgré toutes les inventions et tous les avantages que nous possédons, il en fallût beaucoup, et vous comprendrez que cette pierre a coûté immensément. Je dis donc que les temples, que les palais, que les murs de Jérusalem furent bâtis par des ouvriers du pays et par des étrangers en plus grand nombre; que les villes de Palmyre et de Balbec, qui renfermaient tant de merveilles et dont les orientaux attribuent la fondation à Salomon, furent encore bâties par les mêmes mains; que tout ce que l'on vit et de grand et de beau, soit en Judée, soit en Syrie, soit en Babylonie, soit en Egypte, soit en Grèce, soit à Rome, fut fait par des associations d'ouvriers, par des Compa-

plus, des formes d'association qu'ils n'avaient jamais connues. Dans la cité de Jérusalem, près du tombeau de Jésus-Christ et des restes du Temple de Salomon, de ce roi juif, dont le nom est resté vénéré dans ces brûlantes contrées, ils s'associèrent aussi, ils adoptèrent le vieux Compagnonage qu'ils trouvèrent tout fait et qu'ils chrétiennisèrent un peu.

Les tailleurs de pierre, les premiers, se formèrent en société; ils furent *Compagnons Étrangers* et enfants de Salomon; les menuisiers ou charpentiers en menu, et les serruriers qu'on nommait encore forgerons, suivirent de près; ils furent *Compagnons de la Liberté*, et reconnurent également Salomon pour père.

Le nom de *Compagnons étrangers*, qui convenait si bien aux anciens constructeurs de tant de monuments dont il ne reste plus que des vestiges, ne convenait pas moins à des ouvriers de la France associés dans des contrées si lointaines. Le nom de *Compagnon de la liberté* n'était pas déplacé non plus; car, dans les pays de despotisme et de tyrannie, les petits s'unissent tant qu'ils peuvent et se soustraient à l'esclavage et à la misère au nom de la liberté; et puis, pour ces associations ordinairement si pacifiques et reconnues si utiles pour leurs travaux, le mot de liberté signifiait encore qu'elles étaient libres, qu'elles jouissaient de certaines franchises, qu'elles étaient autant dire indépendantes des autorités civiles et militaires. Ainsi, en Allemagne on appela les associés tailleurs de pierre, *Maçons francs*, ou *Francs maçons*. Cependant les *Compagnons de la France*, en Judée et en Syrie, comme les moines guerriers, furent armés; comme eux ils portèrent l'épée; dans un pays que l'on colonise, tous les artisans, constructeurs et colonisateurs sont soldats au besoin, il faut protéger les travaux de la colonie. Si de nos jours on met entre les mains de ces hommes (comme aux colons de l'Algérie) des armes à feu, on ne pouvait mettre alors, par les raisons les plus puissantes, que des armes blanches; nos pères, en *Compagnonage*, ont donc porté l'épée; les corporations établies dans la France, l'ont portée aussi, il n'y a pas encore bien longtemps, chacun le sait.

Mais ce droit leur fut conquis dans la Palestine, il ne put leur venir que de là.

Ainsi, les tailleurs de pierres, les charpentiers en menu et les ouvriers des forges, apportèrent en France, avec le Compagnonage d'origine judéenne, dont les formes étaient neuves pour nos climats, les goûts les plus gardis et des connaissances profondes dans l'art de construire. Ce fut à la suite des croisades qu'on vit s'élever tant de cathédrales aux longues flèches, chargées de toutes parts d'ornements et de sculptures originales, et embellies dans leurs intérieurs de chaires à prêcher et autres boiseries si remarquables ! Ce fut en ce temps que Paris, Chartres, Rouen, Saint-Quentin, Laon, élevèrent leurs cathédrales colossales ; que l'Italie, l'Allemagne virent s'élever des constructions si grandioses, que l'Orient sema, par le Compagnonage et par les moines qui le protégeaient, ses formes et sa puissance architecturale sur toute l'Europe. Que l'on étudie les monuments que l'on fit en France avant les croisades, et ceux que l'on fit immédiatement après, on ne sera pas tenté de me contredire.

Les ouvriers allemands qui bâtirent les cathédrales de Cologne et de Strasbourg, dans le courant du 13^e siècle, étaient associés ; ils se nommaient *francs-maçons* ou *maçons-francs*, ou *maçons libres* ; car tous ces noms signifiaient la même chose ; les statuts de leur association, dite franc-maçonnerie, étaient secrets ; elle admettait successivement aux grades d'apprenti, de compagnon et de maître, grades qui répondaient à ceux des Compagnons français. Elle avait des fêtes, des cérémonies, des signes, des atouchements et des mots particuliers pour se reconnaître. Son but était de former, en excitant l'émulation, des artistes habiles, et de donner du bien-être à tous les associés ; le Compagnonage, en France, avait encore le même but. Cette Association de francs maçons allemands qui taillaient la pierre et élevaient les cathédrales, n'existe plus, mais elle a donné naissance à la franc-maçonnerie des symboles, répandue de nos jours sur tous les points du monde. Pour prouver que pour appuyer des folles

prétentions, je n'invente pas des fables à plaisir, j'emprunte à l'histoire d'Allemagne (1), par M. Lebas et publiée dans la plus belle collection historique que l'on puisse voir, l'*Univers pittoresque*, les détails suivants : « Lorsqu'au onzième et au douzième siècle l'art fut déplacé, et passa des mains des moines dans celles des laïques, ces derniers, à l'exemple de leurs devanciers, liés entr'eux dans tous les pays par une confraternité qui leur assurait aide et secours, ou bien encore, à l'imitation des artistes byzantins et arabes qui avaient continué les corporations romaines, s'unirent entre eux, formèrent une confrérie qui se reconnaissait à certains signes et cachait au vulgaire les règles de son art. En Allemagne, cette association, déjà commencée par les architectes de la cathédrale de Cologne (2), ne se répandit généralement que du temps d'Erwin de Steinbach, à la fin du treizième siècle. Les membres qui la composaient se divisaient en maîtres et en compagnons, et se donnaient le nom de francs-maçons, à cause de certains privilèges dont jouissait le métier de maçon (3). Cette association se divisait à son tour en associations particulières qui portaient le titre de loges, du nom donné à l'habitation de l'architecte (4) près de chaque édifice en cons-

(1) Tome 2, page 424. M. Lebas a beaucoup puisé dans la *Description de la Cathédrale de Cologne*, par Boisserée, et dans l'*Histoire de l'Architecture*, par Stieglitz ; ces deux ouvrages sont à la bibliothèque royale, le premier est traduit en français, le second est encore en allemand et manuscrit. Les Compagnons qui voudraient le lire devront se faire aider d'un camarade allemand.

(2) Non par les architectes, car ce mot n'était point d'usage, mais par les tailleurs de pierre. Maître Gérard, le directeur de ce grand travail, n'est connu dans les papiers du temps, que comme tailleur de pierre ; il en est de même de maître Bon-Œil, directeur des travaux de la cathédrale de Paris.

(3) Le mot de maçon et celui de tailleur de pierre signifiaient la même chose, il en est encore de même dans plusieurs provinces méridionales.

(4) On entendra dorénavant par les architectes les maîtres maçons et les compagnons chargés de diriger les travaux d'un édifice.

truction. Les statuts de la franc-maçonnerie étaient tenus secrets ; avant d'être reçus, les frères s'engageaient sous serment à l'obéissance et à garder un silence absolu sur tout ce qui concernait leur union. Les maximes de l'art ne devaient jamais être écrites ; elles étaient exprimées par des figures symboliques empruntées à la géométrie ou bien aux instruments d'architecture et de maçonnerie, et la connaissance de ces symboles n'était communiquée qu'aux seuls initiés. Cette absence de toute leçon écrite avait le double avantage de conserver l'art, comme une chose sacrée, au dessus de la portée du vulgaire, qui l'eût profanée et affaiblie, et de forcer à l'apprentissage pratique tous ceux qui voulaient devenir artistes. On n'était reçu franc-maçon qu'après avoir fait des preuves de maîtrise dans un examen, d'autant plus sévère et d'autant plus scrupuleux, que la confrérie répondait du talent de ses membres, désignant souvent les maîtres, les conducteurs, les compagnons qui devaient entreprendre un édifice, les encourageant, les réprimandant et les punissant selon le mérite de leur ouvrage. L'esprit mathématique des architectes du moyen-âge, ne voyant le bien et le beau de l'ensemble que dans la symétrie, l'ordre et l'harmonie des parties, avisa de soumettre à des règles inviolables, non seulement la conduite de l'artiste, mais encore la conduite morale des francs-maçons. La vie de chacun devait être religieuse, honnête et tranquille. Un règlement maçonnique fait à Torgau, en 1462, par les maîtres de Magdebourg, d'Halberstadt, d'Hildesheim, etc. conservé de nos jours à Rochiltz, est resté comme un curieux monument des statuts de l'Association. Les rapports les plus importants comme les plus insignifiants en apparence des *architectes* (1) et des ouvriers, y sont strictement réglés, sous menace incessante de punition ; et cette punition n'était aien moins, en plusieurs cas, que de se voir expulsé de la confrérie comme *mauvais sujet*, ou déclaré *sans honneur*. Le mensonge, la calomnie, l'envie, une vie débauchée

(4) J'ai déjà dit qu'on ne connaissait point là d'*architectes*, mais des associés plus ou moins élevés dans les ordres et dépendant toujours de l'association.

étaient, chez les *Compagnons*, punis par le renvoi, et tout porte à croire qu'une pareille condamnation les privait de leur métier. Chez les *Maîtres*, ces mêmes fautes amenaient le même résultat : ils étaient aussi déclarés *sans honneur*. La moindre négligence dans le travail, et jusque dans l'entretien des instruments et des outils, était également punie de peines déterminées. Deux tribunaux, l'un supérieur et l'autre inférieur, connaissaient des délits et jugeaient tous les différends. Le premier de ces tribunaux siégeait tous les trois ans, dans le chef-lieu de chaque confrérie particulière; le second se tenait dans la loge de l'architecte, qualifiée de *lieu sacré*; enfin la grande loge de Strasbourg prononçait en dernier ressort sur toutes les causes. Les maximes symboliques ne servaient pas seulement à exprimer les maximes de l'art en général, elles étaient encore employées comme signatures par les maîtres et les ouvriers, qui devaient signer de leur marque particulière chaque pièce d'ouvrage, afin d'en faire connaître l'auteur. Ces mêmes signes variés à l'infini, servaient de clef à l'explication de l'édifice.

Au reste, si comme tout porte à le croire, une croyance plus élevée que celle du vulgaire avait été admise par la franc-maçonnerie du moyen-âge, elle seule a survécu à l'objet principal et primitif de l'Association, et s'est continuée jusqu'à nos jours dans l'institution uniquement morale de la franc-maçonnerie moderne.

• L'Association franc-maçonnique comptait quatre loges principales: la loge de Strasbourg, la loge de Cologne, la loge de Vienne et celle de Zurich. La première avait vingt-deux loges du midi de l'Allemagne sous sa dépendance; la seconde toutes les loges des pays du Rhin; la troisième, celles d'Autriche, de Bohême et de Hongrie; enfin la quatrième, les loges de la Suisse. La loge de Strasbourg avait en même temps la suprématie générale sur toutes les autres, et l'architecte en chef de la cathédrale était toujours le grand-maître des francs-maçons d'Allemagne. Mais au seizième siècle, l'esprit qui avait animé la

confrérie s'était peu à peu retiré d'elle avec la science qu'elle avait été amenée à négliger, tant par sa propre faute que par suite des événements politiques. Le style de la renaissance qui vint s'opposer au style gothique alors dans sa période décroissante, et qui fut favorablement accueilli en Allemagne, fit bientôt regarder les préceptes de l'art du moyen-âge et de la franc-maçonnerie comme ruinés et usés; et quand à la fin du dix-septième siècle, une décision de la diète impériale rompit les relations des loges d'Allemagne avec la loge de Strasbourg, parce que cette ville était devenue française, l'association se trouva sans chef et ne se hâta pas d'en choisir un autre. Enfin, en 1731, une autre décision de la diète ayant défendu de tenir les règles de l'art secrètes comme par le passé, la franc-maçonnerie se trouva dissoute de fait, puisqu'elle n'avait plus de but, et elle disparut entièrement en tant qu'institution ayant l'art pour objet.. »

Voilà comment s'expliquent, dans des ouvrages très estimés, des écrivains pleins de sagesse et de profondeur.

J'ajouterai que les plus haut placés d'entre les anciens associés, ayant acquis des richesses, se sentirent de l'ambition au cœur; l'architecture ne fut plus l'objet de toutes leurs pensées, ils aimèrent à fréquenter des gens étrangers à leur art et d'une condition quelquefois élevée, qu'ils attirèrent insensiblement dans leur association mystérieuse; et quand, en 1731, l'association industrielle fut dissoute, l'association philosophique (1),

(1) Cette association transformée ainsi, ne répondant plus aux besoins des ouvriers, ceux-ci fondèrent une société nouvelle, dite *des Compagnons Maçons étrangers*. Cette société d'ouvriers, éludant l'ordonnance impériale de 1734, s'étendit dans l'ombre et le silence. Elle finit enfin par se montrer, au grand jour, par trouver une sorte de liberté et conquérir son droit de cité. Les villes de Brême, Lubeck, Hambourg, Rostock, Berlin, Lunebourg, Brunswick, Sigeberg, Dantzick, Leipick, Copenhague, etc., connaissent les *Compagnons Maçons étrangers*. Mais dans ces derniers temps, en l'année 1839 et en l'année 1840, des contestations s'étant élevées entre les Compagnons et les maîtres,

ayant déjà un commencement d'existence, se constitua définitivement, s'étendit à l'infini, et du simple elle passa au figuré. Oui, ici tout fut symbolisé : le tablier de peau de l'ouvrier devint l'emblème du travail, le compas celui de la justice, l'équerre celui de la droiture, le niveau celui de l'égalité, le maillet celui de la puissance. Dieu fut appelé le grand architecte ; les discours en prose et en vers, relatifs à l'association, prirent le nom de pièces d'architecture. En général, dans les banquets, on appela les aliments des matériaux. Le pain fut la pierre ; le sel et le poivre furent le sable ; la fourchette fut la pioche ; la cuiller fut la truelle, et les assiettes furent des tuiles. On ne peut le méconnaître, voilà bien la parodie des mots que la même association employait tout naturellement dans son état primitif. Malgré cette démonstration, beaucoup de francs-maçons, beaucoup de membres de cette association des symboles, qui couvre en ce moment le monde, auraient bien de la peine à se persuader qu'ils sont issus d'une association d'ouvriers (1). Cela est vrai pourtant, comme

l'autorité est intervenue, les Compagnons ont été condamnés à des peines sévères, et la dissolution de leur société a été prononcée.

Si l'on en croit un article du *Journal de Francfort*, du 14 décembre 1840, que le *Constitutionnel* a reproduit dans son supplément du 31 du même mois, les *Étrangers* se comporteraient fort mal ; le *Journal d'Allemagne, écho des Propriétaires*, les accuse hautement d'actions criminelles : j'aurais besoin d'entendre la défense des accusés pour pouvoir apprécier justement cette affaire. Les ouvriers, je le sais, bien souvent manquent au devoir et tombent dans la barbarie ; ceux qui vivent de leurs labeurs, je le sais aussi, sont souvent des calomnieux infâmes. Il faut se défier de leurs accusations intéressées. On a vu dans ce volume, page 99, de quelle sorte M. Hippolyte Lucas a traité des rapports des Compagnons avec les maîtres : je le répète, il faut se défier des accusations que l'on porte sans cesse contre les ouvriers.

(1) Il pouvait sans doute exister depuis longtemps, en dehors des associations d'ouvriers, plusieurs associations secrètes, mais les associés se réunirent aux maçons, ou se parèrent de leur nom, afin de ne pas être suspects aux autorités. Il en est de même des Carbonaros et des Fendeurs. Les ouvriers, en s'associant, n'ont qu'un but, celui de se soulager entre eux ; mais les hommes

il est vrai que les Charbonniers des environs de Naples furent les initiateurs des Carbonaros de l'Italie et de la France, dont le but unique était le renversement de toute royauté, comme il est vrai que les Compagnons fendeurs, paisibles bûcherons, obscurs habitants des forêts, furent la souche d'une association toute politique, à la tête de laquelle marchèrent, dit-on, des généraux et des magistrats.

Au reste, comme les membres d'une association, dont les travaux sont tout spirituels et moraux, auraient-ils pu prendre le nom de *maçons*, qui n'était donné primitivement qu'à ceux qui taillaient la pierre, en se servant d'une *mace* (1) en fer ou en bois, avec laquelle ils frappaient sur un ciseau en fer et acier. De *mace* vient le mot *maçon*. Les maçons des pays où la pierre était moins dure, inventèrent une sorte de *marteau taillant*, avec lequel ils taillèrent la pierre, et le nom de *tailleur de pierre* remplaça peu à peu celui de maçons, que cependant ils portent encore dans plusieurs contrées.

Ainsi, les constructeurs de monuments qui, à la suite des Croisades, se répandirent en Allemagne sous la protection des moines armés(2) et des moines sans armes, se nommèrent *francs-maçons* (ceux qui se répandirent en France, tailleurs de pierre étrangers et compagnons libres). Outre les francs-maçons, il y avait, et il y a encore dans le même pays, des compagnons tonneliers, des compagnons forgerons, etc., etc., mais ceux-ci n'ont point de

des conditions plus élevées ne s'associent pas toujours avec des idées si restreintes. On le sait, on les observe, et l'on comprend qu'ils soient alors obligés de se déguiser sous des formes et sous des noms qui ne sont pas les leurs.

(1) *Mace*, c'est ainsi qu'on écrivait anciennement le mot *masse*, voyez le dictionnaire de Borol et celui de Trevoux.

(2) Les chevaliers teutoniques, ceux du Temple, etc.

rapport avec le Compagnonage français qui nous a occupés et va nous occuper encore.

Les tailleurs de pierre étrangers, les menuisiers et les serruriers de la Liberté, se nommant tous les compagnons libres, vivaient unis comme de bons frères, et furent longtemps sans concurrents et sans rivaux. Mais une scission éclata à la fin chez les premiers; il en arriva autant chez les seconds.

Les dissidents des deux associations furent pris sous la protection de Jacques Molay, grand-maitre des Templiers. On sait que les Templiers avaient aussi apporté en France des formes mystiques, et que Salomon et le temple n'étaient point oubliés dans leurs cérémonies. Jacques Molay appela donc les dissidents à lui, et en forma deux nouvelles Associations: l'une de tailleurs de pierre Compagnons *passants*, en opposition aux Compagnons *étrangers*(1); l'autre, de Compagnons menuisiers et serruriers *du Devoir*, en opposition aux Compagnons *de la Liberté*(2).

Le Compagnonage fut alors partagé en deux catégories bien

(1) On conteste rarement aux Compagnons *étrangers* la qualité de Doyens du Compagnonage. Des serruriers, enfants de maître Jacques, m'ont dit plusieurs fois: nous reconnaissons les Compagnons étrangers pour nos pères en Compagnonage. » En effet, si les enfants de maître Jacques eussent existé euls, et si une fraction détachée de leur société eût pris tout à coup, dans les douzième ou treizième siècle, le nom d'*Enfants de Salomon*, ou je me trompet sou elle eût péri sous le poids du ridicule: on peut conclure de là qu'il fallai être les premiers pour pouvoir adopter Solomon pour père.

(2) Les Compagnons de la Liberté ont toujours appelé le corps de leur doctrine; *le Devoir*, et c'est pour cela qu'ils l'ajoutèrent par la suite au mot de *Liberté*, ce qui fit *Compagnons du Devoir de Liberté*. Les Compagnons tailleurs de pierre des deux partis appellent aussi leurs Codes: *le Devoir*. Les un sont donc *Compagnons du Devoir étranger*; les autres, *Compagnons du Devoir passant*, mais on ne les nomme habituellement que par les noms de *Compagnons étrangers* et de *Compagnons passants*.

distinctes; l'une marcha sous la bannière de Salomon, l'autre sous celle de Jacques Molay, connu dans le Compagnonage sous le nom de Maître-Jacques; de son titre de grand-maître et de son prénom on lui composa ce nouvel assemblage de noms, qui s'harmonisait mieux à l'usage des ouvriers.

Il s'agit maintenant d'une troisième catégorie, celle des charpentiers de hautes-futaies, ou Compagnons *bondrilles*, dont le père Soubise est le fondateur. Celle-ci est la moins ancienne. Des charpentiers prétendent le contraire; ils me diront qu'ils passent avant tous les corps, et qu'ils sortent bien directement et tout d'une pièce du temple de Salomon. A cela je répondrai qu'anciennement, et surtout en Asie, on ne faisait pas usage de charpentes bien compliquées, par la raison que les maisons avaient là peu ou point de pente, et qu'on les couvrait par le moyen de longues et grosses poutres, qui reposaient par leurs extrémités tout simplement sur deux murs, poutres que les maçons eux-mêmes se chargeaient de mettre en place, comme cela se pratique encore à Nîmes, à Avignon, à Marseille et dans tout le midi de la France, où les charpentiers sont d'une rareté extrême. Au reste, les sobriquets de lapin, de renard, de singe, que les charpentiers de hautes-futaies se sont donnés, ou ont volontairement acceptés comme des noms propres, prouvent, si nous voulons donner des raisons peut-être nouvelles, mais vraies, qu'ils étaient constamment occupés, au milieu des forêts, à couper les arbres, à les équarrir et à les transporter où on devait les employer. C'étaient donc les charpentiers de hautes-futaies qui sciaient les arbres en travers et en long, et celui qui, dans ce dernier travail, était dessus comme cela se fait encore, était le singe; celui qui était dessous était le renard, et l'apprenti qui faisait les commissions et courait ça et là dans la forêt était le lapin. Ces trois noms, portés par des hommes alors peu civilisés, et sans cesse occupés dans les épaisseurs des bois à des travaux rudes et grossiers, ne purent venir que de la sorte. Les *charpentiers de hautes-futaies* ne jouissaient donc pas, comme ar-

tistes(1), de la même considération que les *charpentiers en menu*, dont les travaux, portes, boiseries, meubles divers, étaient plus apparents et mieux appréciés. Les charpentiers en menu, en avançant davantage, dans la civilisation, adoptèrent définitivement le nom de *menuisiers*, nom sous lequel je les désignerai dorénavant.

Les charpentiers de hautes-futaies quittèrent aussi la seconde

(4) On m'a dit que les premières maisons ayant été construites en bois, le premier métier dût être celui de charpentier. A cela je réponds que dans l'état sauvage, chacun construisant sa hutte de ses mains, il ne peut y exister de charpentiers, et que, quand des hommes ont embrassé le métier des faiseurs de huttes, ces hommes ont dû faire, outre les parois de l'habitation, la porte, le berceau, et tous les petits meubles de l'intérieur. Les charpentiers, dont le nom, d'après les meilleurs dictionnaires, dérive de *charriot*, étaient tous ceux qui travaillaient le bois; ils faisaient tous les ouvrages en bois; ils faisaient les coupes de forêts, les carcasses des huttes, les meubles divers, les instruments de transport et de labour, les pirogues et les vases. Quand la civilisation eut raffiné le goût et rendu chaque travail plus difficile, cet état primitif se divisa en plusieurs états. Il y eut alors les charpentiers de hautes-futaies, les charpentiers en menu, les charpentiers en voitures les charpentiers pour les eaux. Des premiers, que je considère comme les abat-leurs d'arbres, sortirent les charpentiers proprement dits; des seconds les faiseurs de meubles; des troisièmes, les carrossiers, et des quatrièmes, les tonneliers peut-être. Tous ces états se subdivisèrent encore et continuent à se subdiviser de plus en plus. Un charpentier m'a dit il y a peu de temps, pour me prouver l'ancienneté de son Compagnonage, que l'arche de Noé avait été faite par eux. Il s'agit là d'une bien vieille chose, mais il me semble que cette arche devait être plutôt l'œuvre des charpentiers de marine, que de tous les autres, et l'on sait que les charpentiers de marine soumis à l'autorité militaire, n'ont jamais fait partie du Compagnonage, qui veut des hommes indépendants. J'ai fait ces réflexions pour prouver que la plus ou moins grande ancienneté des états était bien confuse, et qu'au reste elle importait peu à la considération de celui qui l'exerce. L'état de mécanicien et l'état de typographe sont peu anciens, vu que les machines sont d'invention récente, et que l'imprimerie n'a pas été découverte depuis plus de 400 ans. Il n'est cependant pas des états plus honorables et mieux appréciés: ne cherchons donc pas la considération dans l'ancienneté, mais seulement dans le mérite réel et dans l'utilité.

moitié de leur nom, parce que le nom de *charpentier*, n'étant plus porté que par eux seuls, leur suffisait. Dans les pays du Nord, pays où les gros bois abondent, ils se multiplièrent et se perfectionnèrent; leur état progressa de jour en jour, ils produisirent des escaliers tournants, pleins de grâce et de solidité, des pavillons et des charpentes, chefs-d'œuvre d'assemblage d'art et de science. Ce fut alors que leur droit de cité fut conquis, et que le père Soubise, moine bénédictin, s'occupa d'eux, leur donna des lois et les unit au Compagnonage. Le lecteur ne doit pas être surpris de voir figurer parmi les fondateurs du Compagnonage des templiers et des bénédictins. Chacun le sait, les moines possédaient dans ces temps-là le dépôt de toutes les connaissances, ils étaient les seuls savants, et leur influence sur les ouvriers de l'Europe fut grande et utile.

Les trois catégories, quoique d'origines diverses, se ressemblaient néanmoins sous beaucoup de rapports; elles avaient toutes un certain mélange de païen, d'hébreu et de chrétien dans les formes, et dans le fond un but louable.

Les enfants de maître Jacques ne tardèrent pas à initier au Compagnonage de nombreux corps d'états, et les enfants du père Soubise finirent pas les imiter. Pour appuyer ce que j'avance, je vais reproduire ici un tableau du plus haut intérêt, dont les Compagnons et les hommes étrangers au Compagnonage doivent également faire cas; il m'a été confié par des Compagnons du Devoir, et les cachets des Sociétés qui l'ont rédigé le recouvraient sur plusieurs points.

Les chiffres de la colonne gauche marquent les années dans le courant desquelles chaque Société a été reconnue et enregistrée sur le rôle d'une grande famille. Je dois observer que chaque Société pouvait, long-temps même avant son époque de naturalisation, posséder à l'écart tous les arrangements compagnonnages. Ainsi, je le répète, les chiffres n'indiquent pas l'année qu'une Société s'est formée, mais l'année qu'elle a été reconnue comme sœur par les plus anciennes sociétés de maître Jacques et du père Soubise.

LISTE SUPPLÉTIVE

Du rang qu'occupent les Compagnons Passants du Devoir.

FONDATION.	PROFESSION DES COMPAGNONS.	DROIT DE PASSE.
Avant J.-C. 558	Tailleurs de pierre C. P. — Ce Corps fut oublié pendant quelque temps et reprit ses premiers droits du temps de Jacques Molay d'Orléans, le fondateur des beaux-arts.	1 ^{er} .
Après J.-C. 560	Charpentiers de hautes futaies. — Ce Corps a eu des enfants qui sont portés au n° 4. (<i>Voyez 4.</i>)	2 ^{me} .
570	Menusiers. — Ce Corps a eu des enfants qui sont portés au n° 1.	3 ^{me} .
1330	Serruriers.	4 ^{me} .
1330	Tanneurs.	5 ^{me} .
1407	Teinturiers.	6 ^{me} .
1409	Cordiers.	7 ^{me} .
1410	Vanniers.	8 ^{me} .
1410	Chapeliers. — Premier droit de passe depuis le duc d'Orléans. Approuvé par tous les Compagnons.	9 ^{me} .
1500	Blanchers-Chamoiseurs.	10 ^{me} .
1601	Fondeurs. — Ce corps a eu des enfants qui sont portés au n° 2.	11 ^{me} .
1603	Epingliers. — Ce corps est nul de valeur pour le droit de passe, vu qu'il n'existe plus.	12 ^{me} .
1609	Forgerons. — Ce Corps a eu des enfants qui sont portés au n° 3.	13 ^{me} .
1700	Tondeurs en draps et Tourneurs. — Les Tondeurs passent avant les Tourneurs.	14 ^{me} .
1701	Vitriers n° 1.	15 ^{me} .
1702	Selliers.	16 ^{me} .
1702	Poëliers.	17 ^{me} .
1702	Doleurs n° 1.	18 ^{me} .
1703	Couteliers n° 2.	19 ^{me} .
1703	Ferblantiers n° 2.	20 ^{me} .
1706	Bourreliers, enfants des Selliers.	21 ^{me} .
1706	Charrons n° 3.	22 ^{me} .
1758	Cloutiers. — Se disent enfants des Chapeliers. Approuvés par les quatre corps (1).	23 ^{me} .
1759	Couvreurs n° 4.	24 ^{me} .
1797	Platriers n° 4. — Ces deux derniers Corps doivent passer avant les quatre Corps, vu qu'ils ont été fondés en 1703 par les Charpentiers, qui en ont donné connaissance en 1559.	25 ^{me} .

(1) Les quatre corps sont les Fondeurs, les Couteliers, les Ferblantiers et les Poëliers ou Chaudronniers.

Approuvé par tous les Compagnons Passants du Devoir, le 18 mai 1807, et corrigé par les principaux Corps, qui sont les Tailleurs de pierre, Charpentiers de hautes-futaies, Menuisiers et Serruriers, et signé de tous à Lyon.

DÉDEVANT, <i>dit</i> Bordelais sans Façon, Compagnon bondrille;	Compagnon Passant, Tailleur de pierre.
BALANGON, <i>dit</i> Tourangeau le Juge des Renards, Compagnon bondrille.	LIBOIRE, la Prudence de Marmande, Compagnon Passant, Tailleur de pierre.
DOUZAN, <i>dit</i> Parisien la Musique, Compagnon bondrille.	BESCURE, la Fleur de Condom, Compagnon Passant, Tailleur de pierre.
LEVAU, la Prudence de Bordeaux,	de pierre.

1775	Toiliers, approuvés par quelques Corps, non reconnus par leurs pères qui sont les Menuisiers.
1795	Maréchaux ferrants, approuvés par les Corps, non reconnus par leurs pères qui sont les Forgerons.

Les Compagnons du Devoir, comme on le voit par cette liste, ont avancé à travers les âges, en recrutant de nombreux adeptes dans chaque corps d'état. Si on examine les premières lignes du tableau, on verra que les tailleurs de pierre placent leur fondation 558 ans avant Jésus-Christ, les charpentiers en 560 de notre ère; les menuisiers viennent après. On ne dit nullement comment et à quelle occasion tout cela eut lieu. Il se trouve dans le haut de la colonne du milieu, à propos des tailleurs de pierre, cette intéressante réflexion : que ce corps fut oublié pendant quelque temps, et qu'il reprit ses premiers droits du temps de Jacques Molay, etc. On sait, par l'histoire, que Jacques Molay vivait en 1265; c'est donc à peu près vers cette époque qu'il fonda une association de Compagnons (à Orléans, dit-on). On ne dit rien du

père Soubise(4); ses enfants marchent en rang avec ceux de maître Jacques, et les uns comme les autres se nomment Compagnons du Devoir. Le nom de Passant, qu'on donne plus particulièrement aux tailleurs de pierre, signifie : qui séjourne peu dans une localité, qui voyage, qui passe. D'autres prétendent qu'il vient de faire la pâque. Si c'est faire la pâque à la manière des Juifs, c'est-à-dire fêter le passage de la mer Rouge, on sort tout-à-fait du christianisme; si c'est faire ses pâques, c'est-à-dire communier, on n'était alors pas plus Passant que tant de chrétiens qui, sans être compagnons, communiaient également. Ainsi je ne puis, en aucune façon, admettre cette étymologie.

Nous trouvons quelques erreurs et quelques explications forcées à l'endroit des enfants des charpentiers; immédiatement au-dessus et en remontant jusqu'aux tanneurs, l'année de la fondation ou de l'adjonction d'un corps d'état au compagnonage ne nous paraît point suspecte. Si nous remontons encore plus haut, c'est autre chose; car si on s'élançe bien au-delà de Jacques Mclay, c'est que ces premiers corps, ayant eu le privilège d'inscrire les adjonctions et d'arranger le tableau, se sont servis selon leur goût, en reculant leur fondation le plus haut possible. On aura remar-

(4) J'ai reproduit dans la notice sur le Compagnonage, une légende, par laquelle on voit maître Jacques et le père Soubise venir débarquer, après avoir travaillé ensemble au Temple de Salomon, l'un à Marseille, l'autre à Bordeaux; mais si nous remarquons que le Temple a été bâti mille ans avant Jésus-Christ, et que Marseille, la plus ancienne de ces deux villes, ne fut fondée que quatre cents ans après le Temple, on verra bien que des travailleurs du Temple ne pouvaient y débarquer, vu qu'elle était loin d'exister; dans la ville de Bordeaux encore moins, vu qu'elle est encore plus moderne. Cependant il faut le croire, maître Jacques et le père Soubise ont connu la capitale de la Judée, mais seulement dans le treizième siècle, et comme moines français. Etudiez l'histoire de France au delà des Croisades, et vous verrez combien peu, dans cette France si brillante aujourd'hui, les arts et l'industrie étaient développés. Cherchez-y les traces du Compagnonage, et si vous les trouvez, mais bien marquées, ayez la complaisance de me les montrer, je ne cherche qu'à m'instruire.

qué pourtant que les menuisiers et les serruriers, quoiqu'il en soit question comme ayant concouru à la rédaction du tableau, ne l'ont point signé; ils auront été blessés de ce qu'on ne les faisait naître qu'en 570 de notre ère, pendant que les charpentiers se plaçaient dix ans plus haut qu'eux, et les tailleurs de pierre 558 ans avant Jésus-Christ. Voilà comment les hommes se divisent! toujours pour des enfantillages! toujours pour des futilités.....

Comme l'usage des chapeaux ne fut introduit en France que du temps de Charles VI, vers 1400, les chapeliers ne pouvaient être les doyens des associations; cependant un duc d'Orléans, qu'ils initièrent à leurs mystères, leur fit accorder le privilège de marcher à la tête du Compagnonage, et ils y marchèrent longtemps; mais, maintenant que le respect qu'on portait aux princes s'est presque évanoui, on leur conteste ce privilège; on veut les placer à leur rang d'ancienneté, et cela occasionne entre les chapeliers et les tailleurs de pierre des discussions qui jettent le trouble parmi les enfants de deux fondateurs. On reconnaît encore là la faiblesse des hommes, mais passons.

Les toiliers et les maréchaux étaient, sans doute à dessein, portés derrière la liste; je les ai placés au-dessous des signatures de ceux qui l'ont rédigée. Il est d'autres corps d'état qui, formés en compagnonage, ont voulu se ranger, mais en vain, parmi les enfants de maître Jacques: ce sont les cordonniers, fondés en 1808; les boulangers, fondés en 1817, et les ferrandiniers, les plus jeunes de tous, fondés en 1832. Les sabotiers, dont le centre est l'Orléanais, n'ont point place non plus sur le tableau.

Les premiers corps de maître Jacques ont donc fait naître chaque siècle, comme on dit, un ou plusieurs enfants. Le corps unique du père Soubise a fini par se reproduire; ceux de Salomon se font une grande gloire d'être restés dans leur état primitif, c'est-à-dire sans enfants, sans alliance nouvelle; mais l'union des travailleurs est une chose si utile et si belle que je verrais de nou-

veaux corps d'état embrasser le compagnonage sans en ressentir la moindre honte, le moindre chagrin; au contraire. Un corps de charpentiers s'approche cependant des enfants de Salomon et tend à s'en faire reconnaître.

Les enfants de Salomon sont seuls d'un côté; les enfants de maître Jacques et ceux du père Soubise sont de l'autre; d'où vient l'isolement des premiers et l'union des seconds? De ce que les uns se drapèrent dans de certaines prétentions de pères mécontents, tandis que les autres, fondés dans les mêmes temps, marchèrent côte à côte comme des frères.

Pourtant les premiers temps durent être calmes, on devait travailler aux mêmes constructions sans qu'il en résultât rien de mauvais : on se bornait à la rivalité de talent, et les états gagnaient en perfection, car ces associations étaient éminemment industrielles, artistiques et philanthropiques. Les membres d'une même catégorie étaient frères, sans être pour cela les ennemis des catégories qui marchaient à côté d'eux. Mais quand les enfants de maître Jacques eurent initié tant de corps d'états au compagnonage, les enfants de Salomon durent en manifester du dédain et du mépris; on se bouda d'abord, une occasion fortuite produisit une rixe, et la paix fut rompue à jamais. On se battit, on se tua; la haine s'envenima toujours, et la guerre se perpétua furieuse et sanglante.

Les Compagnons du Devoir finirent par se diviser même entre eux; ils se jalosèrent, en vinrent aux voies de fait, et le désordre fut partout; et les jeunes Compagnons qui commençaient leur carrière, héritant de l'animosité des anciens qui la finissaient, continuèrent la guerre sans savoir bien précisément pourquoi.

Compagnons, écoutez-moi : si vous vous battez ainsi pour un peu moins ou un peu plus d'ancienneté, vous avez tort; car

voyez-vous, dans le temps où nous sommes, les titres et les parchemins ne valent pas la noblesse du cœur et de l'âme.

Si vous vous battez parce que vous n'êtes pas issus du même fondateur, vous avez encore tort, car ceux qui vous ont formés en société étaient également des hommes de bien, et voulaient, en vous unissant, vous rendre plus forts et plus heureux.

Si vous vous battez parce que vous n'êtes pas tous du même état, votre tort est encore plus inconcevable, car tous les états sont utiles, et tous les hommes qui les exercent ont également droit à vos sympathies. Trêve donc à ces luttes cruelles qui n'ont que trop duré; ne faisons plus rien de ridicule, de bas et de brutal; nos Sociétés ont protégé le salaire, la liberté, la vie des ouvriers; elles ont fait un bien immense, et l'estime et la considération publique leur étaient acquises, estime et considération qui rejaillissaient sur chacun de leurs membres. Mais elles n'ont point voulu adopter les mœurs qu'adoptait un grand peuple, elles ont voulu continuer, au milieu des lumières, du calme et de la paix, quelque chose de barbare et de ténébreux; elles se sont déconsidérées. Les classes élevées et les classes intermédiaires leur ont peu à peu retiré leur amour, et par suite les jeunes gens les plus instruits, ceux qui, par leur savoir et leurs bonnes dispositions, auraient pu leur être d'un puissant secours, s'en sont éloignés; ils n'osent plus se mettre dans des Sociétés où l'on s'affiche de la sorte, et dans lesquelles, au lieu de s'instruire, on ne pense trop souvent qu'à se quereller et à se battre. Il est temps, mes amis, de revenir à d'autres sentiments.

Que le Compagnon, dont l'humeur est si belliqueuse, se fasse soldat : au soldat, s'il se fait remarquer par sa bravoure, s'il tue beaucoup d'ennemis, on décerne la croix d'honneur; s'il reçoit une blessure de quelque gravité, une pension viagère; et, s'il est estropié de quelque membre, les Invalides, c'est-à-dire qu'il est logé dans un bel hôtel, où il est bien nourri, bien couché, bien

vêtu sa vie durant, ayant ainsi en partage tout à la fois honneur, repos, gloire et profit.

Le Compagnon qui se bat bien, qui blesse ou tue son ennemi, peut être conduit dans son pays la chaîne au cou, mis en prison ou aux galères; l'échafaud même peut se dresser pour lui. S'il reçoit une blessure grave, l'hôpital est son seul refuge et sa seule récompense. S'il est estropié, la mendicité ou une triste fin, provoquée par la misère et le désespoir, l'attendent, à moins que ses parents ne soient assez riches et assez bons pour le recueillir et l'entretenir, ce qui ne l'empêcherait pas de gémir sur ses coupables égarements.

Ainsi, que les jeunes gens, amoureux de combats sans but, se fassent militaires. La vie du Compagnon doit être une vie de paix, de travail et d'étude; il faut que cela soit compris. Surtout dans le temps où nous sommes, nous devons nous unir, nous rapprocher plus que jamais; ne sommes-nous pas les enfants de la même famille? n'avons-nous pas la même origine, la même existence, la même fin comme hommes et comme travailleurs? Qu'est-ce donc que la vie pour la si mal dépenser? Nous ne sommes sur cette terre qu'un moment, et, au lieu de nous donner la main pour nous soutenir réciproquement, et marcher tous ensemble d'un commun accord à travers le monde, nous ne pensons qu'à nous repousser, qu'à nous avilir, qu'à nous tyranniser, qu'à nous détruire les uns les autres. D'où nous vient cette folie, cette rage inconcevable? Dans ce moment l'industrie est aux abois; chaque jour nos gains diminuent; chaque jour notre subsistance augmente de prix, notre misère devient toujours plus grande, et notre avenir plus sombre et plus menaçant. Et nous, pour remédier aux maux qui nous touchent et à ceux que nous devons craindre, que faisons-nous? nous nous disputons, nous nous battons. Mais, en agissant ainsi, nous ne méritons vraiment pas le nom d'hommes; nous sommes même quelque chose au-dessous de la brute, et nous nous attirons forcément tout le mépris, toute la haine que l'on nous porte..... Mais non; nous reviendrons à

des sentiments plus doux..... Nous ferons oublier nos tristes précédents : tout va changer; nos cerveaux chassent insensiblement les ténèbres, les erreurs, les préjugés qui les obstruaient, pour recevoir la lumière et la vérité : tout se débrouille. L'on comprend ou l'on s'apprête à comprendre bientôt que le morcellement et le tiraillement doivent nécessairement disparaître devant une association bien entendue. Comprenez tous, mes amis, qu'étant divisés nous sommes faibles et méprisés, et qu'en nous unissant nous serons forts et respectés, et que la misère n'osera plus approcher de nous. Unissons-nous donc.

Les Compagnons menuisiers, par exemple, forment deux Sociétés jalouses l'une de l'autre, et se nuisent réciproquement. On le sait, les maîtres qui occupent les Devorants leur disent parfois : Si vous ne faites pas les travaux que je vous propose de telle sorte et à telle condition, je vais vous renvoyer de mon atelier et prendre de vos rivaux. Et ceux-là, effrayés des menaces des maîtres, se regardent en frissonnant et cèdent à leurs coupables exigences. Les maîtres qui occupent des Gavots usent des mêmes procédés et obtiennent les mêmes concessions. On les met ainsi en concurrence les uns avec les autres, et l'on obtient par ce moyen la baisse certaine de leur salaire. Qui ne le voit ! plus nous avançons, plus les ouvriers perdent de liberté et de puissance. Leur situation s'aggrave toujours, et, s'ils ne parviennent à s'entendre, ils manqueront bientôt d'un morceau de pain et d'un vêtement pour se couvrir. Les maîtres honnêtes devraient aussi ouvrir les yeux, et voir que l'antagonisme, que la lutte désespérée dans laquelle ils se plongent, les rend tous malheureux; que, loin de diviser les ouvriers, ils doivent les unir et s'appuyer sur eux avec fermeté. Si leur base venait à manquer, ils ne pourraient rester debout; une force aveugle, irrésistible les renverserait à leur tour sur la poussière.

Il faudrait des deux Sociétés de menuisiers n'en former plus qu'une. — Cela n'est pas possible, dira-t-on. — Eh! pourquoi? est-ce que les Compagnons des deux Sociétés ne sont pas des

hommes les uns comme les autres? J'ai beau les regarder de près comme de loin, je ne vois point de différence. Est-ce qu'ils n'ont pas tous les mêmes besoins et les mêmes intérêts? Est-ce qu'ils ne souffrent pas des mêmes peines et des mêmes misères? — Si, mais comment faire? laquelle des deux Sociétés doit-elle sacrifier ses principes, son *devoir* à l'autre? — Aucune. — Mais alors comment les réunir? — Voici un moyen. Il faudrait dire aux Compagnons du Devoir: Choisissez dans toutes les villes de France, parmi tous vos frères, dix ou quinze hommes sages et capables. Il faudrait dire aux Compagnons du Devoir de Liberté: Cherchez aussi parmi les vôtres un nombre égal d'hommes intelligents et bien intentionnés; et puis s'adressant aux deux partis: Les hommes dont vous avez fait choix de part et d'autre sont vos députés; qu'ils partent, qu'ils se réunissent dans une même ville, et là qu'ils se fassent législateurs, qu'ils joignent, qu'ils forment un faisceau de toutes leurs connaissances; qu'une constitution, que des lois, que des règlements, déterminant le sens des fêtes, des cérémonies, et les rapports des Compagnons entre eux, soient produits. Il y a déjà dans une Société une organisation très avancée; il y a déjà dans l'autre des choses qui sont loin d'être mauvaises. Rapprochez le bon des deux côtés, ajoutez en commun pour faire un tout parfait, s'il est possible, et si vous avez pu réussir à vous entendre, si votre œuvre collective est terminée à la satisfaction de tous, adoptez, jurez ce *nouveau Devoir*, et que les deux Sociétés n'en soient plus qu'une; vous aurez fait une belle journée.

Le mélange que je propose est difficile; mais il n'est pas impossible à des hommes à la hauteur de leur siècle, qui comprennent l'unité et leur destination sur la terre. Ombres que nous sommes! pourquoi tant d'ambition? Cette terre n'est qu'un court passage; bornons-nous à le rendre le plus doux, le plus agréable possible! semons-le de fleurs!

Il y a, outre les compagnons, les Sociétaires de l'Union ou

Révoltés (1) ; je serais d'avis qu'on les appellât à s'unir à la masse pour ne former qu'un tout compact et solide.

Ce que j'ai dit aux menuisiers, je le dirai également aux tailleurs de pierre, aux charpentiers, aux serruriers, car ils ont, chacun chez soi, un travail semblable à faire.

Si l'on était parvenu à liguer les hommes d'une même profession en un seul corps, ou aurait beaucoup fait, mais il ne faudrait pas encore s'arrêter là ; il faudrait alors s'entendre entre tous les corps d'état, et former une alliance intime et durable. A ce mot d'alliance, des membres de plusieurs Sociétés se récrieront, ils diront qu'ils ne veulent pas s'unir à des corps d'états où l'on peut se passer de connaissances profondes en architecture et en géométrie. Et pourquoi cette répugnance ? tous les états ont leur genre de mérite, tous sont utiles.

Si les tailleurs de pierre unis aux charpentiers, aux couvreurs, aux plâtriers, aux menuisiers, aux serruriers, aux peintres-vitriers, élèvent les temples, les palais et les modestes logements du peuple, en confectionnant, qui les murs, qui les combles, qui la toiture, qui les plafonds, qui les boiseries et les fermetures, qui les ferrures sur lesquelles elles se meuvent, qui les peintures et les vitrages ; d'autres états apportent à la Société un tribut non moins puissant. N'est-ce pas le tanneur qui polit le cuir, le corroyeur qui le pare et l'adoucit, le bourrelier, le sellier, le cordonnier qui le façonnent en colliers, en brides, en selles, en houliers et en bottes ? Que ferions-nous de nos chevaux si nous n'avions pas des harnais pour les vêtir et les atteler ? Comment pourrions-nous marcher sur des pierres aiguës, sur les épines et les ronces, sur les neiges et sur les glaces des hivers, si nous n'avions point de chaussures à nos pieds ? N'est-ce pas le charron qui fait la charrette qui roule sur le chemin, la charue qui la-

(1) Je me sers du mot *révoltés* comme de ceux de Gavot et de Dévorant. Ce sont tous des sobriquets qui ne doivent cependant formaliser personne.

boue nos champs, et tant d'instruments de travail dont l'agriculture se sert pour le bien de tous ? Ne sont-ce pas les forgerons et les maréchaux qui font l'essieu de la voiture, attachent un cercle de fer autour de sa roue, ferment et soignent le cheval, font ou appointent la fourche et la bêche du paysan ? Et les tisserands, et les tisseurs de tout genre qu'on a tant dédaignés ! mais rien n'est plus utile. Il faudrait, sans eux, aller encore tout nu ou se couvrir d'une simple peau de bête ; ce qui n'attesterait pas une bien haute civilisation.... Et le boulanger ! lui qui passe la nuit à remuer la pâte et à cuire le pain qui chaque jour nous nourrit ! ah ! ne les maltraitons plus.....

Que ceux qui construisent, meublent, décorent les habitations des riches et des pauvres ; que ceux qui, par leurs travaux secondent l'agriculture, l'industrie, les arts et le commerce ; que ceux qui, par ce qui sort de leurs mains ; nous couvrent, nous parent le corps, les membres, les pieds et la tête ; et ceux, enfin, qui travaillent aux substances alimentaires ou produisent les ustensiles propres à les recevoir, soient tous regardés comme des hommes utiles et comme des frères.

Que le titre de *Compagnon* ne nous divise plus ; si, dans le vocabulaire de quelques Associations on voit dériver ce mot de compas, cette étymologie, quoique assez ingénieuse, n'est point admise par d'autres Associations qui s'en rapportent là-dessus au dictionnaire de l'Académie ; ainsi, pour elle, le mot Compagnon vient de *Compain*, et veut dire manger, partager son pain avec un autre, veut dire *Camarade* ; à ce point de vue, personne au monde ne peut leur contester le droit de s'appeler Compagnons.

Loin d'être les ennemis des Sociétés de Compagnons qui se sont formées et de celles qui se forment, aidons-les plutôt de nos conseils.

Que les mécaniciens, que les typographes, que les tailleurs,

que tous les hommes qui travaillent pour satisfaire aux besoins de la grande société s'associent, si cela leur convient, et s'ils aiment à se parer du nom de la liberté, qu'ils s'en parent; ce nom est beau et appartient à tout le monde. S'ils aiment à se parer du nom du Devoir, qu'ils s'en parent encore; il n'y a que ceux qui comprennent bien leur Devoir qui sont vraiment dignes d'exercer leur droit. Ainsi, que l'on se pare du nom de Liberté ou de celui du Devoir, accueillons ceux qui se présentent sous de si beaux noms, s'ils sont surtout dignes de les porter. Que le Compagnonage se grossisse, s'étende et se rende puissant; qu'il soit l'école de la jeunesse et l'espoir des travailleurs: cela se peut si nous le voulons bien.

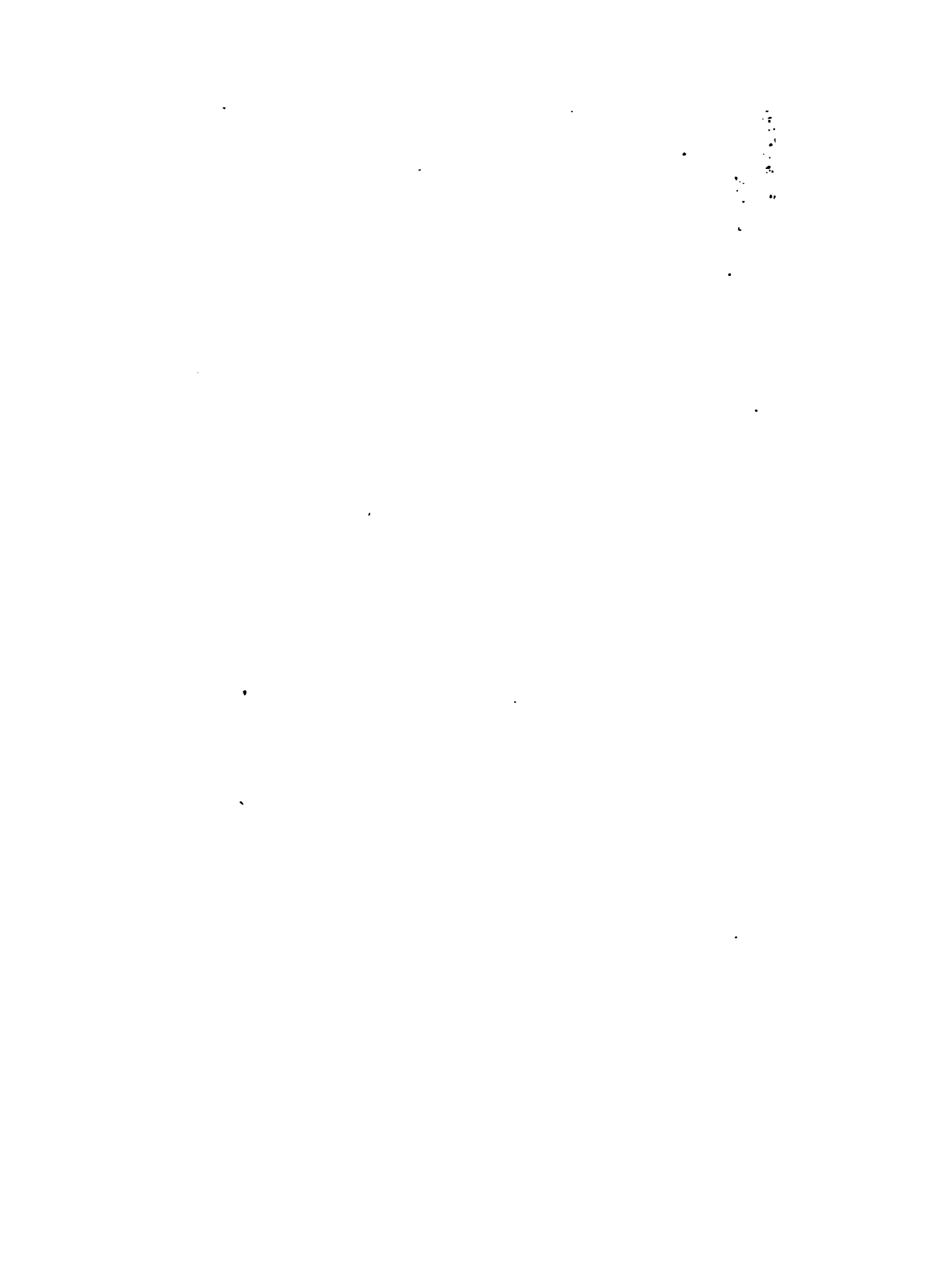
Cessons, sans retard, d'appeler cliques ou race infernale, les membres de tel ou tel corps d'état; cette antipathie avait-elle pénétré en nous avant que nous eussions quitté le sol natal? Est-ce que dans nos villes, est-ce que dans nos campagnes nous n'avons pas une égale estime pour notre cordonnier, pour notre maréchal, pour notre boulanger, pour notre tisserand, etc.? N'aimons-nous pas tous nos voisins, quels que soient d'ailleurs leurs états? Comme nous serions absurdes si nous les traitions de cliques, de race infernale à cause de la profession qu'ils exercent honnêtement. Ce n'est que sur le tour de France que cette triste manie nous prend; il faut nous en dépourvoir, car elle nous nuit à tous et nous rend méprisables au plus haut point.

NOTE II.

LES JÉSUITES.

raisons qu'on donne aux Jésuites pour les engager à éteindre le flambeau des lumières philosophiques parmi les classes du peuple qui n'ont besoin que du flambeau de la religion.

Jamais on n'a vu moins clair en France, mes révérends Pères , que depuis qu'on y a mis le flambeau des lumières à la mode , et qu'il est allumé partout. Voulez-vous savoir pourquoi il nous éclaire si mal ? c'est qu'en même temps on a éteint le flambeau de la religion, qui éclairait à la fois et beaucoup mieux et beaucoup plus de monde. Cela nous étant arrivé dans un violent accès





JÉSUI TE

Costume de guerre.

d'orgueil et de folie, voici le résultat naturel qu'on devait en attendre pour notre génération : on avait commencé par courir à la nouvelle lumière en laissant mourir l'autre; et comme on n'a point trouvé ce qu'on cherchait, il ne nous est resté, au bout du compte, que notre orgueil et notre folie.

Cependant, nos entrepreneurs d'éclairage n'ont point désespéré de leurs efforts. Ils sont toujours à l'œuvre, et nous, toujours dans l'attente de leurs promesses. Mais rien n'arrive; rien de bon, du moins, qui paraisse devoir jamais approcher des merveilles qu'on nous annonçait. Tant s'en faut : l'ignorance et la sottise nous gagnent de plus en plus, sans qu'on puisse deviner où elles s'arrêteront. En attendant, mes révérends Pères, voici exactement où nous en sommes :

Notre nation s'est laissée infatuer, par les écrivains révolutionnaires, de je ne sais quel système d'instruction qui doit donner à tout le monde la science des affaires publiques, la science de faire fortune, la science de planer à tire-d'ailes dans les hautes régions de l'ordre social. C'est un reste de la vieille souveraineté du peuple qui fermente dans les idées, une dernière illusion de ce rêve charmant dont on a bien de la peine à se détacher. Toujours est-il que, sur la foi de cette promesse, tous les esprits sont en travail pour apprendre à gouverner les Etats à telle fin que de raison. Ecoutez les vieillards qui ne savent pas lire : ils vous disent très sérieusement que leur fortune n'a tenu qu'à cela, et qu'un bon rudiment les aurait faits ministres, sénateurs, maréchaux de France. Leurs petits-enfants, qui les écoutent, partent de là pour se mettre l'ambition au cœur et l'imagination sur la voie des grands événements politiques qui peuvent favoriser leur essor. *Le Constitutionnel* achève de bouleverser toutes ces pauvres têtes, en leur débitant ses oracles sur la propagation des lumières et la *progression ascendante du genre humain*, qu'il leur donne très volontiers, en échange de la progression ascendante des abonnements que ce métier lui procure. Et remarquez bien, mes révérends Pères, que jamais vous n'entendez citer pour exemples, ni

un artisan modeste ni un cultivateur laborieux, ni un père de famille occupé du soin de son ménage et de ses enfants. On ne se livre qu'aux grands calculs; on ne s'arrange que pour les grandes choses. Tout le monde veut monter. Il n'y a pas jusqu'aux femmes de la petite bourgeoisie, jusqu'aux filles des campagnards qui ne se croient destinées à remplir quelques rôles supérieurs sur le théâtre des lumières.

Témoignage et aveu de Voltaire.

« On sait tout ce qu'on reprochait depuis long-temps aux jésuites. Ils étaient regardés en général comme fort habiles, fort riches, heureux dans leurs entreprises et ennemis de la nation. Ils n'étaient rien de tout cela (1). »

« Je souleverais la postérité en leur faveur si je les accusais d'un crime dont l'Europe et Damiens lui-même les ont reconnus innocens (2). »

Mais puisque Voltaire les absout à peu près sur tous les points sérieux qui font la matière du procès; puisque, de son aveu, ils n'étaient ni riches, ni ennemis de la nation, ni capables du genre de crime que la perversité humaine a imaginé contre eux, de quoi les accuse-t-il donc? Il les accuse, ainsi qu'on l'a vu dans sa correspondance avec d'Alembert, comme étant nuisibles au succès de la conspiration dirigée ultérieurement contre l'autel. Quelques lignes de sa correspondance avec le fameux procureur-général du Parlement de Bretagne, acheveront de mettre cette vérité dans tout son jour.

« Il faut espérer, lui écrit-il, qu'après avoir purgé la France

(1) *Histoire du Parlement.*

(2) *Correspondance générale.*

« des jésuites, on sentira combien il est honteux d'être soumis à
 « la puissance qui les a établis. Vous avez fait sentir bien finement
 « l'absurdité d'être soumis à cette puissance. Vous avez jeté des
 « germes qui produiront un jour plus qu'on ne pense. »

Ainsi, les jésuites se trouvent clairement déchargés d'accusation par Voltaire. Mais c'est toujours à condition que la religion chrétienne aura son tour, et que ce premier germe de mort produira ce qu'on en attend.

L'accusation étant désertée, comme on dit au barreau, les jésuites n'ont plus besoin de justification. C'est aussi de quoi nous sommes bien convaincus. Mais il ne suffit pas de les tenir quittes; la justice veut qu'ils jouissent des tributs d'éloges et de reconnaissance qu'ils ont mérités par d'immenses travaux et de grands services. Continuons donc à rougir devant les jugements qui ont été portés sur eux par des hommes dignes de les apprécier.

Témoignage de M. de Chateaubriand.

« On ne peut s'empêcher de regretter ces grands corps ensei-
 « gnants entièrement occupés de recherches littéraires et de l'é-
 « ducation de la jeunesse. Après une révolution qui a relâché les
 « liens de la morale, et interrompu le cours des études, des so-
 « ciétés à la fois religieuses et savantes porteraient un remède
 « assuré à la source de nos maux. Dans les autres formes d'ins-
 « titut, il ne peut y avoir ce travail régulier, cette laborieuse
 « application au même sujet, qui règnent parmi des solitaires, et
 « qui, continués sans interruption, pendant plusieurs siècles,
 « finissent par enfanter des miracles.

« L'Europe savante a fait une perte irréparable dans les jé-
 « suites. L'éducation ne s'est jamais bien relevée depuis leur
 « chute. Ils étaient singulièrement agréables à la jeunesse; leurs

« manières polies ôtaient à leurs leçons ce ton pédantesque qui
 « rebute l'enfance... Ils avaient su établir entre leurs écoliers de
 « différentes fortunes, une sorte de patronage qui tournait au
 « profit des sciences. Ces liens formés dans l'âge où le cœur
 « s'ouvre aux sentiments généreux, ne se brisaient plus dans la
 « suite, et établissaient entre le prince et l'homme de lettres, ces
 « antiques et nobles amitiés qui vivaient entre les Scipion et les
 « Lœlius... Un Voltaire dédiant sa *Méropé* à un Père Porée, et
 « l'appelant *son cher maître*, est une de ces choses aimables que
 « l'éducation moderne ne présente plus.....

« Pesez la masse du bien que les jésuites ont fait ; rappelez-
 « vous les écrivains célèbres qu'ils ont donnés à la France, ou
 « qui se sont formés dans leurs écoles, les royaumes entiers
 « conquis à notre commerce par leur habileté, leurs sueurs et
 « leur sang ; les miracles de leurs missions au Canada, au Para-
 « guay, à la Chine; et vous verrez que le peu de mal dont on les
 « accuse, ne balance pas un moment les services qu'ils ont ren-
 « dus à la société (1). »

Vous qui reprochez aux jésuites une certaine subtilité d'esprit et de certains accommodements avec la conscience, répondez à ce fait rapporté par M. de Chateaubriand :

Partout où les missionnaires de la Société portaient le flambeau de la foi, ils établissaient le principe de l'égalité chrétienne entre les maîtres et les esclaves. C'était le baptême qui imprimait le sceau à cette espèce de fraternité. Or, voulez-vous savoir de quoi s'avisèrent les colons protestants pour échapper aux conséquences de cette divine et généreuse doctrine? ils attendaient que leurs pauvres esclaves arrivassent à l'article de la mort pour permettre qu'on les baptisât ; et même quand la maladie ne leur paraissait pas évidemment mortelle, ils ne voulaient point qu'on les baptisât du tout, pour plus de sûreté. La chose est fâcheuse

(1) *Génie du christianisme.*

à vous dire ; mais ce n'est point aux jésuites ni aux catholiques romains que M. de Chateaubriand attribue ce genre de subtilité.

Opinion du grand Frédéric.

Au moment où le roi de Prusse fut informé du coup d'Etat qui venait de foudroyer les jésuites en France, il ne put, malgré toutes ses liaisons avec la philosophie d'alors, retenir ses marques de surprise et de pitié : « Pauvres gens ! s'écria-t-il, ils ont détruit les renards qui les défendaient contre les loups, et ne s'aperçoivent pas qu'ils sont sur le point d'être dévorés ! »

Ce prince fit plus ; quoique d'Alembert travaillât à lui rendre les jésuites suspects, et à le détourner de les secourir dans leur détresse, il s'empressa de leur ouvrir ses Etats, et de les accueillir avec mille témoignages d'estime et de confiance. A l'exemple de ce philosophe qui, pour toute réponse à ceux qui niaient le mouvement, se mit à marcher devant eux, Frédéric se contenta de répondre aux hypocrites amis qui les représentaient comme des régicides : *Vous voyez bien que je les reçois.*

Témoignage de Cérutti.

Cet ami particulier de Mirabeau, ce rédacteur de l'ancienne *Feuille villageoise*, ce chaud partisan des innovations révolutionnaires, que la commune de Paris d'alors jugea digne de laisser son nom à une des plus belles rues de la Chaussée-d'Antin, ne connaissait point de modèle de gouvernement qui approchât de celui des jésuites. Il a consacré un volume entier à en développer les beautés, et à prouver qu'aucune société humaine n'a jamais rendu autant de services à la civilisation, aux sciences, aux arts, aux monarchies temporelles et spirituelles. Malgré toute la viva-

cité de son enthousiasme pour les idées nouvelles, son admiration pour les talents, pour les mœurs et pour les immortels travaux des jésuites, ne s'est jamais affaiblie. Son livre est un monument de gloire pour eux, et de honte éternelle pour le siècle qui les a vu proscrire.

Témoignages rendus aux jésuites par des faits parlants.

Une foule de sujets qui ne promettaient rien de bon, ont été chassés des collèges et de l'ordre des jésuites. Par la suite, beaucoup d'entre eux sont devenus chefs de sectes, philosophes anti-religieux, révolutionnaires. Il eût été alors de l'intérêt de leurs causes de révéler ce qu'ils auraient pu savoir de défavorable à l'institut, aux mœurs, aux maximes et à l'enseignement de la Société; et comme ils s'en étaient séparés mécontents, ces récriminations n'auraient paru qu'à demi scandaleuses. Eh bien ! ceux qui n'ont pas gardé le silence ne l'ont rompu, comme l'abbé Raynal, que pour faire l'éloge des jésuites. Ceci en dit plus que les suffrages ordinaires.

Pascal, avec tout son talent, tout son esprit et tout son besoin de vengeance, n'a jamais pu trouver contre eux que de petites malices et de petits sujets de controverse, que le moindre journaliste rencontre à chaque pas, contre le premier venu, dans l'exercice de sa profession. On est donc autorisé à croire qu'il n'en savait pas davantage.

Voltaire, malgré l'importance qu'il attachait à faire écrouler tout le sacerdoce sous le poids de leur chute, s'est toujours vu réduit à les attaquer par des plaisanteries. S'il avait eu en son pouvoir l'arme de la raison, il s'en serait servi ; s'il avait eu celle de la justice, il n'aurait pas été ému de compassion pour eux à l'heure de la disgrâce, comme d'Alembert le lui a reproché.

Quand les jésuites sortirent du royaume, au commencement du règne de Henri IV, tous leurs écoliers les suivirent avec un enthousiasme qu'on n'a point pour des maîtres ordinaires ni pour





ALFONSO DE LIMA

Alfonso de Lima





des coupables abandonnés de l'estime publique. Leur réputation semblait dire au fond de l'exil: *Omnia traham ad me.*

Au temps de Louis XIV, le seul collège de Louis-le-Grand renfermait plus d'auteurs célèbres que tous les autres collèges et toutes les universités du royaume ensemble; c'est Bayle qui en fait la remarque: Il n'y a pas jusqu'à l'historien même de l'Université, le savant de Boulay, à qui cet aveu n'échappe; et il s'en console comme un homme de bien, en disant: « On se rend en foule dans leurs écoles, et on déserte celles de l'Université; mais ce que perd par-là l'Université, la religion le gagne. »

Si l'on ajoute que les Fléchier, les Bossuet, les Fénelon, les Séguier, les Bignon, les Montesquieu, les Corneille, les Rousseau, les Molière, les Crébillon, les la Condamine, les Voltaire sont sortis de cette riche pépinière de savants et de lettrés, sera-t-il défendu de promener ses regrets sur une si grande ruine?

Biographie de l'abbé Marcet et Laroche-Arnaud.

Dans le nombre des témoignages rendus aux jésuites par des *faits parlants*, on va être surpris sans doute de nous voir comprendre cette incroyable dénonciation qu'un jeune abbé auvergnat vient de publier contre eux, pour faire suite, dit-il, au *Mémoire à consulter* de M. le comte de Montlosier; mais quand on aura vu ce que nous allons déduire tout naturellement de cette malheureuse agression, on sera forcé de convenir que le scandale en retombe tout entier sur son auteur, sans pouvoir blesser un seul jésuite, et que c'est encore une montagne d'Auvergne qui accouche.

En lisant les premières lignes d'une préface boursoufflée dans laquelle on croit reconnaître l'école et la plume d'un autre abbé auvergnat, beaucoup plus élevé que celui-ci en grade et en talents,

malgré soi on frémit presque de ce qu'on va être forcé d'apprendre à la charge des *jesuites modernes*. On s'attend à des révélations épouvantables, à des récits de crimes énormes qui font d'avance bondir l'imagination; on craint de voir reparaître nos barbares druides des Gaules, au milieu de leurs grands paniers d'osier, de tous leurs instruments de supplices, de tout l'appareil de leurs sacrifices humains; en un mot, la main tremble à chaque feuillet qu'elle retourne; l'œil cherche avec effroi, sur la page qui suit, des souterrains, des chaînes, des tombeaux, des poignards et des sacrificateurs: heureusement on a l'esprit soulagé à mesure qu'on avance dans la sombre galerie où M. l'abbé Martial Marcet a placé les portraits de ses farouches maîtres. Il nous les montre bien tous, les bras levés comme autant de Calchas; mais le lecteur, qui ne voit rien arriver de tragique, lui adresse continuellement en souriant le vers d'Iphigénie:

Vous ne me parlez point, Seigneur, de la victime?

Effectivement, on ne voit mourir personne de la main des jésuites: point de bûchers ni d'autels pour les sacrifices, point de cachots ni d'instruments de torture dans leurs collèges; point d'armes, point de munitions, point de préparatifs de guerre; aucun corps de délit nulle part; tout se passe chez eux en noirs projets pour l'avenir; et encore n'avons-nous là-dessus que la parole d'un transfuge qui cherche à mériter, comme il peut, le prix de sa trahison. Mais n'importe; en prenant les Pères de la Société comme son livre les a faits, ce ne sont toujours que des hommes *suspects d'être suspects*, ainsi que tant d'autres victimes de l'esprit révolutionnaire qu'on a reconnues depuis pour de fort honnêtes gens. Il croit, s'il faut l'en croire lui-même, qu'ils en veulent à l'univers entier, à toutes les civilisations; il croit que leur ambition dévorera le genre humain; et que, si l'on ne se hâte d'arrêter leur marche, peuples et rois, tout y passera. Enfin, il les croit orgueilleux, dominateurs, tyrans, ennemis de la rai-

son, et capables de tout. Cela est bientôt dit ; mais finalement où sont les tués et les blessés ? où sont les plans de cette conjuration universelle ? où sont les traces de violence, les plaies, les voies de fait, en un mot, le corps du délit ? Jusque-là voulez-vous savoir ce que le monde pensera de M. l'abbé Marcet ? écoutez bien :

Voilà un jeune homme, dira-t-on, qui s'est égaré dans les voies d'une perversité précoce. Il a indignement violé la foi publique, le droit des gens et les saints autels de l'hospitalité, en consacrant trois années de sa vie à épier la conduite et les pensées d'une Société religieuse qui lui livrait toute sa confiance : mais, à cela près, il l'a vue dans ses mœurs privées, dans ses épanchements, dans les abandons de l'état domestique, et, pour ainsi dire, dans toute la nudité du cœur. Il se présente donc devant le public avec tous les éléments d'accusation qu'il est possible de réunir contre elle. La bonne volonté ne lui manque point ; le manteau de la pudeur ne l'embarrasse plus. C'est après avoir médité son rôle à froid, qu'il se plaît à en boire publiquement la honte. Enfoncé comme il l'est dans l'ingratitude et la trahison, il a volontairement brûlé son vaisseau et fermé sur lui toutes les portes de la vie sociale. Le parti révolutionnaire lui-même, après avoir exprimé ce qui lui reste de fiel dans le cœur et soldé son compte d'espionnage, se débarrassera d'un caractère si profondément flétri. Enfin, c'est un transfuge réduit désormais à s'écrier, comme cet autre espion fameux de l'ancienne Grèce :

*Heu! quæ nunc iellus.... quæ me æquora possunt
Accipere? aut quid jam misero mihi denique restat!*

Il se trouve donc dans une position à nous dire pour le moins tout ce qu'il sait à la charge de ses malheureux maîtres. S'il a découvert des pièces de conviction contre eux, nous sommes bien sûrs de les voir produire.

Aussi, reposez-vous sur lui ; il est encore plus impatient de les montrer que vous de les connaître : mais à coup sûr vous allez être bien surpris de la manière dont il se débarrasse des impor-

tuns qui veulent des preuves..... « Vous me demanderez peut-être, leur dit-il, mes pièces justificatives ? Mes pièces ? les voici : « Mont-Rouge, Paris, Vitry, Saint-Acheul, Bordeaux, la Provence, Madrid, Rome, l'Europe désolée, tout l'univers. Je n'en ai point d'autres ; celles-là me suffisent ; et si vous persistez dans votre incrédulité, je vous plains, et je commence à pleurer sur votre ruine. »

Plaignez-nous, monsieur l'abbé ; plaignez-nous, et commencez à pleurer sur notre ruine : nous persistons dans notre incrédulité ; et vos pièces justificatives nous paraissent de très sottes , de très pitoyables pièces. Vous les avez ramassées dans les rues et dans les journaux révolutionnaires : nous les reconnaissons à leur noirceur et à leurs salissures. Quoi ! vous avez passé trois ans à explorer les secrets, la conduite, les mœurs et les coupables machinations des jésuites ; et c'est à Madrid, à Rome, à je ne sais quels autres coins de la terre que vous nous envoyez demander de leurs nouvelles ! Vous moquez-vous du monde ? Et qui donc voulez-vous qui en sache plus que vous-même, à Rome et à Madrid, sur ces jésuites de Mont-Rouge et de Vitry que vous avez épiés de si près , avec une mission si perfide et des intentions si criminelles ? Au près de qui pouvons-nous chercher des renseignements plus précis que les vôtres , quand nous sommes convaincus que votre rôle ne saurait avoir été rempli par aucun autre homme que vous sur la terre , et que vous l'avez joué avec tout le savoir des traîtres les plus consommés ? A vous donc tous les honneurs, M. l'abbé ; parlez, nous vous écoutons. Ecrasez les jésuites du poids de leur vie privée ou religieuse, si cette vie est mauvaise ; du poids de leurs mœurs , si leurs mœurs ne peuvent se défendre ; du poids de leurs conjurations et de leur perversité, s'ils méditent la ruine des sociétés humaines et le trouble des Etats. Ne leur faites point de grâce : nous les voulons innocents, nous les voulons sans peur et sans reproche. S'ils sont coupables, livrez-les sans pitié à la vindicte publique ; mais produisez d'autres pièces justificatives que *l'Europe désolée et tout l'univers* : ce sont des mots qui n'ont plus de cours que dans la langue révo-

lutionnaire et parmi les charlatans. Vous nous avez promis autre chose ; dites-nous ce que vos propres découvertes vous ont appris contre vos maîtres : car ce n'est pas l'univers qui est venu s'enfermer avec eux à Mont-Rouge.

D'ailleurs, les aveux de l'ennemi sont là ; il nous dit hautement de quoi il se réjouit, sur quoi il compte pour le triomphe de l'anarchie et de l'impiété. Il déclare que la lumière est faite ; que c'est l'imprimerie qui est maintenant en possession de gouverner le monde, sans que rien lui puisse résister ; que l'émancipation générale des peuples est la conséquence prochaine et inévitable du droit de fraterniser continuellement avec eux par des communications séditieuses, et de les faire participer à l'enseignement mutuel des révolutions. En un mot, c'est lui qui, dans ses ravissements de joie et d'espérance, nous défie d'arrêter désormais le cours du torrent que la liberté de la presse élargit tous les jours, après l'avoir déjà creusé jusqu'à l'abîme. Or, assurément, voilà un de ces faits qui en disent plus que tous les arguments possibles. Si nous étions sages, le secret qui échappe à nos adversaires ne suffirait-il pas pour nous sauver ? Quoi ! ils nous montrent leur instrument de dommage, ils avouent que toutes leurs espérances d'émancipation civile et religieuse, que tout l'avenir des révolutions et de l'impiété, que toutes les joies de leur enfer reposent sur la licence ; ils nous avertissent qu'elle les rend maîtres de l'autel et du trône ; ils le disent hautement à qui veut les entendre ; et nous, mes révérends Pères, nous ne disons rien !...

Au surplus, quand ce trait de franchise ne serait pas là pour servir d'arrêt contre la liberté de la presse, il me semble qu'assez d'autres faits se réunissent pour nous éclairer. Et, en effet, pour emprunter ici les formes du langage de Buonaparte, à son retour d'Égypte, qu'a-t-elle fait, cette liberté de la presse, qu'a-t-elle fait de la paix que la restauration nous avait rendue ? qu'a-t-elle fait de nos transports de joie, de nos fêtes, de nos acclamations ? qu'a-t-elle fait de notre esprit public, et des sentiments de loyauté dont la France entière se montrait si animée ? qu'a-t-elle fait de notre culte pour la royauté, du retour de nos pensées vers la religion ?

enfin, qu'a-t-elle fait de nos espérances d'alors, de notre repos et des sévères leçons que la révolution nous avait données? Car on a beau discourir et se perdre dans la haute région des principes, au milieu des enchantements de l'état anarchique, c'est toujours au positif qu'il en faut revenir. Où étions-nous, quand la liberté de la presse respectait la tranquillité publique? où sommes-nous, depuis qu'elle se mêle de nous faire un meilleur avenir? Si la question est posée autrement, on peut être sûr qu'elle le sera mal.

Ne soyons cependant pas trop rigides, mes révérends Pères; cherchons de bonne foi si notre malaise politique, si nos commotions révolutionnaires, si l'état de souffrance de la religion et de la monarchie ne se trouveraient pas rachetés de quelque manière par les avantages de la liberté de la presse. Dans le cas, par exemple, où elle aurait donné quelques leçons de morale, un peu élargi la sphère des connaissances humaines, secondé les progrès des études, ou seulement dégrossi les idées du peuple, ne serait-il pas juste de lui en tenir compte, et d'admettre les services qu'elle aurait à faire valoir en déduction de la somme de maux qu'elle fait peser sur l'ordre social? Examinons donc franchement et loyalement.

Nous avons des mœurs de faubourg telles quelles, des mœurs d'artisans, des mœurs villageoises : qu'a-t-elle fait du peu de vie que la révolution leur avait laissé? Elle l'a infecté de poisons, attaqué par tous les moyens que la perversité peut suggérer. Pour en finir une bonne fois, on l'a vue former à grands frais une entreprise générale de corruption et d'impiété, qui a ses bailleurs de fonds, ses courriers, ses facteurs, ses missionnaires; elle a recueilli l'essence de tous les mauvais livres qu'un siècle entier d'irréligion avait amassés, et forcé le petit peuple de recevoir partout gratuitement cette espèce d'inoculation. Ainsi, voilà d'abord un point qui ne permet assurément de rien retrancher ni déduire des méfaits politiques qui lui sont imputés.

Elle a ouvert des cabinets de lecture de tous côtés; elle en a

même établi de portatifs, et des tentes sont dressées pour elle en cent endroits pour les recevoir. Voyons ce qu'on y lit : des journaux révolutionnaires et des brochures séditionnelles, puis des brochures séditionnelles et des journaux révolutionnaires. C'est le rôti et le bouilli de tous les savants dont elle a entrepris de faire l'éducation en boutique. Rien donc encore à sa décharge de ce côté-là.

Elle a ouvert des écoles d'enseignement mutuel, qu'elle protège de toute son affection contre celles de l'enseignement chrétien. Voyons ce qu'on y fait : on y apprend à marcher en mesure, à défilier par *gauche*, *droite*, et à faire autour d'une grande table quelques évolutions d'infanterie de ligne. Le commandant de ces jeunes troupes cumule bien, il est vrai, les honneurs du gouvernement civil ; mais, généralement, il est meilleur caporal que bon maître d'école. De sorte que je ne trouve rien d'admirable non plus dans l'intérieur de sa petite caserne.

Quant à l'assistance que les études peuvent recevoir de la liberté de la presse, on ne sache pas qu'elle les ait rendues jusqu'à présent très supérieures à celle du temps de Bossuet, de Racine, de La Fontaine et de Boileau, qui était aussi, par parenthèse, le temps des jésuites et des grandes illustrations littéraires. On peut même dire qu'à force de tourner les esprits vers la politique révolutionnaire, il est à craindre qu'elle ne les réduise à la taille du *Constitutionnel* ; ce qui ne serait point, disons-le franchement, le moyen d'accomplir les promesses de perfectibilité où elle s'est engagée envers notre siècle. Au surplus, je ne sais pourquoi j'imagine qu'elle ne tient pas très sérieusement à ce que l'esprit humain s'élève bien haut. Vous ne l'entendez jamais, en effet, recommander que les lumières à l'usage de la petite propriété. Elle a raison : c'est avec l'ignorance mêlée de prétention et de faux savoir, qu'il y a de bons coups à faire. Ainsi, que tous les gens du peuple soient en état de lire les mots d'ordre et les conseils séditionnels d'un journal anarchique, elle ne leur en demande pas davantage ; elle veut seulement que la science révolution-

naire soit mise à la portée de tout le monde, et que les moindres facultés puissent atteindre jusqu'à la lecture du *Constitutionnel* : c'est la poule au pot du siècle des lumières, comme la poule au pot de Henri IV était un reste de l'âge d'or.

Vous voyez donc bien, mes révérends Pères, qu'on n'a nullement besoin de se perdre dans les dissertations pour décider la question de la liberté de la presse ; il suffit d'examiner ses œuvres et de la juger par ses résultats flagrants. Assurément, j'aurais grand plaisir à voir concilier le salut des principes avec le salut de la religion et de la monarchie. Mais si l'on me donnait à choisir entre les deux sacrifices, j'avoue que les principes auraient de gros risques à courir. Car je me sens moins de pitié pour eux que pour les profondes douleurs de tous les gens de bien du royaume. Après tout, si la méthode d'apprécier les choses par leurs effets a l'inconvénient de paraître grossière et matérielle, on ne saurait du moins lui contester l'avantage d'épargner bien du travail et des calculs, puisque les faits sont beaucoup plus faciles à éclaircir que les questions.

Pour le dire en passant, mes révérends Pères, c'est ainsi que je suis arrivé tout naturellement à prendre votre cause en affection, malgré une somme de controverse dont je défie qu'on puisse sortir autrement que par ma méthode. Au milieu du fatras énorme d'assertions que les brochures in-32 et les journaux révolutionnaires nous ont envoyé à la tête pendant plus de six ans, je ne savais plus comment me reconnaître ni à qui donner raison. Je me suis mis à examiner les faits, à rapprocher des époques, en un mot, à réduire tout au positif ; et il ne m'en a rien coûté de plus pour sortir d'embarras.

Les révérends Pères, me suis-je dit, ont vécu sous les plus belles phases de la monarchie française. Ils ont eu l'honneur de participer et de contribuer, pour une bonne part, à l'éclat que la France a jeté en Europe pendant leurs deux siècles. L'enseignement de la morale religieuse s'est associé, de leur temps, au goût

les études profanes; et, d'un côté comme de l'autre, les travaux ont été couronnés des plus glorieux succès. Alors tous les principes conservateurs de l'ordre social étaient en vigueur; tous les genres d'illustration nationale s'établissaient; d'éclatantes renommées jetaient leurs fondements immortels; la religion régnait sur les mœurs; les mœurs veillaient au maintien de la chose publique. Alors aussi, tout offrait l'image de la stabilité dans le royaume. Les deux légitimités de l'autel et du trône n'étaient l'objet d'aucune contestation. L'idée de la souveraineté du peuple n'était point sortie du sein de l'orgueil; elle dormait avec lui dans l'abîme infernal. Des commotions populaires sans cesse renaissantes, des insurrections d'écoliers, des soulèvements tumultueux ne constituaient point les gouvernements dans une sorte d'état d'insomnie; et le repos public avait un lendemain. On n'a jamais ouï dire, enfin, qu'aucun journal ait eu la prétention de lutter de puissance contre le sceptre de Louis XIV, et de devenir plus maître que lui dans son royaume.

De tous ces rapprochements et de tous ces faits, mes révérends Pères, j'ai donc naturellement conclu que l'ancien ordre des jésuites n'a pas été si funeste à la France, qu'on cherchait à me le persuader. Mais j'avouerai pourtant que si, au lieu d'être prévenu par des connaissances historiques, j'eusse partagé la grosse ignorance du peuple mais qui jure par la parole des journaux anarchiques, je me serais peut-être laissé aller comme lui à tant de volumes de sottises et de diffamation.

Après cela, je me suis mis aussi à rechercher pourquoi notre temps est si contraire au rétablissement de votre Société; et voici ce que l'histoire contemporaine m'a procuré de renseignements: la philosophie révolutionnaire n'est pas moins anti-religieuse qu'anti-monarchique. Elle déteste du même cœur les droits de la puissance spirituelle et ceux de la puissance temporelle. Quoique cette dernière soit mieux armée que l'autre, il est aisé de voir cependant qu'on ne lui laisse tout juste que la part de concessions qu'on ne peut lui arracher de vive force. Sur les points où

l'on n'ose ouvertement l'aborder de front, on la tourne, on la prend de biais ; on l'attaque dans son alliance avec l'autel ; en un mot, on recommence la tactique du dix-huitième siècle ; avec cette seule différence que c'est par l'émancipation politique qu'on veut arriver aujourd'hui à l'émancipation religieuse, au lieu que c'était alors par la destruction de l'Eglise catholique qu'on voulait arriver à la destruction du trône.

Cependant, pour ne point trop inspirer de méfiance, on ne demande provisoirement à la religion que le sacrifice de son influence et de son autorité. On ne parle point encore de la réformer tout à fait ; on l'admet à la retraite purement et simplement. Ici, c'est un magistrat (1) qui se fait écrivain politique tout exprès pour la réduire à garder les malades et à prier au coin du feu. En la remerciant des services qu'elle a pu rendre dans les temps d'ignorance, il lui signifie que son règne est fini ; qu'on n'a plus besoin de ses conseils pour savoir très bien se gouverner soi-même ; et qu'elle ait désormais, dit-il, à perdre sa soif immodérée d'ambition. Là, c'est un député loyal qui vient appuyer de son éloquence et de ses opinions monarchiques, cette même déclaration de principes (2). Il a également la franchise de généraliser la question des jésuites, pour n'attribuer l'agitation des esprits qu'à la redoutable influence du sacerdoce, qu'à la peur qu'on a de la *domination ecclésiastique*. Au moins voilà deux hommes qui savent parler un langage intelligible, et vous débarrasser enfin, mes révérends Père, de la querelle d'Allemand qui vous mettait sur les épaules tout le poids de la philosophie anti-religieuse.

Ainsi, d'après tous les faits que j'ai réunis dans mes *Trois procès* ; d'après tous les discours qui commencent à répandre la clarté ; d'après les aveux qui échappent de mille côtés à la naïveté

(1) M. le conseiller Cottu, dans son avant-dernière harangue révolutionnaire.

(2) M. Gauthier.

publique, *point de jésuites*, est une façon de parler qui signifie évidemment de nos jours : point de l'ancien sacerdoce ; point de l'ancienne Eglise ; point de l'ancienne autorité religieuse ; point des anciens principes, et surtout point des anciens liens d'unité avec Rome. *Nova sint omnia*. En sorte, mes révérends Pères, que vous êtes réellement hors de cause, et que si vous apportiez du calvinisme en France, ou bien seulement du jansénisme tout pur, il y a grande apparence que vous y seriez les bien venus. Voyez... je vous promets, à cette condition, de faire magnifiquement illuminer Paris et la banlieue, à commencer par Mont-Rouge, comme de raison. En attendant, ce qui m'importe, à moi, c'est d'avoir établi jusqu'à l'évidence que tous les faits du temps passé se réunissent pour glorifier l'ordre des jésuites, et tous les faits du temps présent pour le justifier.

Le parti révolutionnaire, moins riche que vous en arguments de cette nature, en est toujours réduit à défendre sa liberté de la presse avec la merveilleuse lance d'Achille, qui guérit, dit-il, les blessures qu'elle fait. *Le secret, sans doute, en est beau*, comme dit La Fontaine ; et quel dommage qu'il soit d'une origine si difficile à vérifier ! Mais en tout cas, c'est un singulier expédient que celui qui force les gens de recourir à une fable pour avoir raison. Quant à moi, je ne suis nullement convaincu par l'exemple de la lance d'Achille. J'en connais un autre auquel j'aurais plus de confiance, et que je crois mieux constaté ; c'est celui du scorpion, qui passe généralement pour guérir ses propres morsures, pourvu qu'on sache se hâter d'employer le remède : car il faut immédiatement prendre l'animal et l'écraser sur la blessure. Messieurs les écrivains révolutionnaires veulent-ils du marché ?

NOTE III.

—**LE SANG DU CHRIST,**

PAR


HENRI DELAUGE.

—**Jésus ami du peuple.**

Il viendra essuyer les yeux de ceux qui
pleurent, au voile précieux de l'amour.

LA SIBYLLE d'ÉRYTHRÉE.

Depuis près de quatre cents ans, la voix des prophètes avait cessé de se faire entendre dans Sion; les peuples, gémissant dans la nuit froide et ténébreuse du doute, attendaient avec anxiété le divin rayon du soleil nouveau qui allait se lever sur l'antique







PIERRE L'HERMITE

préchant la Croisade.





monde et réchauffer les âmes glacées par le mépris et l'abjection; l'œil fixé vers l'avenir, il demandait à Dieu de faire descendre du ciel sur les cœurs souffrants la bienfaisante rosée promise par les livres sacrés : soudain, sur les bords du Jourdain, parut un homme du nom de Jean. Il avait des habits faits de poil de chameau, et une ceinture de cuir ceignait ses reins; ses cheveux retombaient en désordre sur ses épaules, et une barbe longue et inculte noyait le bas de son visage. Sa vie s'était passée dans la solitude des déserts, où il avait vécu de sauterelles et de miel sauvage. Il se disait le précurseur du Messie attendu; il baptisait dans l'onde du fleuve, et annonçait la mission de celui dont la gentilité païenne, par la voix de ses sibylles, avait dit : « Dieu, du haut des cieux, a eu compassion des petits, des faibles et des souffrants; » et bientôt il leur naîtra un Sauveur d'une vierge hébreu. Fils de Dieu, il sera avec les pauvres et les infirmes; il les aimera et les soulagera, car il a quitté les splendeurs de son éclatant séjour pour « venir essuyer les yeux de ceux qui pleurent, au voile précieux de l'amour divin. » Marie, cette souche divine du monde chrétien, s'était écriée dans un accès de joie prophétique en pressant dans le fruit béni de ses entrailles le libérateur des nations et l'ami des souffrants : « Le Tout-Puissant a fait en moi de grandes choses, et son nom est saint : il a renversé les puissants de leur trône, et il a exalté les humiliés; il a comblé de biens les mourants de faim, et il a renvoyé les mains vides ceux qui étaient riches. » Ce titre de bienfaiteur de l'humanité souffrante que lui donnaient les prophètes, Jésus-Christ l'a mérité par ses actions, ses exemples et ses paroles. En effet, il naquit dans la misère, et une crèche fut son berceau; car, dès son entrée en ce monde, Jésus voulait glorifier le grabat de l'indigent et détruire ces distances imaginaires de rang qui font rougir, l'habit noir de la blouse de toile, la blouse du haillon, et divisent les enfants d'une même famille, les fils du même Père qui est au ciel. Les premières années de Jésus se passèrent à Nazareth, où il vécut, soumis à Marie et Joseph, dans la pauvreté et le travail des mains. Il exerça, comme son père, l'état de charpentier, pour apprendre à l'homme qu'il n'est point destiné à se laisser engraisser sans

rien faire, comme les oies, les dindons et les autres volatiles de basse-cour, mais à gagner péniblement son pain comme l'aigle qui, fixant audacieusement le soleil, s'en va chercher sa nourriture et celle de ses petits au sommet des monts escarpés. Le baptême qu'il reçut de la main de Jean-Baptiste l'affilia à la secte des Nazaréens, aussi connus sous le nom d'Esséniens. Ces hommes étaient occupés à sonder les mystères de la nature et à en étudier les forces occultes en dégageant l'esprit de la lettre morte des Saintes-Écritures. Leur vie n'était qu'un noble et long dévouement à la cause de l'humanité souffrante. Gladiateurs de la liberté, ennemis de tout despotisme, leur fortune était employée à soulager l'indigence, leur bras à défendre l'opprimé. Aussi étaient-ils détestés des pharisiens, dont ils démasquaient publiquement l'ambitieuse ignorance et la fourberie. Ces hommes ressemblaient à nos prêtres catholiques, ces chastes représentants de Jésus-Christ sur la terre, ces anges consolateurs de l'affligé. Lequel, en effet, parmi tous les socialistes qui parlent de l'humanité souffrante, l'a aimée plus véritablement que ce saint prêtre nommé Vincent de Paul ! Ce fut à l'âge de trente ans que Jésus commença ses prédications et se posa en émancipateur de l'humanité, et, au lieu de se glorifier de ses illustres ancêtres David et Salomon, il prit l'humble titre de Fils de l'Homme. En peu de jours la beauté de ses discours attira autour de lui une foule nombreuse de peuple qui le suivait à travers les bourgs et les bourgades de la Galilée et l'écoutait avec une amoureuse attention. Elle se composait de mendiants, d'ouvriers, de publicains, d'infirmes, en un mot d'une multitude affamée d'hommes sans pain et sans argent. Jésus guérissait les malades, donnait à manger à ceux qui avaient faim, et annonçait à tous la bonne nouvelle du royaume de Dieu. Il s'attacha, pour l'aider dans son œuvre, douze pauvres bateliers du lac de Génésareth. C'étaient tous des hommes sans nom; mais qu'a-t-on besoin de nom quand on est ici-bas le représentant des idées éternelles de progrès et de liberté. Durant leur vie, les hommes les ont méprisés et les ont outragés; mais il a été de toutes leurs injures comme de celles que la populace juive avait jetées à la face du Sauveur expirant, l'a-

vant-veille du jour de sa résurrection. Les tribunaux les ont condamnés aux plus rigoureux supplices, et leur sang a rougi le sable de l'arène des cirques : le tigre a enfoncé ses griffes dans leurs flancs généreux, et les bêtes féroces ont été enlevées au désert pour venir les dévorer, aux grands plaisirs des dames romaines, spectatrices tranquilles de leur trépas ! Mais, tandis que la cendre des Césars, maîtres du monde, a été jetée au vent, les os de ces martyrs, recueillis précieusement, ont été enchâssés dans l'or et les pierreries ; et les rois, les savants, les poètes, les mendiants, prennent le bâton du pèlerin, et ils s'en vont encore pieds nus baiser avec vénération les reliques d'un Jean, d'un Pierre ou d'un Thomas, pêcheurs de la Galilée. Avant Jésus-Christ, l'idée de charité, qui met l'enfant du pauvre dans les bras du riche, le faible sous la protection du fort, existait en théorie dans les livres des philosophes, était en honneur dans certaine secte ; mais jamais l'incarnation vivante de cette noble passion de l'humanité souffrante ne s'était offerte sous des traits aussi attachants que ceux du fils de Marie ; jamais la tendresse pour les déshérités n'avait été aussi ardente : non-seulement le Sauveur nommait les pauvres, les opprimés, les dénués ses amis, mais encore il proclama hautement qu'il résidait et était présent en eux en disant : « Tout ce que vous ferez au plus petit d'entre mes frères, c'est à moi-même que vous le ferez, » parole qui a mis au monde la fraternité chrétienne, vertu qui, au jour où elle sera mise en pratique par les puissances gouvernementales, fera de la société régénérée une Providence visible qui étendra ses mains bienfaites sur tous ceux qui ont besoin d'être secourus ; le peuple, auquel une philosophie inhumaine avait tenté de ravir son divin ami Jésus, commence déjà à se dépouiller des haillons sordides du matérialisme et à se jeter avec amour dans les bras de celui qui leur a dit avec une infinie tendresse d'ame : « Venez à moi, vous tous qui souffrez et qui succombez sous le lourd poids de vos pesants fardeaux, et je vous soulagerai. » Ils ont répondu à son appel ; ils serrent dans une amoureuse étreinte la généreuse poitrine de ce noble frère ; désormais on ne les en arrachera plus.

Non-seulement Jésus-Christ portait dans sa poitrine un cœur

plein d'une infinie onction pour cette famille de lépreux, de lunatiques, de paralytiques, de possédés, qu'il guérissait en leur imposant les mains; pour les mendiants des grands chemins et cette tourbe d'hommes affamés qu'il nourrissait merveilleusement, mais encore pour tous ceux dont l'ame altérée de justice et de liberté attendait avec impatience que le grand jour de la fraternité se levât pour tous les hommes. Il avait compris que le cœur a aussi ses vides, et que, s'il est triste de manquer de pain, il est plus triste et plus horrible encore de manquer d'amour et de dignité. Il avait trouvé dans ces classes inférieures des ames ardentes et dévouées, des natures altérées d'affection, qui étaient rebutées et repoussées dédaigneusement à cause de leur misère, et vieillissaient dans une froide solitude de cœur, brisées par ces coups répétés d'un mépris cruel et injuste, et il les avait attirées avec amour sur son sein, et il les entretenait du royaume de Dieu promis à ceux qui auraient beaucoup souffert et beaucoup aimé, remplaçant dans les ames malades ce désespoir par ces espérances éternelles, réalisant à la lettre cette noble pensée d'une femme grecque : « C'est dans le lumineux chemin du ciel que nous devons entraîner tendrement ceux que nous aimons. »

Au lieu de détourner la tête avec une hypocrisie grondeuse et indignée en présence du crime repentant, Jésus regarda avec compassion la grande infortune morale de la femme adultère. Il vit le monde l'accabler de ses injures, la flageller de ses anathèmes et la poursuivre à coups de pierres; alors, se plaçant noblement entre elle et la foule qui la poursuivait pour la mettre à mort, il dit à ses persécuteurs : Que celui qui est sans péché lui jette la première pierre; puis, se tournant vers cette femme qui était à genoux et pleurait, il lui dit : Femme, relevez-vous; voulant montrer qu'il était venu, non pour condamner les faibles et les petits, mais pour les relever de l'abjection et du mépris où ils végétaient ténébreusement, pour rallumer la lampe aux mains des vierges folles, pour laver et purifier les ames souillées dans les eaux sacrées de la pénitence et des sacrements, qui sont les fontaines de la grace. Il descendait vers tous les maux du monde mo-

ral, vivait avec les pécheurs et les pécheresses, et les chérissait d'un amour ineffablement chaste, car le caractère propre à l'amour de l'humanité est d'être semblable au feu de l'aloès, dont la flamme pure et brillante brûle sans rien ternir par sa fumée.

A mesure que l'Évangile se transforme en charte, la société devient, comme Jésus, l'amie du prolétaire pauvre, faible, souffrant; et, s'adressant aux classes inférieures qui endurent la faim, grelottent de froid, debout, par la pluie et le vent, à la porte du grand banquet du Père de famille, dont l'esprit de caste et l'égoïsme des préjugés les a exclues jusqu'à ce jour, leur dit : Venez, mes bien-aimés, asseyez-vous à ma droite, car Jésus est venu, et le règne du Dieu d'amour est enfin arrivé pour le bonheur de l'humanité.

Jésus martyr de la liberté.

Dieu s'est fait homme pour que
l'homme se fit Dieu.

SAINT PAUL.

Au premier temps de sa vie publique, Jésus s'étant rendu sur une montagne, suivi de cette foule nombreuse de peuple qu'il avait séduite par la beauté de ses traits, l'harmonie de son langage, la sublimité de ses discours et les prodiges éclatants qu'il opérait en témoignage de sa divinité, il prononça le discours connu sous le nom de Sermon de la montagne, qui, aux intelligences vulgaires, peut sembler une ironie sanglante jetée à la face de l'humanité souffrante, mais qui contient un résumé de la haute sagesse de l'antique Orient et la plus magnifique initiation à la liberté morale et politique qui ait jamais retenti à des oreilles humaines.



PIERRE L'HERMITE

préchant la Croisade

sa liberté morale la défend courageusement contre les puissances réunies de l'enfer et du monde qui osent porter une main sacrilège sur la région sacrée de l'ame. Les pharisiens et les princes des prêtres lui auraient volontiers pardonné une doctrine qui n'aurait eu pour résultat que de sécher les larmes du pauvre; mais quand ils comprirent qu'il n'était pas un mouton inoffensif, mais un lion déchaîné contre les préjugés et les privilèges sur lesquels reposait leur puissance, et que, nouveau Samson, il ébranlait les piliers sur lesquels ils avaient bâti l'édifice de leur tyrannique domination, ils l'accusèrent de vouloir détruire le temple de Jérusalem pour exaspérer la pieuse crédulité du peuple et changer son chant triomphal d'*Hosannah* en un cri lugubre de *Crucifige* ! Aussi les Évangélistes ne dissimulent pas que la condamnation de Jésus fut le résultat de la terreur qu'il inspirait aux pharisiens, aux scribes et aux princes des prêtres par ses doctrines émancipatrices et humanitaires. Sans les suivre dans le récit douloureux qu'ils ont laissé de la passion de ce divin martyr, nous nous bornerons à faire observer que la liberté crucifiée en lui est ressuscitée victorieuse avec lui; le sépulcre vide de Jérusalem ne la renfermera plus de nouveau, et l'ame délivrée des passions rayonne vers Dieu !

Nous avons tenu à faire remonter la liberté jusqu'à Dieu, en montrant en Jésus-Christ, son premier martyr et son plus éloquent appui, un esprit élevé et indépendant. Un écrivain moderne fait remarquer que Jésus, non content de prêcher la liberté des ames, engage ses apôtres à ne point se laisser fermer la bouche, quand il leur dit : Ce que je vous dis dans l'ombre, prêchez-le sur les toits. Jésus, de plus, dans la crainte qu'une lâche modestie et un amour malentendu de la tranquillité, ne les engage à se laisser conduire comme des bêtes de somme sous le fouet du despotisme, les nomme Bianerges, fils du tonnerre, pour leur apprendre que s'il est permis d'opprimer les animaux, parce qu'ils sont animaux, il n'est pas permis à l'homme d'abdiquer sa dignité de fils de Dieu jusqu'à redescendre au rang de la brute que l'on chasse devant soi avec une gaule. L'esprit évangélique, plein de soumis-

sion pour l'autorité, éclate en rébellion ouverte contre la domination ; en effet, suivant un grand théologien : « L'autorité est le lien qui unit les hommes ; la domination est la corde qui enchaîne la bête » et non l'homme qui a fait de l'éclair l'estafette de sa pensée, et qui, animant d'une vie puissante la locomotive, ce cheval de bronze qu'il a façonné de ses mains libres, a lancé ce coursier rapide sur les voies ferrées qu'il a ouvertes à travers l'espace, où luttant de vitesse avec le vent il court sans fatigue en vomissant le feu par ses naseaux enflammés.

La doctrine du Christ est contenue dans un livre qui s'appelle Testament, parce qu'il contient la liberté : legs qu'un Dieu mourant fit à la terre. Le mot de liberté est un mot magique qui enfante des prodiges ; il trouve surtout un merveilleux écho dans les cœurs français, car France signifie liberté. Bien que l'antique Orient ait décerné un culte magnifique au dieu Liber, la liberté est né du christianisme, car Jésus-Christ a émancipé le monde, non en se posant en Spartacus de la rébellion et en versant le sang des Césars, mais en mourant sur une croix. Les premiers chrétiens ont renversé la tyrannie païenne, et ont intronisé sur les débris tachés de leur sang le règne de la liberté, de l'égalité et de la fraternité, non avec le glaive, mais avec l'amour ; car le christianisme n'a jamais eu la dangereuse folie de vouloir établir les armes à la main une loi d'amour et de fraternité. Le secret de la force de tous ceux qui, comme nous, ont pris Jésus-Christ pour modèle et pour guide, c'est qu'ils ne sont les hommes d'aucun parti, mais de l'humanité, d'aucun système, mais de la vérité, d'aucune doctrine, mais des principes primordiaux, et comme les Nazaréens et les Chaldéens, ils sont les hommes de tous les temps. Fils de l'éternité, ils travaillent avec une foi fervente au progrès qui est la gravitation de l'humanité vers son Dieu.

Le socialisme est incapable de conduire les hommes dans la noble voie du progrès ; car si le spiritualisme chrétien est la première étape dans la route du progrès social et philosophique, le

matérialisme socialiste est la dernière dans le chemin de la barbarie, cette sombre agonie des empires qui ont perdu la foi. Il est aussi impuissant à créer la liberté, car tout homme qui a la plus faible notion du socialisme, sait qu'en se vantant d'avoir trouvé les moyens d'établir une équation entre les besoins et la production, ou de faire que le fini égale l'infini, ce qui est géométriquement absurde, il a éveillé chez le peuple des besoins *tyranniques*, en lui promettant un bien-être qu'il sera toujours impuissant à réaliser. Jésus, au contraire, promettait à ses disciples la souffrance, et cependant il les nourrissait et les guérissait miraculeusement. Il est donc préférable de suivre Jésus pour arriver à la liberté, cette Jérusalem des âmes où tous les cœurs seront unis en lui et par lui.

Faculté prophétique développée en l'homme par la mortification.

A travers un corps usé par la mortification, l'âme contemple le temps, l'espace et l'éternité.

APOLLONIUS DE TYANE.

L'initié aux mystères de l'antique Orient peut seul lever les sept sceaux qui ferment aux profanes l'intelligence des livres sacrés, car les prêtres de Chaldée et d'Égypte, qui se firent les premiers instituteurs du genre humain, cachèrent dans les profondeurs de leurs sanctuaires le flambeau de la vérité ; craignant que sa trop vive clarté ne blessât les yeux débiles de la raison encore à son berceau, et voulant soustraire les vérités religieuses, fondements inébranlables de toute société humaine, à l'interprétation erronée des intelligences vulgaires qui ridiculisent stupidement ce que leur cerveau étroit ne peut comprendre, ils les ont voilées sous d'éclatants symboles, sous de brillantes images. De là ces hiéro-

glyphes idéographiques qui n'étaient compréhensibles que pour ceux que de longues épreuves avaient montrés dignes d'être initiés aux vérités sublimes qu'ils représentaient. De là naquit aussi cette coutume antique de cacher la vérité sous une allégorie nommée mythe ou fable. L'homme qui, après plusieurs siècles d'observations, est parvenu à connaître assez le monde moral et social pour comprendre le sens philosophique des fables d'Esopé ne connaît pas assez les lois invisibles du monde métaphysique, dont l'étude lui révèle les trois importants arcanes de sa destinée : ce qu'il est, où il va, d'où il vient, pour saisir le sens des mythes d'Orphée, qui forment la mythologie, et l'esprit des dogmes mystérieux du christianisme.

Nous allons néanmoins tâcher de dégager des nuages de l'allégorie et des voiles brillants du symbolisme oriental le sacrifice, afin que la vérité apparaisse à tous dans sa splendide nudité.

Quand Dieu eut suspendu la terre dans l'espace, voulant élever la matière jusqu'à lui, il prit un peu de limon, le pétrit, l'anima de son souffle; et l'homme, chef-d'œuvre de la nature qu'il résume divinement en sa personne, fut créé : être indéfini formé d'un corps matériel et fini uni à une ame immortelle et infinie, il se trouve le médiateur entre Dieu et le monde, le lien entre le ciel et la terre; et c'est en lui que la matière animée a le glorieux privilège de penser, d'aimer et de vouloir. C'est cette merveilleuse union du fini à l'infini qui fit donner à l'homme, en théurgie, le titre d'anneau d'or de la création : car, matière et esprit tout ensemble, il est le point de réunion du monde visible au monde invisible; car la série des êtres substantiels part du grain de poussière et s'élève progressivement jusqu'au corps humain, la plus parfaite création matérielle, où le règne substantiel est uni au règne spirituel, qui part de l'ame et monte à travers la pure lumière jusqu'au pied du trône de l'Eternel.

Dans l'antiquité, les sages, les philosophes, les législateurs se mettaient en voyage et allaient au delà des mers étudier la science de l'homme et des mystères de la nature, et se soumettaient cou-

rageusement aux épreuves longues et pénibles de l'initiation égyptienne : car, suivant les remarquables expressions de M. Eugène Pelletan, au temps du paganisme on n'arrivait à la vérité qu'en passant par l'Orient. Nous allons étudier les traditions chaldéennes et hermétiques, elles nous feront connaître la genèse de l'humanité ; nous croyons, avec saint Augustin, que Moïse était initié à la haute sagesse de l'Égypte, et que c'est là où il a en partie puisé sa sublime doctrine.

Les traditions orientales des âges les plus reculés révèlent que l'homme créé libre de monter vers Dieu ou de descendre vers la brute, s'étant avili par une honteuse dégradation, la bestialité l'a envahi et revêtu d'un corps mortel sujet à la corruption qu'il a transmise immuablement à ses descendants. Cette vérité une fois admise, on comprendra aisément l'universelle nécessité de la religion dont le but, comme l'indique sa racine étymologique (*re-ligare*, relier), est de relier l'humanité à son Dieu ; et du culte qui, en cultivant l'homme physique, relève l'humanité et lui rend sa primitive beauté. Aussi est-il avéré que tous les efforts des législateurs sacrés, premiers apôtres de la civilisation, ont tendu à dégager l'âme de cette enveloppe grossière, triste et juste punition du péché du premier homme, pour la réunir à son Dieu. Mais le sacrifice volontaire de ce corps si aimé, si exalté dans les temps anciens ; cette abnégation de soi-même, qui semblait dépasser les forces humaines, effraya l'homme par son lugubre et douloureux aspect : il s'y refusa. Et si nous en exceptons les quarante ans de jeûne des prophètes hébreux, des mages de Perse et de Chaldée, l'austère mortification des sibylles, la vie sauvage et toute de privation des druidesses, nous ne verrons d'autres sacrifices et d'autres immolations que ceux des animaux sur l'autel de la divinité, victimes grossières qui symbolisaient imparfaitement l'immolation du corps demandée par Dieu à l'homme comme unique moyen d'opérer la réconciliation entre le Créateur et sa créature. Tout commerce étant rompu entre l'homme et son Dieu, l'humanité marchait d'avilissement en avilissement à sa perte, quand le juste fils de la Vierge, crucifié sur le Calvaire,

apprit aux nations, en sortant glorieusement du tombeau le troisième jour, que l'immolation de la matière était suivie d'une résurrection à une vie nouvelle. En livrant au supplice de la croix le corps de son fils même, Dieu avait ouvert à l'humanité un chemin sanglant pour retourner à l'immortalité. L'homme, suivant saint Paul, le lion du mysticisme chrétien, ne devait ressusciter avec le Christ qu'à la condition de crucifier avec lui sa chair, à laquelle, dans son éloquent langage, il reprochait d'être demeurée asservie à la loi du péché. L'être intérieur ou angélique, l'homme céleste devait travailler énergiquement à se dépouiller de ce corps de mort, *corpore hujus mortis*, que les traditions orientales nommaient un obstacle matériel entre l'homme et Dieu. C'est de l'intelligence de ce dogme fondamental que naquit contre la chair cette *haine fervente* qui portait les premiers chrétiens à ces macérations constantes, à ces jeûnes prolongés, à ces pénitences inouïes, dont le but était de dompter le corps et réduire en servitude la chair toujours en convoitise avec l'esprit. Un homme d'un esprit éminemment progressiste a peint en ces termes cette lutte acharnée entre le fini et l'infini, ce duel éperdu et désespéré entre le vieil homme et l'homme nouveau, entre la chair et l'esprit : « Le jour des représailles arriva ; l'esprit reprit sa revanche sur la chair, qui l'avait si longtemps opprimé ; l'âme rendit au corps toutes les tortures qu'elle lui devait ; toutes ces orgies, tous ces palais de marbre, toutes ces prodigalités de sèves humaines dont l'incroyable excès pétrifiait la rêverie des sphinx, disparurent. Le corps, qui avait été durant tant de siècles maître et tyran, blessé par le coup de lance du Calvaire, perdit son sang à flots. Après avoir saigné longtemps sur la croix, la chair, domptée et affaiblie par ce douloureux supplice, finit par se soumettre à l'âme victorieuse. A l'exemple du fils de Dieu, l'homme devint tout à la fois sacrificateur et victime. L'humanité, à la place d'animaux inintelligents, immolait son corps au Tout-Puissant ; au symbole avait succédé la réalité ; au sacrifice sanglant avait succédé le sacrifice non sanglant de la messe (1) ; et l'homme n'offrait

(1) Le mot *messe* vient du mot *messis*, moissons. Le blé et la vigne sont

plus au Créateur que le pain et le vin, qui sont les plus nobles produits de la terre, afin d'attirer sur elle et sur ses habitants les abondantes bénédictions de Dieu. Cette guerre frénétique contre la nature, si déraisonnable et si insensée en apparence, eut en réalité les plus magnifiques résultats. L'humanité, après avoir armé sa main du fouet de la mortification, avoir ensanglanté sa chair par de courageuses flagellations, se vêtit d'une chemise de crin appelée cilice, se roula sur un lit d'épines, et, de macération en macération, finit par ensevelir son corps dans le sanglant linceul du Crucifié, d'où il ressortit bientôt merveilleusement transfiguré et resplendissant de l'indélébile beauté de l'éternité. Rien, en effet, n'était plus beau que de voir le corps, après son éclatante métamorphose, laisser transparaître doucement sur ses traits embellis par la contemplation, l'ineffable béatitude que Dieu réserve à ses élus; peu à peu une beauté surhumaine, qui semble résulter de l'épanouissement de l'âme qui vient de rejeter loin d'elle les liens matériels, auréola son front, illumina ses traits de la douce clarté de l'autre vie, dont Raphaël a éclairé ses têtes d'anges et de saints. La beauté, ce splendide vêtement de la civilisation, venait d'être spiritualisée par le christianisme. Quand le Verbe, victorieusement ressuscité, fut remonté au ciel, il envoya au monde l'Esprit saint, qui parla par les prophètes, lequel, se reposant sur les apôtres rassemblés, enflamma les cœurs, éclaira les intelligences, et anima l'immobile beauté des traits païens, où se refléta l'immortel éclat d'une âme régénérée par le sang d'un Dieu crucifié. Quand il meurt à la matière, l'homme physique ressuscite glorieusement beau comme les bienheureux; l'âme, ce foyer ardent de divine clarté, peut en liberté tourner amoureuxment ses lumineux rayons vers Dieu à travers le temps et l'espace, dont, semblable à l'éclair, elle sonde les profondes immensités; pénétrer les mystères les plus secrets de la nature, et reprendre possession de Dieu et le contempler face à face. Dans ce sublime voisinage, les sentiments s'épurent; et l'on devient dès ce monde le

nommés par les Écritures cœur de la moisson, pour indiquer que ces deux produits en sont les plus nobles.

représentant des vertus divines dont le Christ a donné au monde l'utile et vivant exemple. Les résultats sociaux de la mortification furent la réconciliation fraternelle du pauvre avec le riche. Les indigents, voyant de jeunes chrétiennes riches et délicates boire avec volupté au calice d'amertume du Dieu martyr, et les nourrir des économies amassées par leur abstinence, car tout être qui jeûne donne à manger à un pauvre, acceptèrent leur misère; ils comprirent enfin cette parole du Dieu fait homme : « Bienheureux ceux qui souffrent; » en effet, comme l'antiquité l'avait gravé dans ses temples, les lois de la mortification ne sont pas des chaînes qui lient, mais des ailes données à l'âme pour voler vers Dieu.

Des hommes, dont l'intelligence débile et matérielle ne soupçonne même pas le merveilleux mécanisme de la pensée humaine, ont affirmé que ces êtres privilégiés que tous les siècles et tous les peuples avaient vénérés comme des prophètes étaient tout simplement des hallucinés, et que la faiblesse d'un estomac débilité par le jeûne était la cause unique des visions délirantes nommées par l'Eglise extases. Si ces hommes n'étaient pas de très prétentieux ignorants, ils auraient su sans doute que l'halluciné est un rêveur éveillé, tandis que le prophète est un songeur éveillé; et que, tandis que le rêve est un travail du cerveau qui n'est pas dirigé par l'intelligence, le songe est une vue où l'âme échappe aux liens du corps. Lorsque la renaissance eut de nouveau remplacé le mysticisme chrétien par le matérialisme païen, la mortification disparut et avec elle les prophètes. L'Eglise comprenant cependant que la vie de la civilisation était dans l'infiltration des idées d'abnégation de l'Evangile, institua une immolation réglée de soi-même par le jeûne du Carême, qui revient chaque année quarante jours (1) avant Pâques, pendant lesquels on se livre à une abstinence qui est assurément bien moins rigide que celle des temps de mortification du christianisme

(1) Nos lecteurs ont sans doute remarqué que les années et les jours de jeûne étaient toujours fixés au nombre de 40. Nous leur rappellerons que les nombres de l'Écriture sainte enseignent à l'âme une métaphysique sublime, et

primitif où l'esprit de Dieu formait des saints et des martyrs.

La critique nous a dépeint comme un homme à l'imagination mystique, comme un propagateur ardent de l'illuminisme révolutionnaire pour avoir écrit que l'ame peut, en échappant à l'esclavage des sens, transpercer de ses rayons lumineux le temps, l'espace, pénétrer les corps opaques et les mystères les plus secrets de la nature avec plus de facilité que les rayons du soleil ne pénètrent le plus pur cristal. Cette vérité par son importance philosophique étant une des colonnes de l'édifice religieux, nous tenons à démontrer qu'en l'énonçant nous ne nous sommes pas posé en novateur hardi, mais nous avons été tout simplement l'écho fidèle des accents du génie des plus renommés philosophes.

Hermès l'instituteur du genre humain, Zoroastre le législateur sacré des Perses, Orphée le poète civilisateur de la Grèce ont enseigné que l'ame, dégagée de l'enveloppe matérielle, pouvait prédire l'avenir.

Platon, se promenant un jour avec ses disciples sur les bords escarpés du promontoire Sunium, leur révéla que l'homme, qui, dans le principe, était un être spirituel, avait été plongé dans un corps mortel par la justice de Dieu outragé; mais que, quand l'on dépouille l'esprit de l'enveloppe qui le recouvre, il n'était plus limité par le temps ni par l'espace. Hippocrate, le père de la médecine, dont le nom est si vénéré, dit que l'ame voit très clairement la maladie interne du corps et peut en suivre le cours par avance.

Le juif Philon, contemporain du Christ, très versé dans la ca-

que si nous décomposons, suivant les principes de la cabale, ce nombre 40, nous trouverons avec saint Augustin $7 + 3 \times 4$: L'homme est uni à Dieu dans

$$7 + 3 \times$$

le temps par la mortification.

bale et l'interprétation des Ecritures, auteur de plusieurs ouvrages mystiques de philosophie révolutionnaire, où les Pères de l'Eglise ont puisé grand nombre d'inspirations sublimes, a écrit : Quand nous lisons dans la Bible que Dieu a parlé aux hommes ; il ne faut pas croire que l'air ait été frappé d'une voix matérielle, mais c'est l'ame qui étant éclairée par la lumière la plus pure a rayonné vers Dieu à travers l'espace et a conversé avec lui. Apollonius de Tyane s'est perpétuellement complu dans cet axiome : A travers un corps usé par le jeûne et les privations l'ame contemple le temps, l'espace et l'éternité.

Albert le Grand et son disciple saint Thomas, surnommé l'Ange de l'Ecole, dans des commentaires sur les prophéties faites par les patriarches à leur lit de mort, ont écrit que pour l'ame dépouillée de son enveloppe matérielle, il n'y a plus d'obstacle de temps et qu'elle perçoit l'avenir. Shakespeare, le plus illustre poète tragique de l'Angleterre, avec l'œil perçant du génie a sondé les mystères du sommeil, et explique dans *Macbeth* la seconde vue somnambulique en ces vers que M. Emile Deschamps a traduits ainsi :

En souverain jaloux de son pouvoir suprême,
L'ame des sens éteints fait l'office elle-même.

Le P. Lacordaire, qui depuis douze ans poursuit une vaste apologie du christianisme et forme une légion de jeunes gens qui, loin de rougir de l'Evangile, seront fiers d'avoir été baptisés chrétiens, après avoir avoué sa croyance au somnambulisme magnétique en a magnifiquement expliqué les phénomènes en disant que l'ame parvenait en cet état à échapper aux liens terribles du corps ; et il est un axiome incontestable en métaphysique, c'est que l'ame étant immatérielle ne peut être limitée par des obstacles matériels de temps et d'espace.

Un romancier, dont le cerveau fécond, semblable aux terres du Nouveau-Monde, pays de ses aïeux, enfante sans culture des

productions plus vigoureuses et plus remarquables que celles qui croissent sous le pâle soleil de notre froide Europe, a écrit à propos de la seconde vue des bohémiens et des diseuses de bonne aventure : La misère et les privations remplacent le fluide qui est un moyen de dégager l'âme du corps, de la dépouiller de ces liens terrestres et matériels ; une fois qu'elle les a rejetés loin d'elle, des horizons inconnus s'ouvrent devant elle.

Malgré tous ces témoignages, le vulgaire préférera croire à une action de l'estomac sur le cerveau et voir des fous dans les prophètes : car il est difficile que des intelligences mesquines puissent atteindre aux vérités sublimes ; il est physiologiquement impossible que les oiseaux de nuit aient les mêmes notions que les aigles sur la clarté du soleil. Cependant il faut que tous arrivent à la vérité religieuse, il n'y a plus ni profanes, ni initiés, car le Christ en expirant a déchiré le voile du temple qui dérobaux peuples les mystères du saint des saints.

Influence malfaisante du socialisme sur l'élément révolutionnaire des faubourgs.

Si le socialisme triomphait, son drapeau serait le linceul taché de sang de la liberté et de l'honneur.

Les socialistes et les démocrates ont uni leurs mains au signe d'alliance, ont confondu leur force et se sont mis en marche sous le même étendard. Mais nous qui avons aussi au cœur l'amour des souffrants, qui avons voué notre plume à la cause sacrée de la liberté, nous nous déclarons les adversaires du socialisme et jamais nous ne nous enrôlerons sous un drapeau qui ne tarderait pas à être le linceul taché de sang du progrès et de l'honneur

français, car le socialisme, par sa malfaisante immoralité, pervertit le valeureux ouvrier en un vil émeutier. Pour faire pénétrer dans les esprits notre conviction à cet égard, il nous semble indispensable d'étudier en quelques mots l'élément révolutionnaire des faubourgs. Il est une race de pâles désœuvrés, de vieux vagabonds, de voleurs au teint laid et cadavéreux, de forçats flétris par l'infamie, qui paraît à la surface du flot populaire, comme une écume immonde aux jours de bouillonnement et d'effervescence révolutionnaire, ce sont les émeutiers : mus par une lâche convoitise et l'esprit de pillage, aux heures solennelles où le canon gronde, où le tocsin sonne ; l'âme saturée de rébellion et de haine, ils s'efforcent de se venger sur le monde social de l'horreur et du dégoût qu'ils inspirent à tout honnête homme. Aux jours de révolte, ce sont ces hommes, à figures sinistres, que l'on voit sortir des bouges enfumés, des allées douteuses où ils vivent à la charge des prostituées.

A côté d'eux on rencontre le prolétaire ou l'ouvrier qui ne possède encore rien, mais qui travaille avec cœur et désintéressement. Aimé de son maître, il a le culte de l'ordre, de la famille et de la propriété ; car ce qui soutient son courage et lui donne des muscles invincibles, c'est l'espérance d'arriver d'une manière honnête à la propriété, et de s'endormir doucement du sommeil suprême, entouré de ses enfants. Si, comme nous l'avons déjà démontré, la mollesse ou la préoccupation des intérêts matériels est comme la domesticité pour les animaux, qu'elle énerve et dont elle abâtardit les races ; la souffrance et le travail sont l'initiation à la magnanimité, et tout ce qu'il y a de grand, de noble, de généreux, a toujours rencontré un sympathique écho dans le cœur des prolétaires français, qui sentent circuler dans leurs veines le sang généreux de ces Francs indomptés qui, après avoir envahi la Gaule, vinrent se prosterner devant le Dieu de Clotilde, devant le Christ libérateur, pour ne se relever que transfigurés en chevaliers chrétiens, défenseurs de la veuve et de l'orphelin.

Malgré les prédications du socialisme belliqueux, qui ne se

font ni dans les clubs ni dans les journaux socialistes, qui, comme *la Réforme*, ont toujours engagé les faubourgs à ne point imposer leurs théories à coups de fusil, ajoutant que « les barricades seraient inévitablement transformées en des échafauds de la République, » mais par l'organe perfide de ces socialistes qui présentent au peuple l'attrayante perspective d'un maximum de vie auquel tous auraient part, et montrent du doigt aux mourants de faim le monde de la richesse en les invitant à reprendre de force la propriété, que leur maître a, je ne sais par quelle aberration d'esprit, qualifiée de vol, mot sinistre qui menace à chaque instant d'armer le bras de ceux qui n'ont pas contre ceux qui possèdent, les doctrines socialistes perfidement commentées auront pour résultat de développer dans le cœur de l'ouvrier le besoin du bien-être et le manque de respect pour la propriété, qui caractérisent l'émentier, et elles feront haïr la République sociale de tout homme qui possède une cabane et une famille.

En février, le système du pouvoir fut de faire un généreux appel aux instincts élevés des prolétaires, afin que pleins de mépris pour les doctrines immorales du socialisme, nouveaux fils d'Alcmène, avec un honorable courage ils étranglassent de leur poignet d'acier ce dragon hideux avant qu'il eût le temps d'enlacer perfidement la société et de la mordre au cœur. Aussi, sous le gouvernement provisoire, la haine du socialisme était si profonde parmi le peuple des faubourgs et les combattants de février, que, le bruit ayant couru, au 16 avril, que la manifestation qui marchait vers l'Hôtel-de-Ville était communiste, de toutes parts on vit accourir à la commune de Paris de magnanimes prolétaires qui, bien qu'ils ne possédassent au monde, pour tout bien, que leur blouse usée, venaient s'armer pour verser leur sang pour le maintien du principe de la propriété. Si le peuple de Paris veut garder ce noble désintéressement qui l'a fait si grand, qu'il repousse le matérialisme des doctrines sociales ; car, si le spiritualisme chrétien a été le berceau de la civilisation, le matérialisme des socialistes en serait le tombeau. C'est pourquoi il faut que les prolétaires fassent mentir les infâmes qui disent :

« Le peuple veut le pillage et le meurtre ! » Qu'ils soient nobles et désintéressés, qu'ils imitent Jésus, qui, souffrant et prolétaire comme eux, leur a enseigné que l'unique clef du ciel est la croix ; l'unique route qui y mène, la souffrance. Qu'ils se méfient de tous les faux amis qui leur promettent le bien-être en les conviant aux barricades, au désordre ; car il ne leur est pas permis de verser, dans le but égoïste de posséder, un sang qui est le sang de la France, de la liberté et de l'avenir !

Conclusion.

Les idées d'abnégation évangélique sont le sel divin qui préservera notre société de la corruption.

Nous avons prouvé que Jésus-Christ avait, durant sa vie, été l'ami des souffrants, l'émancipateur des opprimés et le consolateur des affligés ; nous nous sommes très spécialement appliqué à initier le cœur et l'intelligence au mystère de la rédemption, afin de transfigurer la douleur en démontrant que le véritable chemin qui mène à Dieu est la voie douloureuse du Calvaire : car Dieu, qui a créé l'homme sans lui, ne le sauvera pas sans lui. Si la secte des Nazaréens, qui eut l'insigne honneur de compter parmi ses membres Jésus-Christ, avait pour maxime fondamentale le renoncement à soi-même, l'amour de l'humanité et la lutte contre l'esclavage des passions et les préjugés du monde, c'est qu'elle savait que le désintéressement est le sel divin qui préserve la société d'affadissement et de corruption. Si les idées d'abnégation évangélique ne s'infiltrèrent pas dans les masses, la barbarie est proche ; aucun changement de gouvernement ne vous en préservera. Sans le christianisme, la royauté sera tyrannique et corrompue, la

République n'enfantera qu'un fantôme de liberté, qui remplacera le despotisme de la pourpre par celui de la blouse ; qu'un monstre d'égalité qui abattra dans la forêt humaine, les cèdres à l'ombrage tutélaire, et ne laissera que les broussailles ; que la fraternité des têtes mutilées qui s'embrasseront dans le panier sanglant de la guillotine !

La jeunesse est sans foi ; car l'instruction philosophique, qui doit conduire à Dieu, ne conduit qu'à l'éclectisme, qui est un doute raisonné. L'éducation est si négligée, que suivant la remarque pleine de justesse d'un penseur distingué, « tout jeune homme qui sort du collège est sceptique par genre, et pense qu'il n'y a d'élégants et de spirituels au monde que les gens qui ne croient pas à Dieu. Ce manque de croyances révolutionne jusque dans ses profondeurs la société, qui chancelle sur ses bases ébranlées. » Notre but est de ramener les hommes à Dieu en rallumant la foi au flambeau des sciences occultes, dont la vive lumière, éclairant l'intelligence des mages de l'Orient, les conduisit à Bethléem, où, prosternant la majesté de leurs cheveux blanchis dans l'étude devant un petit enfant couché dans une crèche, ils adorèrent en lui un Dieu fait homme. Nous avons commencé aujourd'hui à initier notre lecteur aux vérités révélées dans le langage simple et imagé de notre siècle. Le jour est venu où la forme n'est plus qu'un vêtement que l'on jette sur l'idée pour en voiler les aridités abstraites. Le christianisme, comme un gladiateur invincible, terrassera le socialisme ; car son pied est appuyé sur l'éternité des siècles, et dans sa main étincelle le glaive divin de la foi qui a subjugué l'empire romain ; dans sa force, se riant de l'orage des partis, il brave l'ouragan des révolutions, et continue tranquillement à créer un peuple de héros qui ont au cœur l'amour de l'humanité souffrante, et qui se dévouent noblement en attendant le jour du grand triomphe de la mort, où leur ame, se dépouillant du corps comme d'un manteau, volera vers Dieu sur le char de feu de l'amour divin !

NOTE IV.

LES JÉSUITES.

IMAGO primi sæculi Societatis Jesu à provinciâ Flandro-Belgicâ ejusdem Societatis representata. *Antuerpiæ, anno Societatis sæculari, 1640.*

Henri II accorde à la Société la permission de bâtir un collège à Paris. On ne pouvait agir avec sûreté pour l'avenir qu'autant que le parlement admettait solennellement la Société dans le royaume. Ses ennemis employèrent tous les moyens pour l'empêcher. Le parlement renvoya l'affaire à l'évêque de Paris et aux

docteurs de théologie. Il savait bien qu'ils n'admettraient jamais la Société; car l'évêque s'élevait hautement contre elle, et les docteurs firent bientôt connaître ce qu'ils pensaient. On n'avança donc rien alors; la patience de la Société y trouva seule du gain. Notre affaire alla de plus mal en plus mal, jusqu'à ce qu'enfin elle fut presque perdue. Au renouvellement de l'année, on entendit d'abord des voix menaçantes contre la Société, semblables à ces bruits sourds qui présagent une tempête; et tout d'un coup, de même que la foudre sort avec rapidité d'un nuage épais, parut ce décret de quelques-uns des docteurs, car nos anciens n'ont jamais cru devoir l'attribuer à la Sorbonne. La Société, déjà confirmée par le saint-siège, honorée de tant de grâces et de privilèges; reçue dans tant de royaumes et de provinces, répandue de toutes parts dans l'Europe et dans l'Inde, qui le croirait? la Société est condamnée par des gens qui avaient une si grande réputation de sagesse, comme *dangereuse pour la foi, perturbatrice de la paix de l'Eglise, destructive de la religion monastique, et plus propre à détruire qu'à édifier.*

On ne saurait exprimer de quel désastre ce décret menaçait nos affaires. Tout le monde, fondé sur cette autorité, s'élevait librement contre la Société: les prédicateurs dans leurs discours, les professeurs dans leurs chaires, les peuples dans les cercles, le sénat dans ses assemblées, les valets dans la débauche..... On aurait pu demander l'abrogation de ce décret au souverain pontife, dont il compromettait l'autorité; saint Ignace aima mieux le laisser tomber de lui-même que de le détruire avec éclat. C'est ce qui arriva: après avoir fait un grand bruit dans tout le monde, ce décret languit et s'effaça peu à peu des esprits. Ceux qui l'avaient rendu ne tardèrent pas longtemps à s'en repentir eux-mêmes...

La Société resta pour lors en France, mais quelle occasion n'eut-elle pas d'exercer sa patience? Ne répandait-elle pas en pleurant les semences de la moisson qui devait suivre? Il fallut attendre que le premier mouvement de la tempête s'apaisât. Le

temps devenant ensuite, pour ainsi dire, plus serein, la tranquillité se rétablit peu à peu. On commença donc de nouveau à agir pour engager le roi à ouvrir entièrement la France à la Société; ce qui intéressait si essentiellement la religion catholique, et surtout la Société. François, qui avait succédé à Henri son père, avait donné de troisièmes lettres-patentes, par lesquelles il déclarait avoir reçu la Société, et mandait au parlement de l'admettre valablement par une délibération. Tant d'ordres du roi furent éludés : on objectait toujours le décret de la Sorbonne. Le roi ordonne, par de quatrièmes lettres-patentes, d'obéir sans délai et de finir enfin cette affaire. Le parlement trouve encore moyen de différer; il renvoie la connaissance de l'affaire et les bulles du pape à Eustache du Bellai, évêque de Paris, qu'il savait être ouvertement opposé à la Société. Dès que celui-ci eut en sa puissance les bulles du pape, il les montre comme des étendards ennemis à ses curés, qu'il assemble en son conseil; il se plaint que ces bulles diminuent ses droits et les leurs; et, après avoir échauffé tous les esprits, il donne par écrit son avis, portant que cette Société ne soit point reçue en France. Lorsque le roi en fut averti, il ordonna de lui représenter les avis qu'on objectait, et envoya au parlement un cinquième ordre, le plus fort et le plus pressant de tous, par lequel il lui ordonnait de recevoir la Société en France, malgré toutes les oppositions anciennes ou nouvelles, et sans avoir égard tant à l'ancien décret de la Faculté de théologie qu'à l'opposition de l'évêque de Paris. La mort prématurée de ce prince rompit ces espérances. Pouvait-il prendre plus à cœur nos intérêts? Que celui qui serait surpris de ces délais sache que quelques-uns des sénateurs secrètement hérétiques avaient entraîné facilement dans leurs sentiments les avis de ceux de leurs confrères dont la foi était languissante, ou qui étaient susceptibles de sentiments d'envie, et que les temps étaient tels, que, pour ne pas aigrir les esprits, le roi avait cru ne pas devoir employer les voies d'autorité.

Le roi Charles avait succédé à François son frère. Il suivit l'affaire avec une nouvelle vigueur, et envoya de nouveaux ordres

au parlement d'obéir aux ordres de François II. Il n'obtint pas davantage. On a honte de rapporter tous les obstacles qui furent employés. Enfin le parlement, pour éloigner encore une fois cette affaire, la renvoya à l'assemblée qu'on allait indiquer à Poissy pour y traiter de ce qui regardait la religion. Mais son espérance fut trompée; la Société fut enfin reçue... A peine l'était-elle, que tous les jours ses colléges augmentaient; mais on ne la laissa pas longtemps en repos.

Les heureux succès surtout du collège de Paris... consumèrent de jalousie ses concurrents. Ils criaient qu'il fallait étouffer au plus vite ce feu naissant. On excite l'université contre nous, d'abord par de légers combats, livrés, pour ainsi dire, dans l'intérieur des maisons, mais qui dégénèrent bientôt en une guerre ouverte. Le recteur de l'Université (il était du nombre des médecins dont la plupart, par le malheur des temps, étaient d'une religion équivoque et peu éloignée de celle des huguenots), le recteur de l'université défend sévèrement aux nôtres de continuer à enseigner. Le sénat, auquel on s'adresse, interpose son autorité, et ordonne de continuer l'enseignement. L'université s'assemble. On y proposa de lui agréger le collège de la Société; mais il en fut formellement exclu par les décisions que dictèrent surtout les médecins. Nos pères cependant ne se désistèrent pas du projet d'enseigner. Ce fut avec l'approbation publique, et cette approbation excita dans les années suivantes une foule de nouveaux troubles. Enfin l'université combattit comme on pourrait le faire pour conserver ses autels et ses foyers. Si on en croit François Montan, jamais cause n'a été plaidée dans le parlement avec tant de chaleur, ni combattue par des raisons d'un plus grand poids. Il écrit que dix avocats se présentèrent pour défendre dix ordres opposants. Le plus véhément et le plus mordant de ces avocats fut, entre autres, Etienne Pasquier, homme d'une impudence accoutumée à la calomnie. Quels torrents d'injures ne vomit pas cette bouche impudente contre la Société, qu'il appelait une secte ambitieuse et remplie d'une religion hypocrite! Il osa, par un nouveau trait d'impiété, comparer saint Ignace à Martin Luther;

comme si tous les deux , par un chemin différent, tendaient à un même but, savoir à affaiblir l'autorité des magistrats, pour énerver ensuite la discipline ecclésiastique, et confondre ensemble les droits divins et humains. Pierre Versoris, avocat illustre, ne défendit pas notre cause avec moins de chaleur. Il combla d'éloges la fondation de la Société et son fondateur, et parla vivement contre Pasquier. Ensuite Jean-Baptiste Dumesnil, avocat-général, parlant pour le procureur-général, ayant blâmé la vivacité réciproque des défenseurs des parties, s'éleva d'abord contre les nouveaux ordres religieux, et enfin contre la Société. Il osa demander au parlement de décider à quelle œuvre pieuse on pourrait employer le legs de l'évêque de Clermont, afin de conserver d'une autre manière la mémoire du testament. La cause ayant été plaidée pendant deux jours entiers ; le parlement décida qu'il en serait plus amplement délibéré, et cependant par provision accorda à la Société la liberté d'ouvrir ses écoles et d'enseigner. L'arrêt est des nones d'avril de l'an 1565.

L'hérésie, plus insolente que jamais, acquérait cependant de nouvelles forces en France, et partageait les peuples en deux partis... Qui pourrait décrire les maux et les périls qu'éprouvèrent les jésuites pendant cette crise ? Les hérétiques leur imputaient leurs propres crimes. Ils voulaient qu'on les regardât comme les artisans des troubles, les perturbateurs du royaume, des ennemis du bien public et de la sûreté des rois, des émissaires du souverain pontife, duquel seul ils exaltaient l'autorité par leur pernicieuse doctrine, des corrupteurs des mœurs de la jeunesse ; et enfin ils les accusaient d'armer les sujets contre les rois, pour la sûreté desquels on ne pouvait prendre trop de précautions depuis l'introduction des jésuites en France. Deux événements qui suivirent alors, à l'occasion des questions qui avaient été traitées dans la faculté de théologie, fournirent une ample matière d'accusation contre la doctrine de la Société à ses ennemis, savoir le criminel assassinat de Henri III et l'avènement de Henri IV au trône. Séparé de la communion des catholiques, aucun des orthodoxes ne voulait le reconnaître roi qu'autant qu'il

embrasserait la foi de l'Église romaine, que professaient ses ancêtres.

Tandis que ces mouvements mettaient le royaume en combustion, l'envie s'accroissait contre la Société. On commença de nouveau à vouloir la chasser du royaume en 1594. Mais, pour qu'il ne parût pas que ce fût là l'objet direct, on déguisa cette intention frauduleuse sous le prétexte du procès qui avait existé autrefois entre l'université et la Société. On renouvela donc avec chaleur cette dispute assoupie depuis trente ans. On demanda, le 13 des calendes de mai, dans une assemblée de l'université, la permission de presser le jugement de ce procès suspendu depuis tant d'années. La cause fut plaidée aux nones de juillet. Antoine Arnaud, calviniste, calomniateur véhément, ennemi plus que tout autre de la Société, porta la parole pour l'université. Il prononça contre nous une infâme catilinaire, qu'il fallait chasser et exterminer tous les jésuites de France, qu'il ne s'agissait pas seulement du salut de l'université, mais du salut de l'État; que ce moment, si digne du nom français, était arrivé trop tard; mais qu'il était si opportun, qu'il n'en fallait pas différer l'heure; qu'ainsi on devait les obliger de sortir de la France dans la quinzaine de la signification à chaque maison; que ceux qui n'obéiraient pas et qui y seraient trouvés après ce délai écoulé seraient punis sans forme de procès, comme coupables de *lèse-majesté* et de *régicide*. Telles furent les demandes, et d'autres encore plus atroces, qui firent la matière de la déclamation avec laquelle Arnaud se déchaina contre nous avec la même assurance que s'il eût prononcé notre arrêt, mais avec aussi peu de retenue que d'impudence. Les curés étaient intervenus dans le procès; Louis Dollé plaida pour eux pendant trois jours avec une pareille véhémence, et après avoir épuisé les injures, il pria à la fin et supplia la cour que si elle ne chassait pas les jésuites du royaume, comme le demandait l'université, du moins il leur fût fait défense d'administrer les sacrements et de faire toutes les fonctions saintes relatives aux saints canons. Duret, avocat de la Société, homme d'un grand jugement, répondit en peu de mots et avec beaucoup de

modestie à tout ce qu'on avait objecté, et il ne lui échappa aucuns termes injurieux... Malgré toutes les ressources qu'on avait employées, les efforts de nos ennemis furent inutiles. La faveur de la Société prévalut, comme l'écrit avec douleur et avec aigreur de Thou, dont le but est toutes les fois qu'il le peut, d'exciter contre nous la plus grande envie. Il fut rendu arrêt, qui joignait les demandes de l'université et des curés au procès appointé depuis trente ans, afin de prononcer sur le tout par un seul jugement. Les ennemis de la société ne purent rien obtenir davantage ; ils frémissaient de rage, eux dont les espérances leur annonçaient une victoire certaine. De Thou avoue que, pendant le cours des opinions, il fut dit des choses très libres par ceux qui gémissaient d'être vaincus par la pluralité. Un autre de Thou, président du parlement, homme de mœurs antiques et zéléateur d'une liberté excessive, qui nous était entièrement contraire, comme le prouve son avis, dit avec amertume, qu'il lui paraissait que différer le jugement, c'était différer d'assurer les jours du roi ; discours qu'on a vanté ensuite comme une prophétie, à cause de l'action de Jean Chastel, que nous allons rapporter dans les événements de l'année suivante. Il ajouta ensuite qu'étant accablé de vieillesse il verrait finir ses jours avant le jugement du procès, et que pour ne pas mourir sans avoir opiné au fonds il était d'avis de chasser les jésuites de tout le royaume.

Matière à patience pour la Société en France avant son bannissement.

Y a-t-il quelqu'un qui ignore dans quel état se trouvait la France lors de la naissance de la Société, et de quels troubles la vraie religion y était agitée ? Qu'y a-t-il donc d'étonnant si la Société y a été vivement inquiétée ? L'hérésie calvinienne, les armes à la main, et animée de l'esprit de discorde, voyant la Société qui se préparait à s'opposer à ses efforts, voulut d'abord la persécuter ; bientôt, après l'avoir attaquée par des ruses secrètes, elle employa toutes sortes de moyens pour la prendre et pour la chasser. Cette fureur ne dura pas peu de temps ; plus de

soixante années de combats ne purent assouvir sa haine. Elle ne fut contente que lorsqu'elle vit bannir la Société de tout le royaume, proscrire ses membres et élever contre son nom une fatale pyramide, dont elle espérait former un monument éternel. L'hérésie crut donc avoir triomphé de nous en France, et, à dire le vrai, elle n'a pas tant osé ailleurs. Nous lui attribuons tout ce que nous y avons souffert. Et qui donc, si ce n'est elle, a pu nourrir la haine de ceux qui nous en voulaient ? Qui a donc excité le feu de l'envie ? La furie qui attaqua la foi de nos pères et la patrie, la même furie causa nos maux par ses ministres de mensonge. Elle entraîna à l'injustice la plus sage partie de l'université, et ce sénat si respectable. De là, cette condamnation de la Société prononcée par un petit nombre de membres de la faculté de théologie dans un décret public. De là, le bannissement et la proscription que prononcèrent des membres malveillants du parlement. Mais ces événements que nos ennemis aiment tant à rapporter, à faire valoir dans les cercles, à répandre dans le monde par des libelles diffamatoires, ces événements, dis-je, sont pour nous des trophées consacrés à l'éternité ; oui, consacrés à l'éternité ! Jamais nous ne travaillerons à les soustraire à la connaissance de la postérité. Nous ne souffrirons pas que la mémoire s'en perde ; on imputerait à crainte notre silence. Nous ne rapporterons jamais rien (que l'hérésie frémissé), nous ne rapporterons jamais rien de plus glorieux pour la Société.

La Société chassée et rétablie en France.

Au milieu de ces mouvements et de ces discussions auxquelles se livraient la capitale et l'université, l'année suivante vit presque notre dernier moment, et nous jeta dans la plus grande affliction. Les hérétiques et les malveillants trouvèrent enfin le moyen d'exécuter ce qu'ils tentaient depuis si longtemps ; ils ne pouvaient nous attaquer avec une arme plus puissante, qu'en nous imputant par leurs calomnies l'attentat contre la vie du roi, de

laquelle dépendait le salut du royaume d'où ils voulaient nous chasser... Aussitôt (après le coup porté par Jean Chatel) la haine s'enflamma contre la Société; on répandit et on crut qu'elle était coupable du parricide, et que Chatel n'avait fait que lui prêter son bras. En vain cherche-t-on sur quel motif et sur quelle preuve; les temps ne permettaient pas de se défendre. On jura la perte de la Société, comme si elle eût été surprise en flagrant délit. On ne suivit point les formes de droit (ce sont les paroles du premier président du Harlay, rapportées dans de Thou); on n'écouta point les parties intéressées; on procéda comme dans une sédition et une émeute populaire. Depuis longtemps les hérétiques avaient excité la plus grande envie contre nous. Les esprits d'un grand nombre étaient prévenus et implacablement animés; l'État était agité des plus grandes tempêtes, au moyen de ce que le peuple et les grands étaient partagés en deux partis. On fondait l'accusation de ce nouveau délit sur ce que Chatel avait étudié la philosophie chez les jésuites. Il y avait cependant déjà six mois qu'il étudiait en droit; et on disait qu'il n'y avait que dans l'école des jésuites qu'on enseignait cette fatale doctrine qui apprend à tuer les rois! Un ancien a dit avec vérité: « Vous ne pouvez concevoir jusqu'où se peut porter la rage, » lorsque la haine est parvenue à son dernier degré. » Les esprits soupçonneux en virent assez dans ce qu'on vient de dire, pour regarder la Société comme coupable d'un crime si atroce. La postérité pourra-t-elle le croire, lorsqu'elle lira, dans les monuments même des ennemis de la Société, que Chatel dans l'horreur des tourments n'a jamais nommé la Société comme complice de son crime? Cependant on joignit dans le même arrêt la cause de Chatel et celle de la Société; et comme s'il n'y eût eu aucune différence entre elles, celui-ci fut condamné à une mort infâme et cruelle, et celle-ci au bannissement. « Que faut-il davantage, » disaient les sénateurs en opinant, de quelles autres preuves a-t-on besoin contre cette secte empoisonnée? N'est-ce pas là ce que disaient contre elle ses accusateurs dans l'affaire de l'université, que le salut de l'État et la vie du roi y étaient intéressés? Qu'a-t-on gagné par le délai qu'ils ont artificieusement

» obtenu alors, si ce n'est de leur faire hâter le projet qu'ils
 » avaient conçu d'assassiner le roi ? » De Thou, qui se glorifiait
 d'avoir, par son esprit supérieur, prévu alors ce qui venait d'ar-
 river, reprit l'avis de chasser la Société du royaume, et le plus
 grand nombre le suivit. On rendit donc arrêt, par lequel les jé-
 suites, comme *corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs du repos
 public, ennemis du roi et de l'État*, furent chassés de Paris et des
 autres villes dans les trois jours de la signification, et de tout le
 royaume dans quinzaine... Par de nouveaux édits registrés au
 parlement, les jésuites furent ensuite chassés de tous leurs éta-
 blissements dans le royaume. Mais partout où s'étendait le res-
 sort du parlement de Toulouse, il défendit d'y obéir, et conserva
 la Société sans craindre la puissance des hérétiques et la fureur
 des ennemis de la Société. Cependant à Paris on détruit la mai-
 son de Chatel, dont on fait une place rase. On élève une colonne
 d'un ouvrage admirable, on y inscrit l'arrêt du parlement, moins
 par un sentiment d'exécration contre le nom de Chatel que
 contre celui des jésuites, dont on voulait que le bannissement fût
 transmis à la postérité par un sentiment public.

Telle est l'horrible tempête qui nous battit alors, tel est ce
 bannissement du royaume de France, qu'on nous a tant de fois
 allégué. Que ceux qui nous l'opposent et qui enveniment la
 cause, lisent dans les mêmes auteurs l'histoire du rétablissement
 de la Société, et tout soupçon de ce crime contre nous s'effacera
 de leurs esprits. Pierre Matthieu écrit que « la Société fut rede-
 » mandée par les vœux de tous les honnêtes gens, et que son
 » absence l'avait rendue plus chère. » Fauyn assure, « qu'elle
 » fut appelée comme utile à la France dans un siècle aussi cor-
 » rompu, et à cause de sa science et de l'éclat de ses mœurs. »
 Scipion et de Thou même attestent que les grands du royaume
 agirent à l'envi les uns des autres en sa faveur... Au mois de
 septembre de cette année on expédia à Rouen un édit revêtu du
 grand sceau. Lorsqu'il fut apporté au parlement, il troubla les
 esprits de ceux qui avaient toujours été les ennemis de notre
 nom. Ils résolurent donc de s'opposer à son enregistrement. Les

historiens rapportent que cette conduite déplut beaucoup au roi, c'est pourquoi il vint lui-même au parlement la veille de Noël avec la reine, et accompagné des grands de son royaume. Là, le premier président de Harlay prononça contre nous un long et véhément discours. C'était l'abrégé de toutes les injures et de tous les crimes dont nous avaient chargés autrefois Passquier et Arnaud. Il pressait vivement et fortement le roi de laisser subsister l'arrêt du parlement, qui bannissait les jésuites du royaume et de ne pas même se permettre la pensée de faire rentrer dans ses États des hommes si coupables, que les magistrats l'en priaient avec les plus vives instances, guidés en cela par le seul motif de l'amour de sa vie et de sa propre sûreté. Ce discours inquiéta beaucoup la reine et les grands qui nous aimaient. On le trouve entier dans de Thou et dans d'autres historiens. Mais le roi, ayant d'abord levé les yeux au ciel, et prenant un visage serein, comme s'il eût été notre avocat, commença un discours plein de nerf et de jugement. Jamais il n'en a été prononcé de plus honorable pour nous, sur un théâtre plus célèbre, et par un si grand défenseur. Il ne pouvait qu'exciter l'applaudissement des gens bien intentionnés, et faire frémir en vain l'envie.

Tandis que le roi prononçait ce discours avec une éloquence forte et militaire, tout le monde fut dans une profonde admiration... Cependant le parlement différa encore pendant trois jours. Il travaillait à reprendre d'anciennes clauses, dont on ne se souvenait plus, afin de rendre illusoire le bienfait du roi. Lorsque le roi en fut instruit, il s'émut, il manda le parlement, il le reprit avec aigreur et lui ordonna de partir sur-le-champ pour aller au palais, et de n'en sortir qu'après avoir terminé l'affaire. Il y joignit des lettres de jussion, pour que son édit fût enregistré sans retard et sans aucune condition. Il y disait qu'il avait tout pesé et tout examiné, qu'il mandait et ordonnait que la Société fût réintégrée dans ses établissements en France par l'autorité du parlement. Ils n'osèrent pas résister davantage à la volonté si expresse du roi. L'édit fut donc solennellement inscrit dans les registres de la cour, et ce que François II, Charles IX, Henri III,

n'avaient jamais pu faire, le seul Henri IV le termina, savoir, de faire recevoir la Société en France par un arrêt du parlement.

Mais devons-nous être surpris, après l'exemple de notre Sauveur ? S'ils ont appelé Bézébut le père de famille, à combien plus forte raison appelleront-ils ainsi ses serviteurs ! Sa divine sagesse n'a pas échappé elle-même aux injures des méchants... et quelqu'un sera étonné de voir attaquer, traduire en justice, persécuter la société de Jésus ? Allez donc, ne vous découragez point, généreuse société, qui avez éprouvé en un siècle tant de tempêtes, mais en même temps la protection de Dieu... Si vous avez pris, malgré le déchaînement des envieux, le nom de Jésus qui vous est propre, croyez que vous ne pouvez acheter ce nom magnifique qu'au prix des affronts que vous souffrirez pour le nom de Jésus...

Dans la même affaire (la conjuration des poudres) périt Henri Garnet, contre lequel l'hérésie inventa une insigne calomnie pour le déshonorer. Ce fut en vain : son innocence était reconnue par ses ennemis, et son propre sang le défendit, lorsqu'une goutte étant tombée sur un épi, y représenta merveilleusement son céleste visage. Garnet possédait au plus haut point la vertu, la doctrine et l'autorité.

NOTE V.

JOANNES BAPTISTA TABERNA. Synopsis theologiæ practicæ.

On demande en premier lieu si les clercs sont soumis aux lois civiles ?

Je répons d'abord : *Quant à la force directive*, les clercs sont obligés, *du moins indirectement*, de se soumettre aux lois communes de la république dans laquelle ils vivent, si la matière de ces lois a quelque rapport à eux, et ne renferme rien qui ait trait à l'état clérical, ou aux saints canons, ou aux exemptions de l'Église.

J'ai dit 1^o *quant à la force directive*, parce qu'absolument parlant, ôtez les privilèges accordés aux princes et le consentement du pape, les princes séculiers n'ont point de force coactive sur

les clercs; mais lorsque ceux-ci sont en délit, ils doivent être punis par leurs seuls supérieurs...

JACOBI GRETSERI, Societatis Jesu theologi, Opera omnia antehac ab ipsomet auctore accuratè, recognita. Tomus VII. Defensio romanorum pontificum. Ratisbonæ, 1736.

On ne peut prêter le serment dont on vient de parler, sans nier qu'un roi puisse être déposé lorsqu'il remplit de trouble l'Église de Dieu, et qu'il la ravage comme un Néron, un Dioclétien, un Léon Isaurien, un Copronyme; sans nier qu'on puisse l'excommunier, que ses sujets soient tenus de se conformer à l'excommunication ou à la peine de déposition portées contre lui; sans nier que ces mêmes sujets puissent être absous du serment de fidélité qu'ils ont prêté à un roi de cette sorte, qui est devenu un Lycaon ou Lycantrophe... ce serait nier la foi catholique.

Pour ce qui est de la puissance qu'a le pape de déposer et d'excommunier les rois et les princes hérétiques, le roi ne la trouverait pas si étrange et si dénuée de toute raison, s'il examinait avec soin et d'un esprit tranquille quel est le devoir du souverain pasteur, et quels sont les ordres donnés par Jésus-Christ à Pierre, et les promesses qu'il a faites à ce prince des apôtres...

...Le sérénissime roi ne doit pas trouver si extraordinaire que Sandère ou tout autre catholique ait écrit que le souverain pasteur de l'Église universelle a le pouvoir de déposer les rois hérétiques, de les excommunier et de délier les sujets du serment de fidélité, puisque ce sentiment est appuyé de très-fortes preuves.

...La première (proposition) est que les princes séculiers n'ont aucune puissance sur les clercs qui demeurent dans leurs États, ni de droit divin, ni de droit humain. Cette proposition, dit Marsile, se trouve dans la réponse de Bellarmin à huit propositions,

proposition première, art. 1. Elle est en effet de Bellarmin et de tous ceux qui pensent bien. La contradictoire qui vous plaît si fort, bien loin d'être à la gloire du Saint-Siège et du clergé, ne peut que couvrir l'un et l'autre d'opprobre et d'ignominie.

Capel dit que cette conséquence n'est pas bonne; il a été prédit que la maison d'Héli perdrait le souverain pontificat; donc Salomon a déposé Abiathar en qualité de prophète. Mais ce n'est point là aussi le raisonnement de Bellarmin, et on ne le peut tirer de ses paroles. Voici ce qu'il faudrait conclure si l'on voulait procéder avec franchise: *Salomon a déposé le grand-prêtre Abiathar, donc il ne l'a pas fait comme roi, mais comme prophète.* Car il ne l'a pu chasser comme roi, puisque Abiathar n'était pas son sujet...

Les religieux et les clercs ont souvent recours à l'empereur, aux rois, aux princes et aux magistrats séculiers, pour obtenir justice. Donc ils reconnaissent qu'ils sont soumis à la puissance séculière. Grand Dieu! où n'irons-nous point par cette manière de raisonner!... Qui est-ce qui n'est pas entraîné quelquefois par nécessité et obligé de comparaître à un tribunal étranger? Renonce-t-il pour cela à son privilège, dont tout son ordre jouit? En concluons-nous que les religieux et les clercs sont soumis au magistrat politique?

... Nous nions qu'on puisse montrer dans l'Ancien-Testament un seul exemple qui prouve que les lévites aient été soumis aux laïques.

... Les clercs doivent être en effet soumis aux puissances élevées, mais aux leurs et à celles qui conviennent à leur état, c'est-à-dire aux puissances ecclésiastiques.

De même les clercs doivent obéir aux lois des princes, mais à celles qui sont au gré et du consentement du magistrat ecclésiastique.

Enfin, il est de l'état d'un clerc et d'un ecclésiastique d'obéir aux princes; mais c'est lorsqu'il le peut faire sans perdre son ame. Mais que les princes s'assujétissent le clergé dans les biens et dans les personnes, cela ne peut être sans la perte de leur ame : car comme les princes pèchent par ces entreprises, le clergé pèche aussi en trahissant la liberté ecclésiastique et l'immunité que Dieu lui a donnée.

.... Tous ceux qui sont sous la juridiction du roi doivent savoir que le roi les punira s'ils commettent quelque faute qui méritent punition. Mais les clercs ne sont point soumis à la juridiction du roi. L'exhortation du concile ne les regarde donc point.

... Le concile ne dit pas que tous les fidèles sont soumis au roi, il dit que chaque fidèle doit procurer le bien, la conservation et la prospérité du roi, ce que nous avouons. Tout y sont obligés, sauf pourtant le privilège de chacun.

... Ce que l'apôtre dit des tributs regarde ceux qui sont soumis à la puissance séculière, mais non ceux qui n'y sont pas soumis.... Ainsi les clercs ne doivent pas payer, parce qu'ils ne sont pas soumis au magistrat civil. . . Que celui donc qui doit le tribut paye le tribut: si l'on ne doit rien, on n'est donc pas obligé de payer.

... On ne trouvera dans aucun auteur catholique, que le pape puisse être déposé par l'empereur; mais on trouvera bien que les empereurs peuvent être déposés par le pape, comme Othon IV l'a été par Innocent III, Frédéric II par Innocent IV, etc.

JACOBI GREZZERI, Societatis Jesu théologi, Opera omnia antehac ab ipsomet auctore accuratè recognita. Tomus XI. Defensio Societatis Jesu. Ratisbonæ 1738.

On demande dans les écoles *s'il est permis de tuer un innocent. Si, etc.....* Quel crime y a-t-il, je vous prie, dans ces questions? Que renferment-elles de séditeux et de contraire à la paix ou à la tranquillité publique? Certes, si cette question *s'il est permis de tuer un tyran*, est séditeuse, celle-ci, *s'il est permis de tuer un innocent*, le sera bien davantage..... Lorsqu'on fait une question, ce n'est pas affirmer ou nier; c'est seulement faire une question, et faire une question n'a aucun rapport aux séditions; il y en aurait à affirmer ou à nier, et après une affirmation ou une négation pernicieuse, à entonner la trompette, ordonner, commander.

Le prédicant ajoute *que les jésuites dans cette question inclinent beaucoup plus pour l'affirmative que pour la négative, et que leurs écrits le font assez voir.* Oui, sans doute nous inclinons, et ce n'est pas assez dire, nous embrassons très volontiers le parti qu'embrassent saint Thomas.... et d'autres qui répondent à cette question par une distinction. C'est conformément à leur doctrine qu'un auteur jésuite de grande réputation a écrit: « Ou le tyran » est tel, non parce qu'il s'est attribué injustement la puissance, » mais seulement parce qu'il gouverne mal, et qu'il fait un » mauvais usage d'un pouvoir d'ailleurs légitime, ou bien il est » tyran, parce qu'il s'est attribué un pouvoir qu'il n'a que par » la force... S'il était tyran de la seconde manière, chacun pourrait le tuer... » Voilà ce que dit cet auteur, et vous pouvez voir par ses paroles ce qui a été condamné par le concile de Constance.

... Un roi n'est pas un tyran, surtout si nous prenons le mot

de tyran selon la seconde idée , et un tyran n'est pas un roi... Ne vous mettez pas en peine de la mort du P. Guignard, il faut l'attribuer au temps et non à sa faute. Pour vous, vous ne serez jamais pendu si vous l'avez si peu mérité.

Mais si le pape éloigne quelqu'un du trône pour crime d'hérésie, de peur qu'il n'y entraîne ses sujets, alors, nous l'avouons franchement, nous unissons notre jugement à celui du souverain pontife, nous croyons qu'il vaut mieux que la religion catholique soit conservée saine et entière, que non pas qu'elle soit détruite... c'est par cette raison, et non par aucune autre, que nos pères et une infinité d'autres personnes de tout état et de toute condition se sont opposés à Henri IV, avant que ce prince fût réconcilié à l'Église et qu'il eût renoncé à l'erreur.

... Nous ne sommes pas assez timides et assez tremblants pour craindre de soutenir ouvertement que le souverain pontife peut, si le cas l'exige, délier des sujets catholiques du serment de fidélité, si le prince les traite d'une manière tyrannique et détruit la véritable religion. Et nous ajoutons que si le pape le fait avec prudence et circonspection, *c'est une œuvre méritoire*

Mariana.... *De l'institution d'un roi*, parle des tyrans, et il en distingue de deux sortes : ceux qui s'emparent violemment des possessions d'autrui, et qui les retiennent contre tout droit et toute justice, tel est l'empereur des Turcs...

Ceux qui ont été et sont, à la vérité, princes légitimes, mais qui ont abusé dans la suite de leur puissance, et l'ont tournée en tyrannie. Il n'y a point à proprement parler de difficulté sur les tyrans du premier genre, c'est sur ceux du second qu'on dispute... Dites-moi donc, s'il vous plait, faiseur d'épîtres, le prince qui refuse d'obéir au pontife romain est-il toujours tyran de la première ou de la seconde espèce? Les jésuites le disent-ils? Tout prince qui est dans ce cas est-il déclaré pour cela, par sentence judiciaire, ennemi et oppresseur de la patrie? L'expose-t-on à

être tué par quelque personne que ce soit, même privée, comme ayant violé tout droit et toute justice? Car voilà ce que demande Mariana pour qu'un tyran du second genre puisse être tué par un particulier : ou du moins si l'on ne peut pas rendre judiciairement de sentence, il faut que la voix publique se fasse entendre, que tout le peuple croie que tel ou tel prince est un tyran, que le consentement et l'approbation des gens savants se joignent à ce témoignage.

... Encore, comme dit fort bien notre Heissius, à l'endroit cité, cette opinion, quant à la seconde partie, est-elle particulière à Mariana.

La plus commune est, qu'il n'est jamais permis d'attenter à la vie d'un prince devenu tyran de la seconde espèce, avant qu'on ait porté une sentence judiciaire et publique, par laquelle il soit déclaré solennellement ennemi de la république, et par conséquent avant que ceux qui en ont le droit lui aient ôté le pouvoir qu'il avait précédemment.

NOTE VI.

ANTONIUS ESCOBAR. Theologia moralis. Tomus I.

Opera in ebrietate contingentia, estiam antè ebrietatem prævisa, sunt et non sunt peccata.

..... De.... fornicatione, nece, aut vulnere præviso, quæsierim an hujusmodi opera in ebrietate contingentia sint peccata?

Sunt quidem.... non sunt peccata, nec denominatione extrinseca à malitiâ causæ; sed sunt quidam peccati præcedentis effectus.

Profectò qui antè ebrietatem prævidet... peccat eique crimen illud imputatur. Attamen actus ipse post ebrietatem nullà malitiâ morali informatur, et per consequens non est peccatum, sed

peccati præcedentis effectus... Primæ sententiæ etsi hæreas, *existimo*, si te, post haustum merum è quo sis ebriandus, antequàm peccata seu actiones externæ illæ subsequantur, datæ causæ pœniteat, tunc actiones illas *culpa vacare*; et per consequens non esse vocanda formaliter et in se peccata, quia per pœnitentiam causa eorum fuit intersica, et ideò sunt postea involuntaria; didici à Beccano, 1, 2, tr. 2, c. 3.

Clericus rem habens cum fœminâ in vase præpostero, incurrit, et non incurrit pœnas bullæ (Pii V.) .

Incurrit planè... non incurrit...

Existimo hanc sententiam non solum *probabilem*, sed præponendam primæ.

Clericus sodomiticè patiens, incidit, et non incidit in pœnas bullæ.

Non incidit... incidit equidem...

Hanc sententiam crediderim esse *veram*... Undè vix auderem primam partem probabilem esse affirmare; nisi eam tot doctoribus fulciri aspectarem.

Clericus crimen sodomiticum, semel, bis aut ter perpetrans, incurrit, et non incurrit præfatæ bullæ pœnas... incurrit profectò... Non incurrit, quia in bullâ illâ pontifex pœnas infligit clericis sodomiam exercentibus, at in jure intelliguntur hi qui aliquid frequenti usu efficiunt... ita Azor...

Nimis rigidam esse primam partem reor; ideò teneo secundam. Undè putarem non sufficere unicum lapsum, nec si bis aut ter quis tale crimen commiserit, ut bullæ pœnis subjiciatur. Nec valet minimè in laïcis hujusce criminis frequentiam desiderari, ut capitali pœnæ sint obnoxii. Laïcus enim princeps voluit subjici

pœnæ hujus criminis patratores; pontifex verò exercitatores
sue pœnæ clericum subijci deorevit minimè patratores.

Clericus vitium bestialitatis perpetrans, incurrit, et non incurrit bullæ Pii V pœnas.

Incurrit quidem... non incurrit...

Veriorem admodùm hanc puto esse sententiam.

Ut incurrantur pœnæ juris canonici et Tridentini contrà raptos fœminarum, necesse est, et necesse non est, ut fiat raptus causa matrimonii; sufficit et non sufficit fieri causa libidinis.

Concilii pœnæ solùm intelliguntur de raptu causa ineundi matrimonii facto, non causa libidinis; quia... *Hanc sententiam reor esse veriorem; nam decretum hoc pœnale concilii ponitur in rubricâ, et sub titulo de reformatione matrimonii; solùm ergò loquitur de raptu causa illius ineundi facto, non causa libidinis.*

Ex causâ turpi quis habitum religionis propriæ dimittit; datur hic et non datur materiæ parvitas, obnoxius est, et obnoxius non est excommunicationi.

Religiosus dimittens habitum ex causâ turpi ad breve tempus, à gravi culpâ excusatur, et excommunicationem non subit.

Idem sentio, et breve illud tempus ad unius horæ spatium traho. Religiosus itaque habitum dimittens assignato hoc temporis interstitio, non incurrit excommunicationem, etiamsi dimittat non solum ex causâ turpi, scilicet *fornicandi aut clâm aliquid abripiendi, sed etiam ut incognitus ineat lupanar.*

Masculus, causa libidinis, masculum rapiens, est, et non est

ordinariæ legis pœnæ obnoxius. Obnoxius non est raptor masculi capitali legis pœnæ...

Certè imperator loquitur expressè de fœminarum non virorum raptu ; et si voluisset in ea masculorum raptum comprehendere, eos equidem nominasset... Undè magis mihi sententia hæc placet.

PROPOSITIONS dictées dans le collège des Jésuites d'Amiens, par Simon de Lessau, professeur des cas de conscience, ès années 1655 et 1656, suivant l'extrait joint aux requêtes et mémoire présentés, les 5 et 27 juillet 1658, à l'évêque d'Amiens, par les curés de son diocèse.

Mortaliter non peccant mulieres quæ se præbent conspiciendas adolescentibus à quibus se credunt turpiter concupiscendas, si hoc faciant aliquà necessitate, aut utilitate, aut ne se privent suâ libertate, vel jure excundi domo, vel standi ad ostium, vel fenestram domûs.

THOMAS TAMBURINUS. Theologia moralis.

Ad posteriores autem quæstiones, quæ hujus pretii taxam inquirebant, communis responsio est, spectatis omnibus, id est, personæ nobilitate : pulchritudine, ætate, honestate, etc., esse id decernendum ; plus enim meretur honesta, et nemini pervia quàm omnibus obvia, etc. Verùm ad hanc responsionem, animus qui explicatiùs aliquid et magis determinatum desiderat, non omninò acquiescit.

Distinguunt nonnulli. Vel enim sermo est de meretrice, vel de fœmina honestâ. Meretrix (ait de Lug. t. 1, de Just. d. 18, sect. 3. n. 47) non potest jure petere, vel accipere. nisi quantum plus

minus solet ipsa eadem à cæteris conquirere; hæc enim est emptio et venditio inter illam, et Amasium; hic dat pretium: illa usum corporis. Cùm igitur conditio emptionis et venditionis justè requirat, ut pretium sit illud quo communiter res venditur, ità erit et hic. Quare si meretrix dolo fingensse esse honestam, cùm tamen talis in communi opinione non sit; vel fingens ab aliis multùm accipere, plus notabiliter accipiat, obligabitur excessum restituere; nisi fortè ex circumstantiis colligat esse liberalem donationem Amasii, quam ego tunc adesse præsumerem quando is spontè et non exactus à meretrice, tantam vel tantam mercedem porrigeret. De promissione nimis prodiga vide quæ dixi, *cum de juramento*.

At verò fœmina honesta potest petere et sumere quantum ei placet. Ratio est quia in his et similibus rebus, quæ pretio statuto vel vulgari carent, tanti res potest vendi, quanti eam æstimat qui vendit; at puella honesta plurimi potest suam honestatem æstimare. Undè vides meretricem, de quâ *n. præc.* fuit locutio, potuisse initio suæ prostitutionis plus accipere: at ubi tanto vel tanto pretio honestatem suam æstimavit, huic æstimationi debet stare; secùs, si venderet suprâ æstimationem. Hæc ex de Lugo. Fateor hanc distinctionem esse probabilem; sed quoniam non improbabilis est sententia (afferenda infrâ l. 8, tr. 3, c. 7, § 4, n. 20, ex Valent. Tolet. Sa, ubi respondebimus arg. allato à de Lugo) dicens in rebus quæ non sunt victui ac vestitui, et his similibus necessariæ, quemlibet posse rem suam vendere, quanti sine fraude potest: sic enim conceditur Falconem, canem venaticum, gemmam tanti vendere, quanti quis potest; quia hæc sunt ad delicias, non ad necessitatem. Cur etiam id non sit sentiendum de meretrice, quæ usum actualem sui corporis velit huic viliùs, huic cariùs, ut ei libet, sinè dolo vendere? addidi (sine dolo), nam si mendaciis utature, et fallaciis, non illa solùm meretrix, verùm etiam quæcumque aliàs honesta, similibus utens, paris erit injustitiæ rea.

FIN

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME.

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

Banquet du 12^e arrondissement. — Ordre du jour du 21 février 1848. — Apprêts formidables. — Ajournement du banquet. — Proposition de mise en accusation des ministres. — Mouvement dans Paris. — Déclaration du comité électoral démocratique. — Abdication du Roi. — Séance du 24 février. — Invasion de la chambre des députés. — Nomination d'un gouvernement provisoire..... 1

LE GOUVERNEMENT PROVISOIRE.

Abolition de la royauté. — Dissolution des chambres. — Création de la garde nationale mobile. — Établissement d'ateliers nationaux. — Abolition de la peine de mort en matière politique. — Proclamation à la garde nationale, — Aux citoyens

TABLE DES MATIÈRES.

de Paris , — A l'armée. — Manifestation des Socialistes et des Communistes. — Proclamation du *Populaire* aux Icariens. — Création de la commission pour les travailleurs. — Manifestations des 16 et 17 mars. — Revue rétrospective de M. Taschereau. — Réponse de Blanqui. — Division dans le gouvernement provisoire. — Journée du 16 avril..... 68

L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Collision à Rouen. — Violence des clubs. — Ouverture de l'assemblée nationale constituante. — Commission de cinq membres chargés du pouvoir exécutif. — Le 15 mai..... 134

LES JOURNÉES DE JUIN.

Danger des ateliers nationaux. — L'assemblée nationale veut les dissoudre. — Agitation dans les faubourgs. — M. Marie et les délégués des ateliers nationaux. — Insurrection du 23 juin. 168

LE SOCIALISME ET LES SOCIALISTES.

M. Proudhon an 24 février 1848. — M. Cabet et le Communisme. — Principes et doctrines sur la communauté. — La communauté, c'est le christianisme. — La communauté, c'est une assurance universelle. — La propriété c'est le vol. — La propriété est impossible..... 188

LE SOCIALISTE ET LES COMMUNISMES, II.

Dissectiment entre les écoles Socialistes. — La Banque du Peuple.
— Ses principes constitutifs. — Sa solvabilité. — Pourquoi
elle a un capital. — Ses opérations. — Avantages résultant de
l'adhésion à la Banque du Peuple. — Des actions et des bons
de circulation..... 243

LE MONT-SAINT-MICHEL.

Histoire du Mont-Saint-Michel comme prison d'État, par Ful-
gence Girard..... 266
Conclusion. 340
NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.. 345

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

7

3



OCKER
MAR 21 1985

